LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

# LA PAUVRETÉ AU QUÉBEC

Situation récente et évolution
de 1973 à 1986

Québec

# LA PAUVRETÉ AU QUÉBEC

92-02336/

BIBLIOTHÈQUE ADMINISTRATIVE
Ministère des Communications du Québec
Éléments de catalogage avant publication

La pauvreté au Québec : situation récente et évolution de 1973 à 1986 / [...réalisé par le Ministère de la main-d'œuvre, de la sécurité du revenu et de la formation professionnelle, Direction de la recherche; recherche et rédaction, Arnold Beaudin... et al.]. —— Québec : Publications du Québec, [1990].

Bibliogr.
ISBN 2-551-14136-2

1. Pauvreté — Aspect économique — Québec (Province) 2. Pauvreté — Aspect social — Québec (Province) 3. Famille — Aspect économique — Québec (Province) 4. Pauvres — Québec (Province) 5. Coût et niveau de la vie — Québec (Province) I. Beaudin, Arnold II. Québec (Province). Ministère de la main-d'œuvre, de la sécurité du revenu et de la formation professionnelle. Direction de la recherche.

M35 R42 / P38

Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

# LA PAUVRETÉ AU QUÉBEC

Situation récente et évolution
de 1973 à 1986

Québec

Le contenu de cette publication a été réalisé
par le ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité
du revenu et de la Formation professionnelle

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Recherche et rédaction
Arnold Beaudin
Régent Chamard
Éric Gervais
Daniel Lalande

Conception graphique
Communication Francine Bouchard

Dépôt légal – 4e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-14136-2
© Gouvernement du Québec

# Table des matières

REMERCIEMENTS ..... IX

AVANT-PROPOS ..... XI

GLOSSAIRE ..... XIII

INTRODUCTION ..... 1

**CHAPITRE 1**
**LA PAUVRETÉ: APPROCHES ET MESURES** ..... 3

1.1 L'approche socioculturelle ..... 6

1.2 L'approche économique ..... 8

1.2.1 Mesure de la pauvreté absolue ..... 9

1.2.2 Mesure de la pauvreté relative ..... 10

1.3 Les seuils de pauvreté au Canada ..... 11

1.4 Analyse de sensibilité globale à différents seuils ..... 17

1.4.1 Une sensibilité différente selon certaines caractéristiques ..... 20

1.5 Les problèmes de raccordement des données ..... 22

1.6 Principales définitions et variables utilisées ..... 27

1.7 Sources statistiques ..... 28

1.8 Conclusion ..... 29

**CHAPITRE 2**
**LA PAUVRETÉ AU QUÉBEC: UNE SITUATION CHANGEANTE** ..... 31

2.1 Les changements démographiques au Québec ..... 33

2.1.1 Les familles ..... 33

2.1.2 Les personnes seules ..... 37

2.2 Le taux de pauvreté, la répartition et l'indice relatif de pauvreté des familles ..... 38

2.2.1 Les familles selon l'âge du chef ..... 40

2.2.2 Les familles selon le sexe du chef ..... 46

2.2.3 Les familles selon le nombre de personnes dans l'unité familiale ..... 49

2.2.4 Les familles selon le type d'unité familiale ..... 52
2.2.5 Les familles selon le nombre d'enfants de moins de 18 ans dans l'unité familiale ..... 55
2.2.6 Les familles selon le niveau de scolarité du chef ..... 58

2.3 Le taux de pauvreté, la répartition et l'indice relatif de pauvreté des personnes seules ..... 61
2.3.1 Les personnes seules selon l'âge ..... 65
2.3.2 Les personnes seules selon le sexe ..... 68
2.3.3 Les personnes seules selon le niveau de scolarité ..... 70

2.4 Conclusion ..... 73

**CHAPITRE 3**
LE TAUX ET LA RÉPARTITION DE LA PAUVRETÉ EN RELATION AVEC LE MARCHÉ DU TRAVAIL ..... 79

3.1 Les familles et le marché du travail ..... 84
3.1.1 Les familles selon le statut d'activité du chef ..... 84
3.1.2 Les familles selon la principale source de revenu ..... 88
3.1.3 Les familles selon le nombre de semaines de chômage ... 93
3.1.4 Les familles selon le nombre de personnes gagnant un revenu ..... 96

3.2 Les personnes seules et le marché du travail ..... 100
3.2.1 Les personnes seules selon le statut d'activité ..... 100
3.2.2 Les personnes seules selon la principale source de revenu ..... 105
3.2.3 Les personnes seules selon le nombre de semaines de chômage ..... 110

3.3 Conclusion ..... 115

**CHAPITRE 4**
LA GRAVITÉ DE LA PAUVRETÉ ..... 117

4.1 Le déficit total de la pauvreté ..... 121

4.2 Présentation des indicateurs de la pauvreté utilisés dans ce chapitre ..... 126
4.2.1 Le déficit moyen de la pauvreté ..... 126
4.2.2 Le ratio revenu-seuil ..... 127
4.2.3 La distribution du déficit moyen de la pauvreté ..... 128
4.2.4 L'indice global de la pauvreté ..... 130

4.3 Analyse de la situation des familles pauvres ..... 130
4.3.1 Les familles selon le déficit moyen de la pauvreté ..... 130
4.3.2 Les familles selon le ratio revenu-seuil ..... 133
4.3.3 Les familles selon la distribution du déficit moyen de la pauvreté ..... 135
4.3.4 Les familles selon l'indice global de pauvreté ..... 138
4.4 Analyse de la situation des personnes seules pauvres ..... 141
4.4.1 Les personnes seules selon le déficit moyen de la pauvreté ..... 141
4.4.2 Les personnes seules selon le ratio revenu-seuil ..... 144
4.4.3 Les personnes seules selon la distribution du déficit moyen de la pauvreté ..... 146
4.4.4 Les personnes seules selon l'indice global de pauvreté ..... 150
4.5 Résumé des résultats obtenus avec les divers indicateurs ..... 152
4.6 Conclusion ..... 156

**CHAPITRE 5**
LES MÉNAGES PAUVRES ET LES AUTRES: LES REVENUS ..... 159

5.1 Les revenus des pauvres et des non-pauvres: les différences de 1973 à 1986 ..... 163
5.1.1 Comparaison entre les familles, les personnes seules du Québec et celles du Canada: leur situation passée et leur situation récente ..... 163
5.1.2 Situation actuelle et évolution chez les familles du Québec ..... 167
5.1.3 Situation actuelle et évolution chez les personnes seules du Québec ..... 179
5.2 Conclusion ..... 190

**CHAPITRE 6**
LE QUÉBEC DANS LE CONTEXTE CANADIEN ..... 193

6.1 Comparaison avec l'Ontario et le Canada ..... 195
6.2 La place du Québec parmi les provinces canadiennes ..... 200
6.3 Conclusion ..... 208

ANNEXES ..... 217

Annexe A Les définitions en usage pour l'analyse des revenus ..... 219

Annexe B Les seuils de faible revenu ..... 235

Annexe C Changements dans les caractéristiques des familles et des personnes seules, entraînés par l'adoption de seuils de pauvreté différents ..... 241

Annexe D Le nombre de familles et de personnes seules pauvres selon certaines variables sociodémographiques, Québec, 1973-1986 ..... 251

Annexe E Définitions et formules mathématiques reliées à la gravité de la pauvreté ..... 259

BIBLIOGRAPHIE ..... 265

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES ..... 275

# Remerciements

Cette étude a été réalisée par trois économistes, Arnold Beaudin, Régent Chamard et Éric Gervais, et par un sociologue, Daniel Lalande. Les travaux ont été menés à la Direction de la recherche du ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle. L'équipe de direction qui nous a soutenus, encouragés et stimulés tout au long de ce cheminement était composée de la directrice Monique Frappier et des chefs de service Colette Bétit, Smaïl Bouïkni et Alfred Cossette.

La partie informatique de ces travaux a été accomplie grâce à la patience et à l'ingéniosité de Nguyen Mahn Truong et de Jean-Pierre Vaillancourt. Le traitement des textes et des tableaux n'aurait pas vu le jour, n'eût été des efforts et de l'attention de Joanne Cavallaro, Thérèse Lépine, Francine Turgeon et Marie Legrand.

Plusieurs personnes nous ont aidés à mener à terme cette tâche. Nous les remercions toutes.

*Le comité de lecture est formé de:*

— Jac-André Boulet du Conseil économique du Canada
— Émile Dubois du secrétariat à la famille du MSSS
— Guy Nolet de la Direction des politiques et des programmes du MMSRFP

Enfin, Daniel Laflamme est responsable du centre de documentation.

*Nous serons heureux de recevoir vos commentaires, questions et réactions. Les auteurs se feront un plaisir d'y donner suite.*

*Si vous désirez nous rencontrer pour que nous vous présentions nos résultats, veuillez nous contacter à:*

Direction de la recherche
Ministère de la Main-d'œuvre,
de la Sécurité du revenu
et de la Formation professionnelle
255, Crémazie Est, 1er étage
Montréal (Québec)
H2M 1L5

Téléphone: (514) 873-2130

# Avant-propos

La Direction de la recherche s'est vu confier le mandat, lors de la dernière révision du Plan d'organisation administrative du Ministère, de réaliser des études et recherches dans tout le domaine de la sécurité du revenu.

Or, avant d'examiner l'incidence de nos programmes de sécurité du revenu, nous avons cru important de dresser un bilan de l'état de la pauvreté au Québec et de son évolution depuis les dix ou quinze dernières années, ceci afin de bien connaître les groupes cibles, leurs caractéristiques, l'ampleur de leur problème de pauvreté et leur gravité avant d'évaluer les solutions à y apporter. Nous voulons en effet connaître et suivre l'état de la pauvreté au Québec tout comme nous y connaissons et suivons périodiquement l'état de la main-d'œuvre et de l'emploi.

C'est ainsi que la Direction de la recherche est en mesure de présenter aujourd'hui ce document intitulé *La pauvreté au Québec. Situation récente et évolution de 1973 à 1986*. Cette étude dresse à l'aide de nombreux indicateurs le portrait de la pauvreté au Québec. Ces indicateurs, si on excepte le taux de pauvreté, sont pour la plupart inédits ici. Ils ont été utilisés une seule fois au Canada et pour une seule année. Ils mesurent plusieurs aspects de la pauvreté au Québec ignorés jusqu'ici et ouvrent ainsi aux décideurs la voie à différentes options pour réduire la pauvreté au Québec, soit en diminuant le nombre de pauvres parmi les groupes identifiés dans ce bilan, soit en atténuant la gravité de la pauvreté chez certains groupes ou encore en agissant sur l'incidence et la gravité à la fois.

Même si ce bilan ne détermine pas les causes véritables de la pauvreté, on y trouve des relations intéressantes entre des variables ou caractéristiques pouvant expliquer en partie l'état de pauvreté des gens; en particulier les liens entre la participation au marché du travail et les taux de pauvreté sont éloquents.

Nous espérons que ces nouveaux renseignements sur la pauvreté seront des plus utiles aux divers intervenants auprès des défavorisés. Dans une période où les politiques sociales sont de plus en plus remises en question à cause de leur coût élevé et de la rareté des ressources, un tel bilan aidera sûrement les décideurs à prendre des décisions plus éclairées.

**Monique Frappier**
*Directrice de la recherche, 5 mars 1990*

# Glossaire

**Chef de famille:**
Dans le cas d'une famille époux-épouse avec ou sans enfant, l'époux est désigné (arbitrairement) chef de famille. Dans les autres familles avec un seul adulte, l'homme ou la femme, selon le cas, est désigné(e) chef de famille, s'il ou si elle est le principal soutien.

**Déficit de la pauvreté:**
Somme totale d'argent requise pour hausser le revenu de tous les ménages pauvres jusqu'au seuil de pauvreté.

**Déficit moyen de la pauvreté:**
Somme d'argent requise en moyenne (c'est-à-dire la somme totale d'argent divisée par le nombre de ménages pauvres) pour hausser le revenu des ménages jusqu'au seuil de pauvreté.

**Dispersion (distribution ou écart type relatif) du déficit de la pauvreté:**
Mesure qui permet d'évaluer comment se distribuent ou se dispersent les revenus des ménages pauvres.

**Famille (économique):**
Famille constituée d'un groupe de personnes qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption.

**Incidence relative:**
Indicateur qui mesure la répartition de la pauvreté parmi les groupes de la population pauvre et qui la compare à la répartition totale de la population en fonction de certaines caractéristiques.

**Indice global de pauvreté:**
Mesure synthétique de différents indicateurs formés du taux, du déficit et de la distribution de la pauvreté.

**Ménage:**
Famille (économique) ou personne seule ou les deux combinés. Les deux catégories de ménages sont la plupart du temps distinguées dans cette étude.

**Pauvreté:**
Situation économique, sociale, psychologique ou autre dans laquelle se retrouve une partie de la population. Dans cette étude, la pauvreté est mesurée à l'aide du revenu total d'un ménage comparé aux seuils de pauvreté retenus. Si le revenu est inférieur au seuil, le ménage est considéré comme pauvre; s'il est égal ou supérieur, il est non pauvre.

**Personne seule:**
Personne qui vit seule ou qui réside dans un ménage sans avoir de lien de parenté avec les autres.

**Répartition:**
Indicateur permettant de mesurer l'importance d'un groupe particulier parmi la population pauvre. Il s'agit du nombre de ménages pauvres dans ce groupe divisé par le nombre total de ménages pauvres.

**Ratio *revenu-seuil*:**
Indicateur de pauvreté calculé en divisant le revenu d'un ménage par le seuil de pauvreté.

**Revenu familial:**
Somme de tous les revenus reçus au cours d'une année par tous les particuliers âgés de quinze ans et plus qui, au moment de l'enquête, constituaient une famille économique.

**Seuil(s) de pauvreté:**
Somme d'argent requise pour couvrir les besoins en alimentation, logement et habillement et autres besoins tels que définis sous le vocable de «seuils de faible revenu» et publiés par Statistique Canada.

**Taux de pauvreté (ou incidence):**
Proportion de pauvres d'un groupe particulier dans l'ensemble de la population du même groupe.

**Transfert(s):**
Programme de dépenses effectuées par l'État en vue d'assister ou d'assurer les personnes. Elles sont versées sous forme de prestations d'aide sociale, de sécurité de la vieillesse, d'assurance-chômage, d'allocations familiales, de crédits d'impôts et d'autres formes de paiement.

# Introduction

La pauvreté, voilà un sujet qui a fait et qui fera couler encore beaucoup d'encre. Plusieurs auteurs se sont penchés sur le sujet et notre volumineuse bibliographie est là pour en témoigner. On n'a qu'à penser au Conseil national du bien-être social qui publie annuellement *Profil de pauvreté* et qui a publié de nombreuses études sur le sujet. Qu'on pense aussi à la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada qui, sous la supervision de François Vaillancourt, a fait paraître un ouvrage sur la répartition du revenu et la sécurité économique au Canada.

Malgré tout, bien peu de gens se sont penchés sur le cas du Québec. C'est pourquoi notre mandat était de dresser le bilan de la pauvreté au Québec et de voir comment il a évolué ces dernières années. De plus notre étude présente un aspect original puisque, pour la première fois au Québec, nous faisons appel à des indicateurs permettant de mesurer la gravité de la pauvreté. Ces indicateurs n'ont été utilisés qu'une seule autre fois au Canada dans une étude qui ne portait que sur une seule année. Ces indicateurs nous permettent d'aller plus loin qu'avec la seule mesure du taux de pauvreté.

Aussitôt qu'on aborde le sujet de la pauvreté, on est aux prises avec de nombreux types de problèmes. Entre autres, comment définir la pauvreté? Cette simple question suscite un débat depuis longtemps et il n'y a pas consensus sur le sujet. Quel seuil de pauvreté doit-on adopter? Quels indicateurs de la pauvreté sont les plus pertinents? etc. Le premier chapitre intitulé «La pauvreté: approches et mesures» expose clairement ces problèmes ainsi que les choix que nous avons dû faire pour les résoudre. Nous y expliquons pourquoi nous avons retenu une approche économique basée sur les seuils de faible revenu de Statistique Canada. Notre étude s'inscrivant dans une optique de bilan et de mesure de la pauvreté et non pas dans une perspective de détermination des seuils de revenu minimum garanti pour le Québec, les seuils de Statistique Canada ont été retenus même s'ils comportent plusieurs faiblesses.

Dans le deuxième chapitre, nous analysons l'évolution de la pauvreté au Québec de 1973 à 1986 à l'aide de certaines variables sociodémographiques: âge, sexe, nombre de personnes dans l'unité familiale, type d'unité familiale, nombre d'enfants de moins de dix-huit ans et niveau de scolarité.

Afin de bien cerner le phénomène de la pauvreté au Québec, il est souhaitable d'examiner les liens qui peuvent exister, non seulement avec les caractéristiques démographiques de la population pauvre, mais aussi avec le marché du travail. C'est ce que fait le troisième chapitre à l'aide des variables suivantes: statut d'activité, principale source de revenu, nombre de semaines de chômage et nombre de personnes gagnant un revenu. Tout comme dans le chapitre précédent, on s'intéresse surtout au taux de pauvreté et à la répartition des pauvres.

Le chapitre suivant introduit de nouvelles dimensions à l'analyse de la pauvreté. En plus du taux de pauvreté, on analyse aussi la gravité de la pauvreté de même que la distribution des ménages pauvres. À l'aide d'indice tels que le ratio **revenu-seuil** et le déficit moyen de la pauvreté, le manque à gagner des ménages pauvres peut être chiffré. De plus, l'écart type relatif du déficit moyen nous renseigne sur la distribution des ménages pauvres. En combinant les trois dimensions de la pauvreté, soit le taux, la gravité et la distribution, nous construisons un indice global de pauvreté.

Dans le cinquième chapitre, nous nous attardons tout particulièrement aux revenus des ménages pauvres, tout en les comparant aux revenus de ceux qui ne sont pas sous les seuils de pauvreté. Nous examinons les revenus de la population pauvre à l'aide de certaines mesures (ratios et revenus moyens) et en tenant compte de certaines caractéristiques socio-économiques. De plus, les différences de revenus sont abordées sous l'angle des liens avec le marché du travail. Cela n'a pratiquement jamais été fait pour le Québec (ni pour le Canada) à ce jour. Les études statistiques sur la pauvreté au Québec sont rares et on retrouve plutôt des analyses sur la distribution et sur la redistribution des revenus (quintiles et autres mesures similaires).

Finalement, pour compléter ce bilan de la pauvreté au Québec, le dernier chapitre déborde les frontières du Québec et situe ce dernier dans le contexte canadien. Ce chapitre permet de mettre en perspective la situation québécoise et de relativiser les résultats. Dans un premier temps, nous comparons la situation au Québec avec celle de l'Ontario et la moyenne canadienne. Par la suite, nous élargissons ce cadre de comparaison pour inclure l'ensemble du pays que nous divisons en cinq régions: l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, les Prairies et la Colombie-Britannique. Enfin, nous retrouverons en conclusion les faits saillants de l'étude.

CHAPITRE

# 1

# La pauvreté: approches et mesures

Avant d'étudier la pauvreté, il faut d'abord essayer de la définir. Ce chapitre démontre qu'il ne s'agit pas là d'une tâche facile. En plus de présenter les diverses approches et mesures possibles, on retrouve une discussion sur les seuils de pauvreté au Canada et une analyse de sensibilité globale à différents seuils. Les choix que nous avons faits sont exposés avec leurs qualités et défauts. Comme on le verra, il existe de nombreuses limitations et faiblesses dans les différentes mesures de la pauvreté. Malheureusement, nous sommes limités par les outils statistiques disponibles et nous avons tenté d'en tirer le meilleur parti possible.

La pauvreté est un jugement de valeur et sa perception varie avec le temps et le lieu. Depuis la fin du XIX[e] siècle, époque où furent entrepris les premiers travaux[1] portant à la fois sur la définition de la pauvreté et sa mesure, aucun consensus n'a été obtenu sur la manière de définir la pauvreté, et encore moins sur sa mesure. La majorité des auteurs s'accordent néanmoins pour affirmer que, minimalement, la pauvreté est attribuable à l'insuffisance de ressources par rapport aux besoins. Quels sont les ressources et les besoins à définir? Il existe autant de réponses qu'il y a d'écrits sur le sujet, ce qui n'est pas peu dire!

Malgré tout, il est quand même permis d'observer la formation de deux concepts majeurs de la pauvreté, soit une vision socioculturelle du phénomène et une autre, plus restreinte, basée sur l'aspect économique. De plus, chacune de ces écoles se subdivise et se regroupe autour d'une définition, soit absolue, soit relative de la pauvreté. Soulignons qu'actuellement la vaste majorité des chercheurs favorisent l'utilisation d'une norme relative.

La pauvreté absolue est celle qui est définie par l'insuffisance de ressources pour satisfaire certains besoins minimaux. La difficulté consiste à savoir quoi mettre dans ce panier de besoins; c'est pour cette raison

1. Voir les travaux de Louise TWINNING, d'Ernst ENGEL, de Charles BOOTH, de B.S. ROWNTREE, entre autres.

que cette méthode est très subjective, car comment déterminer le moment à partir duquel le fonctionnement de l'être humain devient pathologique?

Pour plusieurs autres, le fait que la pauvreté est un phénomène socioculturel et non seulement physiologique interpelle en faveur d'une définition relative de la pauvreté. Cette notion de la pauvreté décrit les pauvres comme ceux qui n'ont pas les ressources suffisantes pour satisfaire les besoins généralement admis dans la société et renvoie alors l'analyse de la pauvreté à celle de la disparité des ressources. Les défenseurs de cette approche rejettent la définition absolue puisqu'elle implique qu'avec une croissance réelle des ressources, la pauvreté disparaîtrait d'elle-même, ce qui ne tiendrait pas compte de l'évolution des besoins dans la société.

Ainsi, après l'examen des différentes approches, nous justifierons l'approche économique retenue de même que les seuils de revenu servant comme instruments de mesure ou de référence. Par la suite, nous ferons état des impacts sur les résultats obtenus d'une hausse ou d'une baisse des niveaux de seuils retenus[2]. Le chapitre se terminera par la présentation des définitions et des sources statistiques sous-jacentes à ce rapport. Quoiqu'elle soit de nature technique, cette partie de l'étude aidera à situer le contexte et les instruments de mesure à notre portée.

## 1.1 L'approche socioculturelle

Les auteurs qui analysent la pauvreté d'après une vision socioculturelle, ont généralement produit des écrits très éloquents et ont ainsi fortement contribué à sensibiliser l'ensemble de la société. Michael Harrington, l'auteur de *The Other America*, est certainement l'un des plus célèbres parmi ceux qui croient que la pauvreté doit être définie globalement de manière à refléter les privations d'ordre économique, social, psychologique, culturel, politique et légal[3].

2. D'autres seuils relatifs (une proportion du revenu médian ou moyen, le revenu atteint au décile ou au quintile inférieur, le revenu avant ou après impôts) auraient pu faire l'objet de recherches plus poussées; cet exercice n'a pas été jugé nécessaire pour le moment.

3. Pour une présentation particulièrement intéressante de cette vision, voir G.F.R. ELLIS, "The Dimensions of Poverty" dans *Social Indicators Research*, vol. 15, n° 3, octobre 1984, pp. 229-253.

Les tenants de cette vision de la pauvreté utilisent souvent des termes tels que l'exclusion sociale ou la privation. Peter Townsend[4] est probablement l'auteur le plus identifié à la notion de privation. Pour lui, une famille est dans un tel état lorsqu'elle n'a pas les ressources suffisantes pour partager les us et coutumes, les activités et le régime alimentaire de la société dans laquelle elle vit. Cette méthode particulière est aussi classée comme une approche d'analyse du comportement.

Récemment, certains auteurs[5] ont proposé une définition de la pauvreté basée sur le consensus social, lequel est déterminé à partir d'enquêtes d'opinion. Il existe deux variantes à ces enquêtes: l'une consiste à déterminer le niveau de pauvreté «tolérable» soit à l'aide d'une liste de nécessités ou en fixant le montant monétaire nécessaire pour boucler le budget; l'autre sert à déterminer le niveau de pauvreté financièrement acceptable, c'est-à-dire ce que le public est prêt à payer en taxes pour procurer un revenu minimum.

Si les recherches théoriques et d'observation ont permis d'obtenir des écrits éloquents, le transfert au niveau opérationnel ou empirique de ce type de démarche n'a pas obtenu le même niveau de succès. En effet, mesurer le niveau de pauvreté conforme à cette approche n'est pas une tâche facile puisque cela nécessite l'utilisation de nombreux indicateurs sociaux et la composition d'un indice synthétique qui reflètent les dimensions suivantes: l'alimentation, l'habillement, le confort au foyer, les conditions de travail, la santé (physique et psychologique), l'éducation, les loisirs, l'environnement, l'intégration sociale, politique et juridique.

Les coûts d'enquêtes sont aussi très élevés, ce qui n'améliore pas les choses. Tout cela explique la faible utilisation jusqu'à maintenant des diverses composantes de cette approche malgré l'intérêt qu'elle suscite. En conséquence, la majorité des chercheurs se sont rabattus sur une définition plus restreinte de la pauvreté basée sur l'insuffisance des revenus.

4. Peter TOWNSEND, *Poverty in the United Kingdom*, Londres, Pelican Books, 1979.

5. Voir les travaux de VAN PRAAZ et al. (1982), de J. LANSLEY et S. Lansley (1985), de J. VIET-WILSON (1987) et de R. WALKER (1987). Pour une critique de ces approches, voir David PIACHAUD, "Problems in the Definition and Measurement of Poverty" dans *Journal of Social Policy*, vol. 16, n° 2, pp. 147-164.

## 1.2
## L'approche économique

L'utilisation de la notion de pauvreté définie en fonction de l'insuffisance des revenus est celle qui est la plus répandue. Cela est justifié par sa plus grande facilité d'utilisation sur le plan de l'analyse empirique, par son utilisation politique ainsi que par la fréquence, la quantité et la qualité des données statistiques.

Un autre point qui milite en faveur de cette approche, c'est que plusieurs recherches ont démontré que l'insuffisance des revenus est fortement reliée à certaines déficiences sur les plans de l'éducation, la formation, la santé, l'insertion sociale, etc. Par contre, le lien de causalité entre tous ces facteurs associés à un état de pauvreté n'est pas évident. Ce qui semble clair, c'est que la pauvreté est multidimensionnelle et cumulative, c'est-à-dire que les handicaps ont tendance à se renforcer les uns les autres. C'est pourquoi certains parlent d'une causalité circulaire.

La pauvreté économique est habituellement définie en comparant le revenu familial avec les besoins annuels. L'utilisation d'une telle période peut conduire à une compréhension biaisée des causes et conséquences de la pauvreté à long terme. Cependant, si les pauvres permanents sont en réalité un sous-groupe similaire à l'ensemble des personnes pauvres, alors la description ne sera pas tellement erronée. Par contre, si les caractéristiques des pauvres d'une année sont différentes de celles des pauvres permanents, alors les programmes et les politiques pour combattre la pauvreté permanente peuvent s'avérer inefficaces, car ils seront basés sur de l'information annuelle. Aux États-Unis, un groupe de chercheurs[6] a ainsi déterminé, à l'aide d'une enquête mise sur pied en 1968 et s'adressant toujours aux mêmes personnes, que la pauvreté est un phénomène très dynamique et que les pauvres permanents représentent une très faible minorité. Ces observations ont permis de minimiser sinon de rejeter les conclusions de plusieurs auteurs, dont celles d'Oscar Lewis[7], favorisant une théorie de la culture de la pauvreté.

6. Ces chercheurs sont regroupés autour du Panel Study of Income Dynamics de l'Université du Michigan aux États-Unis.

7. Voir la bibliographie pour les articles écrits par Oscar LEWIS. Voir Naomi Carmon (1985) qui rejette aussi la théorie de la culture de la pauvreté.

De plus, certains auteurs ont reproché à l'approche monétaire basée sur les revenus de ne pas tenir compte du temps de loisir, de la production domestique et des biens et services reçus gratuitement de l'État[8]. Certains autres chercheurs se sont aussi intéressés à vérifier comment la pauvreté était due à une insuffisance de revenu ou à l'imprévoyance, c'est-à-dire à la manière de consommer[9]. Ce type de recherches n'est plus très en vogue depuis quelques années. Des auteurs comme Amartya Sen[10] ont proposé des mesures de pauvreté flexibles s'appliquant à la pauvreté absolue et relative. Les avantages de tels indices sont nombreux, car ils permettent de mesurer la gravité de la pauvreté, sa dispersion... et la construction d'indices synthétiques. Jacques Van Der Gaag et Eugène Smolensky[11] ont largement démontré que le choix de la mesure a un impact très significatif sur le nombre de pauvres et leur composition. De plus, certaines mesures sont plus aptes que d'autres à révéler la pauvreté pour certains types de ménages.

Malgré toutes ces critiques, les définitions économiques dominent et l'insuffisance des revenus est considérée comme un instrument raisonnable de mesure pour l'ensemble des caractéristiques de la pauvreté.

## 1.2.1 Mesure de la pauvreté absolue

Ce type d'approche se caractérise, sous son aspect le plus rigoureux, par la détermination d'un panier de biens susceptibles de satisfaire les besoins essentiels minimaux, sans tenir compte des autres aspects de la vie et du niveau de vie général. Habituellement, ces biens sont la nourriture, le logement et l'habillement. Il s'agit alors de fixer les quantités nécessaires et de convertir le tout en revenu.

8. Voir les travaux de VICKERY (1977), SMEEDING (1977), SMOLENSKY *et al.* (1977), Institute for Research on Poverty (1982) et BEEGHLEY (1984).

9. Voir les auteurs suivants: B.S. ROWNTREE (1901), RAINWATER (1975) et TOWNSEND (1979).

10. Voir les travaux des auteurs suivants: A. SEN (1973, 1976, 1977, 1979), DASGUPTA *et al.* (1973), BLACKBORBY et DONALDSON (1978, 1980), TAKAYAMA (1979), CLARK *et al.* (198!), et CHAKRAVAITY (1983).

11. Jacques VAN DER GAAG et Eugène SMOLENSKY, "True Household Equivalence Scales and Characteristics of the Poor in the United States" dans *The Review of Income and Wealth*, vol. 28, n° 1, mars 1982, pp. 17-28.

Soulignons que cette vision aussi sévère tend à disparaître de nos jours, car les seuils dits absolus incorporent d'autres biens considérés comme des minima essentiels pour fonctionner dans nos sociétés industrielles. Notons, par contre, que les États-Unis continuent de produire des seuils officiels de pauvreté basés sur un plan d'alimentation. Un certain degré de relativisme par rapport au niveau de vie dans la société a aussi été introduit dans ces seuils de type absolu, puisqu'on suppose que l'alimentation représente un certain pourcentage (environ le tiers) de tous les besoins.

## 1.2.2 Mesure de la pauvreté relative

La pauvreté relative conduit à comparer la situation d'un groupe (les pauvres) à la manière de vivre d'un autre groupe (les non-pauvres), indépendamment du niveau de ressources détenues par les pauvres. Ce concept nous ramène alors à l'analyse des disparités et dans le cas présent, à celle de la distribution des revenus.

Il existe des mesures purement relatives de la pauvreté, comme celle considérant pauvres toutes les personnes se situant dans le décile ou le quintile inférieur de la répartition des revenus. Il existe aussi plusieurs mesures de l'inégalité des revenus[12] dont les plus usuelles sont la courbe de Lorenz, les coefficients de Gini et de Theil-Bernouilli, ainsi que les méthodes utilisant l'analyse de variance.

Certains auteurs ont aussi développé des mesures quasi relatives en proposant qu'une fraction (la moitié, par exemple) du revenu médian ou du revenu moyen soit utilisée comme seuil de pauvreté. L'avantage de telles mesures, c'est qu'elles produisent des seuils qui évoluent au même rythme que le revenu de référence. Par contre, la détermination de la fraction (40 %, 50 %, 60 %...) demeure arbitraire. Victor R. Fuchs[13] fut l'un des premiers à adopter une telle approche.

12. Pour une présentation plus détaillée, le lecteur peut se référer à Pierre CLICHE et Denis FUGÈRE, *La détermination d'un seuil de pauvreté : inventaire critique des mesures existantes*, Québec, Ministère des Affaires sociales, mars 1979, 269 p., (Coll. « Projet Doris », n° 8).

13. Victor R. FUCHS, "Redefining Poverty and Redistributing Incomes" dans *Public Interest*, n° 8, été 1967, pp. 88-95.

Soulignons que plusieurs chercheurs ou organismes ont développé des seuils mitoyens aux mesures relatives et absolues, souvent considérés comme des seuils mixtes. Il s'agit essentiellement de déterminer les ressources financières minimales pour assurer la subsistance, laquelle tient compte des normes de la collectivité environnante. Signalons que les seuils de faible revenu de Statistique Canada sont caractéristiques d'une telle démarche.

L'approche quasi relative pour la détermination des seuils de pauvreté, la plus populaire, demeure aussi arbitraire, mais elle est simple d'utilisation et peu dispendieuse, contrairement à l'approche absolue qui, elle, nécessite des analyses budgétaires et de minima. De plus, en ne se préoccupant pas seulement de la survie physique de l'individu, l'approche relative tient mieux compte de la dignité humaine à préserver et favorise mieux l'insertion sociale des personnes.

Néanmoins, les deux types de définitions et de mesures ont certaines faiblesses et à partir de ce point de vue, les seuils mixtes représentent un compromis entre les normes absolues et relatives.

## 1.3 Les seuils de pauvreté au Canada

Différentes méthodes et plusieurs seuils de pauvreté sont disponibles pour mesurer la pauvreté au Canada ou au Québec. Les plus connus et les plus fréquemment utilisés proviennent de Statistique Canada. Afin de distinguer les ménages à faible revenu des autres, Statistique Canada utilise actuellement deux séries de seuils de faible revenu. La première série de seuils, appelés «seuils de faible revenu de 1969», considère que les familles qui doivent dépenser 62 % ou plus de leur revenu pour l'alimentation, le logement et l'habillement sont des familles à faible revenu. La seconde série de seuils, appelés «seuils de faible revenu de 1978», a été établie par suite d'une analyse des données de l'enquête sur les dépenses des familles de 1978. Celle-ci a révélé que pour l'ensemble des familles canadiennes, le pourcentage de revenu global consacré à l'alimentation, au logement et à l'habillement avait diminué. L'organisme a alors établi une nouvelle série de seuils selon lesquels les familles qui consacrent plus de 58,5 % de leur revenu pour satisfaire ces besoins de base sont considérés à faible revenu. Ce pour-

centage a été établi en ajoutant vingt points de pourcentage à ce qu'en moyenne, les familles canadiennes doivent débourser pour satisfaire ces trois besoins essentiels. Comme les seuils de 1969, les seuils de 1978 ont alors été élaborés pour tenir compte du nombre de personnes dans la famille et de la taille de la région de résidence. Une nouvelle série de seuils a également été élaborée pour les ménages composés de personnes seules[14].

Statistique Canada refuse cependant d'assimiler ses seuils de faible revenu à des seuils de pauvreté. Sur ce point, il faut souligner que la pauvreté ne se mesure pas uniquement par les revenus reçus au cours d'une année; encore faut-il que tous les revenus soient pris en compte. De plus, cette mesure ne doit pas être considérée indépendamment du niveau des richesses et des dettes accumulées ou des biens ou services gratuits que peuvent recevoir les personnes.

Par ailleurs, la situation de faible revenu n'est pas nécessairement permanente et peut, à plus ou moins brève échéance, disparaître à la suite, par exemple, de l'amélioration des conditions générales d'emploi et de chômage. Mais les données canadiennes actuelles sont insuffisantes sur ce plan, car elles ne permettent pas de suivre d'année en année le cheminement des mêmes ménages pauvres et non pauvres; l'enquête annuelle porte plutôt sur un échantillon renouvelé et ne vise pas à rejoindre à chaque fois les mêmes personnes. Cette précieuse information nous échappe encore.

Malgré les réserves qui peuvent être émises concernant l'assimilation des seuils de faible revenu de Statistique Canada à des seuils de pauvreté, il est devenu une coutume établie d'y faire référence dans un tel contexte. Que ce soit le Conseil national du bien-être social, le Conseil économique du Canada, le Conseil canadien de développement social ou d'autres organismes, la plupart ont pris l'habitude d'y faire référence comme s'ils étaient effectivement des seuils de pauvreté.

Le Québec, comme le Canada, ne possède pas de seuils officiels de pauvreté. Cet état de fait s'est reflété dès le début de cette étude sur la pauvreté. En effet, après avoir fait le tour de la question et examiné les seuils disponibles, nous avons décidé d'utiliser les seuils de faible revenu de Statistique Canada. À l'époque, nous nous sommes interrogés sur la pertinence d'avoir recours aux seuils de revenu minimum garanti de notre ministère et nous les avons mis de côté pour plusieurs raisons.

14. Ceux-ci sont présentés plus en détail à l'annexe B.

Premièrement, les seuils de l'aide sociale doivent plutôt être considérés comme un revenu minimum garanti couvrant les besoins essentiels, c'est-à-dire la nourriture, le logement et l'habillement. Ils sont de fait des seuils implicites de pauvreté tout comme d'autres seuils utilisés à l'intérieur de l'administration gouvernementale. Par exemple, le salaire minimum peut aussi constituer un seuil implicite de pauvreté pour ceux qui travaillent. Il existe aussi des seuils de pauvreté implicites à l'intérieur du système fiscal canadien et québécois: les niveaux de revenu à partir desquels une personne ou une famille commence à payer de l'impôt représentent aussi des seuils implicites de pauvreté. De la même manière, les pensions versées aux personnes âgées, les prestations reçues par les accidentés de la route et les indemnités aux victimes d'accidents de travail constituent autant d'exemples de seuils implicites de pauvreté plus ou moins élevés.

Deuxièmement, pas plus au Québec qu'au Canada il n'y a de consensus sur un minimum vital acceptable. Ainsi, des organismes comme le Dispensaire diététique de Montréal ou le Metro Toronto Social Planning Council développent des budgets types (budget de confort minimum ou budget de subsistance) dont les niveaux peuvent être plus ou moins élevés que les seuils de faible revenu de Statistique Canada. Ceux de l'organisme de Toronto sont de 30 % à 80 % plus élevés que ceux de Statistique Canada pour une famille de quatre personnes.

Troisièmement, des comparaisons interprovinciales ou temporelles auraient été impossibles à réaliser. Rappelons que les seuils de l'aide sociale varient en fonction de l'âge et de la disponibilité au travail; par exemple, ils variaient en 1988 au Québec d'un minimum de 188 $ par mois à un maximum de 488 $ par mois si on tient compte de ces deux critères. Et pour ces mêmes critères, ils variaient d'un minimum de 188 $ au Québec à un maximum de 720 $ en Alberta dans le cas d'une personne seule. Les mêmes variations sont aussi constatées pour les familles monoparentales vivant dans différentes provinces.

Les seuils de l'aide sociale varient souvent pour des raisons administratives et il n'existe pas de méthode standardisée et éprouvée qui puisse servir de base à la détermination de ces seuils d'une province à l'autre. Les réformes administratives du programme de l'aide sociale les plus récentes ou celles qui datent du début des années soixante-dix, entraînent des difficultés de comparaisons qui auraient rendu toute mesure historique inapplicable. La réforme des allocation familiales en 1974, qui font partir du revenu minimum garanti au Québec et l'introduction des crédits d'impôt

pour enfants ajoutent à la complexité de ces seuils, car leurs changements ne sont pas nécessairement liés à une modification des besoins jugés essentiels. De plus, les critères de sélection des clientèles admissibles à l'aide sociale et autres programmes de transferts, comme les pensions et l'assurance-chômage, influencent la composition de la population qui a recours à l'aide sociale.

Quatrièmement, les seuils de l'aide sociale ou du revenu minimum excluent les jeunes de moins de 18 ans, sauf pour certaines circonstances exceptionnelles. En outre, très peu de personnes âgées de 65 ans et plus sont inscrites à l'aide sociale; elles sont couvertes dans la majorité des cas par le système de pensions. Enfin, certaines personnes détenant un certain niveau d'actifs financiers ou immobiliers ne sont pas admissibles et d'autres qui auraient droit à l'aide sociale n'en font pas nécessairement la demande. Dans ce dernier cas, l'étude menée par le Ministère sur les sans-abri au Québec illustre ce phénomène.

Finalement, doit-on considérer comme pauvre le ménage qui reçoit de l'aide sociale un mois ou douze mois, sachant très bien qu'il existe un haut taux de roulement de ménages qui y ont recours. Rappelons qu'en 1987 il y avait environ 374 000 ménages en moyenne chaque mois avec une pointe, en février, de plus de 390 000. Mais ces moyennes représentent en fait plus de 473 000 ménages différents qui ont reçu de l'aide sociale au cours de cette même année. Lesquels aurait-on retenus: tous ceux qui reçoivent de l'aide sociale pour un mois donné à longueur d'année ou ceux qui sont passés par l'aide sociale à un moment donné de leur vie?

Si nous avons choisi les seuils de faible revenu de Statistique Canada, c'est que plusieurs recherches sur la pauvreté au Canada y font référence comme des indicateurs valables d'une situation de pauvreté. Mais ces seuils sont arbitraires jusqu'à un certain point et peuvent être jugés inadéquats si on tente de les utiliser comme point de référence pour déterminer les seuils de l'aide sociale. Sur ce sujet, une étude du ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle était très explicite:

> Plusieurs études ont été effectuées sur la mesure du phénomène de la pauvreté pour délimiter la population pauvre ou à faible revenu. Très peu d'études cependant ont cherché à établir un seuil de pauvreté qui pourrait servir de base à l'établissement du niveau de l'aide financière du dernier recours destinée à tout citoyen québécois privé de moyen de subsistance.

Cette étude tente de combler cette lacune et élabore une nouvelle méthodologie de construction d'un seuil de pauvreté que nous appellerons seuil de revenu minimum car son objectif principal est de servir à déterminer la prestation d'aide sociale au Québec[15].

Dans cette optique, les seuils de Statistique Canada sont critiquables sur des aspects comme les échelles d'équivalence et les délimitations en fonction de la taille de la région de résidence. Un autre élément arbitraire provient du 20 % supplémentaire ajouté à l'estimé du pourcentage du revenu alloué aux besoins essentiels d'une famille moyenne. malgré ces limites, les seuils de faible revenu de Statistique Canada peuvent être considérés comme adéquats lorsqu'on tente de mesurer la population pauvre ou à faible revenu au Canada ou au Québec et plus spécifiquement les changements intervenus dans sa composition.

Construits en s'inspirant d'une approche mixte, les seuils de faible revenu de statistique Canada ont donc été retenus dans cette analyse de la pauvreté au Québec. Ils ont l'avantage d'être facilement accessibles et sont de notoriété publique. Ils sont comparables d'une province à l'autre et d'une année à l'autre, ce qui assure au cadre d'analyse un ensemble de données cohérentes. De plus, l'usage d'un seuil plutôt qu'un autre est naturellement lié aux objectifs visés. Dans cette phase de nos travaux, l'objectif visé est d'en arriver à une meilleure connaissance de la situation de la pauvreté relative actuelle au Québec et de ses conditions changeantes. Il s'agit de voir les tendances et les groupes menacés par la pauvreté.

D'autres seuils comme ceux du Conseil canadien de développement social et ceux du Sénat canadien sont aussi utilisés dans l'analyse du phénomène de la pauvreté; ces derniers sont en général de 10 % à 50 % plus élevés que ceux de Statistique Canada. Afin de choisir des seuils qui ne soient pas considérés comme trop élevés ou trop bas, nous avons opté pour des seuils de faible revenu dont l'usage est assez répandu et qui permettent des comparaisons, des calculs particuliers et des évaluations globales sur une assez longue période. Mais nous n'échappons pas nécessairement à un questionnement sur cet aspect. L'étude de sensibilité menée à la section 1.4 de cette étude permet de bien se situer par rapport à ces seuils de référence et de voir leur impact sur les estimés globaux. De plus, en examinant

15. Denis FUGÈRE et Pierre LANCTÔT, *Méthodologie de détermination des seuils de revenu minimum au Québec*, Québec, MMSRFP, (Introduction).

les caractéristiques des personnes qui se retrouvent juste au-dessus ou juste au-dessous de ces seuils, il est plus facile de mesurer les impacts différenciés de ces seuils.

Le choix des seuils de Statistique Canada entraîne par ailleurs certaines difficultés. Sur une période historique très longue (30 ans), les seuils adoptés ont été changés. Ainsi, au cours des années soixante, les premiers seuils publiés ne tenaient compte que du nombre de personnes dans la famille; par la suite, dans les années soixante-dix, une deuxième dimension a été ajoutée et elle visait à distinguer les seuils selon la taille de la région de résidence. Un deuxième type de changements a aussi été introduit; comme les seuils sont fixés à partir de la structure des dépenses des familles canadiennes et, plus particulièrement, de la part des budgets allouées au logement, à la nourriture et à l'habillement, ils sont modifiés à la suite de changements dans la structure des dépenses; les seuils ont donc été ajustés à trois reprises pour intégrer cet aspect dans les enquêtes sur les dépenses de consommation de 1959, 1969 et 1978. Ils ont ensuite été indexés annuellement pour tenir compte de l'évolution globale des prix à la consommation au Canada. Les problèmes posés par ces changements sont discutés dans la section 1.5.

D'autres modifications sont aussi intervenues. Elles résultent des changements apportés aux questions posées lors des enquêtes annuelles et aux définitions sous-jacentes, à la couverture de l'enquête et aux méthodes d'imputation pour certaines catégories (par exemple les particuliers ayant déclaré des revenus exceptionnellement élevés ou des pertes considérables). Toutes ces modifications sont incluses en annexe. On retrouvera à la section 1.6 les définitions des principaux concepts nécessaires à l'interprétation des données de l'enquête sur les finances des consommateurs utilisées dans cette étude, notamment les concepts de famille économique et de personne seule. Le lecteur pourra trouver de plus amples explications à l'annexe A.

Le choix d'un seuil est donc névralgique dans toute étude sur la pauvreté; mais il faut éviter d'en faire un absolu, c'est-à-dire que dans tous les programmes de dépenses gouvernementales liés à la sécurité du revenu, les seuils de revenu ne devraient pas être une limite absolue s'appliquant indifféremment aux programmes d'assistance et d'assurance. Les seuils devraient aussi tenir compte des effets de la taxation et maintenir une incitation au travail.

## 1.4 Analyse de sensibilité globale à différents seuils

Afin de démontrer que les résultats dépendent du seuil choisi, nous avons construit des seuils fictifs qui se situent dans un intervalle assez large (de 10 % à 150 %) de part et d'autre des données de référence. À environ 50 % et 60 % des seuils de Statistique Canada, on se trouve à proximité des prestations de l'aide sociale au Québec[16].

Au-dessus des seuils de référence, soit entre 120 % et 130 %, on rejoint les anciens seuils du Conseil canadien de développement social et du Sénat. Nous avons ensuite effectué des simulations basées sur ces seuils pour savoir comment évolueraient les taux de pauvreté avec de tels seuils. En examinant la concentration des ménages autour des seuils, on peut avoir une idée de la plus ou moins grande sensibilité des données au choix d'un seuil particulier.

D'abord on peut se demander si les données sont très sensibles à ce choix. Ensuite on peut s'interroger sur le sens de l'évolution de cette sensibilité.

La situation a-t-elle changé depuis 1973? Mais, pour répondre à cette deuxième question, il a été nécessaire de contruire un seuil de pauvreté qui soit comparable dans le temps[17].

Les données compilées (tableaux 1.1 et 1.2) permettent de voir que les familles sont beaucoup plus concentrées que les personnes seules juste au-dessus des seuils de Statistique Canada. Pour chaque augmentation de 10 % au-dessus des seuils, on augmente d'environ 20 % le nombre de familles

16. Pour un ménage bénéficiaire de l'aide sociale, le revenu minimum garanti (aide sociale + allocations familiales + crédit d'impôt pour enfants) correspond à un peu plus de la moitié du seuil de Statistique Canada, soit de 51,4 % à 62,1 % selon la taille du ménage vivant dans une région urbaine de 500 000 habitants et plus (tableau B.1 de l'annexxe B); pour un ménage vivant en région rurale, cette différence est moins accentuée (69,8 % à 84,8 % du seuil de Statistique Canada).

17. En utilisant les seuils basés sur la pondération des dépenses de 1978, il a été nécessaire d'estimer un seul seuil pour les centres urbains de 100 000 habitants et plus comme c'était le cas en 1973, alors qu'il en existe deux depuis 1979 (100 000 à 499 999 et 500 000 et plus). En outre, les seuils de 1986 ont été désindexés par l'indice des prix à la consommation au Canada pour retrouver leur valeur de 1973.

quasi pauvres qui se situent près de ces seuils. Lorsqu'on atteint 150 % du seuil, c'est-à-dire à une fois et demie le seuil original, on a doublé le nombre de familles pauvres (de 285 500, on passe à 605 360) et le taux de pauvreté est aussi doublé (15,3 % à 32,5 %). Cette situation, examinée pour 1986, s'est révélée similaire à celle constatée en 1973, même si à cette époque le nombre de familles pauvres et les taux de pauvreté étaient plus élevés. À l'inverse, si nous avions choisi un seuil qui s'approche des barèmes de l'aide sociale, nous aurions compté moins de 100 000 familles pauvres; en effet, à 50 % des seuils de Statistique Canada, on n'atteint que le sixième du nombre de ménages pauvres et des taux de pauvreté estimés aux seuils de référence de 1986.

## T A B L E A U 1.1

**Évolution de la concentration de la pauvreté chez les familles autour des seuils de faible revenu de Statistique Canada, Québec, 1973 et 1986**

| | 1973 | | | 1986 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| % du seuil | Nombre de ménages | % par rapport au nombre de familles pauvres (seuil à 100 %) | Taux de pauvreté % | Nombre de ménages | % par rapport au nombre de familles pauvres (seuil à 100 %) | Taux de pauvreté % |
| 150 | 631 110 | 206,4 | 44,9 | 605 360 | 212,0 | 32,5 |
| 140 | 561 150 | 183,5 | 39,9 | 546 370 | 191,4 | 29,3 |
| 130 | 499 490 | 163,3 | 35,6 | 481 140 | 168,5 | 25,8 |
| 120 | 442 030 | 144,5 | 31,5 | 406 230 | 142,3 | 21,8 |
| 110 | 373 620 | 122,2 | 26,6 | 345 060 | 120,9 | 18,5 |
| Seuil | 305 820 | 100,0 | 21,8 | 285 500 | 100,0 | 15,3 |
| 90 | 236 010 | 77,2 | 16,8 | 221 060 | 77,4 | 11,9 |
| 80 | 179 480 | 58,7 | 12,8 | 177 280 | 62,1 | 9,5 |
| 70 | 135 130 | 44,2 | 9,6 | 130 570 | 45,7 | 7,0 |
| 60 | 95 660 | 31,3 | 6,8 | 88 560 | 31,0 | 4,8 |
| 50 | 61 790 | 20,2 | 4,4 | 43 440 | 15,2 | 2,3 |
| 40 | 35 120 | 11,5 | 2,5 | 24 230 | 8,5 | 1,3 |
| 30 | 19 940 | 6,5 | 1,4 | 13 230 | 4,6 | 0,7 |
| 20 | 11 890 | 3,9 | 0,9 | 11 000 | 3,9 | 0,6 |
| 10 | 7 240 | 2,4 | 0,5 | 7 480 | 2,6 | 0,4 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

T A B L E A U 1.2

**Évolution de la concentration de la pauvreté chez les personnes seules autour des seuils de faible revenu de Statistique Canada, Québec, 1973 et 1986**

| % du seuil | 1973 | | | 1986 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre de personnes seules | % par rapport au nombre de personnes seules pauvres (seuil à 100 %) | Taux de pauvreté % | Nombre de ménages | % par rapport au nombre de personnes seules pauvres (seuil à 100 %) | Taux de pauvreté % |
| 150 | 335 880 | 139,3 | 65,3 | 453 560 | 137,7 | 61,3 |
| 140 | 313 160 | 129,9 | 60,9 | 436 520 | 132,6 | 59,0 |
| 130 | 295 510 | 122,6 | 57,5 | 416 190 | 126,4 | 56,3 |
| 120 | 280 420 | 116,3 | 54,6 | 396 080 | 120,3 | 53,5 |
| 110 | 264 630 | 109,8 | 51,5 | 365 320 | 110,9 | 49,4 |
| Seuil | 241 090 | 100,0 | 46,9 | 329 280 | 100,0 | 44,5 |
| 90 | 224 830 | 93,3 | 43,7 | 277 170 | 84,2 | 37,5 |
| 80 | 206 620 | 85,7 | 40,2 | 218 980 | 66,5 | 29,6 |
| 70 | 180 740 | 75,0 | 35,2 | 166 510 | 50,6 | 22,5 |
| 60 | 151 400 | 62,8 | 29,5 | 133 960 | 40,7 | 18,1 |
| 50 | 111 030 | 46,1 | 21,6 | 69 860 | 21,2 | 9,4 |
| 40 | 78 180 | 32,4 | 15,2 | 44 680 | 13,6 | 6,0 |
| 30 | 53 650 | 22,3 | 10,4 | 36 760 | 11,2 | 5,0 |
| 20 | 41 210 | 17,1 | 8,0 | 24 030 | 7,3 | 3,3 |
| 10 | 37 080 | 15,4 | 7,2 | 17 260 | 5,2 | 2,3 |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

La situation des personnes seules diffère de celle des familles. Premièrement, leur concentration au-dessus des seuils est moins grande: en 1986, même à une fois et demie au-dessus des seuils, on rejoint à peine 38 % plus de personnes seules et quasi pauvres. À l'inverse, lorsqu'on descend sous les seuils de référence, par exemple jusqu'à 60 %, on rejoint près de 40 % des personnes seules et pauvres situées aux niveaux de référence. Par la suite, ce pourcentage décroît rapidement. Comme deuxième remarque, par rapport aux familles, les personnes seules sont maintenant (en 1986) beaucoup plus concentrées juste au-dessous des seuils qu'elles ne l'étaient en 1973. Sur cet aspect, la situation des familles pauvres a beaucoup moins changé même si elle a évolué dans le même sens que celle des personnes seules: ainsi, en 1973, à 80 % des seuils de référence, on retrouvait 58,7 %

des familles pauvres; en 1986, à ce même niveau, on est rendu à 62,1 % des familles pauvres. À 20 % de ces seuils, les pourcentages restent identiques en 1973 et en 1986 à 3,9 %.

Ces remarques illustrent l'intérêt de bien situer les seuils de pauvreté utilisés. D'une part, elles nous permettent de constater que les familles sont beaucoup plus concentrées juste au-dessus des seuils de Statistique Canada que les personnes seules. D'autre part, l'étalement du nombre de personnes seules au-dessous des seuils de pauvreté était plus important en 1973 qu'il ne l'est en 1986, ce qui, entre autres, s'est traduit par une plus grande concentration des personnes seules pauvres sous les seuils de référence de Statistique Canada. En dernier lieu, cette méthode permet de situer rapidement tout autre seuil de référence et d'en mesurer globalement les effets sur les taux de pauvreté qui en découlent. Comme il a été rapporté dans un document du Conseil canadien de développement social, l'utilisation des seuils plus élevés (ceux du C.C.D.S. entre autres) amène des différences dans la composition ou les caractéristiques des ménages pauvres.

### 1.4.1 Une sensibilité différente selon certaines caractéristiques

En faisant varier d'un certain pourcentage les seuils de pauvreté, il est possible de déterminer l'effet de ces variations sur la situation globale de la pauvreté, c'est-à-dire sur le nombre et le pourcentage de personnes pauvres. Cette plus ou moins grande sensibilité globale des données peut entraîner des changements plus ou moins prononcés pour certains groupes particuliers. Certains, vu leur concentration élevée autour des seuils, verront leur situation changer radicalement; d'autres, vu leur étalement autour des seuils, ne seront pas touchés outre mesure par ces modifications.

Ces changements dans les seuils n'influent pas nécessairement sur les structures ou caractéristiques de la pauvreté; ainsi, les taux de pauvreté peuvent demeurer relativement semblables et ceux qui étaient plus touchés peuvent l'être tout autant par suite de ces variations dans les seuils. Si le classement des groupes, selon qu'ils sont plus ou moins touchés par la pauvreté, ne change pas, alors la structure de pauvreté n'est pas touchée. C'est d'ailleurs ce que nous vérifions dans les prochaines pages.

L'examen de la structure de la pauvreté chez les familles révèle que les groupes les plus fréquemment touchés[18] sont d'abord les moins de 35 ans (15-24 ans: 27,7 %; 25-34 ans: 19,1 %). Ces groupes sont suivis des chefs de famille de 65 ans et plus, de 55-64 ans, de 35-44 ans et des 45-54 ans; en baissant de 20 % les seuils de pauvreté, le taux de pauvreté des personnes âgées (65 ans et plus) est sensiblement diminué et on ne retrouve que 29,8 % des familles pauvres situées aux seuils de référence; à l'inverse, si on augmente les seuils de 20 %, on multiplie par 1,9 le nombre de personnes âgées situées à ces seuils et près de 3 sur 10 se retrouvent sous ces nouveaux seuils.

C'est donc une forte concentration de chefs de famille âgés qui se retrouvent autour des seuils de pauvreté; en conséquence, les données sur la pauvreté de ce groupe d'âge sont très sensibles au choix d'un seuil plus ou moins élevé. En distinguant les familles selon le sexe du chef de famille, on note une plus grande sensibilité des données pour les chefs masculins que pour les chefs féminins. En effet, à 80 % du seuil, il ne reste plus que 54,7 % des familles dont le chef est un homme contre 76,6 % des familles dont le chef est une femme. Cependant, de par la nature du fichier, nous savons que les familles dont le chef est une femme sont surtout des familles monoparentales. Puisque ces dernières vivent un état de pauvreté plus grave que les autres familles (comme on le verra au chapitre 4), ce résultat n'a rien de surprenant.

Nous avons aussi étudié la variabilité des caractéristiques des familles en relation avec le marché du travail. En basant nos observations sur le seuil à 80 %, on observe une plus grande variabilité pour les familles où on retrouve deux revenus ou plus, celles qui tirent leur principale source de revenu de salaires ou traitement, celles ayant connu moins de 10 semaines de chômage et celles ayant travaillé 49 semaines et plus.

Autant lorsqu'on baisse que lorsqu'on hausse les seuils de pauvreté, la répartition selon les caractéristiques des chefs de familles pauvres est touchée. Si on tient compte de l'âge, la structure de la pauvreté est modifiée par une hausse ou une baisse des seuils de pauvreté; mais, pour les autres caractéristiques (sexe, statut d'activité, nombre de personnes gagnant un revenu, source principale de revenu et nombre de semaines de chômage), la structure de pauvreté (ou le classement des différents groupes selon leur taux de pauvreté) n'est pas modifiée pour les chefs de famille.

18. Voir les tableaux C.1 et C.2 à l'annexe C.

Ces constations faites pour les chefs de famille s'appliquent aussi aux personnes seules. À l'exception des groupes d'âge (surtout les 65 ans et plus) et des groupes selon le sexe, la structure de la pauvreté n'est pas modifiée et, de manière générale[19], les autres caractéristiques des personnes seules suivent le même classement autant lorsqu'on élève que lorsqu'on abaisse les seuils de référence. Cependant, certaines caractéristiques peuvent être sujettes à des changement plus ou moins prononcés.

En somme, ces compilations illustrent la sensibilité de certains groupes d'âge à une variation à la hausse ou à la baisse des seuils de pauvreté. Mais, pour les autres caractéristiques, ces modifications de seuils ne viennent pas changer la structure de l'incidence de la pauvreté, c'est-à-dire la structure des taux de pauvreté; ce qu'elles entraînent surtout, c'est une hausse ou une baisse du nombre de personnes pauvres au Québec et, par ricochet, des taux de pauvreté.

Nous reviendrons sur ce sujet au cours d'un chapitre ultérieur; l'exament de la distribution des personnes pauvres sous les seuils de référence nous éclairera sur ce phénomène de concentration. Mentionnons seulement que plus un groupe se retrouve concentré à des niveaux de revenus près des seuils, plus une faible variation de ce dernier risque de toucher rapidement le nombre de pauvres de ce groupe.

## 1.5
## Les problèmes de raccordement des données

Étant donné les difficultés rencontrées pour l'analyse des données sur une longue période et vu que nous étions limités par la disponibilité[20] sur neuf années des données à la base de nos analyses, nous avons dû avoir recours à une méthode indirecte d'estimation de la pauvreté pour les années antérieures à 1981.

19. À 50 % des seuils de référence, certains sous-groupes présentent des comportements différents et certains classements changent. Ces résultats sont cependant peu fiables, vu leur faible représentativité sur le plan statistique.

20. Seuls les fichiers de 1973, 1975, 1977, 1979, 1981, 1982, 1984, 1985 et 1986 ont été rendus publics.

En effet, les structures de dépenses utilisées pour la période 1981 à 1986 ont été évaluées par l'enquête sur les dépenses de consommation menée en 1978. Pour la période 1973 à 1979, c'est l'enquête de 1969 qui permettait d'évaluer la structure des dépenses de consommation. Ces changements ont amené d'importantes révisions pour les seuils de pauvreté. Plutôt que de procéder à une analyse des deux sous-périodes sans pouvoir les comparer, nous avons opté pour leur fusion[20].

En contrepartie, nous avons dû procéder à une estimation des seuils de pauvreté pour la période 1973 à 1979. Ceux-ci sont basés sur la structure des dépenses de 1978. Il nous semblait que cette structure[21] pouvait mieux refléter la situation vécue par les ménages québécois au cours de cette période.

Compte tenu des remarques précédentes, les seuils estimés à partir des dépenses de 1978 ont cependant été retenus pour analyser les dernières années. Rappelons toutefois que les estimations des taux de pauvreté et du nombre de personnes pauvres sont très sensibles à des variations des seuils, vu la concentration d'un bon nombre de ménages autour de ces seuils.

Tel que mentionné précédemment, nous avons choisi d'utiliser la base de 1978 et d'estimer cette base pour les années où elle est manquante, soit de 1973 à 1979. On peut se demander comment se compare cette série sur la pauvreté avec une autre qui utilise la base antérieure de 1969. Les tableaux 1.3 et 1.4 présentent respectivement les données sur la pauvreté selon la base de 1969 et celle de 1978.

Les données reproduites aux tableaux 1.3 et 1.4 sont réparties selon quatre catégories: les familles, les personnes seules, les ménages et le total des personnes. Un ménage peut tout aussi bien être une personne seule qu'une famille ou un couple sans enfant. Par conséquent, les données selon les ménages sont formées de la somme des familles et des personnes seules. L'autre façon de présenter les données globales consiste en un dénombrement du total de personnes pauvres que l'on obtient en additionnant toutes les personnes seules et tous les membres des familles. Selon les deux méthodes, on obtient le taux de pauvreté en divisant le total des ménages pauvres par le total des ménages dans un cas et, dans l'autre, en divisant le nombre total de pauvres par la population totale.

21. Il faut remarquer que les seuils basés sur la structure des dépenses de 1969 sont disponibles pour toute la période 1973-1986. Malgré cette disponibilité des données, nous avons choisi la structure des dépenses de 1978 qui reflète mieux la situation des années quatre-vingt.

Les résultats obtenus avec les deux méthodes sont passablement différents et ce, peu importe la base retenue. L'incidence de la pauvreté est toujours plus élevée quand on la calcule avec les ménages. En effet, cette méthode donne un poids beaucoup plus grand aux personnes seules dont l'incidence de la pauvreté est toujours plus élevée que celle des familles. Les deux méthodes sont statistiquement acceptables. Cependant, les chiffres officiels font généralement référence à l'incidence de la pauvreté du total des personnes puisque cette méthode représente mieux la réalité.

## T A B L E A U 1.3

**Évolution du nombre de pauvres et du taux de pauvreté au Québec entre 1973 et 1986**
***Base de 1969***

| Année | Total des personnes | | Ménages[a] | | Familles | | Personnes seules | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre (000) | % | Nombre (000) | % | Nombre (000) | % | Nombre (000) | % |
| 1973 | 1 042 | 17,8 | 426 | 22,2 | 216 | 15,4 | 210 | 40,8 |
| 1975 | 924 | 15,6 | 453 | 22,0 | 200 | 13,3 | 252 | 45,1 |
| 1977 | 894 | 14,8 | 422 | 19,9 | 201 | 12,7 | 222 | 40,6 |
| 1979 | 813 | 13,5 | 415 | 18,9 | 183 | 11,4 | 231 | 39,3 |
| 1981 | 853 | 13,5 | 438 | 18,5 | 194 | 11,3 | 244 | 37,7 |
| 1982 | 911 | 14,1 | 463 | 19,1 | 209 | 12,0 | 254 | 37,2 |
| 1984 | 984 | 15,2 | 500 | 19,9 | 233 | 12,9 | 268 | 37,1 |
| 1985 | 925 | 14,3 | 455 | 18,0 | 227 | 12,4 | 228 | 32,6 |
| 1986 | 843 | 12,8 | 437 | 16,8 | 208 | 11,2 | 229 | 31,0 |

a. Les ménages sont la somme des familles et des personnes seules. Le total peut être légèrement différent en raison des arrondissements.

Source : Compilation de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des fichiers de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Cela étant dit, en comparant l'évolution des taux de pauvreté selon les deux bases, on constate que la base influence le niveau du taux de pauvreté, mais très peu ou pas du tout son évolution. La base de 1978 donne toujours des taux de pauvreté plus élevés que celle de 1969. C'est normal, étant donné les seuils de pauvreté plus élevés qui y sont associés. Le graphique 1.1 illustre l'évolution de l'incidence de la pauvreté selon les bases de 1969 et 1978 (estimé pour 1973 à 1979) pour les personnes seules, les familles, les ménages et le total des personnes. On y constate que pour la plupart des situations (à l'exception des périodes 1979-1981 et 1984-1985, chez les personnes seules), les deux séries évoluent parallèlement.

T A B L E A U 1.4

**Évolution du nombre de pauvres et du taux de pauvreté au Québec entre 1973 et 1986**
***Base de 1978*[a]**

| Année | Total des personnes | | Ménages[b] | | Familles | | Personnes seules | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre (000) | % | Nombre (000) | % | Nombre (000) | % | Nombre (000) | % |
| 1973 | 1 463 | 25,0 | 547 | 28,5 | 306 | 21,8 | 241 | 46,9 |
| 1975 | 1 206 | 20,3 | 550 | 26,5 | 266 | 17,7 | 284 | 50,8 |
| 1977 | 1 129 | 18,7 | 511 | 24,0 | 259 | 16,4 | 251 | 46,1 |
| 1979 | 1 059 | 17,6 | 516 | 23,5 | 241 | 15,0 | 274 | 46,6 |
| 1981 | 1 135 | 17,9 | 567 | 24,0 | 253 | 14,8 | 314 | 48,5 |
| 1982 | 1 203 | 18,7 | 598 | 24,6 | 272 | 15,6 | 326 | 47,6 |
| 1984 | 1 297 | 20,1 | 639 | 25,4 | 304 | 16,9 | 335 | 46,4 |
| 1985 | 1 226 | 19,0 | 614 | 24,3 | 290 | 15,8 | 324 | 46,4 |
| 1986 | 1 192 | 18,1 | 615 | 23,6 | 286 | 15,3 | 329 | 44,5 |

a. Estimée de 1973 à 1979 inclusivement.

b. Les ménages sont la somme des familles et des personnes seules. Le total peut être légèrement différent en raison des arrondissements.

Source : Compilation de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des fichiers de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## GRAPHIQUE 1.1

**Évolution du taux de pauvreté selon les bases de 1969 et 1978 pour les personnes seules, les familles, les ménages et le total des personnes, Québec, 1973-1986**

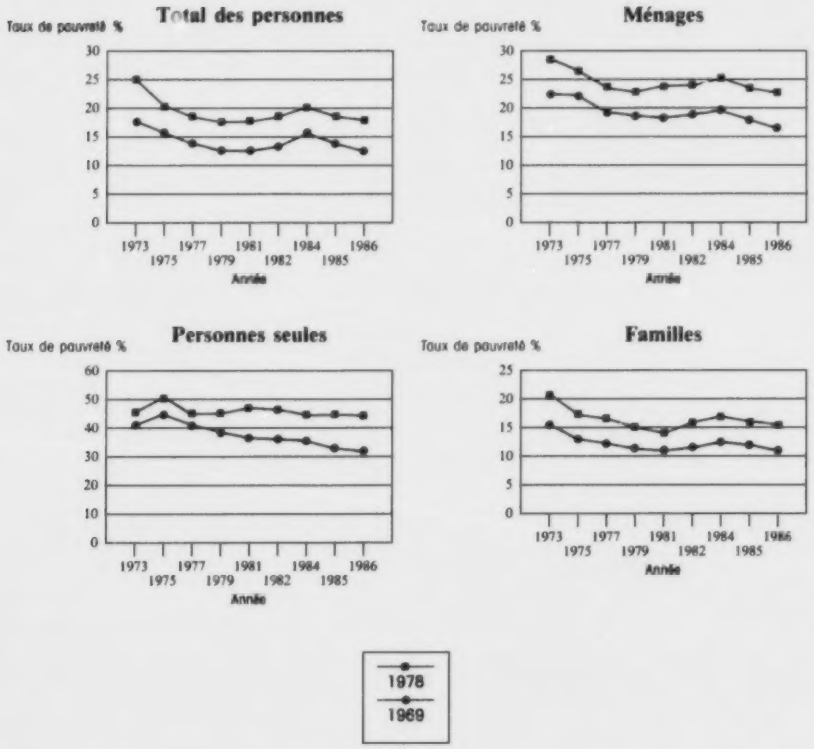

## 1.6 Principales définitions et variables utilisées[22]

Dans cette étude, *une personne ou une famille est pauvre*, si son revenu global est inférieur au seuil de faible revenu publié par Statistique Canada. Toutes les autres sont classées comme non pauvres.

La notion de famille ou de personne seule est celle que l'on retrouve au sein des *familles économiques*. *La famille* est constituée d'un groupe de personnes qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption. La personne qui vit seule ou qui réside dans un ménage sans avoir de lien de parenté avec les autres est identifiée comme une *personne seule*.

Un autre élément important de cette recherche, c'est que les données sont tirées d'une enquête annuelle de Statistique Canada. Cette enquête, dont les résultats sont présentés par la suite, utilise le concept de famille économique qui est plus englobant que celui de la « famille de recensement »; la principale différence entre les deux a trait aux personnes seules (famille économique) et aux personnes hors famille (famille de recensement); vu l'importance stratégique de ce concept et ses implications sur l'incidence des faibles revenus, l'annexe A décrit plus en détail chacune de ces unités et met en évidence les écarts constatés pour le Québec.

Comme cette enquête fournit des renseignement détaillés sur chaque unité, il n'est certes pas nécessaire de fournir la description détaillée de près de 70 variables codées[23]. Toutefois, les grands paramètres de cette enquête sont utiles pour bien situer les compilations spéciales et les réserves méthodologiques sont importantes pour l'interprétation des données.

22. L'annexe A définit de façon beaucoup plus détaillée les variables qui ont été retenues pour cette analyse sur la pauvreté.

23. Un document technique fournit toutes les descriptions sous-jacentes au fichier de microdonnées : fichier de microdonnées (familles économiques), *Enquête sur les finances des consommateurs de 1987*, revenu de 1986.

L'enquête sur les finances des consommateurs est menée chaque année au printemps et porte sur les revenus tirés de différentes sources au cours de l'année précédente. Cet échantillon de la population canadienne exclut cependant les personnes du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, celles résidant sur les réserves indiennes de même que les pensionnaires d'institutions. Comme les analyses portent sur plusieurs années, il est possible que les variations constatées soient explicables par des changements dans la structure et la composition des populations à l'étude. Enfin, même si le revenu n'est qu'un indicateur imparfait de tous les avantages économiques et financiers reçus par un ménage, il est généralement adopté comme mesure objective dans les études sur la pauvreté ayant recours à l'approche économique.

Par ailleurs, pour chacune des variables utilisées dans ce document, les définitions ont été reproduites en annexe; on y fait mention des principaux changements intervenus au cours de la période.

## 1.7 Sources statistiques

Les principales sources d'informations statistiques proviennent des neuf rubans[24] de microdonnées de l'enquête sur les finances des consommateurs rendus publics par Statistique Canada. Les années disponibles (1973, 1975, 1977, 1979, 1981, 1982, 1984, 1985 et 1986) ont été analysées afin de tracer l'évolution de la pauvreté au Québec selon différentes caractéristiques socio-économiques.

On a complété les informations par des données tirées du document *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*; cette publication annuelle (de 1971 à 1986) a aussi permis de cerner les concepts et les méthodes sous-jacentes.

Des compilations spéciales ont aussi été effectuées par Statistique Canada pour l'année 1985 et portent uniquement sur le Québec. Elles ont déjà fait

24. Chaque ruban est accompagné d'un manuel explicatif qui décrit le fichier de microdonnées.

l'objet d'une présentation[25] et ont permis d'orienter les travaux actuels par une sélection préalable des variables devant faire l'objet d'études plus poussées pour la période débutant en 1973.

## 1.8 Conclusion

Ce chapitre a permis de constater que l'analyse du phénomène de la pauvreté ne doit pas être détachée du contexte dans lequel elle se fait. Même si l'approche économique a été retenue, il n'en demeure pas moins qu'elle comporte certaines limites. C'est d'ailleurs pourquoi, vu les nombreuses mesures et les différents seuils de pauvreté disponibles, nous avons cru nécessaire d'examiner la sensibilité des résultats à ces différents seuils et d'avoir recours à différentes mesures statistiques.

Premièrement, il a été observé que la sensibilité des résultats était plus grande pour les familles que pour les personnes seules lorsque les seuils de référence étaient haussés.

Deuxièmement, la distribution des ménages sous les seuils de référence varient dans le temps. Comparativement à 1973, les personnes seules et pauvres sont maintenant en 1986 plus concentrées sous les seuils de référence.

Troisièmement, la structure ou l'incidence de la pauvreté demeure relativement similaire autour des seuils de pauvreté. Cependant, l'incidence selon les caractéristiques démographiques comme l'âge (65 ans et plus surtout) et le sexe peuvent être modifiées plus que d'autres caractéristiques par un changement dans les seuils.

L'exposé des différentes définitions et des concepts sous-jacents à l'enquête sur les finances des consommateurs a aussi permis de cerner les limites méthodologiques des constats effectués.

25. *Les personnes à faible revenu au Québec* (1985), Direction de la recherche, MMSRFP, document interne, octobre 1987.

Pour continuer l'exploration de ce sujet, nous allons faire état dans les deux prochains chapitres de la mesure et de l'incidence de la pauvreté; pour cela, nous tiendrons compte de plusieurs caractéristiques démographiques et nous tenterons de mettre en évidence certains liens potentiels entre le marché du travail et la pauvreté.

CHAPITRE

# 2

# La pauvreté au Québec: une situation changeante

Nous entrons maintenant au cœur de notre étude sur l'analyse de la pauvreté au Québec. Nous présentons dans ce chapitre l'évolution de la pauvreté au Québec de 1973 à 1986, plus précisément l'évolution de son incidence selon certaines variables démographiques: âge, sexe, nombre de personnes dans l'unité familiale, nombre d'enfants de moins de dix-huit ans et niveau de scolarité.

Tout d'abord, nous abordons brièvement les principaux changements démographiques ayant eu cours entre 1973 et 1986. La deuxième section présente l'évolution de la pauvreté chez les familles mesurée par le taux de pauvreté, la répartition et l'indice relatif de pauvreté. La troisième section examine de la même façon l'évolution de la pauvreté chez les personnes seules. Nous terminons par une synthèse des principaux résultats.

## 2.1 Les changements démographiques au Québec

Afin de mieux comprendre l'évaluation de la pauvreté au Québec de 1973 à 1986, il faut avoir à l'esprit les changements démographiques ayant eu cours durant cette période. Dans cette section, nous effectuerons un bref survol des principales modifications.

### 2.1.1 Les familles

Le nombre total de familles a progressé de 32,5 % de 1973 à 1986, passant de 1 405 140 à 1 862 310. Cette évolution n'a pas été homogène, de sorte que la composition des familles a été fortement transformée. En

ce qui a trait à l'âge, on assiste à un léger vieillissement. Ainsi, les familles dont le chef avait 65 ans et plus représentaient 11,4 % du total en 1973 comparativement à 12,4 % en 1986, tel que l'indique le tableau 2.1.

Signalons que la moitié des familles ont un chef âgé entre 25 et 44 ans en 1986.

T A B L E A U 2.1

**Répartition de l'ensemble des familles selon l'âge du chef, Québec, 1973 et 1986**

| | Part relative | |
|---|---|---|
| Groupe d'âge du chef de famille | 1973 % | 1986 % |
| 15-24 ans | 5,2 | 5,0 |
| 25-44 ans | 47,8 | 49,8 |
| 45-64 ans | 35,6 | 32,7 |
| 15-64 ans | 88,6 | 87,6 |
| 65 ans et plus | 11,4 | 12,4 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

T A B L E A U 2.2

**Répartition de l'ensemble des familles selon le type d'unité familiale, Québec, 1973 et 1986**

| | Part relative | |
|---|---|---|
| Type d'unité familiale | 1973 % | 1986 % |
| Couple sans enfant | 22,0 | 30,1 |
| Biparentale | 66,0 | 54,7 |
| Monoparentale | 8,5 | 11,4 |
| Autres | 3,5 | 3,8 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Les femmes chefs de famille sont proportionnellement plus nombreuses en 1986 qu'en 1973. Ainsi, leur part relative est passée de 9,1 % du total à 12,0 %. Quant au type d'unité familiale, on assiste à une progression relative des familles monoparentales et, particulièrement, des couples sans enfants. Selon le tableau 2.2, on observe aussi une décroissance assez marquée des unités biparentales, soit une diminution de 11,3 points de pourcentage de la part relative de ce groupe.

La répartition de l'ensemble des familles selon le nombre de personnes dans l'unité familiale, telle qu'exprimée au tableau 2.3, démontre, en corrélation avec le précédent paragraphe, une forte poussée des familles constituées de deux personnes. On observe aussi une baisse remarquable des unités de cinq personnes et plus. Au Québec, la taille moyenne des familles est passée de 3,80 à 3,14 entre 1973 et 1986. Pour les familles biparentales, le nombre moyen de membres était de 4,55 en 1973 comparativement à 3,98 en 1986. Quant aux familles monoparentales, les moyennes, respectives étaient de 3,03 et 2,54 et pour les familles autres[1], elles étaient de 2,85 et 2,59.

## T A B L E A U 2.3

**Répartition de l'ensemble des familles selon le nombre de personnes dans l'unité familiale, Québec, 1973 et 1986**

| | Répartition | |
|---|---|---|
| Nombre de personnes | 1973 % | 1986 % |
| 2 | 27,9 | 39,1 |
| 3 | 21,2 | 24,3 |
| 4 | 22,4 | 24,6 |
| 5 et plus | 28,5 | 12,1 |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

1. Les familles autres comprennent tous les regroupements possibles de personnes apparentées qui ne forment pas des couples avec ou sans enfants ou des familles monoparentales.

## T A B L E A U 2.4

**Répartition de l'ensemble des familles selon le nombre d'enfants de moins de dix-huit ans dans l'unité familiale, Québec, 1973 et 1986**

| | Répartition | |
|---|---|---|
| Nombre d'enfants de moins de dix-huit ans | 1973 % | 1986 % |
| 0 | 28,7 | 49,3 |
| 1 | 20,7 | 21,2 |
| 2 | 23,0 | 21,7 |
| 3 et plus | 27,6 | 7,8 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## T A B L E A U 2.5

**Répartition de l'ensemble des familles selon le niveau de scolarité du chef, Québec, 1973 et 1986**

| | Répartition | |
|---|---|---|
| Niveau de scolarité | 1973 % | 1986 % |
| 0-8 années | 43,9 | 27,3 |
| Études secondaires | 36,8 | 44,7 |
| Études postsecondaires | 19,3 | 28,0 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Par rapport à la composition des familles selon le nombre d'enfants, il y a des changements importants. Ainsi, les familles n'ayant aucun enfant de moins de dix-huit ans représentent presque la moitié des familles en 1986. D'après le tableau 2.4, les familles de trois enfants et plus constituaient, en 1986, une très faible proportion de l'ensemble contrairement au début de la période.

La poussée de l'éducation au Québec se reflète dans la composition des familles selon le niveau de scolarité. Ainsi, les familles dont le chef a une scolarité inférieure à une neuvième année ne représentaient plus que 27,3 % du total en 1986 comparativement à 43,9 % en 1973, soit une baisse de 37,8 %, alors que celles dont le chef a une scolarité de niveau post-secondaire passent de 19,3 % à 28 %. En 1986 près de 45 % des chefs de famille avaient fait des études postsecondaires, ce qui révèle un Québec de plus en plus scolarisé.

## 2.1.2
## Les personnes seules

Le nombre de personnes seules au Québec a enregistré une progression assez spectaculaire, soit une croissance de 43,9 %, passant ainsi de 514 050 à 739 730 entre 1973 et 1986. Tout comme pour les familles, on observe un certain vieillissement, mais un peu plus prononcé. Ainsi, les personnes seules de 65 ans et plus constituaient 26,0 % du total en 1986 comparativement à 24,2 % en 1973.

T A B L E A U 2.6

**Répartition de l'ensemble des personnes seules selon l'âge, Québec, 1973 et 1986**

| | Répartition | |
|---|---|---|
| Groupe d'âge | 1973 % | 1986 % |
| 15-24 ans | 19,7 | 13,9 |
| 25-44 ans | 31,1 | 36,8 |
| 45-64 ans | 25,0 | 23,3 |
| 15-64 ans | 75,8 | 74,0 |
| 65 ans et plus | 24,2 | 26,0 |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Les personnes seules n'ont pas connu de changement significatif entre 1973 et 1986 quant à la répartition selon le sexe. Les femmes représentent la majorité, soit 56 %. D'après le tableau 2.7, quant à la scolarité, les modifications sont beaucoup moins marquées que chez les familles. Par contre, chez les personnes seules, celles ayant une scolarité postsecondaire sont presque aussi nombreuses que celles de niveau secondaire. Donc, on observe une scolarité plus élevée chez les personnes seules.

T A B L E A U 2.7

**Répartition de l'ensemble des personnes seules selon le niveau de scolarité, Québec, 1973 et 1986**

| | Répartition | |
|---|---|---|
| Niveau de scolarité | 1973 % | 1986 % |
| 0-8 années | 35,1 | 29,5 |
| Études secondaires | 34,8 | 36,9 |
| Études postsecondaires | 30,1 | 33,6 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## 2.2 Le taux de pauvreté, la répartition et l'indice relatif de pauvreté des familles

### Le taux de pauvreté

Rappelons que l'évolution du taux de pauvreté chez les familles québécoises est caractérisée par une baisse considérable sur la période 1973-1981. En effet, le taux est passé de 21,8 % à 14,8 %. La récession de 1982 a infléchi cette tendance et le retour à la situation antérieure à cette sombre période n'est apparent que depuis 1985. Signalons tout de même que le taux de pauvreté observé en 1986 demeure supérieur à celui de 1981, mais largement inférieur à celui de 1973.

G R A P H I Q U E 2.1

**Évolution du taux de pauvreté global et chez les familles, Québec, 1973-1986**

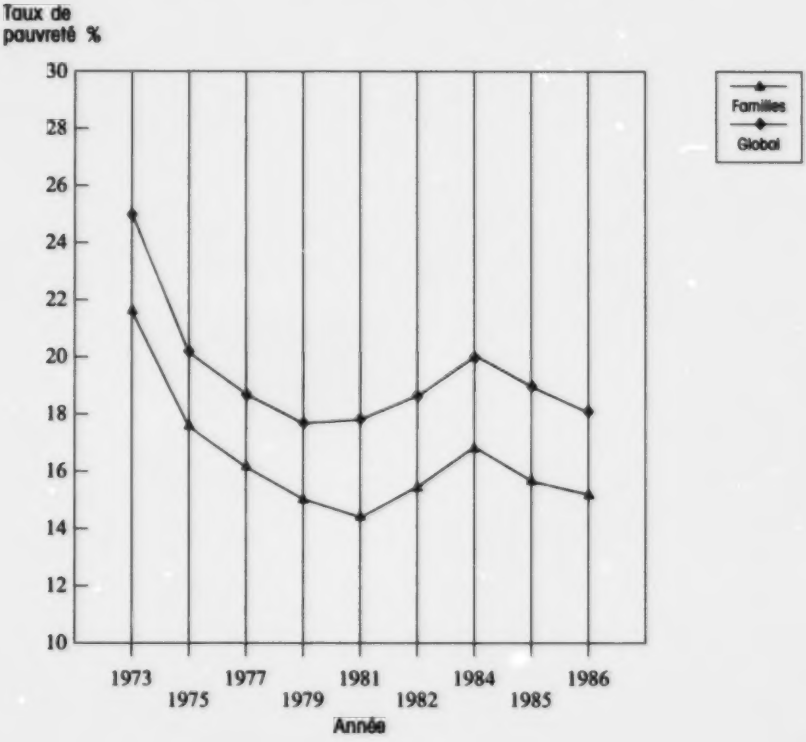


## La répartition des familles pauvres

Au Québec, le nombre de familles vivant sous le seuil de pauvreté a enregistré une diminution de 6,6 % entre 1973 et 1986. Le sommet a été atteint en 1973, suivi de près par 1984. Néanmoins, il y avait plus de familles pauvres en 1986 qu'en 1975 même si le taux de pauvreté a baissé au cours de cette période. La hausse de la population entre 1973 et 1986 explique cet apparent paradoxe.

T A B L E A U 2.8

**Nombre de familles pauvres, Québec, 1973-1986**

| | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Total | 305 820 | 265 840 | 259 160 | 241 450 | 253 390 | 272 410 | 304 350 | 290 150 | 285 500 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

### L'indice relatif de pauvreté

Afin de mieux tenir compte de l'évolution démographique et des structures sociales, nous avons calculé pour chacun des groupes analysés un indice relatif de pauvreté[2] (I.R.P.). Cet indice prend une valeur, comprise entre 0 et 1 lorsque le groupe est sous-représenté parmi les pauvres, égale à 1 lorsque le groupe est équitablement représenté parmi les pauvres et supérieure à 1 lorsque le groupe est surreprésenté parmi les pauvres.

## 2.2.1 Les familles selon l'âge du chef

### Le taux de pauvreté

La segmentation des familles selon l'âge du chef révèle que la baisse du taux de pauvreté observée sur l'ensemble de la période ne s'est pas répartie uniformément. À l'exception des 15-24 ans, tous les groupes d'âge ont enregistré une diminution appréciable de leur taux de pauvreté. D'après le tableau 2.9, les plus jeunes, eux, ont subi plus lourdement les contrecoups de la crise de 1982. Ainsi, leur taux de pauvreté demeure, en 1986, largement supérieur à celui de 1973. Les aînés (65 ans et plus), quant à eux, ont connu la plus forte amélioration puisque leur taux de pauvreté a radicalement chuté,

2. Cet indice est calculé de la manière suivante :

$$\text{I.R.P.} = \frac{\text{Part relative du groupe dans l'ensemble des familles pauvres}}{\text{Part relative du groupe dans l'ensemble des familles}}$$

passant de 34,7 % au début de la période à 15,6 % en 1986, soit une réduction de 55 %. La bonification des divers programmes de transferts aux individus de 65 ans et plus et une meilleure accessibilité à des régimes de rentes (privés ou publics) de même que la maturation de ces régimes sont, probablement, prioritairement responsables de ce redressement spectaculaire.

T A B L E A U 2.9

**Taux de pauvreté chez les familles selon l'âge du chef, Québec, 1973-1986**

| | Taux de pauvreté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Groupe d'âge | 1973 % | 1975 % | 1977 % | 1979 % | 1981 % | 1982 % | 1984 % | 1985 % | 1986 % |
| 15-24 ans | 21,0 | 17,6 | 18,4 | 20,8 | 23,1 | 31,5 | 30,9 | 33,4 | 27,7 |
| 25-44 ans | 20,5 | 14,7 | 14,9 | 12,9 | 13,9 | 15,3 | 17,0 | 17,1 | 15,4 |
| 45-64 ans | 19,5 | 14,4 | 13,2 | 13,7 | 12,1 | 14,1 | 14,9 | 12,3 | 13,3 |
| 15-64 ans | 20,1 | 14,8 | 14,5 | 13,7 | 13,8 | 15,7 | 17,0 | 16,3 | 15,3 |
| 65 ans et plus | 34,7 | 39,9 | 30,9 | 25,1 | 22,2 | 14,7 | 12,7 | 12,7 | 15,6 |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Afin de mieux saisir la détérioration de la situation des jeunes, nous avons subdivisé la population âgée de moins de 65 ans en deux groupes, soit les 15-24 ans et les 25-64 ans. Par la suite, nous avons calculé un indice relatif des taux de pauvreté (I.R.T.P).[3]. Le tableau 2.10 indique qu'au point de départ, la situation des deux groupes s'équivalait, mais qu'en 1986, le taux de pauvreté des 15-24 ans représentait 1,91 fois celui des 25-64 ans. Le sommet atteint par l'I.R.T.P. s'est manifesté en 1985.

La même démarche peut s'appliquer afin de mieux visualiser l'amélioration plus considérable des 65 ans et plus. Pour ce faire, nous avons construit l'I.R.T.P.*[4] dont les valeurs sont reproduites au tableau 2.11.

3. L'indice relatif des taux de pauvreté est calculé sur la base suivante:

$$\text{I.R.T.P.} = \frac{\text{Taux de pauvreté des 15-24 ans}}{\text{Taux de pauvreté des 25-64 ans}}$$

4. $$\text{I.R.T.P.*} = \frac{\text{Taux de pauvreté des 65 ans et plus}}{\text{Taux de pauvreté des 15-64 ans}}$$

T A B L E A U 2.10

**Indice relatif des taux de pauvreté (I.R.T.P.) des 15-24 ans par rapport aux 25-64 ans, Québec, 1973-1986**

| | Année / données | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| I.R.T.P. | 1,05 | 1,20 | 1,30 | 1,57 | 1,76 | 2,13 | 1,91 | 2,19 | 1,91 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

T A B L E A U 2.11

**Indice relatif des taux de pauvreté (I.R.T.P.*) des 65 ans et plus par rapport aux 15-64 ans, Québec, 1973-1986**

| | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| I.R.T.P.* | 1,73 | 2,70 | 2,13 | 1,83 | 1,61 | 0,94 | 0,98 | 0,78 | 1,02 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

En 1973, le taux de pauvreté des 65 ans et plus représentait 1,73 fois celui des 15-64 ans tandis qu'en 1986, les taux respectifs de chacun des groupes s'égalaient presque puisque l'I.R.T.P.* valait 1,02.

## La répartition des familles pauvres

Le poids des 15-24 ans parmi les familles pauvres a presque doublé entre 1973 et 1986, malgré le léger recul de ce groupe d'âge dans l'ensemble des familles, tel qu'observé au tableau 2.12. Les 45-64 ans et particulièrement les 65 ans et plus, représentaient en 1986 une fraction moins importante des familles pauvres qu'en 1973. La moitié des familles pauvres avaient, en 1986, un chef âgé entre 25 et 44 ans.

T A B L E A U 2.12

**Répartition des familles pauvres selon l'âge du chef, Québec, 1973-1986**

| | Part relative | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Groupe d'âge | 1973 % | 1975 % | 1977 % | 1979 % | 1981 % | 1982 % | 1984 % | 1985 % | 1986 % |
| 15-24 ans | 5,0 | 5,8 | 7,0 | 8,4 | 9,0 | 9,8 | 8,8 | 10,6 | 9,1 |
| 25-44 ans | 45,0 | 41,1 | 45,0 | 41,7 | 45,2 | 49,6 | 49,7 | 54,4 | 49,9 |
| 45-64 ans | 31,9 | 26,9 | 26,2 | 30,8 | 27,8 | 30,2 | 28,7 | 25,1 | 28,4 |
| 15-64 ans | 81,9 | 73,8 | 78,2 | 80,9 | 82,0 | 89,6 | 87,2 | 90,1 | 87,4 |
| 65 ans et plus | 18,1 | 26,2 | 21,8 | 19,1 | 18,0 | 10,4 | 12,8 | 9,9 | 12,6 |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## L'indice relatif de pauvreté

La forte détérioration de la situation des jeunes familles est confirmée par l'évolution de l'I.R.P.[5], telle qu'indiquée au tableau 2.13. Ce groupe est passé d'une position de sous-représentation parmi les pauvres en 1973 à celle d'une surreprésentation très prononcée en 1986. La valeur maximale de l'I.R.P. pour les 15-24 ans fut atteinte en 1985. Les 45-64 ans sont, tout au long de la période, sous-représentés parmi les pauvres tandis que les 25-44 ans sont presque équitablement représentés depuis 1982. Rappelons que ce dernier groupe constitue néanmoins la moitié des familles pauvres. Les 65 ans et plus sont, quant à eux, passés d'une situation de forte surreprésentation à celle de sous-représentation entre 1982 et 1985, pour être, finalement, équitablement représentés en 1986.

Revenons aux 15-24 ans. À prime abord, cette détérioration observée chez les jeunes laisse perplexe lorsque l'on constate l'amélioration de leur taux de chômage depuis quelques années. À ce propos, une récente étude publiée par Statistique Canada[6] démontre que cette baisse du chômage chez les jeunes s'est effectuée au détriment de leur rémunération réelle et relative, laquelle a diminué. Des résultats similaires ont été obtenus par des chercheurs américains.

5. Voir note 2, page 54.

6. Voir J. MYLES, G. PICOT et T. WANNEL, *Wages and Jobs in the 1980's: Changing Youth Wages and the Declining Middle*, Canada, Statistique Canada, juillet 1988, 147 p.

Il faut noter cependant que notre étude mesure le niveau de pauvreté chez les jeunes qui forment un ménage. Les jeunes vivant avec leurs parents en sont donc exclus. Dans le débat sur la pauvreté des jeunes, il faut de plus avoir à l'esprit, selon certains auteurs, que pour une partie importante des jeunes, notamment les étudiants, le phénomène de la pauvreté a un caractère transitoire. Malheureusement, les données à notre disposition ne nous permettent pas de vérifier cette hypothèse. Certaines études américaines récentes montrent que dans l'ensemble de la population pauvre, peu de gens vivent une situation de pauvreté permanente[7].

Néanmoins, il demeure qu'une forte proportion de jeunes connaissent des difficultés financières et que cette proportion a augmenté au cours de la période observée. La détérioration de la situation des jeunes s'explique généralement par un appauvrissement autant des jeunes qui fréquentent l'école à temps plein que des autres.

T A B L E A U 2.13

**Indice relatif de pauvreté chez les familles selon l'âge du chef, Québec, 1973-1986**

| | I.R.P. | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Groupe d'âge | 1973 % | 1975 % | 1977 % | 1979 % | 1981 % | 1982 % | 1984 % | 1985 % | 1986 % |
| 15-24 ans | 0,96 | 0,99 | 1,12 | 1,38 | 1,56 | 2,02 | 1,82 | 2,11 | 1,81 |
| 25-44 ans | 0,94 | 0,83 | 0,91 | 0,86 | 0,94 | 0,98 | 1,00 | 1,08 | 1,00 |
| 45-64 ans | 0,89 | 0,82 | 0,80 | 0,91 | 0,82 | 0,90 | 0,88 | 0,78 | 0,87 |
| 15-64 ans | 0,92 | 0,84 | 0,88 | 0,91 | 0,93 | 1,01 | 1,00 | 1,03 | 1,00 |
| 65 ans et plus | 1,59 | 2,25 | 1,89 | 1,67 | 1,50 | 0,94 | 0,98 | 0,80 | 1,01 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Comme le taux de pauvreté chez les étudiants à temps plein est extrêmement élevé, alors un changement dans la structure selon la fréquentation scolaire pourrait expliquer l'appauvrissement observé chez les jeunes. Qu'en est-il? Selon le tableau 2.14, la proportion des jeunes familles dont

7. Voir Greg J. DUNCAN *et al.*, *Years of Poverty, Years of Plenty, the Changing Economic Fortunes of American Workers and Families*, Michigan Institute for Social Research, University of Michigan, 1984, 184 p.

le chef fréquente l'école à temps plein a augmenté de 1975 à 1986, passant de 6,35 % à 10,08 %, soit une augmentation de 58 %. Chez les jeunes personnes seules, l'augmentation a été de 54 %, passant de 21 % à 28,87 %. Est-ce que ce changement structurel explique à lui seul la progression de la pauvreté chez les jeunes?

T A B L E A U 2.14

**Taux estimé de fréquentation scolaire à temps plein chez les 15-24 ans, Québec, 1975 et 1986**

| | Année | |
|---|---|---|
| Type de ménage | 1975 % | 1986 % |
| Familles | 6,35 | 10,08 |
| Personnes seules | 21,33 | 28,87 |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

T A B L E A U 2.15

**Taux de pauvreté chez les 15-24 ans selon la fréquentation scolaire, Québec, 1975 et 1986**

| | Temps plein | | Autres | |
|---|---|---|---|---|
| Type de ménage | 1975 % | 1986 % | 1975 % | 1986 % |
| Familles | 25,9 | 59,4 | 16,9 | 24,2 |
| Personnes seules | 98,2 | 83,6 | 37,2 | 49,2 |

Note: Les données telles que découpées au tableau 2.15 ont un niveau de signification plus faible. Elles demeurent quand même utiles pour émettre une hypothèse.

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Même si les données produites au tableau 2.15 sont basées sur un petit nombre d'observations, ce qui les rend statistiquement moins signi-

ficatives, elles suggèrent néanmoins qu'une bonne partie de l'augmentation du taux de pauvreté des jeunes familles est liée à l'appauvrissement de celles dont le chef fréquente l'école à temps plein. Cette explication est cependant insuffisante dans la mesure où on note également un appauvrissement notable, quoique moins prononcé, des jeunes familles dont le chef ne fréquente pas une institution scolaire à temps plein. La situation est très différente chez les personnes jeunes seules, puisque dans ce cas le taux de pauvreté a baissé chez celles fréquentant l'école à temps plein alors qu'il a augmenté pour les autres. Donc la fréquentation scolaire n'est pas le facteur d'appauvrissement des personnes seules, et n'est surtout pas le seul facteur de l'appauvrissement des jeunes familles.

## 2.2.2 Les familles selon le sexe du chef

### Le taux de pauvreté

Les familles ayant une femme comme chef connaissent une incidence de pauvreté beaucoup plus élevée que celles ayant à leur tête un homme. Sur l'ensemble de la période, le taux de pauvreté des familles dont le chef est de sexe masculin a chuté pendant que la situation des familles dont le chef est de sexe féminin n'accusait qu'une très légère amélioration. Ainsi, d'après le graphique 2.2, l'écart entre les deux groupes s'est élargi de 1973 à 1986. Le taux de pauvreté des femmes chefs de famille était supérieur de 239 % en 1973 à celui des hommes, comparativement à 376 % en 1986.

GRAPHIQUE 2.2

**Évolution du taux de pauvreté chez les familles selon le sexe du chef, Québec, 1973-1986**

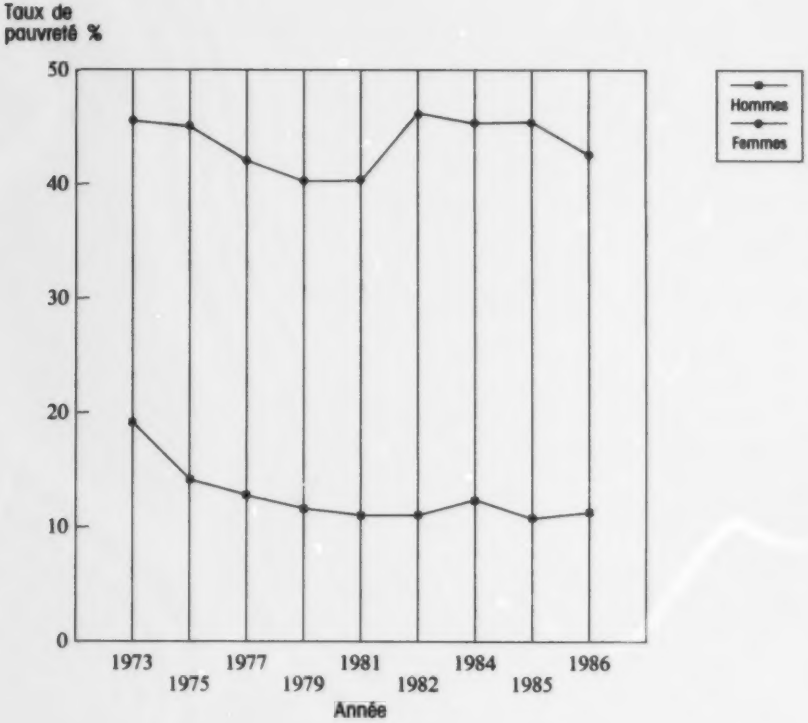


## La répartition des familles pauvres

La proportion des familles pauvres ayant une femme comme chef de famille a connu une progression décisive durant la période observée, passant de 19,4 % en 1973 à 33,8 % en 1986. Le sommet fut atteint en 1985 avec 37,4 %. Il est probable que l'augmentation des divorces et la monoparentalité accrue ont été déterminantes dans cette progression.

## TABLEAU 2.16

**Répartition des familles pauvres selon le sexe du chef, Québec, 1973-1986**

| | Part relative | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sexe | 1973 % | 1975 % | 1977 % | 1979 % | 1981 % | 1982 % | 1984 % | 1985 % | 1986 % |
| Homme | 80,6 | 76,0 | 72,1 | 71,5 | 68,4 | 65,1 | 66,0 | 62,6 | 66,2 |
| Femme | 19,4 | 24,0 | 27,9 | 28,5 | 31,6 | 34,9 | 34,0 | 37,4 | 33,8 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## GRAPHIQUE 2.3

**Évolution de la part des familles pauvres ayant une femme comme chef, Québec, 1973-1986**

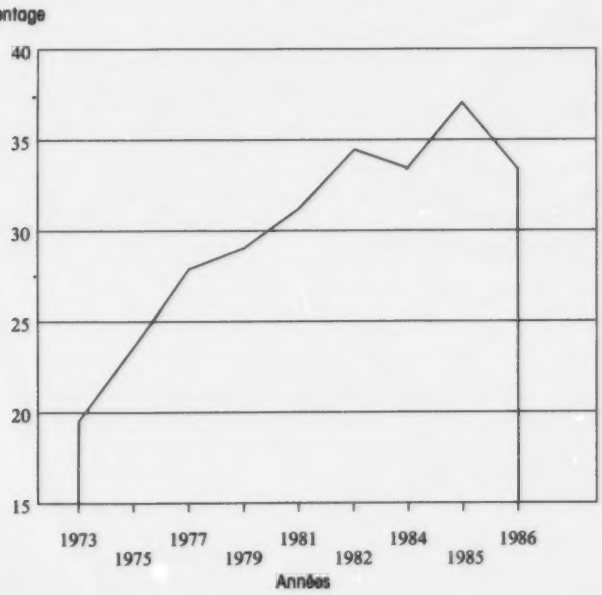

### L'indice relatif de pauvreté

La période 1973-1986 est caractérisée par une grave surreprésentation des familles ayant une femme comme chef parmi les pauvres. Cette situation s'est aggravée au cours des ans et l'I.R.P. pour ce groupe a atteint son sommet en 1982. C'est sur la base de telles observations que l'on parle de féminisation de la pauvreté.

T A B L E A U 2.17

**Indice relatif de pauvreté chez les familles selon le sexe du chef, Québec, 1973-1986**

| | I.R.P. | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sexe | 1973 % | 1975 % | 1977 % | 1979 % | 1981 % | 1982 % | 1984 % | 1985 % | 1986 % |
| Homme | 0,89 | 0,84 | 0,81 | 0,80 | 0,77 | 0,74 | 0,75 | 0,72 | 0,75 |
| Femme | 2,13 | 2,60 | 2,62 | 2,67 | 2,74 | 3,03 | 2,72 | 2,93 | 2,83 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## 2.2.3 Les familles selon le nombre de personnes dans l'unité familiale

En 1973, les familles composées de cinq personnes et plus avaient le taux de pauvreté le plus élevé. En 1986, selon le tableau 2.18, ce sont les familles comptant deux personnes qui avaient l'incidence la plus forte. Néanmoins, tous les types d'unités familiales ont enregistré une baisse de leur taux de pauvreté. L'amélioration la plus sensible appartient aux unités de cinq personnes et plus tandis que les familles de trois personnes ont obtenu la plus faible diminution.

La baisse du taux de pauvreté chez les familles de cinq personnes et plus depuis 1973 peut s'expliquer par l'entrée en vigueur en 1974 du programme québécois des allocations familiales et par la bonification de celui du gouvernement fédéral. Ainsi, les allocations familiales du gouvernement

fédéral, par exemple, passaient d'une moyenne mensuelle de 12 $ en 1973 à 20 $ en 1974. Le gouvernement québécois mettait au même moment sur pied son propre programme, dont le barème variait de 12 $ à 31 $ selon le rang de l'enfant, avec une allocation supplémentaire mensuelle de 5 $ pour les enfants âgés de 12 à 17 ans. De plus, une transformation importante dans la composition de ce type de cellule familiale s'est opérée de 1973 à 1986. Au début de la période, ces unités étaient caractérisées par une plus forte proportion d'enfants de moins de dix-huit ans. Ainsi, 93,4 % de ces familles étaient composées de trois enfants et plus. En 1986, cette proportion n'était plus que de 60,3 %. En bref, les unités familiales de cinq personnes et plus contenaient plus d'adultes en 1986 qu'en 1973, d'où une probabilité qu'il y ait plus de personnes gagnant un revenu; ce qui expliquerait aussi la forte baisse du taux de pauvreté associé à cette catégorie.

T A B L E A U 2.18

**Taux de pauvreté chez les familles selon le nombre de personnes dans l'unité familiale, Québec, 1973-1986**

| | Taux de pauvreté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre de personnes | 1973 % | 1975 % | 1977 % | 1979 % | 1981 % | 1982 % | 1984 % | 1985 % | 1986 % |
| 2 | 22,8 | 21,3 | 19,1 | 17,8 | 17,1 | 16,0 | 17,3 | 16,5 | 17,2 |
| 3 | 17,2 | 16,9 | 16,1 | 15,5 | 13,4 | 17,8 | 18,1 | 16,6 | 16,1 |
| 4 | 18,1 | 13,8 | 13,0 | 10,4 | 12,2 | 13,7 | 14,9 | 13,3 | 11,8 |
| 5 et plus | 27,0 | 17,7 | 16,7 | 15,4 | 15,7 | 14,2 | 17,2 | 16,9 | 15,0 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## La répartition des familles pauvres

Les familles de cinq personnes et plus représentaient 11,8 % de l'ensemble des familles pauvres en 1986 contrairement à 35,3 % en 1973. La lecture du tableau 2.19 montre que les familles de deux et trois personnes constituaient une proportion considérable (69,4 %) des familles pauvres en 1986. On observe donc un renversement du portrait global par rapport à 1973. En effet, durant cette année, les familles de quatre personnes et plus formaient 53,9 % des familles pauvres.

T A B L E A U 2.19

**Répartition des familles pauvres selon le nombre de personnes dans l'unité familiale, Québec, 1973-1986**

| | Part relative | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre de personnes | 1973 % | 1975 % | 1977 % | 1979 % | 1981 % | 1982 % | 1984 % | 1985 % | 1986 % |
| 2 | 29,3 | 37,7 | 37,0 | 39,5 | 39,9 | 35,8 | 38,7 | 40,4 | 43,9 |
| 3 | 16,8 | 20,7 | 23,1 | 25,5 | 22,0 | 28,5 | 26,3 | 26,0 | 25,5 |
| 4 | 18,6 | 18,7 | 19,2 | 16,1 | 20,4 | 21,2 | 21,3 | 20,0 | 18,8 |
| 5 et plus | 35,3 | 22,9 | 20,7 | 18,9 | 17,7 | 14,5 | 13,7 | 13,6 | 11,8 |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## L'indice relatif de pauvreté

Les familles constituées de cinq membres et plus ont connu un renversement de situation, passant d'un état de surreprésentation parmi les pauvres en 1973 à celui de sous-représentation en 1986, comme on peut le voir au tableau 2.20. Les familles de trois personnes, quant à elles, ont suivi une direction inverse, passant de la sous à la surreprésentation. Les familles de quatre personnes sont en situation constante de sous-représentation. Ainsi, en 1986, la pauvreté était avant tout l'apanage des petites unités familiales.

T A B L E A U 2.20

**Indice relatif de pauvreté chez les familles selon le nombre de personnes dans l'unité familiale, Québec, 1973-1986**

| | I.R.P. | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre de personnes | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| 2 | 1,05 | 1,20 | 1,16 | 1,18 | 1,16 | 1,02 | 1,02 | 1,04 | 1,12 |
| 3 | 0,79 | 0,95 | 0,98 | 1,03 | 0,91 | 1,14 | 1,07 | 1,05 | 1,05 |
| 4 | 0,83 | 0,78 | 0,79 | 0,69 | 0,83 | 0,88 | 0,88 | 0,84 | 0,77 |
| 5 et plus | 1,24 | 1,00 | 1,02 | 1,03 | 1,06 | 0,91 | 1,02 | 1,07 | 0,98 |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## 2.2.4
## Les familles selon le type d'unité familiale

### Le taux de pauvreté

Les familles monoparentales ont, en 1986, un taux de pauvreté supérieur de 387 % à celui des familles biparentales. Néanmoins, on observe au tableau 2.21 une stabilité sur l'ensemble de la période de l'incidence de la pauvreté chez les familles monoparentales alors que toutes les autres structures familiales montrent, en 1986, un taux de pauvreté largement inférieur à celui de 1973. Les couples sans enfant ont un taux de pauvreté supérieur à celui des familles biparentales pour la période 1975-1981 et inférieur de 1982 à 1985. Soulignons la forte diminution du taux de pauvreté chez les familles biparentales entre 1973 et 1975. Encore une fois, l'entrée en vigueur du programme québécois d'allocations familiales en 1974 et la bonification des allocations fédérales peuvent vraisemblablement expliquer cette observation.

L'entrée plus poussée sur le marché du travail d'un deuxième travailleur, jointe à des améliorations salariales, peuvent probablement aussi expliquer la tendance à la baisse du taux de pauvreté observée de 1975 à 1981 chez les familles biparentales et les couples sans enfant. La situation notée de 1982 à 1985 laisse entrevoir la possibilité que les familles biparentales et surtout monoparentales aient subi plus lourdement les effets de la récession de 1982.

T A B L E A U 2.21

**Taux de pauvreté chez les familles selon le type d'unité familiale, Québec, 1973-1986**

| Type d'unité familiale | Taux de pauvreté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1973 % | 1975 % | 1977 % | 1979 % | 1981 % | 1982 % | 1984 % | 1985 % | 1986 % |
| Couple sans enfant | 19,2 | 18,3 | 15,2 | 13,3 | 11,1 | 10,1 | 10,7 | 8,8 | 12,0 |
| Biparentale | 19,3 | 13,3 | 12,2 | 11,5 | 11,0 | 11,6 | 13,2 | 11,8 | 11,2 |
| Monoparentale | 44,5 | 46,7 | 45,5 | 39,0 | 41,3 | 48,9 | 48,0 | 47,2 | 43,4 |
| Autres | 30,2 | 24,1 | 19,6 | 22,4 | 25,4 | 24,2 | 20,0 | 23,0 | 16,6 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Au Québec, la taille moyenne des familles pauvres a, elle aussi, diminué entre 1973 et 1986, mais elle demeure supérieure à celle de l'ensemble des familles. Ainsi, la famille pauvre moyenne était composée de 4,0 membres en 1973 comparativement à 3,02 en 1986. Pour les familles biparentales pauvres, la taille moyenne était de 4,98 en 1973 et de 4,01 en 1986. Les familles monoparentales pauvres, quant à elles, contenaient en moyenne 3,20 membres en 1973 et 2,60 en 1986.

## GRAPHIQUE 2.4

**Évolution du taux de pauvreté chez les familles selon le type d'unité familiale, Québec, 1973-1986**

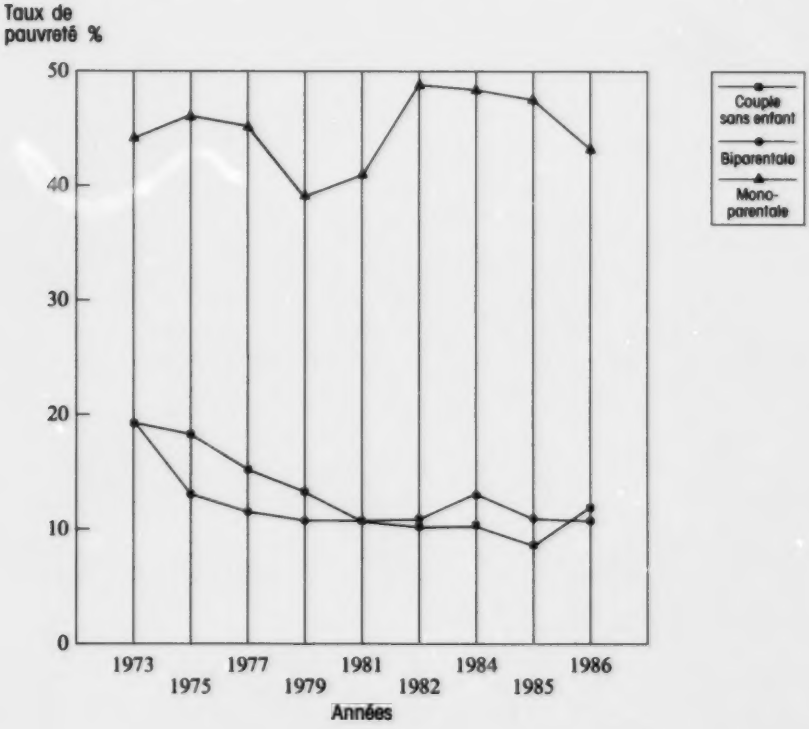

## La répartition des familles pauvres

Le poids des familles monoparentales s'est régulièrement accru depuis 1973. Ainsi, ce type de famille constituait 32,4 % des familles pauvres en 1986, comparativement à 17,5 % en 1973. C'est ce type de famille qui a enregistré la plus forte augmentation de sa part relative entre 1973 et 1986 et le maximum fut atteint en 1985 avec 38,0 %. Le groupe des familles biparentales accuse, quant à lui, une baisse importante de 1973 à 1986 avec une importante diminution en 1975. Soulignons qu'en 1973, les familles biparentales composaient 58,4 % de l'ensemble des familles pauvres et que dès 1975, cette proportion tombait sous le seuil des 50 %[8].

T A B L E A U 2.22

**Répartition des familles pauvres selon le type d'unité familiale, Québec, 1973-1986**

| Type d'unité familiale | Part relative | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1973 % | 1975 % | 1977 % | 1979 % | 1981 % | 1982 % | 1984 % | 1985 % | 1986 % |
| Couple sans enfant | 19,4 | 26,3 | 23,5 | 23,2 | 19,8 | 17,4 | 17,9 | 16,2 | 23,6 |
| Biparentale | 58,4 | 47,0 | 45,4 | 45,8 | 43,8 | 43,6 | 43,6 | 41,0 | 40,0 |
| Monoparentale | 17,5 | 21,7 | 26,2 | 24,9 | 29,6 | 32,5 | 33,6 | 38,0 | 32,4 |
| Autres | 4,7 | 5,0 | 4,9 | 6,1 | 6,8 | 6,5 | 4,9 | 4,8 | 4,0 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## L'indice relatif de pauvreté

Selon le tableau 2.23, les familles monoparentales sont largement surreprésentées parmi les familles pauvres et cette situation s'est fortement détériorée de 1973 à 1986. Les couples sans enfant et les familles biparentales demeurent sur l'ensemble de la période sous-représentés et leur I.R.P. respectif a même enregistré une baisse de 1973 à 1986. Les autres types de famille ont connue une légère amélioration.

8. Cela peut s'expliquer en partie par des changements méthodologiques et par les importantes modifications apportées aux programmes d'allocations familiales entre 1973 et 1975.

T A B L E A U 2.23

**Indice relatif de pauvreté chez les familles selon le type d'unité familiale, Québec, 1973-1986**

| | I.R.P. | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Type d'unité familiale | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Couple sans enfant | 0,88 | 1,03 | 0,93 | 0,89 | 0,75 | 0,65 | 0,63 | 0,56 | 0,79 |
| Biparentale | 0,88 | 0,75 | 0,74 | 0,76 | 0,74 | 0,75 | 0,79 | 0,75 | 0,73 |
| Monoparentale | 2,04 | 2,64 | 2,77 | 2,59 | 2,80 | 3,14 | 2,84 | 2,98 | 2,83 |
| Autres | 1,39 | 1,36 | 1,19 | 1,49 | 1,71 | 1,55 | 1,18 | 1,46 | 1,08 |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## 2.2.5 Les familles selon le nombre d'enfants de moins de 18 ans dans l'unité familiale

### Le taux de pauvreté

Contrairement à toutes les autres catégories, les familles ayant un enfant de moins de dix-huit ans enregistraient en 1986 un taux de pauvreté supérieur à celui de 1973. Selon le tableau 2.24, les familles n'ayant aucun enfant de moins de dix-huit ans avaient le plus faible taux de pauvreté et, à l'opposé, on retrouve les familles ayant trois enfants et plus. Les familles ayant un ou deux enfants possédaient, en 1986, un taux de pauvreté supérieur à celui de 1975. Notons que la baisse générale du taux de pauvreté entre 1973 et 1975 a néanmoins été plus marquée chez les familles ayant deux enfants et plus de moins de dix-huit ans. Mentionnons que ces conclusions demeurent les mêmes quand on se limite à l'étude des familles ayant des enfants de moins de sept ans. Ici, l'impact probable des modifications apportées aux allocations familiales est mieux visible. Rappelons que, en plus des ajouts de 1974, on a aussi décidé lors de ces modifications de moduler les allocations selon le rang de l'enfant dans la famille, de manière croissante.

T A B L E A U 2.24

**Taux de pauvreté chez les familles selon le nombre d'enfants de moins de dix-huit ans dans l'unité familiale, Québec, 1973-1986**

| | Taux de pauvreté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre d'enfants de moins de 18 ans | 1973 % | 1975 % | 1977 % | 1979 % | 1981 % | 1982 % | 1984 % | 1985 % | 1986 % |
| 0 | 19,5 | 17,8 | 14,2 | 12,8 | 11,6 | 10,6 | 11,6 | 10,6 | 12,2 |
| 1 | 17,0 | 15,3 | 16,5 | 16,7 | 17,1 | 18,9 | 20,8 | 21,6 | 19,2 |
| 2 | 19,7 | 14,6 | 14,1 | 14,4 | 13,9 | 19,1 | 21,3 | 18,0 | 16,0 |
| 3 et plus | 29,4 | 24,9 | 26,1 | 21,3 | 24,7 | 22,8 | 26,2 | 25,5 | 23,3 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## La répartition des familles pauvres

T A B L E A U 2.25

**Répartition des familles pauvres selon le nombre d'enfants de moins de dix-huit ans dans l'unité familiale, Québec, 1973-1986**

| | Part relative | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre d'enfants de moins de 18 ans | 1973 % | 1975 % | 1977 % | 1979 % | 1981 % | 1982 % | 1984 % | 1985 % | 1986 % |
| 0 | 25,8 | 39,3 | 35,4 | 37,0 | 35,3 | 30,2 | 33,4 | 32,1 | 39,1 |
| 1 | 16,2 | 18,9 | 22,8 | 26,3 | 26,7 | 29,3 | 28,5 | 30,4 | 26,5 |
| 2 | 20,8 | 18,7 | 19,2 | 20,7 | 19,7 | 27,2 | 24,9 | 23,8 | 22,6 |
| 3 et plus | 37,2 | 23,1 | 22,6 | 16,0 | 18,3 | 13,3 | 13,2 | 13,7 | 11,8 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Le tableau 2.25 révèle que la proportion des familles pauvres ayant trois enfants et plus de moins de dix-huit ans chutait de 37,3 % en 1973 à 23,1 % en 1975[9]. En 1986, ce type de famille ne représentait plus que 11,8 % des familles pauvres. Les familles ayant aucun ou un enfant ont connu une forte progression de leur part relative pendant que celle des familles ayant deux enfants demeurait quasi stable.

## L'indice relatif de pauvreté

Depuis 1982, toutes les familles ayant au moins un enfant d'un âge inférieur à dix-huit ans ont un I.R.P. supérieur à 1. Les familles ayant trois enfants et plus enregistrent le plus haut niveau d'I.R.P., mais celles comptant un seul enfant sont passées de la sous-représentation à la surreprésentation. Alors que les familles n'ayant aucun enfant sous l'âge de dix-huit ans demeurent sous-représentées parmi les pauvres.

T A B L E A U 2.26

**Indice relatif de pauvreté chez les familles selon le nombre d'enfants de moins de dix-huit ans dans l'unité familiale, Québec, 1973-1986**

| | I.R.P. | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre d'enfants | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| 0 | 0,90 | 1,01 | 0,87 | 0,85 | 0,78 | 0,68 | 0,69 | 0,67 | 0,79 |
| 1 | 0,78 | 0,86 | 1,01 | 1,11 | 1,16 | 1,21 | 1,23 | 1,36 | 1,25 |
| 2 | 0,90 | 0,83 | 0,86 | 0,96 | 0,94 | 1,23 | 1,26 | 1,13 | 1,04 |
| 3 et plus | 1,35 | 1,41 | 1,59 | 1,42 | 1,67 | 1,46 | 1,55 | 1,61 | 1,52 |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

9. Rappelons que la forte baisse de la part relative de cette catégorie entre 1973 et 1975 rend perplexe! Ceci peut s'expliquer à partir des changements méthodologiques et par les importantes modifications apportées aux programmes d'allocations familiales entre 1973 et 1975.

## 2.2.6 Les familles selon le niveau de scolarité du chef

### Le taux de pauvreté

Paradoxalement, les familles dont le chef possède la plus faible scolarité (0-8 années) ont connu une baisse notable de leur taux de pauvreté. Ce résultat surprenant s'explique par le fait qu'une importante fraction de ces ménages ont un chef âgé de 65 ans et plus. En effet, 28,5 % des chefs de famille ayant une scolarité inférieure à une neuvième année avaient, en 1986, 65 ans et plus. Rappelons que cette catégorie d'âge a enregistré une baisse considérable de son taux de pauvreté. Seul le groupe dont le chef a entrepris des études postsecondaires enregistre en 1986 un taux de pauvreté supérieur à celui de 1973 et en constante augmentation depuis 1982. De plus, le taux de pauvreté de ce groupe, contrairement aux autres, a progressé de 1973 à 1986. Notons cependant que ce taux est toujours nettement moins élevé que les autres.

De plus, soulignons que le taux de pauvreté associé au niveau de scolarité postsecondaire est, comparativement aux autres niveaux, entraîné vers le haut par le fait qu'une importante proportion des chefs de famille classés dans cette catégorie fréquentent l'école à temps plein. En 1986, cette fraction s'élevait chez les familles pauvres à 24,4 %.

Entre 1975 et 1986, le taux de pauvreté des familles dont le chef fréquente l'école à temps plein est passé de 25,0 % à 58,9 %. Pendant ce temps, celui des autres familles baissait, passant de 17,6 % à 14,6 %. Évidemment, on peut argumenter sur la pauvreté réelle des étudiants à temps plein. En effet, ces derniers font un investissement en capital humain et leur situation est probablement temporaire. Plusieurs soulignent aussi les prêts aux étudiants, qui constituent une fraction importante de leurs revenus et qui ne sont pas considérés dans l'enquête utilisée ici. Nous savons que la portion «prêt» dans les prêts et bourses va grandissante depuis quelques années et que la proportion des prêts et des bourses s'est inversée, les prêts devenant plus importants que les bourses. Malgré tout, la hausse du taux de pauvreté est importante et mérite considération.

G R A P H I Q U E 2.5

**Évolution du taux de pauvreté chez les familles selon le niveau de scolarité du chef, Québec, 1973-1986**

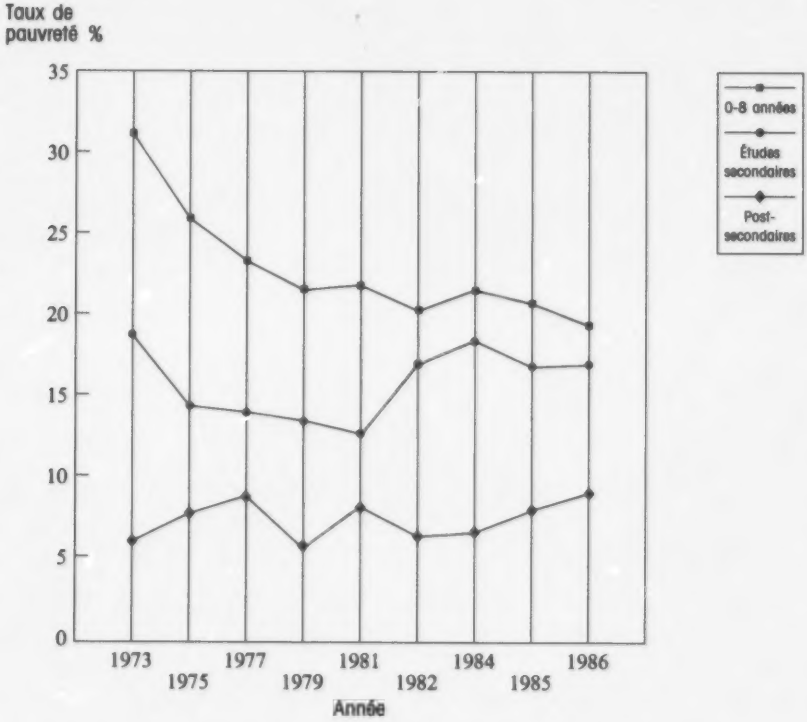


## La répartition des familles pauvres

L'amélioration des paiements de transferts aux personnes âgées et des régimes de rentes et l'augmentation du niveau de scolarité global observée au Québec depuis 1973 font que les familles ayant un chef avec une scolarité faible (0-8 années) sont proportionnellement moins représentatives des familles pauvres en 1986 qu'en 1973. Durant cette dernière année, elles constituaient 62,9 % des familles pauvres comparativement à 34,1 % en 1986. Les familles dont le chef a entrepris des études secondaires représentaient la moitié des familles pauvres en 1986. La part détenue par les familles dont le chef a entrepris des études postsecondaires a presque triplé durant

la période retenue. Soulignons que l'année 1982 révèle un changement assez brusque dans les positions relatives de ceux ayant une faible scolarité et des études secondaires. La récession semble avoir frappé différemment selon le niveau de scolarité. On peut supposer que les travailleurs avec 0 à 8 années de scolarité sont plus âgés que ceux avec une scolarité de niveau secondaire, ce qui fait qu'ayant plus d'ancienneté, ils ont été touchés moins durement.

T A B L E A U 2.27

**Répartition des familles pauvres selon le niveau de scolarité du chef, Québec, 1973-1986**

| | Part relative | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Niveau de scolarité | 1973 % | 1975 % | 1977 % | 1979 % | 1981 % | 1982 % | 1984 % | 1985 % | 1986 % |
| 0-8 années | 62,9 | 60,6 | 54,1 | 52,5 | 52,1 | 42,2 | 42,3 | 41,4 | 34,1 |
| Études secondaires | 31,4 | 28,7 | 33,6 | 38,8 | 34,9 | 47,1 | 47,7 | 44,9 | 50,0 |
| Études postsecondaires | 5,7 | 5,7 | 12,3 | 8,7 | 13,0 | 10,7 | 10,0 | 13,7 | 15,9 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Même si la proportion des familles pauvres qui fréquentent l'école à temps plein est relativement très faible, il n'en demeure pas moins que cette fraction a plus que quadruplé entre 1975 et 1986, passant de 1,6 % à 6,7 %. Ce résultat incorpore probablement l'aggravation du taux de pauvreté des 15-24 ans et l'augmentation de la part relative de ce groupe d'âge parmi l'ensemble des familles pauvres, car la vaste majorité des chefs de famille qui fréquentent l'école à temps plein sont âgés de 15 à 24 ans.

### L'indice relatif de pauvreté

L'évolution de l'I.R.P. au tableau 2.28 révèle qu'avant 1982, un état de pauvreté pouvait fortement être caractérisé par une très faible scolarité. Mais depuis, les familles dont le chef a entrepris des études secondaires sont, elles aussi, surreprésentées parmi les pauvres. Soulignons que l'I.R.P. associé à un niveau d'études postsecondaires demeure relativement faible, mais a néanmoins presque doublé de 1973 à 1986.

T A B L E A U 2.28

**Indice relatif de pauvreté chez les familles selon le niveau de scolarité du chef, Québec, 1973-1986**

| | I.R.P. | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Niveau de scolarité | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| 0-8 années | 1,43 | 1,50 | 1,44 | 1,46 | 1,50 | 1,29 | 1,31 | 1,35 | 1,25 |
| Études secondaires | 0,85 | 0,83 | 0,88 | 0,92 | 0,85 | 1,11 | 1,12 | 1,08 | 1,12 |
| Études postsecondaires | 0,29 | 0,45 | 0,51 | 0,40 | 0,54 | 0,43 | 0,40 | 0,50 | 0,57 |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## 2.3 Le taux de pauvreté, la répartition et l'indice relatif de pauvreté des personnes seules

### Le taux de pauvreté

Sur les 740 000 personnes seules vivant au Québec en 1986, 329 000 avaient un revenu se situant sous le seuil de faible revenu de Statistique Canada. Cela représente un taux de pauvreté de 44,5 %, soit presque trois fois le taux observé chez les familles, qui se situait à seulement 15,3 %. Entre 1973 et 1986, le taux de pauvreté de l'ensemble des personnes seules a baissé de seulement 2,4 points de pourcentage, passant de 46,9 % à 44,5 %.

## GRAPHIQUE 2.6

**Évolution du taux de pauvreté des ménages, des familles et des personnes seules, Québec, 1973-1986**

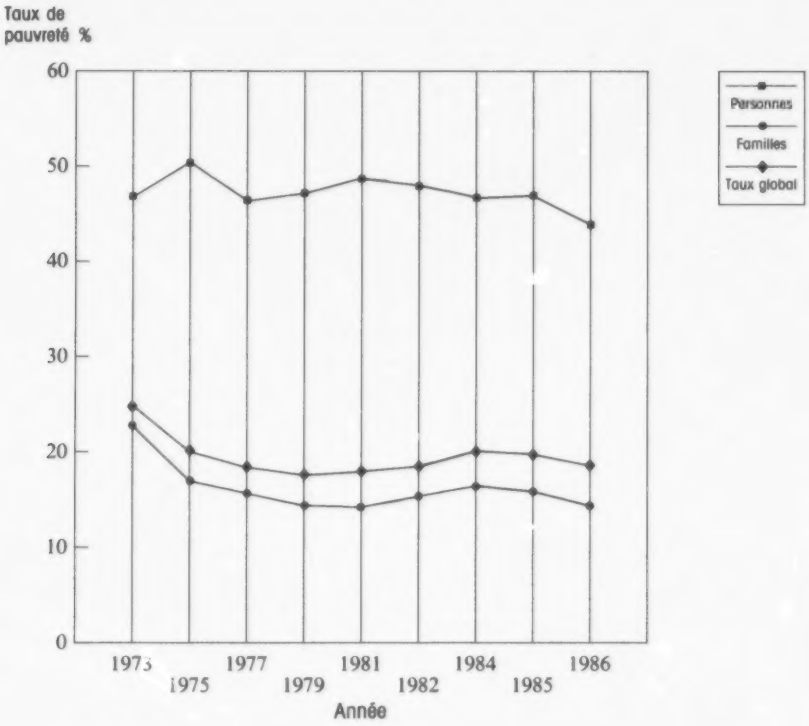


Ces données pourraient cependant être nuancées en tenant compte du fait qu'un certain nombre de personnes seules vivent avec d'autres personnes et peuvent par conséquent mettre leur revenu en commun pour certaines dépenses, notamment pour le loyer. Il se pourrait donc que le taux de pauvreté des personnes seules soit dans les faits inférieur au taux observé parce que celui-ci est calculé en supposant que chaque personne seule forme un foyer distinct, ne partageant dès lors aucun frais avec quiconque.

Les données des enquêtes de 1981 et 1986 permettent de mesurer l'ampleur de ce phénomène. Au sein de l'ensemble des ménages constitués

de personnes seules, 74,2 % étaient formés de personnes vivant vraiment seules en 1986 alors qu'en 1981, ce pourcentage atteignait 64,4 %. Plus du quart des personnes vivaient donc avec d'autres en 1986: 14,6 % vivaient avec une autre personne et 11,2 % vivaient avec deux autres personnes. En 1981, les pourcentages de personnes vivant à deux et à trois étaient respectivement de 13,7 % et 21,9 %. Sur cinq ans, le pourcentage de foyers constitués d'une seule personne augmentait donc de presque 10 points de pourcentage tandis que le pourcentage de personnes seules vivant à trois ou plus baissait d'autant.

La tendance à l'augmentation du pourcentage de foyers composés de personnes vivant vraiment seules est observable autant chez les personnes seules pauvres que chez les non-pauvres. Chez les personnes seules pauvres, le pourcentage de foyers comprenant une seule personne est ainsi passé entre 1981 et 1986 de 58,6 % à 68,1 % tandis que chez les personnes seules non pauvres, il est passé de 69,9 % à 79,9 %.

Les pourcentages plus faibles chez les personnes seules pauvres suggèrent que, vraisemblablement, un certain nombre d'entre elles se joignent à d'autres pour améliorer leur situation financière. Cela semble être le cas surtout chez les personnes seules plus jeunes. En 1986, plus de 65 % des personnes seules et pauvres de 15 à 24 ans vivaient avec d'autres tandis que chez les 25-34 ans, ce pourcentage atteignait 42 %. Par contre, la grande majorité des personnes seules et pauvres plus âgées vivaient seules: 80 % des personnes de 35 à 64 ans et 87 % des personnes de 65 ans et plus vivaient seules.

Le fichier de l'enquête sur les finances des consommateurs ne permet malheureusement pas de regrouper les revenus des personnes seules qui partagent un logement, ce qui aurait permis d'utiliser le total de leur revenu pour les situer par rapport au seuil de faible revenu pour deux personnes ou plus formant un seul ménage. Cette opération aurait de toute façon été fort périlleuse dans la mesure où on aurait alors dû assumer que toutes les personnes seules qui partagent un même logement partagent également l'ensemble de leurs revenus comme si elles formaient une famille, ce qui n'est manifestement pas le cas.

Compte tenu des remarques précédentes, il est possible que le nombre de personnes seules pauvres soit légèrement surestimé pour chacune des variables examinées. Mais cette surestimation possible n'est pas suffisamment importante pour infirmer les tendances révélées par ces données.

## La répartition des personnes seules pauvres

Le nombre de personnes seules pauvres a progressé de 36,6 % entre 1973 et 1986. L'essentiel de cette augmentation s'est effectué de 1973 à 1984, soit un ajout de 93 560 personnes. Pour l'ensemble de la période, c'est une hause de 88 190 personnes.

### T A B L E A U 2.29

**Nombre de personnes seules pauvres, Québec, 1973-1986**

| | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Total | 241 090 | 284 090 | 251 420 | 274 140 | 314 030 | 325 570 | 334 650 | 324 320 | 329 280 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

### G R A P H I Q U E 2.7

**Évolution du nombre de personnes seules pauvres, Québec, 1973-1986**

### L'indice relatif de pauvreté

Cet indice est le même que celui utilisé pour les familles. Rappelons qu'un indice supérieur à 1 indique une surreprésentation du groupe parmi les pauvres et qu'un indice inférieur à 1 indique l'inverse. Enfin, un indice égal à 1 indique une représentation proportionnelle du groupe parmi les pauvres.

## 2.3.1 Les personnes seules selon l'âge

### Le taux de pauvreté

Chez les 15-24 ans et les 25-44 ans, le taux de pauvreté, tel que présenté au tableau 2.30, a fortement progressé de 1973 à 1986, particulièrement chez les plus jeunes. Par contre, chez les 45-64 ans et les 65 ans et plus, on observe une réduction remarquable du taux de pauvreté. Contrairement à 1973 où les plus âgés avaient le taux de pauvreté le plus élevé, 70,5 %, en 1986, ce sont les jeunes qui arrivaient en tête du peleton avec un taux de 59,1 % suivis par les 65 ans et plus avec 57,2 %.

T A B L E A U 2.30

**Taux de pauvreté chez les personnes seules selon l'âge, Québec, 1973-1986**

| | Taux de pauvreté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Groupe d'âge | 1973 % | 1975 % | 1977 % | 1979 % | 1981 % | 1982 % | 1984 % | 1985 % | 1986 % |
| 15-24 ans | 46,4 | 50,2 | 44,5 | 41,6 | 51,2 | 56,2 | 57,5 | 58,2 | 59,1 |
| 25-44 ans | 24,8 | 27,3 | 23,3 | 24,9 | 27,4 | 27,7 | 30,5 | 28,2 | 31,7 |
| 45-64 ans | 52,0 | 52,4 | 41,2 | 48,3 | 47,0 | 49,1 | 51,0 | 52,2 | 41,9 |
| 15-64 ans | 39,3 | 41,8 | 35,5 | 37,0 | 39,0 | 40,1 | 42,5 | 42,1 | 40,1 |
| 65 ans et plus | 70,5 | 79,0 | 74,5 | 71,0 | 70,6 | 65,9 | 58,2 | 57,9 | 57,2 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Soulignons également que le taux de pauvreté chez les 15-24 ans est en constante progression depuis 1981. La récession de 1982 semble avoir frappé tôt et durement ce groupe puisque son taux de pauvreté passait de 41,6 % en 1979 et 51,2 % en 1981. Aucun des autres groupes n'a enregistré un tel bond de son taux de pauvreté durant cette période.

## GRAPHIQUE 2.8

**Évolution du taux de pauvreté chez les personnes seules selon l'âge, Québec, 1973-1986**

### La répartition des personnes seules pauvres

Chez les personnes seules vivant sous le seuil de pauvreté, les 65 ans et plus représentaient en 1986 le tiers des effectifs, soit un léger recul par rapport à 1973. Soulignons la forte progression de la part des 25-44 ans et le recul de celle des 45-64 ans. Notons aussi que la proportion de l'ensemble des personnes seules pauvres âgées de 15-24 ans en 1986 était de 18,5 % comparativement à 19,5 % en 1973.

T A B L E A U 2.31

**Répartition des personnes seules pauvres selon l'âge, Québec, 1973-1986**

| Groupe d'âge | Part relative | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1973 % | 1975 % | 1977 % | 1979 % | 1981 % | 1982 % | 1984 % | 1985 % | 1986 % |
| 15-24 ans | 19,5 | 19,7 | 18,3 | 13,2 | 14,6 | 17,8 | 18,5 | 16,8 | 18,5 |
| 25-44 ans | 16,4 | 16,3 | 13,4 | 16,3 | 17,6 | 20,3 | 23,5 | 20,6 | 26,2 |
| 45-64 ans | 27,7 | 26,6 | 24,6 | 27,3 | 24,3 | 21,7 | 26,7 | 28,6 | 22,0 |
| 15-64 ans | 63,6 | 62,6 | 56,3 | 56,8 | 56,5 | 59,8 | 68,7 | 66,0 | 66,7 |
| 65 ans et plus | 36,4 | 37,4 | 43,7 | 43,2 | 43,5 | 40,2 | 31,3 | 34,0 | 33,3 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## L'indice relatif de pauvreté

L'évolution de l'I.R.P., telle que présentée au tableau 2.32, signale une dégradation de la situation des 15-24 ans et des 25-44 ans au cours de la période étudiée, particulièrement depuis 1981. Néanmoins, les 25-44 ans demeurent sous-représentés chez les personnes seules pauvres entre 1973 et 1986. Les 15-24 ans constituaient en 1986 le groupe ayant le plus fort degré de surreprésentation, suivis des 65 ans et plus qui enregistrent une faible amélioration. Globalement, le groupe d'âge actif (15-64 ans) est constamment sous-représenté chez les pauvres.

T A B L E A U 2.32

**Indice relatif de pauvreté chez les personnes seules selon l'âge, Québec, 1973-1986**

| Groupe d'âge | I.R.P. | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| 15-24 ans | 0,99 | 0,99 | 0,97 | 0,89 | 1,05 | 1,12 | 1,24 | 1,25 | 1,33 |
| 25-44 ans | 0,53 | 0,54 | 0,51 | 0,53 | 0,56 | 0,58 | 0,66 | 0,61 | 0,71 |
| 45-64 ans | 1,11 | 1,03 | 0,89 | 1,04 | 0,97 | 1,03 | 1,10 | 1,13 | 0,94 |
| 15-64 ans | 0,84 | 0,82 | 0,77 | 0,79 | 0,81 | 0,84 | 0,92 | 0,91 | 0,90 |
| 65 ans et plus | 1,50 | 1,56 | 1,62 | 1,52 | 1,46 | 1,38 | 1,25 | 1,25 | 1,29 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## 2.3.2 Les personnes seules selon le sexe

### Le taux de pauvreté

L'analyse de l'évolution des taux de pauvreté selon le sexe nous montre une tendance qui de prime abord est fort surprenante puisque le taux de pauvreté des femmes a significativement reculé durant la période observée tandis que celui des hommes allait en sens inverse. Ainsi, l'écart entre le taux de pauvreté des hommes et celui des femmes s'est réduit, passant de 14,7 à 6,1 points de pourcentage.

GRAPHIQUE 2.9

**Évolution du taux de pauvreté chez les personnes seules selon le sexe, Québec, 1973-1986**

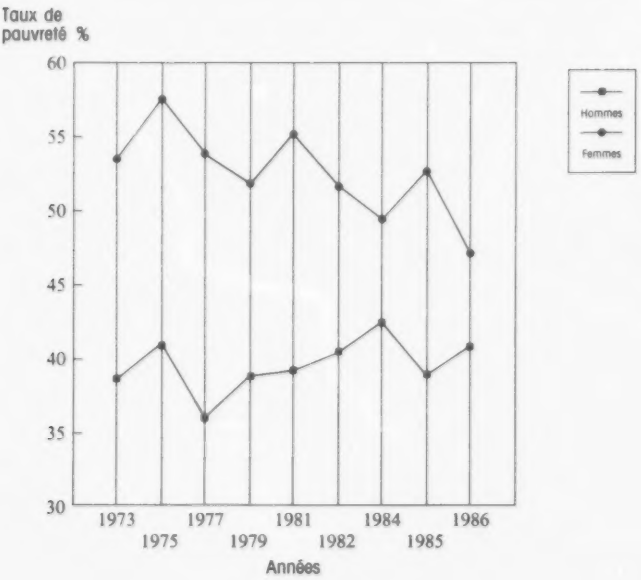

Une étude plus détaillée révèle que chez l'ensemble des hommes seuls en 1986 (pauvres et non pauvres), les 15-24 ans représentent 19,3 % du total et les 65 ans et plus, 12,8 %. Chez les femmes (pauvres et non pauvres), les proportions sont respectivement de 9,7 % et 36,4 %. L'importance des femmes âgées peut partiellement expliquer l'amélioration observée, grâce aux programmes de transferts, et le poids des 15-24 ans chez les hommes seuls est probablement l'une des raisons de la détérioration du taux de pauvreté chez ce groupe.

### Répartition des personnes seules pauvres

La part des femmes a atteint son sommet en 1981: elles constituaient alors les deux tiers des personnes seules pauvres. Mais, depuis, la part des hommes a légèrement progressé de sorte qu'en 1986, ils représentaient 40,6 % des personnes seules pauvres.

T A B L E A U 2.33

**Répartition des personnes seules pauvres selon le sexe, Québec, 1973-1986**

| | Part relative | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sexe | 1973 % | 1975 % | 1977 % | 1979 % | 1981 % | 1982 % | 1984 % | 1985 % | 1986 % |
| Homme | 35,8 | 35,8 | 34,4 | 33,9 | 33,4 | 37,7 | 39,0 | 37,0 | 40,6 |
| Femme | 64,2 | 64,2 | 65,6 | 66,1 | 66,6 | 62,3 | 61,0 | 63,0 | 59,4 |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

### L'indice relatif de pauvreté

La situation de surreprésentation des femmes chez les personnes seules pauvres en 1973 s'est atténuée graduellement et en 1986 l'I.R.P. n'est plus que 1,06. Le sommet de surreprésentation des femmes a été atteint en 1977.

T A B L E A U 2.34

**Indice relatif de pauvreté chez les personnes seules selon le sexe, Québec, 1973-1986**

| | Taux de pauvreté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sexe | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Homme | 0,82 | 0,82 | 0,79 | 0,83 | 0,80 | 0,88 | 0,92 | 0,83 | 0,92 |
| Femme | 1,14 | 1,14 | 1,16 | 1,12 | 1,14 | 1,09 | 1,06 | 1,13 | 1,06 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## 2.3.3 Les personnes seules selon le niveau de scolarité

### Le taux de pauvreté

Le taux de pauvreté des personnes n'ayant qu'entre 0 et 8 années de scolarité est extrêmement élevé. En 1986, il se situait à 62,6 %, en repli par rapport au 67,8 % de 1973. Ce redressement est probablement en partie attribuable à l'importance du groupe des 65 ans et plus dans cette catégorie. Les taux de pauvreté associés aux études secondaires et postsecondaires ont légèrement progressé de 1973 à 1986. Il est à noter qu'environ 30 % des personnes seules ayant entrepris des études postsecondaires vivent sous le seuil de pauvreté en 1986. Soulignons que le taux de pauvreté élevé associé au niveau de scolarité postsecondaire est partiellement attribuable au fait que 36,0 % des personnes seules pauvres de cette catégorie fréquentaient l'école à temps plein en 1986.

Or, parmi ceux qui fréquentaient l'école à temps plein en 1986, le taux de pauvreté atteint 81,3 %.

## GRAPHIQUE 2.10

**Évolution du taux de pauvreté chez les personnes seules selon le niveau de scolarité, Québec, 1973-1986**

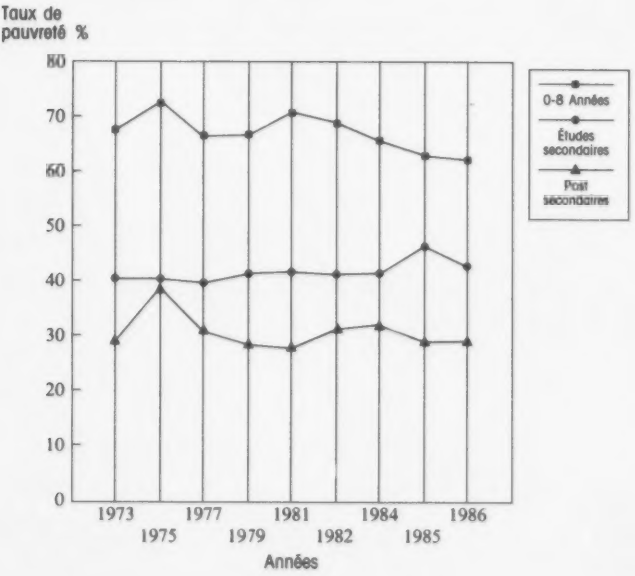


## TABLEAU 2.35

**Répartition des 65 ans et plus selon le niveau de scolarité et leur part relative, Québec, 1973 et 1986**

| Niveau de scolarité | Répartition | | Part relative | |
|---|---|---|---|---|
| | 1973 % | 1986 % | 1973 % | 1986 % |
| 0-8 années | 65,0 | 61,0 | 44,9 | 53,8 |
| Études secondaires | 25,7 | 30,5 | 17,9 | 21,5 |
| Études postsecondaires | 9,3 | 8,5 | 7,5 | 6,6 |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## La répartition des personnes seules pauvres

En 1973, la moitié des personnes seules pauvres avaient un niveau de scolarité inférieur à une neuvième année, et cette proportion tombait à 41,5 % en 1986. Sur l'ensemble de la période, les parts relatives des personnes ayant entrepris des études secondaires ou postsecondaires ont augmenté, passant respectivement de 30,2 % à 36,1 % et de 14,0 % à 22,4 %.

TABLEAU 2.36

**Répartition des personnes seules pauvres selon le niveau de scolarité, Québec, 1973-1986**

| | Part relative | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Niveau de scolarité | 1973 % | 1975 % | 1977 % | 1979 % | 1981 % | 1982 % | 1984 % | 1985 % | 1986 % |
| 0-8 années | 50,8 | 42,4 | 50,2 | 50,0 | 51,8 | 47,8 | 44,4 | 44,6 | 41,5 |
| Études secondaires | 30,2 | 24,6 | 27,6 | 31,3 | 32,4 | 31,8 | 33,4 | 33,5 | 36,1 |
| Études post-secondaires | 14,0 | 28,0 | 22,2 | 18,7 | 15,8 | 20,4 | 22,2 | 21,9 | 22,4 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## L'indice relatif de pauvreté

Selon le tableau 2.37, les personnes ayant le plus faible niveau de scolarité sont invariablement surreprésentées chez les pauvres et n'ont pas obtenu une véritable amélioration de leur sort, selon cet indice, de 1973 à 1986. Celles ayant entrepris des études postsecondaires sont sans cesse sous-représentées tandis que les personnes incluses dans la catégorie des études secondaires sont équitablement représentées en 1985.

T A B L E A U 2.37

**Indice relatif de pauvreté chez les personnes seules selon le niveau de scolarité, Québec, 1973-1986**

| | I.R.P. | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Niveau de scolarité | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| 0-8 années | 1,45 | 1,45 | 1,45 | 1,44 | 1,47 | 1,46 | 1,43 | 1,39 | 1,41 |
| Études secondaires | 0,87 | 0,80 | 0,86 | 0,89 | 0,86 | 0,87 | 0,90 | 1,00 | 0,98 |
| Études post-secondaires | 0,63 | 0,76 | 0,67 | 0,62 | 0,58 | 0,66 | 0,70 | 0,64 | 0,62 |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## 2.4 Conclusion

Le taux de pauvreté au Québec a significativement chuté entre 1973 et 1986. La baisse a été proportionnellement beaucoup plus prononcée chez les familles que chez les personnes seules. Quant aux groupes d'âge, on observe durant cette période une véritable détérioration du sort des 15-24 ans, autant chez les familles que chez les personnes seules. Dans les deux catégories, les jeunes sont surreprésentés parmi les pauvres. Cette dégradation fait en sorte que les 15-24 ans avaient en 1986 le triste honneur de détenir le premier rang parmi les groupes d'âge en ce qui concerne le taux de pauvreté le plus élevé. Quant aux aînés, les 65 ans et plus, ils ont été plus choyés puisque leur taux de pauvreté a fortement diminué, particulièrement chez les familles. Néanmoins, même si les plus jeunes ont le taux de pauvreté le plus important en 1986, ce sont les 25-44 ans qui constituent la moitié des familles pauvres en 1986 et chez les personnes seules pauvres, ce sont celles âgées de 65 ans et plus qui représentent le groupe le plus nombreux, soit le tiers des effectifs.

T A B L E A U 2.38

**Synthèse des principaux résultats, Québec, 1973 et 1986**

| | Taux de pauvreté | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Familles | | Personnes seules | |
| Variables sociodémographiques | 1973 % | 1986 % | 1973 % | 1986 % |
| Total | 21.8 | 15,3 | 46,9 | 44,5 |
| **Âge** | | | | |
| 15-24 ans | 21,0 | 27,7 | 46,4 | 59,1 |
| 25-44 ans | 20,5 | 15,4 | 24,8 | 31,7 |
| 45-64 ans | 19,5 | 13,3 | 52,0 | 41,9 |
| 15-64 ans | 20,1 | 15,3 | 39,3 | 40,1 |
| 65 et plus | 34,7 | 15,6 | 70,5 | 57,2 |
| **Sexe** | | | | |
| Homme | 19,3 | 11,5 | 38,6 | 41,1 |
| Femme | 46,1 | 43,4 | 53,3 | 47,2 |
| **Scolarité** | | | | |
| 0-8 années | 31,2 | 19,2 | 67,8 | 62,6 |
| Études secondaires | 18,6 | 17,1 | 40,7 | 43,6 |
| Études postsecondaires | 6,4 | 8,7 | 29,6 | 29,7 |

La féminisation de la pauvreté est un phénomène qui continue de s'amplifier chez les familles, à cause notamment de la croissance de la monoparentalité. Même si le taux de pauvreté chez les familles dont le chef est une femme a baissé durant la période observée, la proportion de ce type de famille a, quant à elle, considérablement augmenté, représentant le tiers des familles pauvres. De plus, l'écart entre le taux de pauvreté des familles dont le chef est un homme et celui des familles dont le chef est une femme s'est fortement élargi. En 1986, le taux de pauvreté des familles dirigées

| Répartition | | | | Indice relatif de pauvreté | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Familles | | Personnes seules | | Familles | | Personnes seules | |
| 1973 % | 1986 % | 1973 % | 1986 % | 1973 % | 1986 % | 1973 % | 1986 % |
| 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | — | — | — | — |
| 5,0 | 9,1 | 19,5 | 18,5 | 0,96 | 1,81 | 0,99 | 1,33 |
| 45,0 | 49,9 | 16,4 | 26,2 | 0,94 | 1,00 | 0,53 | 0,71 |
| 31,9 | 28,4 | 27,7 | 22,0 | 0,89 | 0,87 | 1,11 | 0,94 |
| 81,9 | 87,4 | 63,6 | 66,7 | 0,92 | 1,00 | 0,84 | 0,90 |
| 18,1 | 12,6 | 36,4 | 33,3 | 1,59 | 1,01 | 1,50 | 1,29 |
| 80,6 | 66,1 | 35,8 | 40,6 | 0,89 | 0,75 | 0,82 | 0,92 |
| 19,4 | 33,9 | 64,2 | 59,4 | 2,13 | 2,83 | 1,14 | 1,06 |
| 62,9 | 34,1 | 50,8 | 41,5 | 1,43 | 1,25 | 1,45 | 1,41 |
| 31,5 | 50,0 | 30,2 | 36,1 | 0,85 | 1,12 | 0,87 | 0,98 |
| 5,6 | 15,9 | 14,0 | 22,4 | 0,29 | 0,57 | 0,63 | 0,67 |

par une femme représentait 3,76 fois celui des familles dirigées par un homme. Enfin, la surreprésentation des familles dont le chef est une femme chez les pauvres s'est aussi accentuée.

Chez les personnes seules, on observe, contrairement aux familles, une relative «masculinisation» de la pauvreté puisque l'écart entre le taux de pauvreté selon le sexe s'est rétréci, le taux augmentant chez les hommes

## T A B L E A U 2.38 (suite)

**Synthèse des principaux résultats, Québec, 1973 et 1986**

| Variables sociodémographiques | Taux de pauvreté 1973 % | Taux de pauvreté 1986 % |
|---|---|---|
| **Familles** | 21,8 | 15,3 |
| Unité | | |
| 2 personnes | 22,8 | 17,2 |
| 3 personnes | 17,2 | 16,1 |
| 4 personnes | 18,1 | 11,8 |
| 5 personnes et plus | 27,0 | 15,0 |
| **Type d'unité familiale** | | |
| Couple sans enfant | 19,2 | 12,0 |
| Biparentale | 19,3 | 11,2 |
| Monoparentale | 44,5 | 43,4 |
| Autres | 30,2 | 16,6 |
| **Nombre d'enfants de moins de 18 ans** | | |
| 0 | 19,5 | 12,2 |
| 1 | 17,0 | 19,2 |
| 2 | 19,7 | 16,0 |
| 3 et plus | 29,4 | 23,3 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

et baissant chez les femmes. La proportion des femmes seules pauvres est en diminution tout comme l'indice relatif de pauvreté des femmes. Même si ces dernières constituaient environ 60 % des personnes seules pauvres en 1986, les femmes y étaient presque équitablement représentées.

Pour ce qui est de la scolarité, on observe une baisse du taux de pauvreté chez les personnes seules ou chez les familles possédant une scolarité inférieure à une neuvième année. Le taux de pauvreté associé à la catégorie des études postsecondaires a progressé chez les familles tout en demeu-

| Répartition | | Indice relatif de pauvreté | |
|---|---|---|---|
| 1973 % | 1986 % | 1973 % | 1986 % |
| 100,0 | 100,0 | - | - |
| 29,3 | 43,9 | 1,05 | 1.12 |
| 16,8 | 25,5 | 0,79 | 1,05 |
| 18,6 | 18,8 | 0,83 | 0,77 |
| 35,3 | 11,8 | 1,24 | 0,98 |
| 19,4 | 23,6 | 0,88 | 0,79 |
| 58,4 | 40,0 | 0,88 | 0,73 |
| 17,5 | 32,4 | 2,04 | 2,83 |
| 4,7 | 4,0 | 1,39 | 1,08 |
| 25,8 | 39,1 | 0,90 | 0,79 |
| 16,2 | 26,5 | 0,78 | 1,25 |
| 20,8 | 22,6 | 0,90 | 1,04 |
| 37,2 | 11,8 | 1,35 | 1,52 |

rant constant chez les personnes seules. Ces tendances s'expliquent partiellement par la composition démographique de ces groupes, soit le poids considérable des personnes âgées dans la catégorie 0-8 années et celui des jeunes dans celle des études postsecondaires.

Chez les familles, ce sont les unités de quatre personnes qui avaient le taux de pauvreté le plus faible en 1986. Les unités de cinq personnes et plus ont enregistré la plus forte baisse du taux de pauvreté entre 1973 et 1986. Par contre, ce sont les unités de deux personnes qui constituaient en 1986 le contingent principal parmi les pauvres, suivies des unités de trois personnes. Ces deux catégories étaient ainsi surreprésentées parmi les pau-

vres. Si l'on exclut la catégorie «autres», seules les familles monoparentales sont surreprésentées parmi les pauvres. Même si le taux de pauvreté associé à ce type de famille a légèrement régressé durant la période, la forte explosion des familles monoparentales a entraîné à la hausse la proportion détenue par cette catégorie. Ainsi, en 1986, environ le tiers des familles pauvres étaient des familles monoparentales. Rappelons qu'autour de 85 % de ces familles sont dirigées par une femme.

Le taux de pauvreté chez les familles ayant un enfant de moins de dix-huit ans a augmenté de 1973 à 1986 et a diminué pour les autres catégories. Les baisses les plus prononcées sont observées chez les familles n'ayant aucun enfant ou, à l'autre extrémité, chez celles de trois enfants et plus. Il n'en demeure pas moins que ce sont les familles sans enfants qui constituent le principal groupe parmi les familles pauvres en 1986. Contrairement au début de la période où les familles de trois enfants et plus caractérisaient, par leur nombre, les familles pauvres, elles représentaient en 1986 la plus faible proportion. Néanmoins, les familles de trois enfants et plus sont celles qui étaient les plus surreprésentées parmi les pauvres, suivies des familles ayant un enfant.

CHAPITRE

# 3

# Le taux et la répartition de la pauvreté en relation avec le marché du travail

Afin de bien cerner le phénomène de la pauvreté au Québec, il est souhaitable d'examiner les liens qui peuvent exister non seulement avec les caractéristiques démographiques de la population pauvre, mais aussi avec le marché du travail. On peut certainement postuler qu'il existe un lien entre la croissance économique, la création d'emplois et la diminution de la pauvreté; à l'inverse, les récessions, la hausse du chômage et la perte d'emplois font augmenter la pauvreté[1]. De plus, on peut aussi présumer que la rémunération annuelle des travailleurs, elle-même fonction du nombre d'heures travaillées et du niveau horaire de salaire, peut avoir un lien avec la pauvreté. Ainsi les emplois saisonniers, à temps partiel et irréguliers dont les niveaux de rémunération sont peu élevés peuvent contribuer à rendre précaire la situation des individus qui travaillent dans ces conditions.

Quoique les données à notre disposition ne permettent pas d'explorer tous ces liens, les informations actuellement disponibles peuvent contribuer à jeter un éclairage partiel sur ces aspects. Que ce soit sous l'angle de la durée du chômage ou de l'emploi au cours d'une année, il est possible d'explorer ces éléments qui s'avèrent d'un intérêt indéniable pour un ministère comme le nôtre ou un organisme préoccupé par la sécurité du revenu et par la situation du marché du travail.

Tracer un portrait évolutif de ces faits pose plusieurs problèmes d'analyse. Comme la période couverte s'étend sur quatorze années, certains changements structurels sont intervenus et c'est ce qui rend délicate toute comparaison entre le début et la fin de cette période. La composition des familles a changé (le nombre moyen d'enfants par famille) de même que le nombre de personnes contribuant au revenu familial. D'autres événements comme la scolarisation, les divorces, les séparations et les rema-

1. Cette thèse est défendue au Canada dans un document du Conseil économique du Canada, *The Evolution of Poverty in Canada, 1970-1985*.

riages, le vieillissement de la population, exercent une influence sur la situation de pauvreté des familles, mais leur effet est plus difficile à quantifier compte tenu du type d'informations disponibles. L'évolution de la pauvreté peut donc s'expliquer par ce type de changements structurels, mais d'autres événements peuvent aussi y avoir contribué. Les programmes de dépenses reliés à la sécurité du revenu et la performance de l'économie québécoise, plus particulièrement l'évolution de la création d'emplois, du chômage et des taux d'activité, peuvent aussi exercer leur influence sur la situation de la pauvreté au Québec.

En dernier lieu, des événements locaux, nationaux ou internationaux apportent aussi d'autres éléments explicatifs à cette situation. À titre d'exemples, il suffit de rappeler les bouleversements créés par l'emballement des prix pétroliers à partir de 1973, les fermetures et licenciements collectifs intervenus dans certains secteurs industriels au cours de la récession de 1982, la fermeture de villes ou municipalités par suite de l'épuisement de ressources minières, de l'effondrement du prix de certains métaux et de la concurrence internationale de nouveaux pays producteurs. Ces événements ou chocs économiques créent des situations de pauvreté temporaires ou permanentes, mais la démonstration de cette causalité reste à faire.

Sur un plan théorique, deux écoles de pensée s'affrontent pour expliquer la situation des individus sur le marché du travail. La première, celle du capital humain, vise à démontrer qu'il existe un lien entre le revenu d'un travailleur et l'investissement qu'il a effectué au cours des années dans son éducation. La deuxième, celle du marché du travail, cherche plutôt à mettre l'accent sur les caractéristiques institutionnelles de ce marché; le marché du travail serait divisé en deux, soit un marché primaire où se retrouvent les meilleurs emplois et les plus hauts niveaux de rémunération, et un marché secondaire caractérisé par des emplois précaires avec de faibles niveaux de rémunération. Le passage du marché secondaire au marché primaire serait peu fréquent.

Ces questions théoriques sont pratiquement impossibles à vérifier surtout avec le type de données que nous avons traitées. Mais des études américaines récentes tendent à démontrer que la théorie du capital humain répond mieux aux tests empiriques que la seconde[2]. Dans ces études, les

2. Greg J. DUNCAN, *Years of Poverty, Years of Plenty*, University of Michigan, 1984. Le chapitre 4 (pp. 95-129) confronte les deux théories avec des données longitudinales (1968-1978) américaines.

heures de travail, le chômage et leur lien avec les gains de travail sont mis en relation avec les revenus totaux; il en ressort que le niveau d'éducation demeure l'élément explicatif le plus important de la situation des revenus des individus. De plus, contrairement à la croyance répandue voulant que les heures et les revenus du travail des personnes soient stables dans le temps, ces derniers varient considérablement au cours des dix années à l'étude et ce malgré la tendance à la hausse des taux d'activité sur le marché du travail. Ces variations s'expliquent par les retraits et les entrées sur le marché du travail, les changements dans les heures normales et supplémentaires ainsi que le double emploi et le chômage.

Pour le moment, nous sommes incapables de vérifier ces conclusions pour le Québec. Les analyses que nous verrons dans les pages suivantes tendent à démontrer qu'il existe une certaine stabilité et certaines tendances sur le marché du travail au Québec; mais ces données, en coupes transversales, peuvent mener à des conclusions erronées si on se fie aux résultats américains. Avec un fichier contenant des données longitudinales, nous pourrions confirmer ces hypothèses. Il semblerait qu'il y a un va-et-vient assez considérable sur le marché du travail. En corollaire, la pauvreté «temporaire» serait beaucoup plus importante qu'on l'imagine et ce n'est qu'une infime fraction des gens (moins de 3 %) qui seraient pauvres de manière permanente. Les liens qu'on postule seraient donc difficiles à soutenir si on pouvait suivre d'année en année les mêmes individus. Les orientations de politique qui pourraient s'en dégager ne devraient donc être proposées que d'une manière très prudente.

Malgré ces contraintes, l'exploration des liens entre le marché du travail et la pauvreté constitue un premier pas dans cette démarche explicative du phénomène de la pauvreté au Québec. Au cours des prochaines sections de ce chapitre, l'examen de la situation se fera autant pour les familles que pour les personnes seules. Les principales variables retenues comprennent le statut d'activité sur le marché du travail, la principale source de revenu, le nombre de semaines de chômage et le nombre de personnes gagnant un revenu. Pour chacune de ces caractéristiques, nous ferons ressortir les principaux changements intervenus au cours de la période afin de mettre en lumière l'état actuel de la situation.

# 3.1 Les familles et le marché du travail

Nous analysons maintenant la situation des familles en relation avec certaines variables reliées au marché du travail. Dans un premier temps, on étudie le taux de pauvreté et, par la suite, la répartition de la pauvreté.

Tout au long des tableaux sur la répartition que nous vous présentons, nous avons calculé un indice relatif de pauvreté (I.R.P.)[3]. Cet indice permet d'évaluer si un groupe particulier de familles est plus ou moins fortement touché par la pauvreté. Cet indice est le même que celui utilisé au chapitre 2. On se souvient qu'il y a sous-représentation s'il est plus petit que 1; à l'inverse, s'il est plus grand que 1, l'indice relatif de pauvreté indique une surreprésentation de cette catégorie de familles parmi celles classées comme pauvres. Si cet indice est égal à 1, il y a une représentation équitable.

Nous avons fait le calcul pour chacun des indicateurs du marché du travail et nous en arrivons aux constats suivants. Il y a une surreprésentation des familles québécoises sous les seuils de pauvreté si ces dernières touchent de l'aide sociale, s'il n'y a aucune personne gagnant un revenu, si le chef fut longtemps en chômage, s'il fut inactif ou s'il a reçu de l'assurance-chômage ou une pension. À l'opposé, il y a sous-représentation si on retrouve deux revenus ou plus, si le chef reçoit un salaire et s'il est actif sans être en chômage. Examinons un peu plus en détail ce constat global.

## 3.1.1 Les familles selon le statut d'activité du chef

### Le taux de pauvreté

Au tableau 3.1, une famille dont le chef est inactif (au moment de l'enquête) a presque trois fois plus de chance de se retrouver pauvre qu'une famille dont le chef est actif; leur taux de pauvreté est respectivement de

3. On se souviendra que cet indice a déjà été utilisé au chapitre 2 et qu'il se calcule de la manière suivante:

$$\text{I.R.P.} = \frac{\text{Part relative du groupe dans l'ensemble des familles pauvres}}{\text{Part relative du groupe dans l'ensemble des familles}}$$

## T A B L E A U 3.1

**Taux de pauvreté des chefs de famille selon leur statut d'activité, Québec, 1986**

| Statut d'activité | Chefs de familles pauvres | |
|---|---|---|
| | N 000 | Taux de pauvreté % |
| Actif | 150 | 10,7 |
| Inactif | 136 | 29,6 |
| **Total** | **286** | **15,3** |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## G R A P H I Q U E 3.1

**Évolution du taux de pauvreté des chefs de famille selon leur statut d'activité, Québec, 1973-1986**

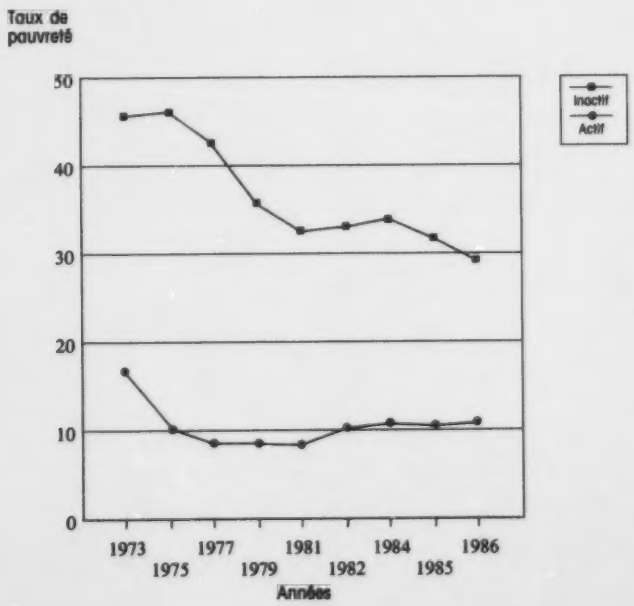

29,6 % en 1986 et de 10,7 %. Il y a presque autant de familles dans les deux catégories, soit 150 000 chefs de famille actifs et pauvres et 136 000 chefs inactifs et pauvres. Après une baisse de 1973 à 1975 (graphique 3.1), les taux de pauvreté des chefs actifs n'ont pratiquement pas bougé. Mais des progrès ont été réalisés pour les chefs inactifs sur toute la période, à l'exception d'une légère remontée lors de la grande récession de 1982 dont les effets se sont fait sentir jusqu'en 1984. Les taux de pauvreté ont donc baissé de 6 points de pourcentage pour les actifs alors que la baisse enregistrée pour les inactifs a été encore plus impressionnante, soit près de 17 points de pourcentage (de 46,3 % en 1973 à 29,6 % en 1986).

### La répartition de la pauvreté

Au tableau 3.2, on constate qu'il y a plus de la moitié (52,5 %) des chefs de famille qui se sont déclarés actifs au moment de l'enquête (avril 1987) et qui se sont retrouvés sous les seuils de pauvreté. Mais comme ils constituent les trois quarts de l'ensemble des familles, ils sont sous-représentés parmi la population pauvre. D'ailleurs l'indice relatif de pauvreté (0,70) sert à visualiser rapidement ce phénomène. Pour l'autre catégorie, les inactifs, c'est l'inverse qui se produit puisque l'indice nous indique que leur proportion dans les familles pauvres est presque deux fois (1,93) plus élevée que leur pourcentage dans la population.

T A B L E A U 3.2

**Répartition des chefs de familles pauvres selon leur statut d'activité, Québec, 1986**

| | Chefs de familles pauvres | | I.R.P. |
|---|---|---|---|
| Statut d'activité | N 000 | % | |
| Actif | 150 | 52,5 | 0,70 |
| Inactif | 136 | 47,5 | 1,93 |
| **Total** | **286** | **100,0** | **1,00** |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des fichiers de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Depuis 1975, l'I.R.P. pour les inactifs n'a pas cessé de diminuer, passant de 2,67 à 1,93. Pour les actifs, le mouvement est plus irrégulier et ne présente aucune tendance soutenue. Tout au long de la période, la proportion d'actifs la plus faible a été atteinte en 1977 (45,4 %) et c'est en 1973 que le maximum a été enregistré (63,6 %), en moyenne, au cours des années 1973 à 1986, on avait environ la moitié (50,2 %) de chefs de familles pauvres qui appartenaient au groupe des actifs.

## GRAPHIQUE 3.2

**Évolution de la porportion de chefs de famille pauvres selon leur statut d'activité, Québec, 1973-1986**

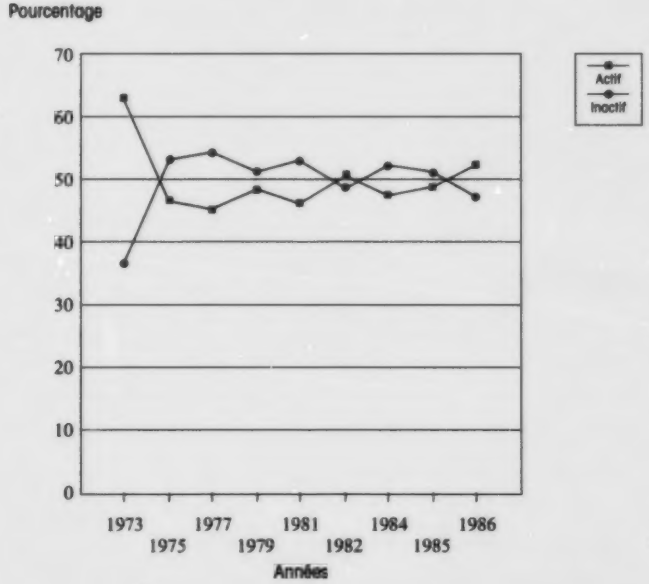

## 3.1.2 Les familles selon la principale source de revenu

### Le taux de pauvreté

D'importantes différences sont aussi constatées selon la source principale des revenus des familles. Les familles dont le revenu principal provient des prestations d'aide sociale se retrouvent pour la plupart (78,3 %) sous le seuil de pauvreté. Elles sont suivies par celles dont les chefs retirent surtout des prestations d'assurance-chômage ou de vieillesse (28,6 %). Un autre groupe important de personnes est constitué de ceux qui tirent leur revenu du travail; même si, à première vue, leur taux de pauvreté est faible (6,4 %), ils représentent tout près de 90 000 familles pauvres au Québec et donc le deuxième groupe le plus important numériquement. Quoique les progrès dans la lutte à la pauvreté se sont surtout matérialisés au début de la période à l'étude (graphique 3.3) pour le groupe des salariés, leur taux de pauvreté a diminué de plus de 8 points de pourcentage.

T A B L E A U 3.3

**Taux de pauvreté des chefs de famille selon leur principale source de revenu, Québec, 1986**

| Principale source de revenu | Chefs de familles pauvres | |
|---|---|---|
| | N 000 | Taux de pauvreté % |
| Revenu gagné (salaires et traitements) | 90 | 6,4 |
| Prestations d'assurance-chômage ou pension | 54 | 28,6 |
| Prestations d'aide sociale | 125 | 78,3 |
| Autres sources | 17 | 6,1 |
| **Total** | **286** | **100,0** |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Un mouvement d'ampleur différente a été observé pour l'évolution des taux de pauvreté parmi les deux groupes recevant des paiements de transfert. Avant 1979, ceux qui recevaient des prestations d'assurance-chômage étaient pauvres une fois sur deux; puis à partir de 1981, leur taux de pau-

vreté a chuté sous la barre de 40 % et même à moins de 30 % pour les deux dernières années, ce qui constitue une baisse de vingt-cinq points de pourcentage. Quant aux familles recevant de l'aide sociale, leur taux de pauvreté a oscillé entre 86 % (1973) et 78,3 % (1986); le plus faible taux a été atteint en 1981, soit 73,8 %.

## GRAPHIQUE 3.3

**Évolution du taux de pauvreté des chefs de famille selon leur principale source de revenu, Québec, 1973-1986**

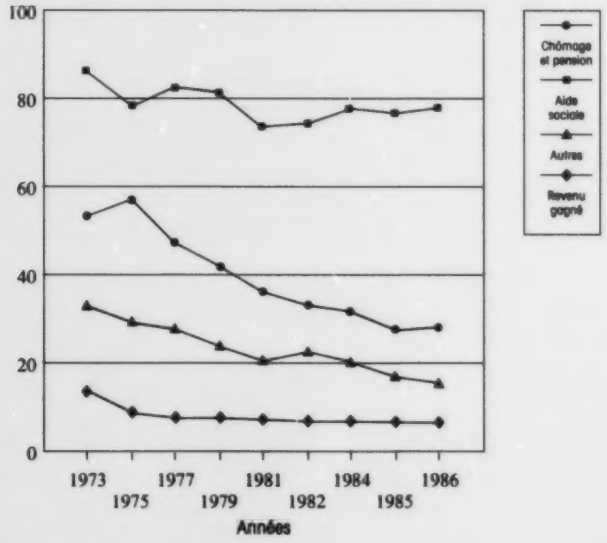


D'après les estimés calculés pour cette base de données, il y aurait plus de 300 000 ménages québécois tirant leurs revenus principalement de l'aide sociale en 1986 (160 000 familles et 148 000 personnes seules). À ceux-ci, il faut ajouter un autre 28 000 ménages québécois dont l'aide sociale constitue un revenu d'appoint sans qu'elle soit leur principale source de revenus. Si on compare ces données à celles compilées par le Ministère, la moyenne annuelle de la clientèle à l'aide sociale qui tourne autour de

416 000 en 1986 est plus élevée. Il ne faut pas oublier que cette moyenne de la clientèle masque le va-et-vient qui s'y produit. En effet le nombre de prestataires ayant reçu de l'aide sociale au cours de la même année atteint 509 316[4].

Ce fichier de Statistique Canada (l'enquête sur les finances des consommateurs) comporte donc un biais pour le nombre de prestataires de l'aide sociale puisqu'on n'y retrouve que 66 % des ménages ayant déclaré des revenus de l'aide sociale. Les effets de ce phénomène sur les taux de pauvreté sont difficiles à cerner. D'un côté, le sous-dénombrement des gens qui déclarent des revenus de l'aide sociale peut sous-estimer le taux de pauvreté. D'autre part, la sous-déclaration des revenus pourrait entraîner une surestimation du taux de pauvreté. D'ailleurs, la somme totale versée par le Ministère est de l'ordre de 2,2 milliards de dollars pour 1986 alors que la somme totale enregistrée pour ce fichier n'atteint que 1,8 milliard de dollars.

Cette sous-déclaration et ce sous-dénombrement touchent aussi l'ensemble des données canadiennes; d'ailleurs, une étude de Santé et Bien-être social Canada[5] procède à des ajustements sur ces revenus, afin d'en arriver à une meilleure estimation de la gravité de la pauvreté au Canada.

### La répartition de la pauvreté

Les familles dont les chefs tirent leur principale source de revenu de l'aide sociale (43,8 %) et celles dont les chefs reçoivent salaires et traitements (31,4 %) constituent les deux principales catégories de familles pauvres en 1986. Mais, pour le premier groupe, c'est une surreprésentation très importante puisque l'I.R.P. atteint 5,11. Depuis 1973, la proportion de familles pauvres à l'aide sociale n'a cessé d'augmenter (graphique 3.4) et, par conséquent, l'I.R.P. s'est aussi accru; celui-ci est d'ailleurs passé de 3,99 en 1973 à 5,11 en 1986. Il faut signaler qu'une famille ou une personne seule qui reçoit de manière temporaire ou prolongée de l'aide sociale a plus de deux chances sur trois de se retrouver parmi les ménages pauvres; les données de 1986 indiquent en effet qu'il y avait 223 000 ménages (sur 336 000) qui ont reçu un montant quelconque d'aide sociale et qui se sont retrouvés sous les seuils de pauvreté.

4. Source: Ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, Direction de l'évaluation et de la statistique; nombre de ménages différents ayant passé à l'aide sociale en 1986.

5. Hans MESSINGER, Frank FEDYK et Allen ZEESMAN, *The Poverty Gap in Canada*, Santé et Bien-être social Canada, novembre 1987, p. 3.

T A B L E A U 3.4

**Répartition des chefs de familles pauvres selon leur principale source de revenu, Québec, 1986**

| Principale source de revenu | Chefs de familles pauvres N 000 | Chefs de familles pauvres % | I.R.P. |
|---|---|---|---|
| Revenu gagné (salaires et traitements) | 90 | 31,4 | 0,42 |
| Prestations d'assurance-chômage ou pension | 54 | 18,7 | 1,87 |
| Prestations d'aide sociale | 125 | 43,8 | 5,11 |
| Autres sources | 17 | 6,1 | 0,99 |
| **Total** | **286** | **100,0** | **1,00** |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des fichiers de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Quant au deuxième groupe important de familles pauvres, celles gagnant un salaire ou des traitements, leur sous-représentation est estimée par l'I.R.P. à 0,42. Autrement dit, la proportion de familles pauvres de cette catégorie n'est que les deux cinquièmes de celle prévalant dans l'ensemble des familles. Cette proportion a diminué de plus de 25 points de pourcentage entre 1973 (56,8 %) et 1986 (31,4 %). L'indice de proportionnalité a suivi la même tendance passant de 0,66 à 0,42 au cours de la même période.

Le troisième groupe en importance de familles pauvres est formé de celles dont les chefs reçoivent des prestations d'assurance-chômage ou une pension. Estimée à 18,7 % en 1986, cette proportion a peu changé depuis 1973. Il n'en demeure pas moins que ce groupe de prestataires est surreprésenté parmi les familles pauvres; leur proportion est presque deux fois (1,87) plus élevée que leur importance relative dans l'ensemble des familles au Québec. Leur indice de proportionnalité est même monté sensiblement de 1973 à 1975, passant de 2,48 à plus de 3,0; il est redescendu graduellement jusqu'en 1985 (1,76) et est remonté légèrement en 1986.

## GRAPHIQUE 3.4

**Évolution de la proportion de chefs de familles pauvres selon la source principale de revenu, Québec, 1973-1986**

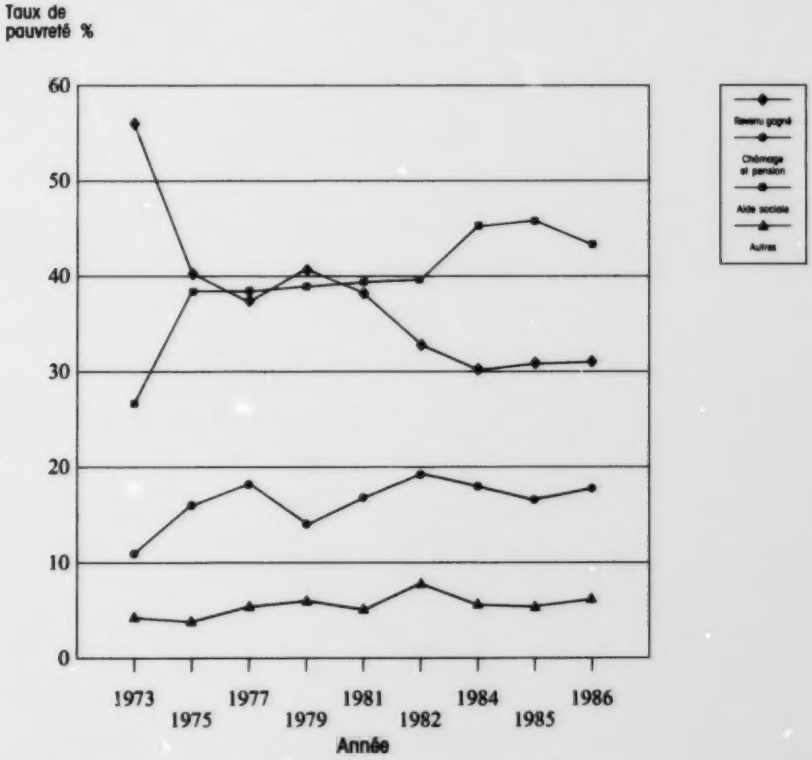

## 3.1.3
## Les familles selon le nombre de semaines de chômage

### Le taux de pauvreté

Quand on examine le nombre de semaines de chômage pour la dernière année disponible, on remarque que 198 000 chefs de familles pauvres n'étaient pas en chômage. De ce nombre, 80 000 sont actifs et 118 000 sont inactifs. En effet, un chef de famille n'ayant pas été en chômage peut tout aussi bien ne pas avoir fait partie de la population active tout comme il peut avoir été actif et avoir travaillé toute l'année. Leur taux de pauvreté est sensiblement différent; les actifs le sont dans une proportion de 7,1 % alors que les inactifs vivent une situation de pauvreté plus fréquemment, c'est-à-dire quatre fois plus avec un taux de 29,9 %. Quant aux chefs de famille qui sont en chômage, plus le nombre de semaines de chômage augmente, plus l'incidence de la pauvreté s'élève.

T A B L E A U 3.5

**Taux de pauvreté des chefs de famille selon le nombre de semaines de chômage, Québec, 1986**

| Nombre de semaines de chômage | Chefs de familles pauvres | |
|---|---|---|
| | N 000 | Taux de pauvreté % |
| Aucune semaine de chômage | 198 | 12,9 |
| - Actif | (80) | (7,1) |
| - Inactif | (118) | (29,9) |
| De 1 à 29 semaines | 39 | 18,0 |
| De 30 à 62 semaines | 49 | 41,7 |
| **Total** | **286** | **15,3** |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données des fichiers de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Après l'importante réforme du programme d'assurance-chômage mise en place en 1971, on peut présumer que des effets non négligeables se sont fait sentir sur ceux qui subissaient des périodes prolongées de chômage. C'est ce qu'illustre le graphique 3.5; de 1973 à 1977, le taux de pauvreté des chômeurs de longue durée est passé de 60,9 % à 37,4 %; par la suite, la situation a peu changé. Quant aux deux autres groupes, les progrès ont été plus modestes: la baisse fut d'un peu plus de 10 points de pourcentage entre 1973 et 1986 pour les chômeurs de courte durée (de 1 à 29 semaines) et de 7 points pour ceux n'ayant pas été en chômage.

## GRAPHIQUE 3.5

**Évolution du taux de pauvreté des chefs de famille selon le nombre de semaines de chômage, Québec, 1973-1986**

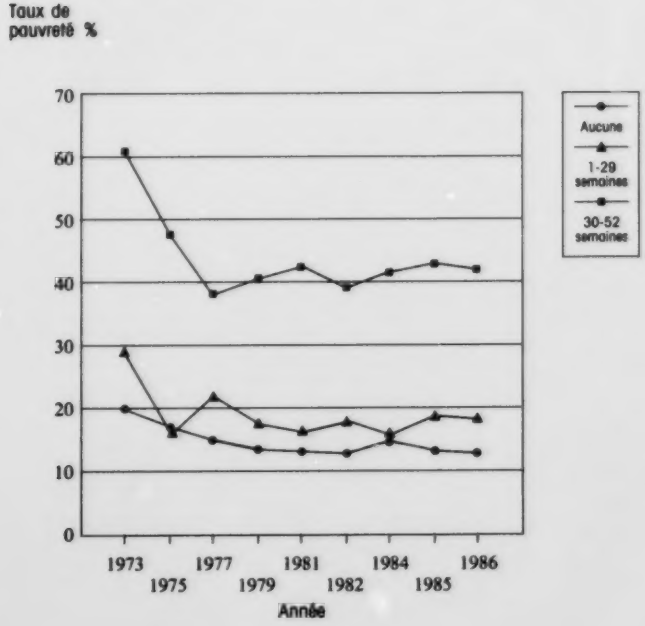

## La répartition de la pauvreté

La vérification du degré d'attachement au marché du travail en se servant du nombre de semaines de chômage, indique une surreprésentation des chefs de famille s'ils sont chômeurs pendant plusieurs semaines (30 à 52 semaines) ou s'ils sont inactifs; leur I.R.P. est estimé respectivement à 2,72 et 1,95: ainsi leur proportion parmi les familles pauvres est de deux à trois fois plus élevée que celle de l'ensemble des familles du Québec. Ceux qui connaissent une période plus courte de chômage (1 à 29 semaines) sont aussi surreprésentés parmi les familles pauvres, mais ils le sont dans une moins grande mesure (1,17).

De 1973 à 1986, la proportion de chefs de familles pauvres qui n'étaient pas en chômage a eu tendance à diminuer; la part de ce groupe est ainsi passée de 81,1 % en 1973 à 69,4 %, soit une baisse de 11,7 points de pourcentage; l'I.R.P. a aussi suivi un mouvement semblable passant de 0,92 en 1973 à 0,84 en 1986. Cette baisse s'est répercutée sur ceux qui ont connu une longue période de chômage au cours de ces années; leur proportion est ainsi passée de 7 % en 1973 à 17,1 % en 1986; le maximum pour ce groupe a été atteint lors de la crise économique de 1982, alors qu'il constituait près de 20 % des familles pauvres.

T A B L E A U 3.6

**Répartition des chefs de familles pauvres selon le nombre de semaines de chômage, Québec, 1986**

| | Chefs de familles pauvres | | I.R.P. |
|---|---|---|---|
| Nombre de semaines de chômage | N 000 | % | |
| Aucune semaine de chômage | 198 | 69,4 | 0,84 |
| - Actif | (20) | (28,0) | (0,46) |
| - Inactif | (118) | (41,3) | (1,95) |
| De 1 à 29 semaines | 39 | 13,5 | 1,17 |
| De 30 à 52 semaines | 49 | 17,1 | 2,72 |
| **Total** | **286** | **100,0** | **1,00** |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des fichiers de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

G R A P H I Q U E 3.6

**Évolution de la proportion de chefs de familles pauvres selon le nombre de semaines de chômage, Québec, 1973-1986**

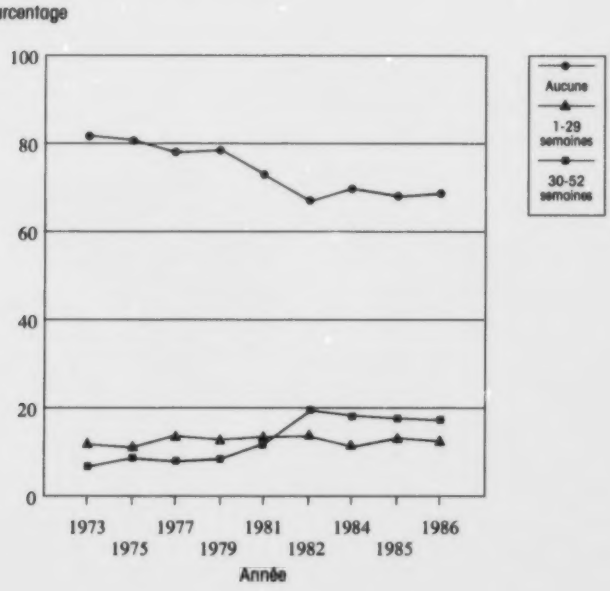


## 3.1.4 Les familles selon le nombre de personnes gagnant un revenu

### Le taux de pauvreté

Comme on pouvait s'y attendre, plus il y a de personnes assurant les revenus d'une famille, plus les taux de pauvreté vont en diminuant. C'est d'ailleurs ce qu'on constate au tableau 3.7: les familles sans gagne-pain sont pour près de la moitié d'entre elles pauvres (47,3 %) alors que les famil-

les n'ayant qu'une personne pour assurer leur revenu se retrouvent près d'une fois sur cinq (19,3 %) dans un état de pauvreté. À l'autre extrémité, c'est dans les familles où on compte deux revenus ou plus que les taux de pauvreté sont à leur plus bas (5 %).

Depuis 1973, les baisses les plus significatives sont intervenues dans les familles sans revenu, leur taux de pauvreté ayant chuté de plus de 22 points de pourcentage (graphique 3.7). Cette baisse est fort probablement attribuable aux personnes âgées. Actuellement, les familles comptant deux revenus ou plus forment la majorité de l'ensemble des familles (57,1 %) au Québec; si leur taux de pauvreté a légèrement baissé entre 1973 et 1975, il n'a pratiquement pas bougé par la suite. En 1986, leur taux de pauvreté n'est que de 5 %. Quant aux familles n'ayant qu'un revenu, leur situation a peu changé de 1975 à 1986; la baisse de leur taux de pauvreté s'est surtout manifestée au cours des années précédentes, soit de 1973 à 1975.

T A B L E A U 3.7

**Taux de pauvreté des chefs de famille selon le nombre de personnes gagnant un revenu, Québec, 1986**

| | Chefs de familles pauvres | |
|---|---|---|
| Nombre de personnes gagnant un revenu | N 000 | Taux de pauvreté % |
| Aucune personne | 131 | 47,3 |
| Une personne | 101 | 19,3 |
| Deux personnes ou plus | 53 | 5,0 |
| **Total** | **286** | **15,3** |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

G R A P H I Q U E 3.7

**Évolution du taux de pauvreté des chefs de famille selon le nombre de personnes gagnant un revenu, Québec, 1973-1986**

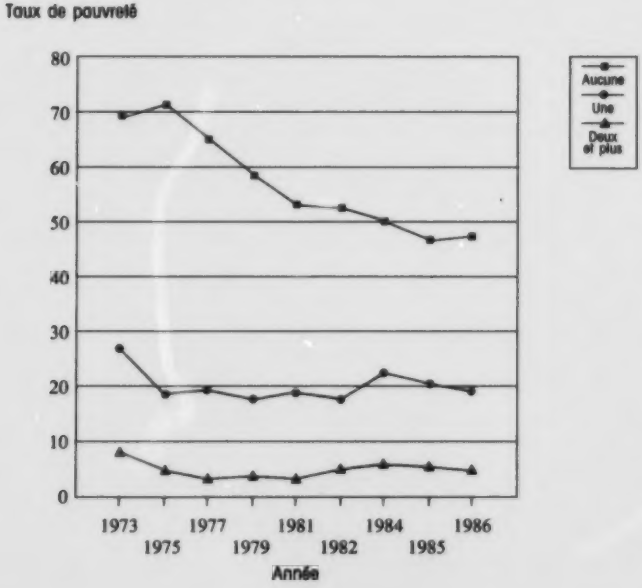


## La répartition de la pauvreté

La majorité des familles québécoises (57,1 %), en 1986, ont deux revenus ou plus, ce qui est une progression de près de 12 points de pourcentage par rapport à 1973. Mais tout au long de cette période, elles ne se sont retrouvées qu'une fois sur six parmi les familles pauvres. Elles y sont donc sous-représentées, leur proportion n'étant que le tiers de celle de l'ensemble des familles de cette même catégorie (tableau 3.8).

Quant aux familles n'ayant aucun revenu, elles sont surreprésentées parmi les familles pauvres; leur I.R.P. nous indique que leur part relative y est trois fois plus élevée que dans l'ensemble de la population. Au cours des treize années écoulées, cette proportion a d'ailleurs augmenté de près de 16 points de pourcentage (graphique 3.8), passant de 30,2 % à 46 %.

## T A B L E A U 3.8

**Répartition des chefs de familles pauvres selon le nombre de personnes gagnant un revenu, Québec, 1986**

| Nombre de personnes gagnant un revenu | Chefs de familles pauvres N 000 | Chefs de familles pauvres % | I.R.P. |
|---|---|---|---|
| Aucune personne | 131 | 46,0 | 3,09 |
| Une personne | 101 | 35,4 | 1,26 |
| Deux personnes ou plus | 53 | 18,6 | 0,33 |
| **Total** | **286** | **100,0** | **1,00** |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des fichiers de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## G R A P H I Q U E 3.8

**Évolution de la proportion de chefs de familles pauvres selon le nombre de personnes gagnant un revenu, Québec, 1973-1986**

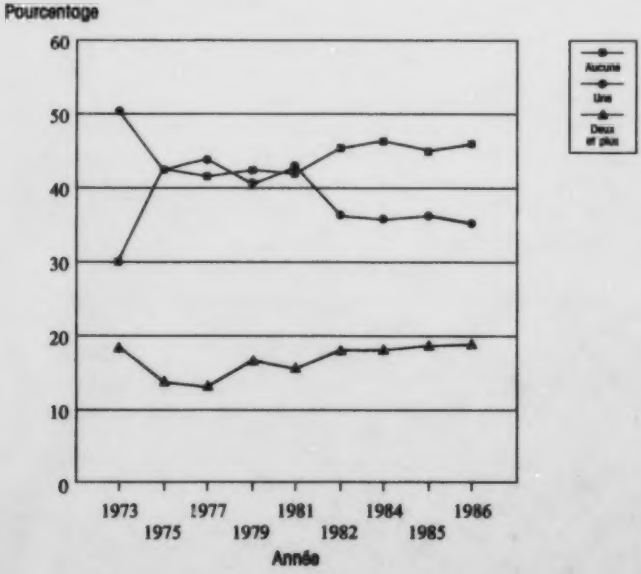

Un mouvement inverse a été observé pour les familles pauvres n'ayant qu'un revenu; leur proportion est passée de 50,6 % en 1973 à 35,4 % en 1986, soit une baisse de 15,2 points de pourcentage. Ce type de famille est aussi surreprésenté parmi les familles pauvres, mais cette surreprésentation a très peu évolué entre 1973 et 1986; l'I.R.P. a peu changé passant de 1,22 au début de la période à 1,26 en fin de période.

## 3.2 Les personnes seules et le marché du travail[6]

### 3.2.1 Les personnes seules selon le statut d'activité

**Le taux de pauvreté**

Les données sur le statut d'activité révèlent que le taux d'activité de l'ensemble des personnes seules qui se situe à 55,9 % en 1986, est plus bas que le taux d'activité de l'ensemble des chefs de famille qui, comme on l'a déjà vu, s'élève a 75,3 % pour la même année.

De plus, on constate une baisse marquée du taux d'activité de l'ensemble des personnes seules entre 1973 et 1986. Les personnes seules inactives sont en effet passées de 182 000 à 326 000, ce qui représente une augmentation de 78,8 %, alors que les personnes actives sont passées de 332 000 à 414 000, pour une augmentation de 24,7 %. Le poids relatif des personnes inactives au sein de l'ensemble des personnes seules a par conséquent augmenté sensiblement entre 1973 et 1986, passant de 35,5 % à 44,1 %. La proportion de personnes actives a pendant ce temps diminué de 64,5 % à 55,9 %.

Les données contenues dans le tableau 3.9 indiquent par ailleurs que les personnes seules actives sur le marché du travail sont proportionnellement beaucoup moins nombreuses sous le seuil de faible revenu que les

6. On se rappellera la mise en garde de la section 2.3 sur le fait qu'un certain nombre de personnes seules vivent avec d'autres personnes. Il se pourrait donc que dans les faits le taux de pauvreté des personnes seules soit inférieur au taux observé.

## T A B L E A U 3.9

**Taux de pauvreté des personnes seules selon le statut d'activité, Québec, 1986**

| Statut d'activité | Personnes seules pauvres | |
|---|---|---|
| | N 000 | Taux de pauvreté % |
| Actif | 116 | 28,0 |
| Inactif | 213 | 65,3 |
| **Total** | **329** | **44,5** |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## G R A P H I Q U E 3.9

**Évolution du taux de pauvreté des personnes seules selon le statut d'activité, Québec, 1973-1986**

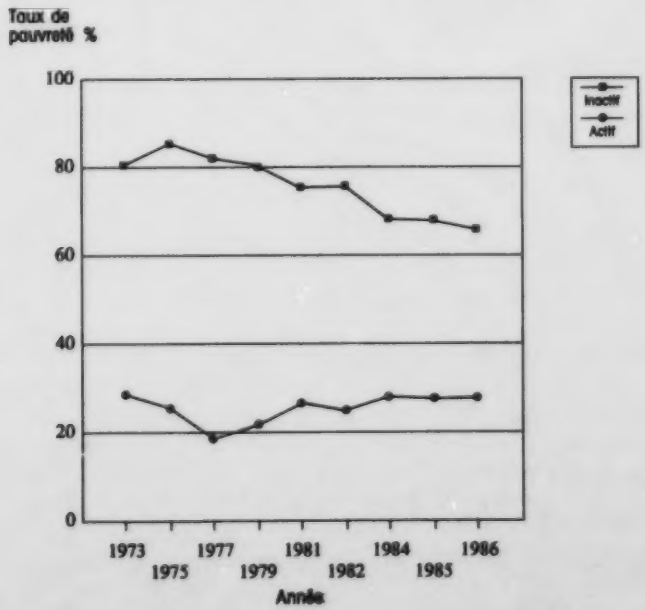

personnes inactives. Le taux de pauvreté des personnes seules actives se situe à 28 %, ce qui est moins de la moitié du taux observé chez les personnes seules inactives, qui atteint 65,3 %.

Même si les personnes seules inactives connaissaient un taux de pauvreté très supérieur à celui des personnes seules actives en 1986, le graphique 3.9 indique que leur situation s'est améliorée sensiblement depuis 1973. Après avoir été de 80,7 % en 1973 et 85,9 % en 1975, leur taux de pauvreté a décru progressivement par la suite, malgré une très légère remontée en 1982, pour atteindre 65,3 % en 1986.

Pour sa part, l'évolution des taux de pauvreté chez les personnes actives a chuté rapidement entre 1973 et 1977, de 28,3 % à 19,6 % pour remonter ensuite jusqu'à 28,1 % en 1986. Sur l'ensemble de la période étudiée, le taux de pauvreté des personnes seules actives est donc demeuré à peu près inchangé alors que chez les personnes seules inactives, il a baissé de 15,4 points de pourcentage. Un examen de l'évolution du taux de pauvreté des personnes seules inactives selon l'âge indique que cette baisse semble être survenue surtout chez les personnes qui ont pris leur retraite. Les données suggèrent en effet que les seuls groupes d'âge à avoir connu des baisses substantielles de leur taux de pauvreté chez les inactifs sont les 55-64 ans et les 65 ans et plus. Ces données ne doivent cependant être considérées qu'à titre indicatif à cause du petit nombre d'unités d'observation qu'on retrouve à ce niveau.

### La répartition des personnes seules et pauvres

Le tableau 3.10 présente la répartition des personnes seules pauvres ainsi que l'indice relatif de pauvreté selon le statut d'activité pour l'année 1986.

On peut y constater que la population des personnes seules et pauvres est composée à 64,7 % de personnes inactives et à 35,3 % de personnes actives. Minoritaires au sein des personnes seules pauvres, les personnes actives forment par contre 72,5 % des personnes seules non pauvres et 55,9 % de l'ensemble des personnes seules.

Les personnes actives sont donc sous-représentées parmi les personnes seules et pauvres tandis que les personnes inactives y sont surreprésentées. L'indice relatif de pauvreté présenté dans la dernière colonne du tableau mesure ces phénomènes de sur ou de sous-représentation. Puisqu'il consiste à diviser les pourcentages de personnes actives ou inactives au sein de la population des personnes seules et pauvres par les pourcentages cor-

respondants au sein de l'ensemble des personnes seules, il permet en effet de mesurer l'ampleur de cette surreprésentation[7]. Dans le cas présent, l'indice de 1,5 signifie par exemple que le poids relatif des personnes inactives au sein des personnes seules et pauvres est une fois et demie supérieur au poids relatif des personnes inactives au sein de l'ensemble des personnes seules.

T A B L E A U 3.10

**Répartition des personnes seules pauvres selon le statut d'activité, Québec, 1986**

| Statut d'activité | Personnes seules pauvres | | I.R.P. |
|---|---|---|---|
| | N 000 | % | |
| Actif | 116 | 35,3 | 0,63 |
| Inactif | 213 | 64,7 | 1,47 |
| **Total** | **329** | **100,0** | **1,00** |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des fichiers de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Le graphique 3.10 porte sur l'évolution de la répartition des personnes seules et pauvres selon le statut d'activité. Il montre qu'au cours de la période 1973-1986, le pourcentage d'inactifs au sein de la population des personnes seules et pauvres a monté rapidement entre 1973 et 1977, puisqu'il est passé de 61,1 % à 75,4 %, pour redescendre ensuite plus lentement jusqu'à 64,7 % en 1986. À l'inverse, le pourcentage de personnes actives a d'abord diminué jusqu'en 1977, de 38,9 % à 24,6 % pour remonter ensuite jusqu'à 35,3 % en 1986.

Sur l'ensemble de la période de 1973 à 1986, le poids relatif des personnes inactives au sein des personnes seules et pauvres a donc augmenté

7. Rappelons qu'un indice inférieur à 1 indique une sous-représentation, tandis qu'un indice supérieur à 1 indique une surreprésentation. Plus l'indice s'éloigne de 1, plus les phénomènes de sur ou de sous-représentation sont importants.

légèrement[8] même si, comme nous l'avons vu précédemment, le taux de pauvreté de l'ensemble des personnes seules inactives a baissé de plus de 15 points de pourcentage sur la même période.

Cette baisse du taux de pauvreté des personnes seules inactives s'est donc réalisée par une augmentation importante du nombre de personnes seules inactives vivant *au-dessus* du seuil de pauvreté. Ce phénomène s'explique probablement par le fait qu'il s'agit là de personnes âgées de 65 ans et plus.

GRAPHIQUE 3.10

**Évolution de la répartition des personnes seules pauvres selon le statut d'activité, Québec, 1973-1986**

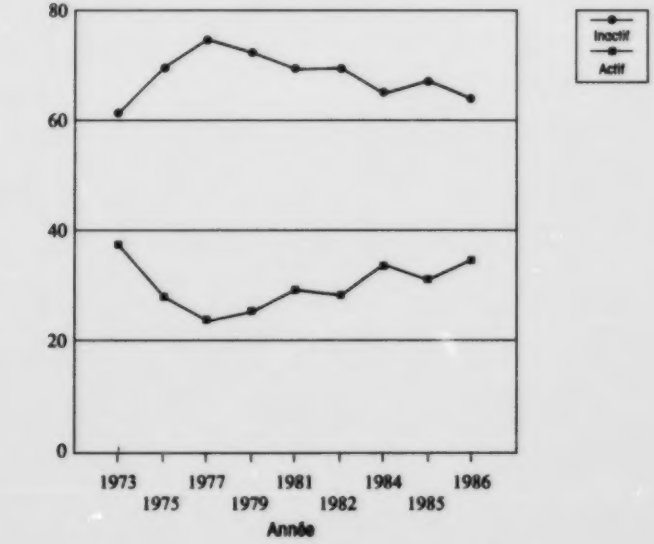


8. Elles formaient 64,7 % des personnes seules et pauvres en 1986 contre 61,1 % en 1973.

Au tableau 3.11, on peut voir qu'entre 1973 et 1986, le groupe des personnes seules inactives au sein de la population pauvre est passé de 147 000 personnes à 213 000 personnes. Les effectifs en 1986 étaient donc 1,4 fois plus élevés qu'en 1973. Les personnes seules actives vivant au-dessous du seuil de pauvreté passaient quant à elles de 94 000 à 116 000. Elles étaient donc 1,2 fois plus nombreuses en 1986 qu'en 1973. Ces taux d'augmentation relativement proches expliquent le fait que la répartition des personnes seules et pauvres ait changé assez peu entre 1973 et 1986.

T A B L E A U 3.11

**Répartition des personnes seules pauvres, actives et inactives, Québec, 1973 et 1986**

| | | Personnes seules pauvres | |
|---|---|---|---|
| | | N 000 | % |
| 1973 | Actif | 94 | 38,0 |
| | Inactif | 147 | 61,1 |
| | **Total** | **241** | **100,0** |
| 1986 | Actif | 116 | 35,3 |
| | Inactif | 213 | 64,7 |
| | **Total** | **329** | **100,0** |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## 3.2.2 Les personnes seules selon la principale source de revenu

### Le taux de pauvreté

En 1986, 50,9 % de l'ensemble des personnes seules avaient un emploi rémunéré ou un travail autonome comme principale source de revenu. Les autres personnes seules se distribuaient comme suit: 18,5 % vivaient surtout de prestations d'assurance-chômage ou de revenu de pensions; 20 % recevaient des prestations d'aide sociale et enfin 10,6 % vivaient surtout d'autres sources de revenu.

T A B L E A U 3.12

**Taux de pauvreté des personnes seules selon la principale source de revenu, Québec, 1986**

| Source de revenu | Personnes seules pauvres | |
|---|---|---|
| | N 000 | Taux de pauvreté % |
| Revenu gagné | 85 | 22,6 |
| Chômage ou pension | 76 | 55,5 |
| Aide sociale | 138[a] | 92,9 |
| Autres sources | 31 | 39,3 |
| **Total** | **329** | **44,5** |

a. **Ce chiffre est une estimation, basée sur les résultats de l'enquête sur les finances des consommateurs, du nombre de personnes seules dont la** *principale* source de revenus a été l'aide sociale en 1986. Il ne correspond donc pas au nombre *total* de personnes seules ayant reçu des prestations d'aide sociale au cours de l'année.

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Comme on pouvait s'y attendre, les taux de pauvreté observés chez les personnes seules sont très variables selon la principale source Julie 30 Sur les 377 000 personnes ayant eu un emploi rémunéré ou un travail autonome comme principale source de revenu, 85 000 étaient sous le seuil de faible revenu de Statistique Canada, pour un taux de pauvreté de 22,6 %. Parmi les 137 000 personnes seules qui ont vécu surtout de prestations d'assurance-chômage ou de revenu de pension, 76 000 personnes étaient sous le seuil de faible revenu, ce qui donne un taux de pauvreté de 55,5 %. Les personnes qui ont vécu surtout de prestations d'aide sociale en 1986 étaient quant à elles en grande majorité sous le seuil de faible revenu: 138 000 personnes seules sur 148 000, soit 92,9 % du total, se retrouvaient sous le seuil. Enfin, les personnes ayant eu d'autres sources de revenu comme revenu principal présentaient un taux de pauvreté de 39,3 %, puisque 31 000 d'entre elles, sur un total de 78 000 personnes, étaient sous le seuil de faible revenu.

On peut voir au graphique 3.11 que l'évolution des taux de pauvreté chez les personnes seules varie également selon la principale source de revenu. On peut constater tout d'abord que deux groupes ont connu des taux de pauvreté relativement stables entre 1973 et 1986.

Il s'agit des personnes seules ayant eu un revenu d'emploi ou de travail autonome, pour qui les taux de pauvreté ont oscillé entre 17,3 et 24,3 %, et des personnes seules recevant de l'aide sociale, dont le taux de pauvreté s'est situé à plus de 90 % sur l'ensemble de la période étudiée. Il a varié entre 97,9 % (en 1973) et 92,8 % (en 1986).

Les personnes seules qui ont vécu surtout de prestations d'assurance-chômage ou des revenus de pension, de même que celles qui ont eu d'autres sources de revenu, ont par contre bénéficié d'une importante baisse des taux de pauvreté. Ainsi, chez les personnes seules en chômage ou recevant des revenus de pension, le taux de pauverté s'est maintenu au-dessus de 67 % entre 1973 et 1979 (81,3 %), pour baisser ensuite régulièrement jusqu'en 1986, alors qu'il atteignait 55,5 %, soit une baisse de plus de 25 points de pourcentage entre 1979 et 1986. Cette baisse est probablement due à l'effet des revenus de pensions pour les 65 ans et plus.

G R A P H I Q U E 3.11

**Évolution des taux de pauvreté des personnes seules selon la principale source de revenu, Québec, 1973-1986**

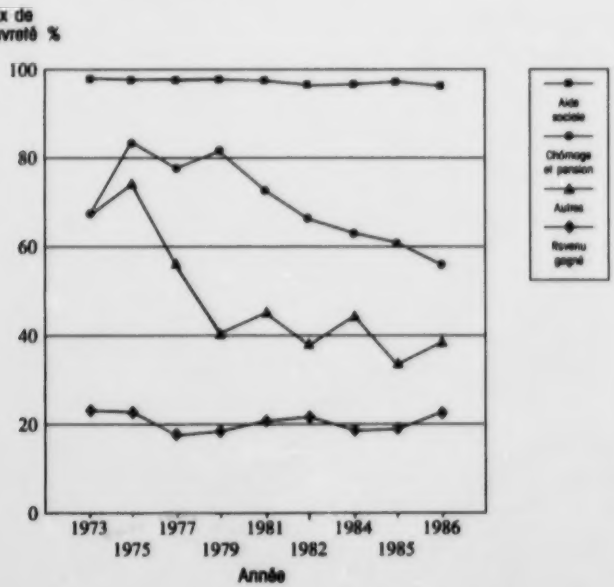

Chez les personnes seules ayant eu d'autres sources de revenu comme revenu principal, la baisse du taux de pauvreté est aussi très importante, quoique moins régulière. Après s'être élevé à 67,9 % en 1973 et à 76 % en 1975, ce taux a baissé ensuite jusqu'à 40,3 % en 1979, pour osciller ensuite entre 34,3 % et 45,1 %. Il reste que pour l'ensemble de la période étudiée, le taux de pauvreté a baissé de 28,6 points de pourcentage chez ces personnes.

### La répartition des personnes seules pauvres

Le tableau 3.13 présente la répartition des personnes seules pauvres et l'indice relatif de pauvreté selon la principale source de revenu en 1986.

En comparant les données sur ces trois populations, on ne sera pas surpris de constater que les personnes seules qui reçoivent de l'aide sociale sont largement surreprésentées parmi les personnes seules et pauvres. L'I.R.P., qui s'élève à 2,1, nous indique qu'elles sont plus de deux fois plus représentées parmi les personnes seules pauvres qu'elles ne le sont parmi l'ensemble des personnes seules.

L'autre groupe surreprésenté au sein des personnes seules et pauvres est constitué des personnes qui vivent surtout de prestations de chômage ou de pensions gouvernementales. L'I.R.P., qui se situe à 1,24, indique toutefois que cette surreprésentation est beaucoup moins marquée que la précédente.

T A B L E A U 3.13

**Répartition des personnes seules pauvres selon la principale source de revenu, Québec, 1986**

| Source de revenu | Personnes seules pauvres | | I.R.P. |
|---|---|---|---|
| | N 000 | % | |
| Revenu gagné | 85 | 25,8 | 0,51 |
| Chômage ou pension | 76 | 23,0 | 1,24 |
| Aide sociale | 138 | 41,8 | 2,07 |
| Autres sources | 31 | 9,3 | 0,88 |
| **Total** | **329** | **100,0** | **1,00** |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Les deux autres groupes définis selon la principale source de revenu sont par contre sous-représentés au sein de la population des personnes seules et pauvres. Même si elles formaient le deuxième groupe en importance parmi les personnes seules et pauvres, les personnes qui, en 1986, tiraient leur principale source de revenu d'un emploi ou d'un travail autonome y étaient largement sous-représentées puisque leur I.R.P. qui se situe à 0,51 signifie qu'elles étaient porportionnellement presque deux fois moins nombreuses chez les personnes seules et pauvres que dans l'ensemble des personnes seules. Quant aux personnes seules qui vivaient surtout d'autres sources de revenu, l'I.R.P. de 0,88 indique que leur sous-représentation au sein des personnes seules et pauvres est plus réduite.

G R A P H I Q U E 3.12

**Évolution de la répartition des personnes seules pauvres selon la principale source de revenu, Québec, 1973-1986**

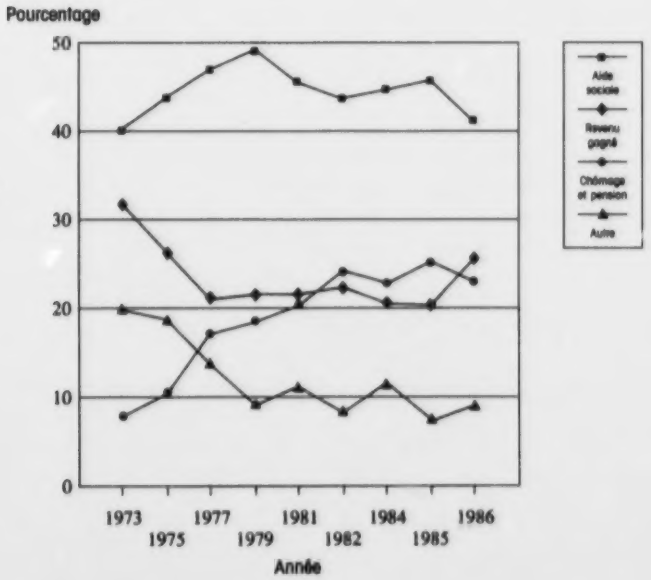


Un premier élément qui ressort du graphique 3.12 sur l'évolution de la répartition des personnes seules et pauvres selon la principale source de revenu est l'importance relative du pourcentage de personnes vivant sur-

tout de l'aide sociale entre 1973 et 1986. Ce groupe, qui formait 40,3 % de l'ensemble des personnes seules pauvres en 1973, n'a pas vu son pourcentage descendre sous ce minimum au cours de la période. En 1986, ce pourcentage était estimé à 41,8 %.

Le groupe des personnes qui avaient pour principale source de revenu des prestations de chômage ou des revenus de pension gouvernementale a gagné en importance au cours de la période de 1973 à 1986. Après avoir été de près de 8 % en 1973, leur pourcentage au sein des personnes seules pauvres augmentait à près de 25 % en 1982. Il oscillait ensuite aux alentours de ce pourcentage. Si leur proportion a augmenté d'environ 15 points de pourcentage en 1973 et 1986, malgré la baisse de leur taux de pauvreté, c'est parce qu'au sein de l'ensemble des personnes seules, pauvres et non pauvres, leur nombre s'est multiplié par cinq en 13 ans, augmentant de 28 470 à 136 000, leur proportion augmentant du même coup de 5,54 % à 18,5 %.

Les deux autres groupes ont par contre perdu en importance au sein des personnes seules et pauvres entre 1973 et 1986. Les personnes qui tiraient leur principal revenu d'un emploi ou d'un travail autonome, qui formaient 31,9 % des personnes seules pauvres en 1973, voyaient leur part décroître rapidement jusqu'en 1977, alors qu'elles formaient 21,1 % de l'ensemble des personnes seules pauvres. Ce pourcentage est demeuré à peu près stable jusqu'en 1985. Il est remonté à 25,8 % en 1986. Leur taux de pauvreté ayant varié assez peu, la diminution de leur poids relatif parmi les personnes seules et pauvres est liée surtout à la diminution de leur importance au sein de l'ensemble des personnes seules, où leur proportion a diminué de plus de 10 points de pourcentage entre 1973 et 1986, passant de 61,5 % à 50,9 %. Enfin, les personnes qui vivaient surtout d'une autre source de revenu voyaient quant à elles leur part relative baisser de 19,9 % en 1973 à 9,3 % en 1986.

## 3.2.3 Les personnes seules selon le nombre de semaines de chômage

### Le taux de pauvreté

Il ressort du tableau 3.14 sur le taux de pauvreté selon le nombre de semaines en chômage que 260 000 personnes, soit 79 % de l'ensemble des personnes seules pauvres, n'ont eu aucune semaine de chômage en 1986.

Une personne en chômage est définie comme celle qui ne travaille pas, mais qui cherche du travail; le groupe des personnes n'étant pas en chômage comprend toutefois aussi bien des personnes qui ne font pas partie de la population active que des personnes actives qui ont travaillé toute l'année. Notons qu'on retrouve 39 000 personnes seules pauvres ayant travaillé toute l'année (entre 49 et 52 semaines), ce qui nous donne un taux de pauvreté de 13,6 %.

Le tableau nous apprend également que sur les 69 000 personnes seules qui ont été en chômage en 1986, 35 000 personnes, soit 10,6 % de l'ensemble des personnes seules pauvres, l'ont été entre 1 et 29 semaines, tandis que 34 000 personnes, ou 10,3 % de l'ensemble des personnes seules pauvres, ont été en chômage entre 30 et 52 semaines.

On peut y constater aussi que le taux de pauvreté des personnes seules qui ont été en chômage entre 30 et 52 semaines est très élevé puisqu'il atteint 72,0 %. Les personnes seules ayant été en chômage entre 1 et 29 semaines présentaient quant à elles un taux de pauvreté de 46,0 % en 1986.

T A B L E A U 3.14

**Taux de pauvreté des personnes seules selon le nombre de semaines de chômage, Québec, 1986**

| | Personnes seules pauvres | |
|---|---|---|
| Semaines de chômage | N 000 | Taux de pauvreté % |
| Aucune semaine | 260 | 42,2 |
| 1 à 29 semaines | 35 | 46,0 |
| 30 à 52 semaines | 34 | 72,0 |
| **Total** | **329** | **44,5** |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Enfin, notons que le taux de pauvreté des personnes seules qui n'ont pas été en chômage en 1986 s'élevait à 42,2 %. Ce taux est la moyenne pondérée des taux observés chez les deux sous-groupes identifiés plus haut: les personnes seules inactives, dont le taux de pauvreté s'élevait à 66,2 %

et les personnes seules actives, qui avaient un taux de pauvreté de 19,0 % en 1986. L'évolution de ces taux de pauvreté entre 1973 et 1986 est présentée au graphique 3.13.

Les personnes seules actives qui n'ont pas été en chômage présentent bien sûr les taux de pauvreté les plus bas sur l'ensemble de la période étudiée. L'évolution de ces taux se divise *grosso modo* en trois périodes. Le taux a d'abord chuté assez rapidement entre 1973 et 1977, passant de 24,9 % à 14,4 %. Il est remonté ensuite à 19,4 % en 1981 pour varier finalement entre 16,6 % (en 1982) et 19,5 % jusqu'en 1986.

## GRAPHIQUE 3.13

**Évolution des taux de pauvreté des personnes seules selon le nombre de semaines de chômage, Québec, 1973-1986**

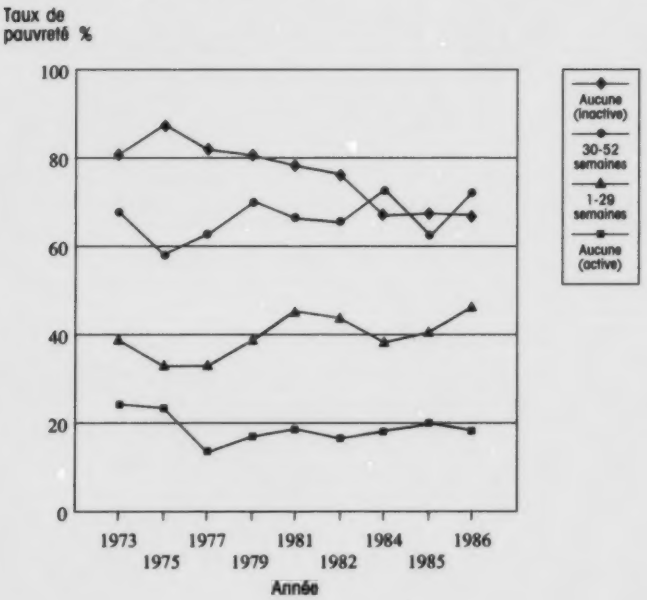

En comparant les graphiques 3.9 et 3.13, on peut voir que la courbe d'évolution des taux pour ce groupe est semblable à la courbe d'évolution de l'ensemble des personnes seules actives. Les taux de pauvreté des personnes seules qui n'ont pas été en chômage sont par contre de 5 à 9 % inférieurs aux taux chez l'ensemble des personnes seules actives. Cela est normal dans la mesure où ce groupe est composé majoritairement de personnes ayant travaillé toute l'année[9].

L'évolution du taux de pauvreté des personnes seules qui se déclaraient inactives au moment de l'enquête sur les finances des consommateurs, et qui affirmaient de plus ne pas avoir été en chômage au cours de l'année à l'étude, se caractérisait quant à elle par une baisse marquée du taux de pauvreté à partir de 1975. Après avoir augmenté de 80,9 % en 1973 à 87,2 % en 1975, le taux de pauvreté de ce groupe de personnes baissait ensuite régulièrement jusqu'en 1986, alors qu'il atteignait 66,2 %. Cette évolution suit évidemment de très près l'évolution du taux chez l'ensemble des personnes seules inactives. Les deux groupes coïncident en effet largement[10].

Comparée à celle de ces deux sous-populations, l'évolution des taux de pauvreté des personnes seules qui ont été en chômage semble moins clairement définie. Le taux de pauvreté des personnes seules qui ont été en chômage entre 1 et 29 semaines, qui se situait à 39,0 % en 1973, a connu ainsi deux périodes de hausse. Il a diminué d'abord autour de 33 % en 1975 et 1977 pour monter jusqu'à 45,3 % en 1981 et redescendre ensuite à 38,5 % en 1984. Il a remonté finalement jusqu'à son sommet de 46,0 % en 1986. Le taux de pauvreté des personnes qui ont été en chômage 30 semaines ou plus au cours d'une année a pour sa part évolué en dents de scie, variant entre 57,4 % en 1975 et 72,6 % en 1984.

Ces observations, fort différentes de ce qu'on a vu chez les familles, pourraient s'expliquer par une plus grande précarité de l'emploi chez les personnes seules. Il est possible qu'une plus forte proportion d'entre elles

9. Une minorité de ces personnes a pu toutefois travailler seulement une partie de l'année. C'est le cas par exemple des personnes qui ont trouvé un emploi permanent après avoir terminé leurs études au début de l'année. Ces personnes se seraient déclarées actives au moment de l'enquête et n'auraient pas été en chômage au cours de l'année. Elles auraient toutefois été inactives avant de commencer à travailler.

10. L'ensemble des personnes seules inactives est cependant un peu plus étendu. Il comprend également les personnes seules inactives au moment de l'enquête qui ont été en chômage au cours de l'année précédant l'enquête.

se retrouvent dans des emplois mal rémunérés, donnant droit à de faibles prestations de chômage. Certaines familles peuvent par ailleurs se maintenir au-dessus du seuil de pauvreté parce qu'elles comptent plus d'une personne active sur le marché du travail.

### La répartition des personnes seules pauvres

Le tableau 3.15 présente les données sur la répartition des personnes seules pauvres selon le nombre de semaines de chômage en 1986. Le seul groupe sous-représenté parmi les personnes seules pauvres est constitué des personnes actives qui n'ont pas été en chômage en 1986. En effet, l'I.R.P. de ce groupe est de seulement 0,43.

T A B L E A U 3.15

**Répartition des personnes seules pauvres selon le nombre de semaines de chômage, Québec, 1986**

| | Personnes seules pauvres | | I.R.P. |
|---|---|---|---|
| Semaines de chômage | N 000 | % | |
| Aucune semaine | | | |
| - Personnes actives | 60 | 18,1 | 0,43 |
| - Personnes inactives | 201 | 61,0 | 1,48 |
| 1 à 29 semaines | 35 | 10,5 | 1,03 |
| 30 à 52 semaines | 34 | 10,4 | 1,63 |
| **Total** | **329** | **100,0** | **1,00** |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des fichiers de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Les personnes seules inactives au moment de l'enquête et qui n'ont pas été en chômage en 1986 étaient par contre surreprésentées parmi les personnes seules pauvres. Leur I.R.P. est de 1,48 ce qui se rapproche naturellement beaucoup des données relatives à l'ensemble des personnes seules pauvres inactives. Comme nous l'avons déjà vu lors de l'examen des taux de pauvreté, ces deux groupes coïncident en effet largement.

Quant aux personnes seules ayant été en chômage entre 1 et 29 semaines en 1986, qui formaient alors 10,5 % des personnes seules pauvres, l'indice de 1,03 signifie que ces personnes étaient représentées à peu près également chez les personnes seules pauvres et chez l'ensemble des personnes seules.

Les personnes qui ont été en chômage entre 30 et 52 semaines en 1986 sont par contre largement surreprésentées parmi les personnes seules et pauvres. Comme l'indique l'I.R.P. de 1,63, elles sont proportionnellement plus d'une fois et demie plus nombreuses parmi les personnes seules pauvres qu'au sein de l'ensemble des personnes seules.

## 3.3 Conclusion

Sans avoir pu qualifier ou quantifier complètement les liens entre la pauvreté des familles ou des personnes seules et le marché du travail, ce chapitre permet de faire ressortir les principales caractéristiques des ménages pauvres sous cet angle d'analyse. Limités par les données à notre disposition, nous n'avons pas pu mettre en évidence certaines caractéristiques des ménages pauvres participant ou non au marché du travail; ainsi, la durée annuelle (ou hebdomadaire) en termes d'heures de travail, le type ou la catégorie d'emploi, le secteur d'activité économique et le salaire horaire représentent ces quelques éléments manquants. Cependant, les résultats ont permis d'illustrer qu'il existe une relation non équivoque entre, par exemple, le chômage (nombre de semaines pendant une année), le statut d'activité des chefs de ménage ou les cycles d'activité économique et le phénomène de la pauvreté au Québec. De plus, ceux qui reçoivent des paiements de transfert, comme les prestations d'assurance-chômage, l'aide sociale ou des revenus de pension, se retrouvent plus souvent que les autres sous les seuils de pauvreté. Dans ce contexte, on peut présumer que ces personnes seraient dans une situation beaucoup plus difficile si elles ne bénéficiaient pas du soutien de l'État et leur situation de pauvreté serait beaucoup plus grave.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, ce n'est pas parce qu'on est actif, qu'il y a un, deux (ou plus) revenus dans la famille, qu'on travaille à longueur d'année ou qu'on n'est pas en chômage pendant l'année, qu'on est à l'abri de la pauvreté. En effet, même parmi ces catégories de ménage participant au marché du travail, on a constaté que la pauvreté peut exister.

En somme, ces résultats illustrent que si on veut combattre la pauvreté au Québec, il faut pouvoir assurer un emploi à toutes les personnes qui voudraient et qui pourraient travailler; cet emploi devrait aussi assurer un revenu annuel suffisamment élevé pour couvrir les besoins des personnes.

Quant aux personnes qui ne peuvent pas travailler, il faut pouvoir les soutenir avec un revenu adéquat. Les personnes âgées, les chefs de famille monoparentale ayant choisi de demeurer absents du marché du travail pour prendre charge de leurs jeunes enfants et les personnes handicapées et inactives en sont quelques exemples; si on ne veut pas les maintenir de manière permanente ou prolongée dans une situation de pauvreté, il faut que les programmes de sécurité du revenu prennent en charge ces personnes et leur assurent un soutien suffisant à long terme afin qu'elles échappent à la «trappe» de la pauvreté.

Mais ce n'est pas suffisant de compter le nombre de ménages pauvres au Québec, de décrire en détail leurs caractéristiques démographiques et d'explorer le lien qu'ils ont avec le marché du travail. Le chapitre suivant tente de jeter un éclairage plus complet sur la situation des personnes pauvres au Québec. À l'aide de mesures dont l'usage est encore peu répandu, on tente d'évaluer la gravité de cette pauvreté qu'on rencontre encore fréquemment au Québec.

CHAPITRE

# 4

# La gravité de la pauvreté

Aux chapitres 2 et 3 on a pu étudier le taux de pauvreté pour une multitude de variables socio-économiques. Cependant, le taux de pauvreté, qui est un dénombrement des ménages dont le revenu est inférieur au seuil de faible revenu, est une mesure incomplète de la pauvreté. La mesure du taux de pauvreté ne nous dit rien sur la gravité ou sur l'intensité de cette pauvreté. En effet, que le revenu total soit inférieur de un dollar ou de 10 000 dollars au seuil, la mesure du taux est muette sur ce point. Il nous est donc apparu nécessaire de chercher à raffiner notre analyse de manière à mieux saisir la réalité des ménages pauvres.

Pour ce faire, nous allons ajouter deux autres dimensions à la mesure de la pauvreté. En plus du taux, nous allons mesurer la gravité de la pauvreté avec des indicateurs tels que le déficit de la pauvreté et le ratio **revenu-seuil**. Le premier de ces indicateurs nous donne l'écart en dollars entre le revenu d'un ménage et son seuil de pauvreté alors que le second nous donne le rapport obtenu en divisant le revenu par le seuil. Ensuite nous étudierons comment se distribuent les revenus des ménages pauvres avec comme indicateur l'écart type relatif du déficit de la pauvreté qui est l'écart type du déficit moyen divisé par le seuil de pauvreté moyen. Enfin, un indice global de pauvreté qui combine ces trois mesures que sont le taux, le ratio **revenu-seuil** et la dispersion, sera présenté. Cet indice est une variante de l'indice de Sen[1], tel que développé par Messinger *et al.*[2] dans leur étude *The Poverty Gap in Canada*. En s'interrogeant sur la meilleure façon d'identifier les pauvres, Sen en vient à poser deux axiomes de base qu'une mesure globale de la pauvreté se doit de respecter.

> Axiome de monotonicité[3]: toutes autres choses étant égales par ailleurs, une diminution de revenu d'une personne dont le revenu est inférieur au seuil doit augmenter l'indice de la pauvreté.

1. Amartya SEN, *Choice, Welfare and Measurement*, Oxford, Basil Backwell, 1982.

2. Hans MESSINGER, Frank FEDYK et Alan ZEESMAN, *The Poverty Gap in Canada*, Santé et Bien-être Canada, novembre 1987.

3. Traduction libre.

Axiome de transfert[4]: toutes autres choses étant égales par ailleurs, un transfert de revenu d'une personne dont le revenu est inférieur au seuil à n'importe quelle personne plus riche doit augmenter l'indice de la pauvreté.

À première vue, on constate rapidement que la mesure du taux de pauvreté ne respecte aucun de ces deux axiomes. La mesure du déficit de la pauvreté qui, on s'en souvient, est l'écart entre le revenu d'un ménage et son seuil de pauvreté de même que le ratio **revenu-seuil** qui est le revenu d'un ménage divisé par son seuil, parviennent à respecter l'axiome de monotonicité, mais pas celui de transfert. L'écart type relatif du déficit de la pauvreté, qui est notre mesure de distribution des revenus pour les ménages pauvres, ne parvient à respecter ni l'axiome de transfert, ni celui de monotonicité. Cependant, l'indice global de pauvreté, en combinant le taux de pauvreté, le ratio **revenu-seuil** ainsi que l'écart type relatif du déficit moyen de la pauvreté parvient à satisfaire les deux axiomes simultanément. On obtient ainsi une mesure beaucoup plus large de la pauvreté qui nous permet de comparer facilement les différents groupes entre eux. À noter que la section 4.2 fournit des explications plus détaillées ainsi que des exemples pour aider à comprendre ces nouveaux indicateurs.

Ainsi, nous analysons la pauvreté sous les trois différents aspects que sont a) le taux de pauvreté, b) la gravité de la pauvreté et c) la distribution des revenus des ménages pauvres. Ces trois aspects sont par la suite regroupés en un indice global de pauvreté. En résumé nous avons:

a) Le taux de pauvreté, qui est la proportion des ménages pauvres dans un groupe donné, abondamment discuté dans les chapitres 2 et 3. C'est pourquoi nous ne nous attardons pas longuement sur cet aspect de la pauvreté dans le présent chapitre.

b) La gravité de la pauvreté, qui englobe des mesures ayant trait au calcul de l'insuffisance des revenus des ménages par rapport à leurs seuils de pauvreté respectifs. Les mesures utilisées sont: le déficit total de la pauvreté, le déficit moyen de la pauvreté et le ratio **revenu-seuil**.

c) La distribution des revenus des ménages pauvres, qui est analysée à l'aide de l'écart type relatif du déficit de la pauvreté ainsi qu'avec des graphiques représentant la distribution des ratios **revenu-seuil**.

4. Traduction libre.

L'écart type relatif de la pauvreté est l'expression de l'écart type du déficit moyen de la pauvreté en proportion du seuil de pauvreté.

d) L'indice global de pauvreté, qui regroupe les trois aspects de la pauvreté que sont le taux, la gravité de la pauvreté ainsi que la distribution des revenus des ménages pauvres.

L'annexe E contient les définitions précises des termes utilisés dans ce chapitre ainsi que les formules mathématiques des mesures de pauvreté utilisées tout au long de ce chapitre.

## 4.1 Le déficit total de la pauvreté

Au Québec, le déficit total de la pauvreté s'établissait en 1986 à un peu plus de 2,5 milliards de dollars. Cela signifie qu'il aurait fallu verser 2,5 milliards de dollars aux ménages dont les revenus sont inférieurs aux seuils de faible revenu de Statistique Canada pour hausser le revenu de ces ménages à un niveau égal au seuil correspondant à leur situation. Ce chiffre, de même que tous ceux sur le déficit total de la pauvreté, est donné à titre indicatif seulement. Il serait abusif de dire qu'en versant 2,5 milliards de dollars additionnels aux ménages pauvres, on pourrait d'un seul coup éliminer toute pauvreté au Québec. La réalité est autrement plus complexe. D'une façon tout à fait théorique et dans un monde parfaitement statique, cela pourrait être vrai. Cependant, les effets d'un tel versement seraient difficilement mesurables dans la réalité. Premièrement, notre seuil de pauvreté est relatif et il est donc dépendant du niveau de revenu moyen de la population. En haussant les revenus d'un nombre important de ménages, on pousse le revenu moyen et le seuil de pauvreté à la hausse, ce qui vient annuler les effets de la hausse des revenus sur le taux de pauvreté. Ensuite, quels seraient les effets de tels versements sur l'offre de travail, sur les salaires, bref sur l'économie en général? C'est pourquoi il faut voir ces chiffres comme un indicateur du manque à gagner total des ménages pauvres à un moment donné et non pas comme une évaluation du coût de l'élimination de la pauvreté. Le graphique 4.1 montre l'évolution de ce déficit total entre 1973 et 1986 en dollars constants de 1985.

GRAPHIQUE 4.1

**Évolution du déficit total de la pauvreté en dollars constants de 1985, Québec, 1973-1986**

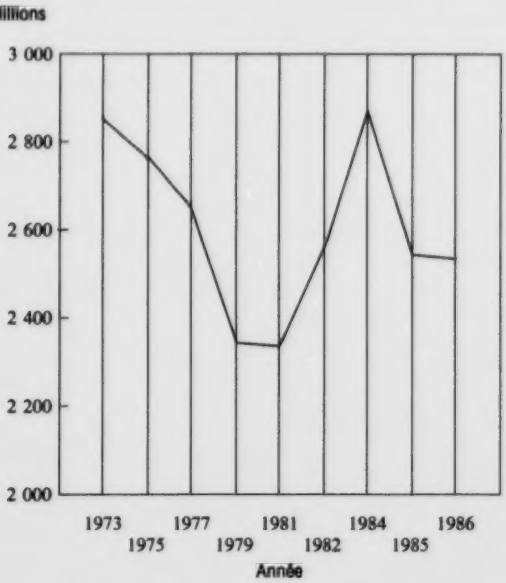


Au graphique 4.1, on constate une tendance à la baisse du déficit total de la pauvreté jusqu'en 1979. Sous l'effet de la récession de 1982, il remonte pour atteindre un sommet de presque 2,9 milliards de dollars en 1984. En 1985, il redescend à environ 2,5 milliards de dollars et il reste pratiquement stable en 1986.

## Le déficit total de la pauvreté selon le type de ménage

L'étude de l'évolution du déficit total de la pauvreté selon le type de ménage nous montre l'amélioration de la situation des familles biparentales entre 1973 et 1986 alors que le déficit total de la pauvreté en dollars constants de 1985 passe de 960,6 millions à 621,7 millions, soit une baisse de 35,3 %. Chez les familles monoparentales, la situation se détériore avec un déficit total de la pauvreté qui augmente, passant de 373,2 millions en

1973 à 511,2 millions en 1986, soit une hausse de 37 %. De plus, on constate que chez les personnes seules l'écart entre les hommes et les femmes s'est fortement réduit durant cette période. Le déficit total de la pauvreté des femmes a diminué de 126 millions (17,5 %) pendant que celui des hommes augmentait de 105 millions (24,8 %).

L'explication de ce phénomène assez surprenant est donnée dans la section qui analyse le déficit moyen de la pauvreté des personnes seules selon le sexe. L'explication la plus plausible est la suivante: étant donné que les personnes seules n'ont pas connu de changement significatif au regard de la répartition selon le sexe, les femmes seules pauvres sont plus âgées que les hommes seuls pauvres et entre 1973 et 1986, l'écart s'est accentué. De

GRAPHIQUE 4.2

**Répartition du déficit total de la pauvreté selon le type de ménage pour les familles et selon le sexe pour les personnes seules, en dollars constants de 1985, Québec, 1973**

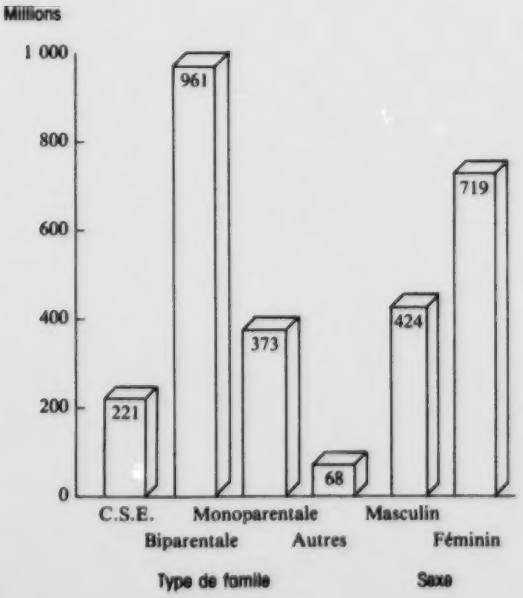


Note: C.S.E. = couple sans enfant.

plus, entre 1976 et 1986, le rapport emploi/population (nombre d'emplois/population de quinze ans et plus) des femmes est passé de 37,1 % à 46,7 % pendant que celui des hommes passait de 70,2 % à 67,7 %.

Les graphiques 4.2 et 4.3 illustrent la répartition du déficit total de la pauvreté en dollars constants de 1985 selon le type de ménage pour les familles et selon le sexe pour les personnes seules et ce, respectivement pour les années 1973 et 1986.

## GRAPHIQUE 4.3

**Répartition du déficit total de la pauvreté selon le type de ménage pour les familles et selon le sexe pour les personnes seules, en dollars contants de 1985, Québec, 1986**

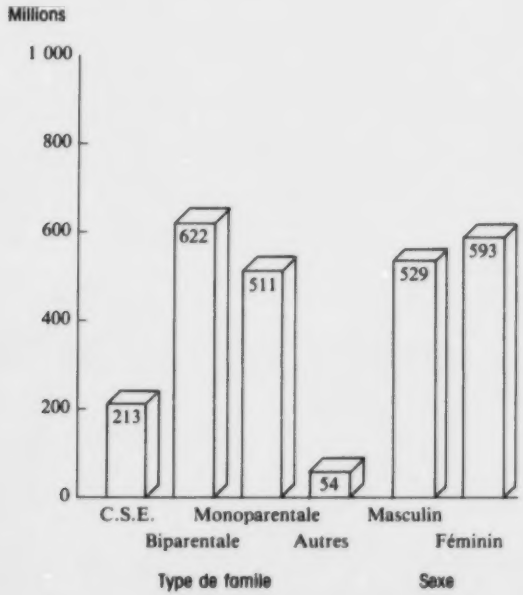


Note: C.S.E. = couple sans enfant.

Du côté des familles en 1986, ce sont les familles biparentales qui ont le déficit total de la pauvreté le plus élevé avec près de 622 millions de dollars, suivies des familles monoparentales avec 511 millions. Chez les personnes seules, ce sont les femmes qui ont le déficit total de la pauvreté le plus élevé avec 593 millions alors que celui des hommes se situe à 529 millions. La répartition du déficit total de la pauvreté entre les familles et les personnes seules s'est modifiée de 1973 à 1986. En 1973, le déficit total de la pauvreté s'élevait à 2 766 millions. Les familles étaient responsables de 58,7 % de ce montant (1 622,9 millions) alors que les personnes seules étaient reponsables du 41,3 % restant (1 143,1 millions). En 1986, sur un déficit total de 2 522, 1 millions, la part des familles est diminuée à 55,5 % (1 400,1 millions) alors que celle des personnes seules passe à 44,5 % (1 122 millions). Cela peut s'expliquer par la progression plus rapide du nombre des personnes seules que de celui des familles ainsi que par la diminution de la taille moyenne des familles qui est passée de 3,80 à 3,14 entre 1973 et 1986.

### Le déficit total de la pauvreté selon le groupe d'âge

Ce qu'il est intéressant de signaler dans le cas du déficit total de la pauvreté selon l'âge, c'est que tant du côté des familles que du côté des personnes seules, on remarque la même tendance. Le déficit total de la pauvreté des jeunes augmente alors que celui des personnes âgées diminue. Ainsi, chez les familles de 15-24 ans, le déficit total de la pauvreté est passé de 72 millions en 1973 à 156 millions en 1986. Chez les familles de 65 ans et plus, c'est exactement l'inverse alors que le déficit total de la pauvreté passe de 196 millions en 1973 à 85 millions en 1986. Du côté des personnes seules, le même phénomène se vérifie alors que le déficit total de la pauvreté des 15-24 ans passe de 275 millions à 313 millions entre 1973 et 1986. Pendant ce temps, celui des personnes seules de 65 ans et plus passait de 316 millions à 218 millions.

En 1986, ce sont les familles entre 25 et 44 ans qui ont le déficit total de la pauvreté le plus élevé avec 797 millions suivi de loin par les familles de 45-64 ans avec 361 millions. Chez les personnes seules, les 25-44 ans sont aussi celles dont le déficit total de la pauvreté est le plus élevé avec 331 millions. Suivent de près les personnes seules de 15-24 ans avec 313 millions. Ces constatations ne sont guère surprenantes puisqu'elles reflètent le nombre de pauvres que l'on retrouve dans ces sous-groupes, en particulier chez les 15-24 ans, où tant du côté des familles que des personnes seules, le nombre de pauvres a augmenté de façon importante. L'augmen-

tation de la proportion de jeunes vivant hors du domicile familial et la hausse de la fréquentation scolaire entre 1973 et 1986 expliquent une partie de cette augmentation.

## 4.2 Présentation des indicateurs de la pauvreté utilisés dans ce chapitre

### 4.2.1 Le déficit moyen de la pauvreté

Le déficit moyen de la pauvreté est la moyenne des déficits individuels de la pauvreté des ménages d'un groupe donné. Le déficit de la pauvreté est, on s'en souvient, l'écart entre le revenu total d'un ménage pauvre et son seuil de pauvreté. Par exemple, si un ménage pauvre a un revenu de 7 000 $ et que le seuil de pauvreté correspondant à ce type de ménage est de 10 000 $, alors le déficit de la pauvreté de ce ménage est de 3 000 $. Si on refait ce calcul pour chacun des ménages d'un groupe donné, comme par exemple les familles monoparentales, on peut ensuite facilement calculer le déficit moyen de la pauvreté de ce groupe.

Ce déficit moyen s'exprime en dollars et se situe obligatoirement entre 1 $ et le seuil de pauvreté moyen d'un groupe donné. En effet, si on oublie les cents, chacun des déficits individuels se situe au minimum à 1 $ dans les cas où le revenu d'un ménage est inférieur au seuil de pauvreté de seulement 1 $ et, au maximum, au montant du seuil de pauvreté dans le cas où le revenu d'un ménage[5] est nul.

La mesure du déficit de la pauvreté appelé en anglais «poverty gap» est de plus en plus utilisée aux États-Unis. Son intérêt vient du fait qu'elle

5. Le déficit de la pauvreté d'un ménage peut effectivement être supérieur au seuil de pauvreté dans le cas où le revenu d'un ménage est négatif. Cela peut survenir, entre autres, lorsqu'un travailleur autonome déclare des pertes. Pour éviter que ces cas ne viennent fausser nos calculs (en particulier si le revenu négatif est élevé), nous avons ramené les revenus négatifs à zéro.

permet de quantifier la gravité de la pauvreté en se servant de dollars, ce qui est assez simple à comprendre et à interpréter. En se référant à nos axiomes précédemment énoncés, on peut voir que le déficit moyen de la pauvreté respecte bien l'axiome de monotonicité puisque toute baisse de revenu d'un ménage pauvre augmentera automatiquement, d'un montant égal, le déficit de la pauvreté de ce ménage et, par conséquent, le déficit de la pauvreté du groupe auquel appartient ce ménage sera lui aussi augmenté. Pour ce qui est de l'axiome de transfert, il n'est pas nécessairement respecté. Un transfert de revenu entre deux ménages pauvres d'un même groupe, du plus pauvre des deux vers le moins pauvre, augmentera les inégalités de revenu mais ne changera pas le déficit moyen de la pauvreté de ce groupe.

Puisque les résultats sur le déficit moyen de la pauvreté sont exprimés en dollars, il a été nécessaire d'utiliser l'indice des prix à la consommation pour le Canada afin de les présenter en dollars constants de 1985.

Cela nous permet d'étudier l'évolution de ce déficit. Le choix de l'indice des prix à la consommation pour le Canada nous a été dicté par le fait que c'est cet indice que Statistique Canada utilise pour indexer ses seuils de faible revenu.

### 4.2.2 Le ratio **revenu-seuil**

Le ratio **revenu-seuil** est une autre façon de présenter le déficit moyen de la pauvreté. Au lieu de le présenter en dollars, on le présente sous forme de rapport entre le revenu total d'un ménage et le seuil de pauvreté de ce ménage. En reprenant l'exemple de la section précédente, où le revenu total était de 7 000 $ et le seuil de 10 000 $ pour un déficit de la pauvreté de 3 000 $, nous aurions ici un ratio **revenu-seuil** de (7 000/10 000) 0,70 du seuil de pauvreté de ce ménage.

Ce ratio peut s'interpréter facilement. Dans notre exemple, 0,70 signifie que le revenu total du ménage représente 70 % du seuil de pauvreté de ce ménage. Tout comme pour le déficit de la pauvreté, on peut facilement calculer le ratio **revenu-seuil** moyen pour chacun des sous-groupes désirés. L'important avantage qu'offre ce ratio par rapport au déficit moyen de la pauvreté est qu'il permet les comparaisons entre les divers groupes démographiques étudiés. Puisque le ratio **revenu-seuil** exprime le déficit

moyen de la pauvreté en proportion du seuil de pauvreté, il s'ajuste automatiquement pour les différentes tailles de familles. En effet, le seuil de pauvreté étant lui-même ajusté pour la taille de la famille, un ratio calculé à partir de ce seuil est lui aussi ajusté en conséquence.

La valeur maximum que peut prendre ce ratio est de 0,99 dans le cas où le revenu total est inférieur au seuil de pauvreté de seulement 1 $. La valeur minimum est de zéro dans le cas d'un revenu nul[6]. Le ratio **revenu-seuil** possède les mêmes propriétés que le déficit moyen de la pauvreté. Par conséquent, il respecte l'axiome de monotonicité, mais pas nécessairement celui de transfert.

## 4.2.3 La distribution du déficit moyen de la pauvreté

Après avoir étudié la gravité de la pauvreté avec le déficit moyen de la pauvreté et le ratio **revenu-seuil**, nous étudierons maintenant la distribution du déficit de la pauvreté. Pour ce faire, deux approches seront utilisées. La première consiste à présenter graphiquement des fonctions de densité de la population pauvre selon le ratio **revenu-seuil**. La seconde est la présentation de l'écart type relatif du déficit de la pauvreté qui nous sert de mesure globale des inégalités de revenus parmi les pauvres.

### La distribution des ménages pauvres selon le ratio *revenu-seuil*

L'étude de la distribution des ménages pauvres selon le ratio **revenu-seuil** se fait à l'aide de graphiques représentant des fonctions de densité de cette population. Ainsi, on retrouve le ratio **revenu-seuil** sur l'axe des X (abscisse) et le pourcentage de ménages pauvres ayant ce ratio (la densité) sur l'axe des Y (ordonnée). Cela est valide pour une année donnée, puisque pour intégrer l'évolution dans le temps, nous aurions besoin d'un graphique à trois dimensions, ce que nous refusons de faire pour des raisons de clarté. Par conséquent, pour simplifier et alléger la présentation, seuls les graphiques pour l'année 1986 seront présentés. L'intérêt de ces

6. Comme pour le déficit de la pauvreté, certains ménages pourraient avoir un ratio **revenu-seuil** négatif si leur revenu total était négatif. Dans ce chapitre, nous avons ramené les revenus négatifs à zéro pour éviter qu'une valeur négative extrême ne vienne fausser les résultats.

graphiques est dû au fait que d'un simple coup d'oeil on peut voir s'il existe de fortes inégalités de revenus chez les ménages pauvres d'un groupe ou si, au contraire, les revenus de ces derniers sont fortement concentrés. De plus, on sait où ils sont concentrés, quand c'est le cas, soit près du seuil, soit loin de ce dernier.

### L'écart type relatif du déficit moyen de la pauvreté

L'écart type relatif du déficit moyen de la pauvreté est une mesure globale des inégalités de revenus parmi les ménages pauvres. Il est le rapport entre l'écart type du déficit moyen de la pauvreté et le seuil moyen correspondant à un groupe donné. Ce concept découle du coefficient de variation fréquemment utilisé en statistique descriptive.

Le coefficient de variation est défini comme le rapport entre l'écart type d'une variable et sa moyenne. Pour l'écart type relatif du déficit de la pauvreté, on a simplement substitué au dénominateur le déficit moyen de la pauvreté d'un groupe donné par le seuil moyen de ce groupe.

Cette mesure, qui se résume à l'expression de l'écart type du déficit moyen de la pauvreté sous forme d'une proportion du seuil de pauvreté, peut prendre une valeur entre 0 et 1, où 1 représente une dispersion extrême des revenus. Par exemple, si l'écart type moyen du déficit de la pauvreté d'un groupe donné est de 2 000 $ et que le seuil moyen de ce groupe est de 10 000 $, on obtient un écart type relatif du déficit de la pauvreté de 0,2, c'est-à-dire que l'écart type est 20 % du seuil moyen. On comprend aisément que plus cette proportion est faible, plus les revenus sont concentrés autour d'un niveau de ratio **revenu-seuil** donné et que plus elle est élevée, plus les revenus sont dispersés sur la gamme des ratios revenu-seuil. Cependant, avec cette seule mesure, on ne sait pas où sont concentrés les revenus quand c'est le cas. Les graphiques expliqués précédemment peuvent pallier cette lacune tout comme l'examen du ratio **revenu-seuil** peut le faire.

La mesure de la dispersion des revenus des ménages pauvres nous présente un autre aspect de la pauvreté. Bien que cette mesure ne respecte ni l'axiome de monotonicité, ni celui de transfert, elle nous sera utile pour construire notre indice global de pauvreté de la section suivante. La mesure de la dispersion nous assurera que notre indice global de pauvreté va respecter les deux axiomes simultanément.

### 4.2.4
### L'indice global de pauvreté

Jusqu'à maintenant, nous avons étudié trois aspects de la pauvreté: le taux, la gravité et la distribution du déficit de la pauvreté. Chacune de ces trois dimensions nous a fourni des informations différentes et souvent complémentaires sur la pauvreté des différents groupes démographiques. En réunissant ces trois dimensions en une seule mesure globale, cela nous donne une vue d'ensemble de la situation et nous permet de comparer les différents groupes entre eux.

Cet indice global respecte simultanément nos deux axiomes. La preuve mathématique en a été faite par Sen[7]. Cet indice global de pauvreté peut prendre une valeur entre 0 et 100 où 0 représente le seuil de pauvreté[8]. Par conséquent, plus l'indice global de pauvreté d'un groupe est élevé, plus la situation de ce groupe en ce qui concerne la pauvreté peut être considérée comme grave.

## 4.3
## Analyse de la situation des familles pauvres

### 4.3.1
### Les familles selon le déficit moyen de la pauvreté

Le tableau 4.1 nous montre l'évolution du déficit moyen de la pauvreté des familles selon l'âge. La situation des familles de 15-24 ans est particulière. C'est le seul groupe d'âge qui voit son déficit moyen de la pauvreté augmenter entre 1973 et 1986, passant de 4 747 $ à 6 020 $, soit une hausse de 27 %. Par opposition, les trois autres groupes d'âge con-

7. Amartya SEN, *op. cit.*

8. En effet, si l'indice global de pauvreté est de 0, cela signifie que l'incidence de pauvreté est nulle (ou encore que le ratio **revenu-seuil** est égal à 1) et donc que le revenu est au moins égal au seuil de pauvreté.

T A B L E A U 4.1

**Évolution du déficit moyen de la pauvreté des familles selon l'âge, en dollars constants de 1985, Québec, 1973-1986**

| | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Âge | 1973 $ | 1975 $ | 1977 $ | 1979 $ | 1981 $ | 1982 $ | 1984 $ | 1985 $ | 1986 $ |
| Familles | | | | | | | | | |
| 15-24 ans | 4 746 | 5 346 | 5 165 | 6 020 | 5 640 | 5 992 | 5 539 | 5 430 | 6 020 |
| 25-44 ans | 6 006 | 6 536 | 7 100 | 6 156 | 6 080 | 5 677 | 5 661 | 5 541 | 5 593 |
| 45-64 ans | 5 416 | 5 403 | 5 774 | 5 602 | 5 095 | 4 881 | 4 894 | 4 608 | 4 463 |
| 65 ans et plus | 3 529 | 3 285 | 3 182 | 2 969 | 2 852 | 2 703 | 2 560 | 2 829 | 2 366 |
| **Moyenne familles** | **5 307** | **5 311** | **5 764** | **5 200** | **5 197** | **5 133** | **5 033** | **5 027** | **4 904** |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

naissent une baisse de leur déficit moyen de la pauvreté, baisse d'autant plus importante en termes relatifs que le groupe est âgé. En effet, la baisse est de 7 % pour les familles de 25-44 ans, de 18 % pour les familles de 45-64 ans et enfin de 33 % pour les familles de 65 ans et plus. On remarquera que cela correspond à la situation observée pour l'évolution du taux de pauvreté par groupe d'âge chez les familles.

Pour l'année 1986, les familles de 15-24 ans ont un déficit moyen de la pauvreté de 6 200 $, ce qui est le plus élevé chez les familles selon l'âge. À l'inverse, on retrouve les familles de 65 ans et plus avec un déficit moyen de la pauvreté de 2 366 $. Plus le groupe de familles est âgé, plus le déficit moyen de la pauvreté diminue. Ce qu'on retient, c'est l'amélioration importante de la situation des familles de 65 ans et plus et la détérioration de celle des familles de 15-24 ans. Alors qu'en 1973 le déficit moyen de la pauvreté des familles de 15-24 ans était supérieur à celui des familles de 65 ans et plus de 1 217 $ (34,5 %), en 1986, l'écart, en dollars constants de 1985, a plus que triplé passant à 3 654 $ (154,4 %).

Le tableau 4.2 montre l'évolution du déficit moyen de la pauvreté des familles selon le type de familles. L'évolution de la situation du déficit moyen montre qu'entre 1973 et 1986 celui des familles monoparentales a diminué de 21 %, ce qui constitue la plus grande amélioration chez les familles.

Suivent les couples sans enfant avec une baisse de 15 % et les familles «autres» avec une baisse de 1,4 %. Seules les familles biparentales voient leur déficit moyen légèrement augmenter sur la période avec une hausse de 1,3 %. Le déficit moyen de la pauvreté des familles monoparentales, malgré qu'il ait connu la meilleure amélioration entre 1973 et 1986, demeure le plus élevé de tous les types de familles et ce, pour toutes les années observées. On se souvient que l'évolution du taux de pauvreté nous a montré une situation différente de celle observée ici pour l'évolution du déficit moyen des familles monoparentales, puisqu'elles sont celles dont le taux s'est le moins amélioré entre 1973 et 1986.

## T A B L E A U 4.2

**Évolution du déficit moyen de la pauvreté des familles selon le type de famille, en dollars constants de 1985, Québec, 1973-1986**

| Types de ménage | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1973 $ | 1975 $ | 1977 $ | 1979 $ | 1981 $ | 1982 $ | 1984 $ | 1985 $ | 1986 $ |
| Familles | | | | | | | | | |
| Couple sans enfant | 3 721 | 3 277 | 3 051 | 3 411 | 3 454 | 3 081 | 3 270 | 3 230 | 3 165 |
| Biparentale | 5 378 | 5 787 | 6 616 | 5 485 | 5 260 | 5 055 | 5 405 | 5 146 | 5 450 |
| Monoparentale | 6 989 | 6 790 | 6 860 | 6 564 | 6 457 | 6 406 | 5 503 | 5 761 | 5 528 |
| Autres | 4 733 | 5 081 | 5 044 | 4 284 | 4 269 | 4 665 | 4 953 | 4 254 | 4 667 |
| **Moyenne familles** | **5 307** | **5 311** | **5 764** | **5 200** | **5 197** | **5 133** | **5 033** | **5 027** | **4 904** |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

La situation des familles en 1986 montre que ce sont les couples sans enfant qui ont le déficit moyen de la pauvreté le moins élevé avec 3 165 $, suivis des familles «autres» avec 4 667 $. Les familles monoparentales, comme on le sait, sont celles dont le déficit moyen de la pauvreté est le plus élevé, 5 528 $, suivies de près par les familles biparentales à 5 450 $. L'écart entre le déficit moyen des familles monoparentales et biparentales peut sembler faible. Cependant, on ne doit pas oublier que le déficit moyen d'un groupe donnée se calcule par rapport au seuil moyen de ce groupe. Par conséquent, les comparaisons entre les divers groupes peuvent être trompeuses. En effet, un déficit de 5 000 $ par rapport à un seuil de 10 000 $

est beaucoup plus grave que le même déficit par rapport à un seuil de 15 000 $. Il est donc préférable d'utiliser le ration **revenu-seuil** pour les comparaisons entre les divers groupes démographiques (voir la section 4.3.2). L'étude du taux de pauvreté nous avait montré que les familles monoparentales sont aussi celles où le taux de pauvreté est le plus élevé. Par contre, les familles biparentales, malgré leur déficit moyen de la pauvreté élevé, sont celles dont le taux de pauvreté en 1986 est le plus faible.

## 4.3.2
## Les familles selon le ratio **revenu-seuil**

Le tableau 4.3 présente l'évolution du ratio **revenu-seuil** des familles selon l'âge. Normalement une augmentation de déficit moyen de la pauvreté d'une année à l'autre devrait faire diminuer le ratio **revenu-seuil**, l'inverse étant aussi vrai. Cependant, l'évolution du ratio **revenu-seuil** des familles ne suit pas toujours celle du déficit moyen de la pauvreté. Cela peut s'expliquer par le fait que non seulement le revenu moyen peut changer d'une période à une autre, mais aussi le seuil moyen. On aurait pu croire, puisque les données sont en dollars constants de 1985, que le seuil moyen devrait par conséquent demeurer le même à toutes les périodes. Cela est vrai seulement si la composition du groupe de référence est identique d'une année à l'autre quant au nombre d'individus dans le ménage et à la région de résidence, puisque le seuil de chacun des ménages est ajusté en fonction de ces variables. Dans la réalité, on ne peut être certain que nos groupes sont identiques d'une année à l'autre. Dans le temps, la taille moyenne des ménages change et par conséquent le seuil moyen change lui aussi[9]. Avec les personnes seules, on n'a pas de changements de taille de la famille. C'est pourquoi, pour les personnes seules, l'évolution du ratio **revenu-seuil** se fera toujours à l'inverse de celle du déficit moyen de la pauvreté.

L'évolution du ratio **revenu-seuil** des familles selon l'âge ressemble à celle du déficit moyen de la pauvreté. La détérioration de la situation des familles de 15-24 ans apparaît de façon évidente. Leur ratio **revenu-seuil** qui était de 0,67 en 1973 passe à 0,57 en 1986. Cela signifie qu'en moyenne,

9. Le ratio **revenu-seuil** est le rapport entre le revenu moyen d'un groupe et le seuil de pauvreté moyen de ce groupe. Il existe deux cas où le ratio **revenu-seuil** et le déficit moyen de la pauvreté varieront dans le même sens d'une année à l'autre : le premier lorsque le revenu moyen augmente légèrement plus en proportion que le seuil moyen, et le second lorsque le revenu moyen baisse légèrement plus en proportion que le seuil moyen.

en 1986, le revenu total de ces familles n'est plus que de 57 % du montant de leur seuil de pauvreté. À l'opposé, les familles de 65 ans et plus voient leur ratio **revenu-seuil** passer de 0,73 à 0,83 en 1986. Les familles de 45-64 ans connaissent aussi une augmentation de leur ratio **revenu-seuil** qui passe de 0,68 à 0,71 sur la même période. Le cas des familles de 25-44 ans est particulier. Alors qu'entre 1973 et 1986 leur déficit moyen de la pauvreté diminue, leur ratio **revenu-seuil** diminue lui aussi, ce qui implique qu'en dollars constants, le revenu total moyen et le seuil moyen de pauvreté de ce groupe ont diminué. Cela s'explique probablement par la diminution de la taille moyenne des familles entre 1973 et 1986.

T A B L E A U 4.3

**Évolution du ratio *revenu-seuil* des familles selon l'âge, Québec, 1973-1986**

| | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Âge | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Familles | | | | | | | | | |
| 15-24 ans | 0,67 | 0,66 | 0,65 | 0,59 | 0,61 | 0,61 | 0,61 | 0,61 | 0,57 |
| 25-44 ans | 0,70 | 0,67 | 0,62 | 0,66 | 0,66 | 0,67 | 0,68 | 0,68 | 0,68 |
| 45-64 ans | 0,68 | 0,68 | 0,65 | 0,68 | 0,68 | 0,70 | 0,69 | 0,71 | 0,71 |
| 65 ans et plus | 0,73 | 0,75 | 0,77 | 0,78 | 0,79 | 0,80 | 0,82 | 0,81 | 0,83 |
| **Moyenne familles** | **0,70** | **0,69** | **0,66** | **0,68** | **0,68** | **0,69** | **0,69** | **0,69** | **0,70** |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

La situation en 1986 est très claire : le ratio **revenu-seuil** s'accroît avec l'augmentation de l'âge des familles. Enfin, les familles de 65 ans et plus ont toujours eu le ratio **revenu-seuil** le plus élevé.

Le tableau 4.4 présente l'évolution du ratio **revenu-seuil** des familles selon le type de familles. Entre 1973 et 1986, la situation des couples sans enfant ainsi que celle des familles monoparentales s'est améliorée légèrement alors que celle des familles biparentales et des familles « autres » se détériorait légèrement. Le ratio **revenu-seuil** moyen des familles, dans l'ensemble, est demeuré stable entre 1973 et 1986 à 0,70.

En 1986, de même que sur toute la période observée, les familles monoparentales sont celles dont le ratio **revenu-seuil** est le plus faible à 0,64. Les couples sans enfant se retrouvent à l'autre extrémité avec un ratio de 0,75.

T A B L E A U 4.4

**Évolution du ration *revenu-seuil* des familles selon le type de famille, Québec, 1973-1986**

| | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Type de ménage | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Familles | | | | | | | | | |
| Couple sans enfant | 0,69 | 0,74 | 0,75 | 0,72 | 0,72 | 0,75 | 0,74 | 0,74 | 0,75 |
| Biparentale | 0,73 | 0,70 | 0,66 | 0,72 | 0,72 | 0,73 | 0,72 | 0,73 | 0,72 |
| Monoparentale | 0,59 | 0,62 | 0,59 | 0,57 | 0,58 | 0,59 | 0,64 | 0,63 | 0,64 |
| Autres | 0,70 | 0,66 | 0,67 | 0,72 | 0,74 | 0,72 | 0,65 | 0,73 | 0,68 |
| **Moyenne familles** | **0,70** | **0,69** | **0,66** | **0,68** | **0,68** | **0,69** | **0,69** | **0,69** | **0,70** |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## 4.3.3 Les familles selon la distribution du déficit moyen de la pauvreté

### La distribution des familles pauvres selon le ratio *revenu-seuil*

Le graphique 4.4 nous montre la distribution des familles pauvres selon le ratio **revenu-seuil** et le groupe d'âge en 1986. À l'aide de ces graphiques on peut voir d'un seul coup d'œil comment se distribuent les revenus des ménages pauvres. On se souviendra qu'un ratio de 1 (sur l'axe des X) indique un revenu égal au seuil de pauvreté. À l'inverse, un ratio de 0 indique l'absence de revenus. Sur l'axe des Y, on retrouve le pourcentage des ménages pauvres ayant un ratio donné. On s'aperçoit qu'il existe de grandes différences dans la distribution du ratio **revenu-seuil** entre les groupes d'âge des familles. La distribution des ratios des familles de 15-24 ans se fait sur toute la gamme de ratio **revenu-seuil** de façon assez uniforme. Les ratios

des familles de 25-44 ans se concentrent surtout dans l'intervalle entre 0,6 et 1,0. La distribution des ratios **revenu-seuil** des familles de 45-64 ans est plus étendue puisqu'elle commence vers le ratio 0,5. Celle des familles de 65 ans et plus est très peu étendue; la majorité se retrouve près du seuil dans l'intervalle de ratio **revenu-seuil** compris entre 0,8 et 1,0.

## GRAPHIQUE 4.4

**Distribution des familles pauvres selon le ratio *revenu-seuil* et le groupe d'âge, Québec, 1986**

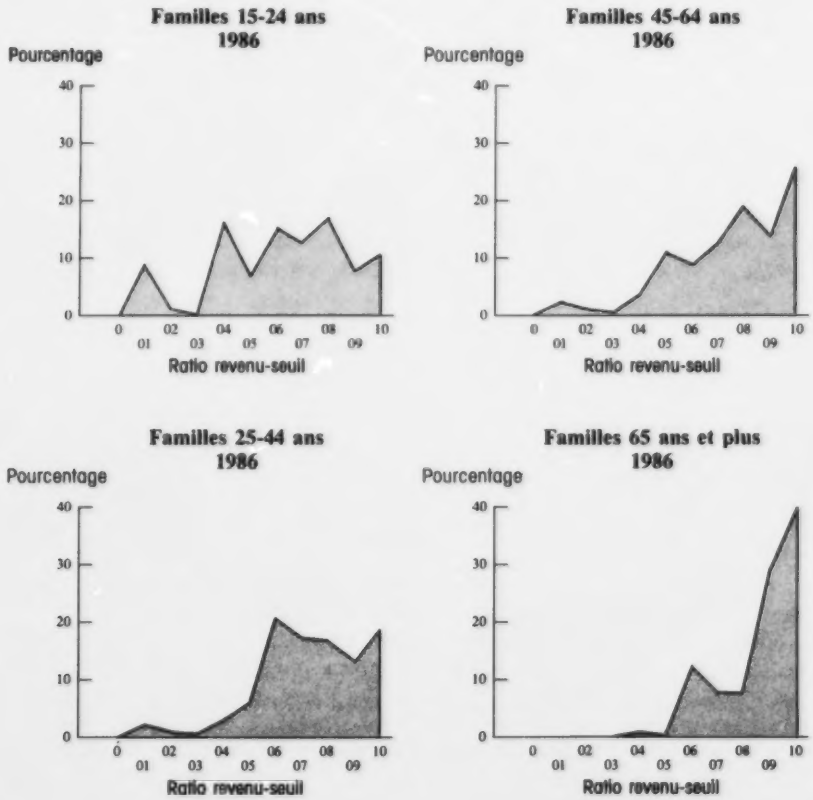

Le graphique 4.5 nous présente la distribution des familles selon le ratio **revenu-seuil** et le type de famille en 1986. Les couples sans enfant ont des ratios **revenu-seuil** qui se concentrent près du seuil. Les ratios **revenu-seuil** des familles biparentales sont moins concentrés que ceux des couples sans enfant, mais ils se retrouvent quand même assez près du seuil. Les familles monoparentales ont elles aussi des ratios **revenu-seuil** concentrés mais plus loin du seuil, soit dans l'intervalle entre 0,6 et 0,7.

## G R A P H I Q U E 4.5

**Distribution des familles pauvres selon le ratio *revenu-seuil* et le type de famille, Québec, 1986**

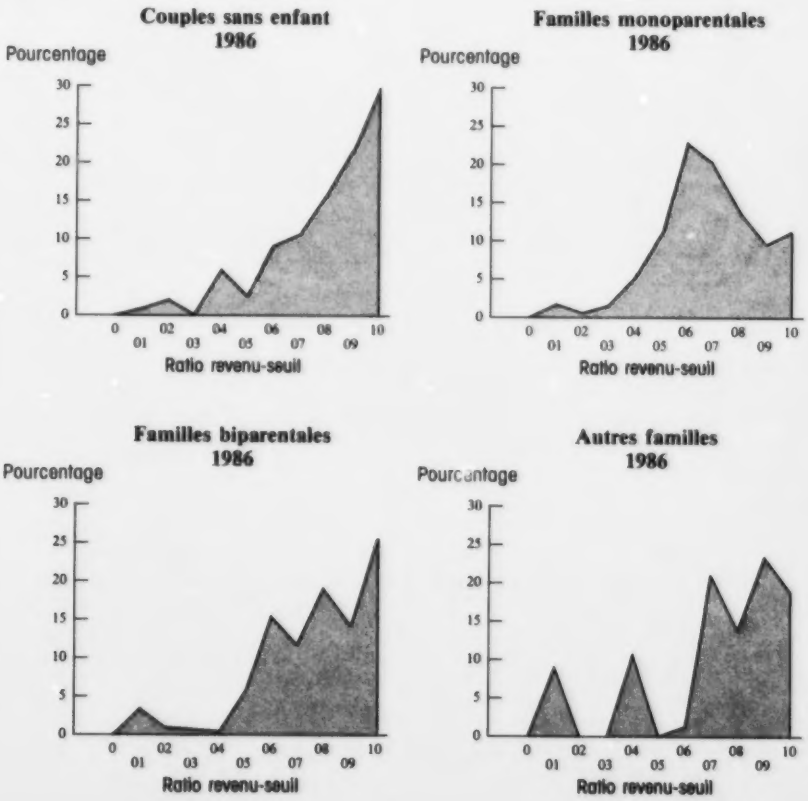

## L'écart type relatif du déficit moyen de la pauvreté des familles

L'évolution de l'écart type relatif du déficit moyen de la pauvreté des familles selon l'âge est présentée au tableau 4.5. On se souviendra que cet écart type relatif est obtenu en divisant l'écart type du déficit moyen de la pauvreté par le seuil moyen. Entre 1973 et 1986, l'écart type relatif des familles selon l'âge a peu changé. Il baisse légèrement pour tous les groupes d'âge, sauf pour les familles de 25-44 ans où il augmente légèrement.

La situation en 1986 montre que les familles de 65 ans et plus sont celles dont les revenus sont les moins dispersés. Plus la famille fait partie d'un groupe d'âge jeune, plus les revenus sont dispersés et par conséquent plus l'écart type relatif du déficit moyen est élevé. Ces résultats s'accordent avec ceux du graphique 4.4.

T A B L E A U 4.5

**Évolution de l'écart type relatif du déficit moyen de la pauvreté des familles selon l'âge, Québec, 1973-1986**

| | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Âge | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Familles | | | | | | | | | |
| 15-24 ans | 0,28 | 0,29 | 0,28 | 0,21 | 0,26 | 0,32 | 0,25 | 0,24 | 0,26 |
| 25-44 ans | 0,23 | 0,25 | 0,25 | 0,25 | 0,23 | 0,22 | 0,22 | 0,22 | 0,25 |
| 45-64 ans | 0,26 | 0,26 | 0,24 | 0,22 | 0,22 | 0,24 | 0,22 | 0,21 | 0,23 |
| 65 ans et plus | 0,22 | 0,19 | 0,22 | 0,20 | 0,18 | 0,16 | 0,14 | 0,21 | 0,17 |
| **Moyenne familles** | **0,25** | **0,26** | **0,27** | **0,24** | **0,23** | **0,24** | **0,23** | **0,23** | **0,25** |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir de données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Le tableau 4.6, présente l'évolution de l'écart type relatif du déficit moyen de la pauvreté des familles selon le type de famille. Les familles monoparentales, de même que les familles «autres», voient la dispersion de leurs revenus diminuer entre 1973 et 1986. Pour les familles biparentales, leur situation s'est détériorée puisque la dispersion augmente alors que celle des couples sans enfant est la même en 1973 et 1986. En moyenne l'écart type relatif des familles demeure stable à 0,25 entre 1973 et 1986.

T A B L E A U 4.6

**Évolution de l'écart type relatif du déficit moyen de la pauvreté des familles selon le type de famille, Québec, 1973-1986**

| | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Type de ménage | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Familles | | | | | | | | | |
| Couple sans enfant | 0,23 | 0,22 | 0,21 | 0,24 | 0,24 | 0,19 | 0,22 | 0,18 | 0,23 |
| Biparentale | 0,23 | 0,24 | 0,25 | 0,22 | 0,20 | 0,23 | 0,22 | 0,21 | 0,25 |
| Monoparentale | 0,29 | 0,27 | 0,25 | 0,25 | 0,25 | 0,24 | 0,21 | 0,25 | 0,22 |
| Autres | 0,28 | 0,29 | 0,27 | 0,21 | 0,27 | 0,19 | 0,27 | 0,14 | 0,25 |
| **Moyenne familles** | **0,25** | **0,26** | **0,27** | **0,24** | **0,23** | **0,24** | **0,23** | **0,23** | **0,25** |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

L'écart type relatif des quatre types de famille étudiés est très semblable en 1986. Le plus faible est celui des monoparentales à 0,22 et le plus fort est celui des familles biparentales et des autres familles avec 0,25. En comparant le taux de 0,22 des familles monoparentales au taux de 0,23 des couples sans enfant, on remarque que ce niveau de dispersion des revenus assez semblable cache le fait que cette dispersion ne se fait pas au même niveau de revenus. Alors que les revenus des couples sans enfant se retrouvent concentrés très près du seuil, comme on l'a vu au graphique 4.5, les revenus des familles monoparentales se concentrent à un niveau beaucoup plus faible (entre 60 % et 70 % du seuil). Cet exemple démontre l'utilité des graphiques 4.4 et 4.5 présentés plus haut. Enfin, l'examen du ratio revenu-seuil, fait plus haut, nous avait aussi annoncé cette différence puisque le ratio moyen de 1986 des couples sans enfant à 0,72 était nettement plus élevé que celui des familles monoparentales à 0,64.

## 4.3.4 Les familles selon l'indice global de pauvreté

Le tableau 4.7 présente l'évolution de l'indice global de pauvreté des familles selon l'âge. L'évolution de cet indice selon l'âge montre deux ten-

dances contraires: les jeunes familles de 15-24 ans dont l'indice global augmente fortement sur la période étudiée et les familles de 65 ans et plus dont l'indice baisse de façon importante. Le portrait présenté par l'indice global ressemble d'assez près à celui que nous avait présenté le taux. La principale exception se trouve chez les familles de 65 ans et plus où le taux de pauvreté élevé est amoindri par un déficit moyen de la pauvreté peu élevé et une faible dispersion des revenus. De plus, la situation désavantageuse des familles de 15-24 ans ressort de façon encore plus nette.

En 1986, les familles de 15-24 ans obtiennent un indice de 15,99 alors que le groupe qui suit le plus près, les familles de 25-44 ans, s'en tire avec un indice de 7,52, soit environ la moitié moins. Plus l'âge est avancé, plus l'indice baisse. Les familles de 45-64 ans ont un indice global de pauvreté de 5,98 et enfin les familles de 65 ans et plus avec un maigre 4,79 sont les «riches» des familles pauvres. Cependant, leur nombre demeure restreint (2 780 en 1986) et il ne représente que 9,9 % des familles pauvres.

T A B L E A U 4.7

**Évolution de l'indice global de pauvreté des familles selon l'âge, Québec, 1973-1986**

| | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Âge | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Familles | | | | | | | | | |
| 15-24 ans | 10,78 | 9,36 | 9,76 | 11,08 | 12,67 | 18,46 | 16,77 | 17,99 | 15,99 |
| 25-44 ans | 9,52 | 7,32 | 7,96 | 6,49 | 6,84 | 7,28 | 8,01 | 8,08 | 7,52 |
| 45-64 ans | 9,60 | 7,14 | 6,66 | 6,43 | 5,72 | 6,51 | 6,96 | 5,43 | 5,98 |
| 65 ans et plus | 14,85 | 15,50 | 12,37 | 9,45 | 7,82 | 4,80 | 4,92 | 4,62 | 4,79 |
| **Moyenne familles** | **10,34** | **8,66** | **8,49** | **7,26** | **7,09** | **7,41** | **7,93** | **7,42** | **7,28** |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

L'évolution de l'indice global de pauvreté des familles selon le type de famille nous est présentée au tableau 4.8. L'évolution de l'indice global entre 1973 et 1986 a été favorable aux quatre types de famille. Les familles monoparentales sont celles qui obtiennent l'indice global le plus élevé chez

les familles et ce, pour toutes les années. Comparé à l'indice global de pauvreté des familles biparentales, leur indice global de pauvreté est généralement plus de quatre fois supérieur.

En 1986, les couples sans enfant et les familles biparentales ont des indices globaux très semblables avec respectivement 5,07 et 5,18. Viennent ensuite les familles «autres» avec un indice de 8,06 et enfin les familles monoparentales avec un indice de 21,79. L'indice moyen des familles en 1986 est de 7,28. L'effet de la crise de 1982 est évident sur l'indice moyen des familles. Alors que l'indice a baissé de façon régulière de 1973 à 1981, il est remonté en 1982 et 1984.

T A B L E A U 4.8

**Évolution de l'indice global de pauvreté des familles selon le type de famille, Québec, 1973-1986**

| | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Type de ménage | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Familles | | | | | | | | | |
| Couple sans enfant | 9,00 | 7,71 | 6,20 | 6,04 | 4,98 | 3,94 | 4,54 | 3,50 | 5,07 |
| Biparentale | 8,43 | 6,22 | 6,15 | 5,05 | 4,65 | 5,06 | 5,80 | 5,04 | 5,18 |
| Monoparentale | 25,74 | 25,40 | 25,26 | 22,35 | 23,41 | 26,85 | 23,69 | 24,83 | 21,79 |
| Autres familles | 15,04 | 12,88 | 10,00 | 9,67 | 11,70 | 10,18 | 10,45 | 8,63 | 8,06 |
| **Moyenne familles** | **10,34** | **8,66** | **8,49** | **7,26** | **7,09** | **7,41** | **7,93** | **7,42** | **7,28** |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

# 4.4 Analyse de la situation des personnes seules pauvres[10]

## 4.4.1 Les personnes seules selon le déficit moyen de la pauvreté

Le tableau 4.9 présente l'évolution du déficit moyen de la pauvreté des personnes seules. L'évolution du déficit moyen de la pauvreté entre 1973 et 1986 a été favorable pour tous les groupes d'âge. Cette évolution favorable est cependant différente selon le groupe d'âge de ces personnes seules. Alors que la baisse du déficit moyen de la pauvreté des personnes seules de 15-24 ans est de 12,4 %, celle des personnes seules de 65 ans et plus atteint 45,0 %. Pour les personnes seules de 25-44 ans, elle est de 20,5 % et pour celles de 45-64 ans, elle est de 33,2 %. Tout comme pour les familles, le déficit moyen de la pauvreté baisse d'autant plus en termes relatifs que la personne seule est âgée.

L'évolution du déficit moyen de la pauvreté des personnes seules selon l'âge est différente de l'évolution du taux de pauvreté chez ces personnes. Alors que le déficit moyen baisse pour les quatre groupes d'âge, le taux, quant à lui, augmente chez les personnes seules de 15-24 ans et de 25-44 ans, et diminue chez les deux groupes plus âgés.

À l'exception des personnes seules de 65 ans et plus, le déficit moyen des trois autres groupes augmente en 1982. Par la suite, en 1984, il redescend pour les personnes seules de 45-64 ans, mais fait un important bond (27,4 %) pour celles de 15-24 ans. Pour ce groupe d'âge, il ne redescend qu'en 1985. Cette hausse importante du déficit moyen de la pauvreté des personnes seules de 15-24 ans en 1984 est difficile à expliquer. Une explication possible serait la très grande sensibilité à la conjoncture des personnes seules de ce groupe d'âge, qui auraient été touchées plus gravement et plus durablement que les autres par la récession de 1982.

10. On se rappellera la mise en garde de la section 2.3 sur le fait qu'un certain nombre de personnes seules vivent avec d'autres personnes. Il se pourrait donc que dans les faits, le taux de pauvreté des personnes seules soit inférieur au taux observé.

Tout comme pour l'évolution du déficit moyen de la pauvreté, la situation en 1986 montre que ce dernier décroît avec le vieillissement des personnes seules. Le déficit moyen de la pauvreté des personnes seules de 15-24 ans atteint 5 139 $ en 1986 alors que celui des personnes seules de 65 ans et plus est deux fois et demi moins élevé, soit 1 979 $.

On retiendra que l'évolution du déficit moyen de la pauvreté des personnes seules a été favorable à tous les groupes d'âge, mais de façon inégale. La situation des personnes seules de 65 ans et plus s'est en effet améliorée beaucoup plus que celle des personnes seules de 15-24 ans. En 1986, l'écart entre le déficit moyen de la pauvreté des personnes seules de 15-24 ans et celui des personnes seules de 65 ans et plus est très grand, ce qui n'est pas le cas quand on compare le taux de pauvreté de ces deux groupes. En effet, le taux de pauvreté est de 59,09 % pour les personnes seules de 15-24 ans et de 57,21 % pour celles de 65 ans et plus.

T A B L E A U 4.9

**Évolution du déficit moyen de la pauvreté des personnes seules selon l'âge, en dollars constants de 1985, Québec, 1973-1986**

| | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Âge | 1973 $ | 1975 $ | 1977 $ | 1979 $ | 1981 $ | 1982 $ | 1984 $ | 1985 $ | 1986 $ |
| Personnes seules | | | | | | | | | |
| 15-24 ans | 5 869 | 5 861 | 6 079 | 4 866 | 4 779 | 4 913 | 6 258 | 4 663 | 5 139 |
| 25-44 ans | 4 831 | 5 064 | 4 798 | 3 903 | 3 976 | 4 057 | 4 145 | 3 882 | 3 841 |
| 45-64 ans | 5 399 | 5 074 | 4 699 | 4 727 | 4 102 | 4 253 | 4 098 | 4 007 | 3 608 |
| 65 ans et plus | 3 600 | 3 625 | 3 543 | 3 120 | 2 644 | 2 296 | 2 289 | 1 859 | 1 979 |
| **Moyenne personnes seules** | **4 741** | **4 686** | **4 461** | **3 915** | **3 542** | **3 545** | **3 944** | **3 361** | **3 408** |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Le tableau 4.10 nous montre l'évolution du déficit moyen de la pauvreté des personnes seules selon le sexe. Entre 1973 et 1986, le déficit moyen des hommes a diminué de 19,6 % alors que celui des femmes baissait de 34,7 %. Alors qu'en 1973 le déficit moyen des hommes (4 918 $) était plus élevé que celui des femmes (4 643 $), en 1986 l'écart s'est accentué avec

le déficit moyen des hommes à 3 956 $ et celui des femmes à 3 032 $. Cet écart, favorable aux femmes seules, vient probablement du fait que les femmes pauvres sont plus vieilles que les hommes pauvres. Nous savons que, en règle générale, le déficit moyen diminue quand l'âge augmente. L'âge moyen des femmes seules pauvres en 1973 était de 54 ans alors que celui des hommes était de 44 ans. En 1986, la différence était encore plus grande avec un âge moyen des femmes seules pauvres de 56 ans contre 40 ans pour les hommes. Enfin, on sait que les personnes seules de 65 ans et plus ont, et de loin, le déficit moyen de la pauvreté le plus faible. Or la proportion des femmes seules pauvres qui avaient 65 ans et plus en 1973 était de 43,1 % comparativement à seulement 24,5 % pour les hommes dans la même situation. En 1986, l'écart est encore plus grand avec 46,1 % des femmes seules pauvres âgées de plus de 65 ans contre 14,8 % des hommes. De plus, la bonification, depuis 1984, des prestations au conjoint survivant dans le cadre du régime de rentes du Québec peut expliquer une partie de ce phénomène.

T A B L E A U 4.10

**Évolution du déficit moyen de la pauvreté des personnes seules selon le sexe, en dollars constants de 1985, Québec, 1973-1986**

| | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Type de ménage | 1973 $ | 1975 $ | 1977 $ | 1979 $ | 1981 $ | 1982 $ | 1984 $ | 1985 $ | 1986 $ |
| Personnes seules | | | | | | | | | |
| Hommes | 4 918 | 4 795 | 4 276 | 3 774 | 3 397 | 3 880 | 3 898 | 3 720 | 3 956 |
| Femmes | 4 643 | 4 625 | 4 557 | 3 988 | 3 614 | 3 341 | 3 973 | 3 150 | 3 032 |
| **Moyenne personnes seules** | **4 741** | **4 686** | **4 461** | **3 916** | **3 542** | **3 545** | **3 944** | **3 361** | **3 408** |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## 4.4.2
## Les personnes seules selon le ratio **revenu-seuil**

Le ratio **revenu-seuil** des personnes seules s'est amélioré selon l'âge et ce, pour tous les groupes d'âge. À noter que le ratio **revenu-seuil** des personnes seules est toujours inférieur à celui des familles, peu importe le groupe d'âge ou l'année. L'écart s'amenuise au fil des années en raison de la plus forte progression des revenus des personnes seules. Comme on le verra aux tableaux 5.1 et 5.2 du chapitre 5, entre 1973 et 1986 les revenus totaux des personnes seules pauvres ont progressé de 410,3 % pendant que ceux des familles pauvres progressaient de 137,7 %. Comme pour les familles, le ratio **revenu-seuil** des personnes seules tend à s'accroître avec l'augmentation de l'âge des personnes seules.

En 1986, les revenus des personnes seules pauvres de 15-24 ans ne couvrent que 48 % de leur seuil de pauvreté. Même si on tenait compte, pour les étudiants de ce groupe d'âge, du montant du prêt étudiant et dans certains cas de la contribution parentale établie selon certaines enquêtes, la majorité de ces jeunes se retrouveraient probablement encore bien au-dessous du seuil de la pauvreté. À l'autre extrémité, les revenus des personnes seules de 65 ans et plus couvrent 80 % de leur seuil de pauvreté.

T A B L E A U 4.11

**Évolution du ratio *revenu-seuil* des personnes seules selon l'âge, Québec, 1973-1986**

| | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Âge | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Personnes seules | | | | | | | | | |
| 15-24 ans | 0,37 | 0,38 | 0,36 | 0,49 | 0,51 | 0,49 | 0,37 | 0,52 | 0,48 |
| 25-44 ans | 0,49 | 0,46 | 0,50 | 0,58 | 0,59 | 0,58 | 0,58 | 0,60 | 0,61 |
| 45-64 ans | 0,42 | 0,46 | 0,50 | 0,50 | 0,58 | 0,56 | 0,57 | 0,58 | 0,61 |
| 65 ans et plus | 0,62 | 0,62 | 0,62 | 0,67 | 0,73 | 0,76 | 0,77 | 0,81 | 0,80 |
| **Moyenne personnes seules** | **0,50** | **0,50** | **0,53** | **0,59** | **0,64** | **0,63** | **0,60** | **0,65** | **0,65** |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Le tableau 4.12 nous présente l'évolution du ratio **revenu-seuil** des personnes seules selon le sexe. L'évolution du ratio **revenu-seuil** des personnes seules, hommes ou femmes, montre une nette amélioration de ce dernier entre 1973 et 1986. Le ratio **revenu-seuil** des hommes est passé de 0,47 à 0,59 pendant que celui des femmes passait de 0,51 à 0,69 au cours de cette période.

T A B L E A U 4.12

**Évolution du ratio *revenu-seuil* des personnes seules selon le sexe, Québec, 1973-1986**

| | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Type de ménage | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Personnes seules | | | | | | | | | |
| Hommes | 0,47 | 0,49 | 0,55 | 0,60 | 0,65 | 0,60 | 0,60 | 0,62 | 0,59 |
| Femmes | 0,51 | 0,51 | 0,52 | 0,58 | 0,63 | 0,68 | 0,60 | 0,68 | 0,69 |
| **Moyenne personnes seules** | **0,50** | **0,50** | **0,53** | **0,59** | **0,64** | **0,63** | **0,60** | **0,65** | **0,65** |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Bien que le taux de pauvreté des femmes seules soit plus élevé que celui des hommes seuls en 1986 (47,2 % contre 41,1 %), le ratio **revenu-seuil** des femmes seules, cette même année, avec 0,69, est supérieur à celui des hommes seuls avec 0,59. Ce résultat, que nous avait déjà annoncé le déficit moyen de la pauvreté, signifie que chez les personnes seules, bien qu'en proportion il y ait moins d'hommes pauvres que de femmes pauvres, ces derniers vivent en moyenne dans un état de privation plus grand. Nous avons vu, lors de l'étude du déficit moyen de la pauvreté, que cela peut s'expliquer par le fait que les femmes seules pauvres sont plus âgées que les hommes seuls pauvres.

Contrairement à la situation moyenne des familles qui est presque stable entre 1973 et 1986, le ratio **revenu-seuil** moyen des personnes seules augmente considérablement au cours de cette période passant de 0,50 à 0,65.

## 4.4.3
## Les personnes seules selon la distribution du déficit moyen de la pauvreté

### La distribution des personnes seules pauvres selon le ratio *revenu-seuil*

Le graphique 4.6 nous montre la distribution des personnes seules pauvres selon le ratio **revenu-seuil** et le groupe d'âge en 1986. Chez les personnes seules, les grandes tendances sont les mêmes que pour les familles: la distribution des ratios **revenu-seuil** des personnes seules de 15-24 ans est étendue et également répartie sur toute la gamme de ratios **revenu-seuil** alors que celle des personnes seules de 65 ans et plus est concentrée à des niveaux de ratio **revenu-seuil** près du seuil (donc près de 1). La distribution des ratios des personnes seules de 25-44 ans ressemble beaucoup à celle des familles de ce groupe d'âge avec toutefois une pointe plus accentuée autour du ratio 0,6.

La distribution des ratios **revenu-seuil** des personnes seules de 45-64 ans diffère de celle des familles du même âge. Les ratios **revenu-seuil** sont moins dispersés et moins près du seuil que dans le cas des familles de ce groupe d'âge alors qu'on retrouve une grande concentration autour du ratio 0,6 avec plus de 30 % des cas.

Ces résultats pour les personnes seules ne sont pas surprenants. Le cas des jeunes reflète bien la diversité des situations vécues entre 15 et 24 ans. En plus des faibles prestations d'aide sociale, les divers degrés d'attachement au marché du travail, la fréquentation scolaire et les fréquents changements d'état civil expliquent la grande diversité des ratios **revenu-seuil**. La situation des 65 ans et plus s'explique par les programmes de transferts universels et relativement généreux consentis à ces gens. Les 25-44 ans ainsi que les 45-64 ans sont des cas intermédiaires entre ces deux extrêmes.

## GRAPHIQUE 4.6

**Distribution des personnes seules pauvres selon le ratio *revenu-seuil* et le groupe d'âge, Québec, 1986**

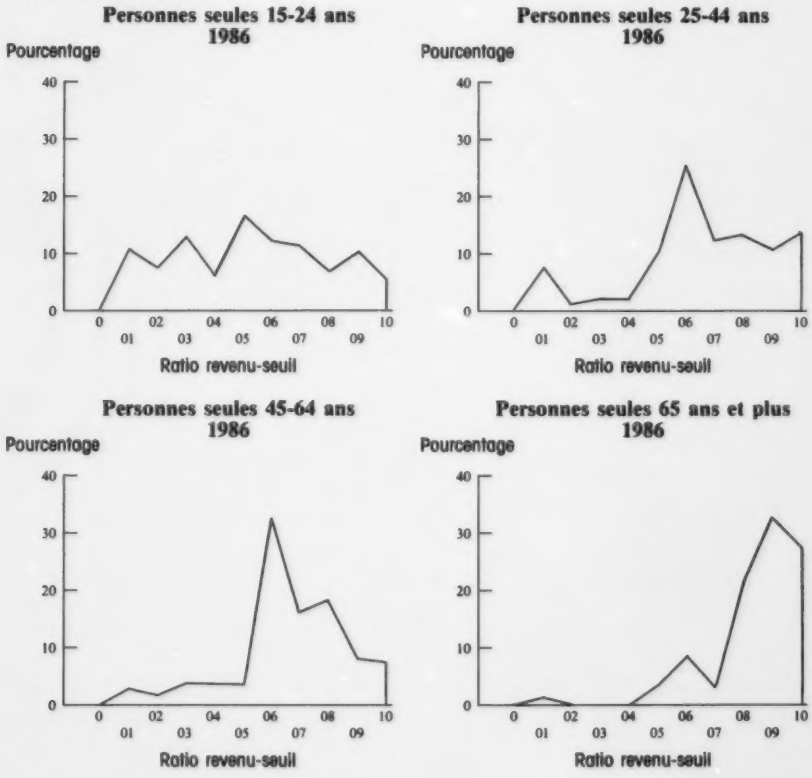


Le graphique 4.7 nous présente la distribution des personnes seules pauvres selon le ratio **revenu-seuil** et le sexe en 1986. L'examen du graphique nous révèle une concentration beaucoup plus forte des ratios **revenu-seuil** des femmes à des niveaux plus élevés que ceux des hommes. La courbe des hommes nous montre une dispersion plus grande et plus uniforme que celle des femmes. Encore une fois, cela s'explique par le fait que les femmes seuls pauvres sont plus âgées que les hommes seuls pauvres. Le tableau 4.13 nous montre la proportion de personnes seules pauvres que l'on retrouve dans chacun des groupes d'âge selon le sexe.

## GRAPHIQUE 4.7

**Distribution des personnes seules pauvres selon le ratio revenu-seuil et le sexe, Québec, 1986**

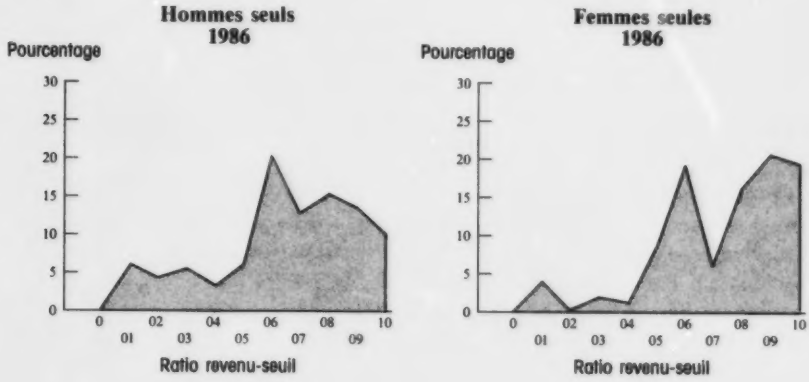


On sait que le ratio **revenu-seuil** augmente avec l'âge des personnes seules. Le tableau 4.13 nous montre clairement la plus forte concentration des femmes pauvres dans les groupes d'âge plus élevé.

## TABLEAU 4.13

**Proportion des personnes seules pauvres selon le groupe d'âge et selon le sexe, Québec, 1986**

| | Âge | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Sexe | 15-24 ans % | 25-44 ans % | 45-64 ans % | 65 ans et plus % | total % |
| Hommes | 27,3 | 39,9 | 18,0 | 14,8 | 100 |
| Femmes | 12,5 | 16,7 | 24,7 | 46,1 | 100 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## L'écart type relatif du déficit moyen de la pauvreté des personnes seules

Le tableau 4.14 nous présente l'évolution de l'écart type relatif du déficit moyen de la pauvreté des personnes seules selon l'âge. Les personnes seules présentent un portrait différent de celui des familles. L'évolution de leur écart type relatif du déficit de la pauvreté entre 1973 et 1986 montre une dispersion moins grande pour les 25-44 ans et les 45-64 ans, alors que la situation des 15-24 ans et des 65 ans et plus est à peu près stable. Les personnes seules de 65 ans et plus sont celles qui maintiennent la dispersion la moins grande des revenus pour toute la période observée.

La situation des personnes seules en 1986 montre que les 15-24 ans et les 25-44 ans avec respectivement un écart type relatif du déficit de la pauvreté de 0,28 et de 0,26 sont celles dont les déficits de la pauvreté, et par conséquent les revenus, sont les plus dispersés. Viennent ensuite les personnes seules de 45-64 ans avec 0,20 et enfin les personnes seules de 65 ans et plus avec un écart type relatif de 0,17.

T A B L E A U 4.14

**Évolution de l'écart type relatif du déficit moyen de la pauvreté des personnes seules selon l'âge, Québec, 1973-1986**

| | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Âge | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Personnes seules | | | | | | | | | |
| 15-24 ans | 0,30 | 0,31 | 0,32 | 0,29 | 0,31 | 0,28 | 0,30 | 0,29 | 0,28 |
| 25-44 ans | 0,31 | 0,31 | 0,26 | 0,24 | 0,29 | 0,22 | 0,21 | 0,25 | 0,26 |
| 45-64 ans | 0,27 | 0,27 | 0,25 | 0,26 | 0,25 | 0,21 | 0,23 | 0,19 | 0,203 |
| 65 ans et plus | 0,19 | 0,16 | 0,19 | 0,17 | 0,14 | 0,15 | 0,15 | 0,14 | 0,17 |
| **Moyenne personnes seules** | **0,28** | **0,27** | **0,26** | **0,24** | **0,25** | **0,24** | **0,26** | **0,24** | **0,25** |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Le tableau 4.15 nous présente l'évolution de l'écart type relatif du déficit de la pauvreté des personnes seules selon le sexe. Entre 1973 et 1986, la situation des hommes a peu changé, leur écart type relatif passant de 0,28

à 0,27. Par contre, chez les femmes, on note une concentration légèrement accrue des revenus alors que l'écart type relatif passe de 0,27 en 1973 à 0,24 en 1986. En moyenne, l'écart type relatif des personnes seules baisse légèrement entre 1973 et 1986, passant de 0,28 à 0,25. Enfin, les femmes seules ont des revenus plus concentrés que les hommes en 1986.

T A B L E A U 4.15

**Évolution de l'écart type relatif du déficit moyen de la pauvreté des personnes seules selon le sexe, Québec, 1973-1986**

| | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sexe | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Personnes seules | | | | | | | | | |
| Hommes | 0,28 | 0,27 | 0,27 | 0,26 | 0,25 | 0,23 | 0,24 | 0,25 | 0,27 |
| Femmes | 0,27 | 0,26 | 0,26 | 0,23 | 0,24 | 0,24 | 0,27 | 0,23 | 0,24 |
| **Moyenne personnes seules** | **0,28** | **0,27** | **0,26** | **0,24** | **0,25** | **0,24** | **0,26** | **0,24** | **0,25** |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## 4.4.4 Les personnes seules selon l'indice global de pauvreté

L'évolution de l'indice global de pauvreté des personnes seules selon l'âge entre 1973 et 1986 est présentée au tableau 4.16. Celui-ci nous montre la détérioration de la situation des 15-24 ans et l'amélioration de celle des 65 ans et plus ainsi que celle des personnes seules de 45-64 ans. Les personnes seules de 25-44 ans, quant à elles, connaissent une très légère détérioration de leur situation sur cette période. L'augmentation de l'indice global des personnes seules de 15-24 ans entre 1973 et 1986 est cependant plus faible que l'augmentation de leur taux de pauvreté pour la même période. L'indice le plus élevé, et de loin, est celui des 15-24 ans avec 38,59.

Le plus faible est celui des 25-44 ans avec 17,35. Entre les deux on retrouve les personnes seules de 65 ans et plus avec un indice de 19,17 ainsi que celle de 45-64 ans avec un indice de 21,62.

Enfin, le taux élevé de pauvreté des personnes seules de 65 ans et plus est atténué par un déficit moyen de la pauvreté et une dispersion des revenus plus faibles que la moyenne, ce qui se traduit par un indice global nettement moins élevé qu'on aurait pu le croire par la simple étude du taux. En effet, avec un indice de 19,17, malgré un taux de pauvreté de 57,2 %, on est assez loin de l'indice de 38,59 obtenu pour les personnes seules de 15-24 ans dont le taux de pauvreté de 59,1 % est à peine plus élevé.

T A B L E A U 4.16

**Évolution de l'indice global de pauvreté des personnes seules selon l'âge, Québec, 1973-1986**

| | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Âge | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Personnes seules | | | | | | | | | |
| 15-24 ans | 34,42 | 37,01 | 33,52 | 27,07 | 33,14 | 36,29 | 42,50 | 36,75 | 38,59 |
| 25-44 ans | 16,39 | 18,67 | 14,64 | 13,92 | 15,81 | 15,17 | 16,56 | 15,48 | 17,35 |
| 45-64 ans | 36,04 | 34,81 | 25,50 | 30,45 | 26,74 | 27,61 | 28,62 | 27,56 | 21,62 |
| 65 ans et plus | 35,30 | 38,05 | 37,24 | 31,58 | 26,30 | 23,25 | 20,08 | 17,69 | 19,17 |
| **Moyenne personnes seules** | **30,02** | **32,23** | **27,99** | **25,72** | **25,20** | **24,57** | **25,83** | **23,51** | **22,81** |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

L'évolution de l'indice global de pauvreté des personnes seules selon le sexe (tableau 4.17) nous apprend que les hommes et les femmes ont amélioré leur sort entre 1973 et 1986. Cependant, les gains des femmes seules ont été plus importants. Alors qu'en 1973 les hommes seuls avaient un indice global de 25,52 contre 33,46 pour les femmes, en 1986 la situation est inversée, mais avec un écart nettement plus réduit alors que l'indice global des femmes à 22,45 est inférieur au 23,51 des hommes.

On sait que cela peut s'expliquer par le fait que les femmes seules pauvres sont plus vieilles que les hommes seuls pauvres et que l'écart s'est creusé

entre 1973 et 1986. De plus, bien qu'il demeure inférieur à celui des hommes, le taux d'activité des femmes s'est accru entre 1976[11] et 1986 passant de 41,1 % à 52,3 % pendant que celui des hommes chutait légèrement de 76,4 % à 75,3 %. Avec des indices pour les personnes seules aussi élevés, fort semblables à ceux des familles monoparentales, on constate que la situation de ces dernières est davantage comparable à celle des personnes seules qu'à celle des familles.

T A B L E A U 4.17

**Évolution de l'indice global de pauvreté des personnes seules selon le sexe, Québec, 1973-1986**

| | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sexe | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Personnes seules | | | | | | | | | |
| Hommes | 25,52 | 26,80 | 21,84 | 21,51 | 20,06 | 22,64 | 23,15 | 20,58 | 23,51 |
| Femmes | 33,46 | 35,94 | 32,89 | 28,96 | 28,85 | 25,94 | 27,86 | 26,03 | 22,45 |
| **Moyenne personnes seules** | **30,02** | **32,23** | **27,99** | **25,72** | **25,20** | **24,57** | **25,83** | **23,51** | **22,81** |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## 4.5 Résumé des résultats obtenus avec les divers indicateurs

Afin de présenter une vue d'ensemble des indicateurs utilisés, nous présentons des tableaux contenant tous les indicateurs pour l'ensemble des familles, l'ensemble des personnes seules et l'ensemble des ménages au Québec.

11. À noter que nous n'avons pas de données disponibles sur le sujet avant 1976.

Le tableau 4.18 présente la situation des familles. On y trouve le nombre total des familles économiques au Québec, le nombre total de familles économiques pauvres, le taux de pauvreté, les déficits totaux et moyens de la pauvreté, le ratio **revenu-seuil**, l'écart type relatif du déficit moyen de la pauvreté et enfin l'indice global de pauvreté. Ces indicateurs font tous l'objet d'une analyse dans cette étude et certains dans ce chapitre-ci. Nous ne reprendrons pas l'analyse ici. Ce tableau, ainsi que les deux autres qui vont suivre, visent seulement à présenter au lecteur un résumé des mesures utilisées. On peut aussi y voir comment évoluent et comment se comparent les divers indicateurs.

## T A B L E A U 4.18

**Évolution des indicateurs de la pauvreté pour l'ensemble des familles, Québec, 1973-1986**

| | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Indicateur | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Nombre total[a] de familles | 1 405 | 1 502 | 1 581 | 1 606 | 1 714 | 1 748 | 1 799 | 1 831 | 1 862 |
| Nombre total[b] de familles pauvres | 306 | 266 | 259 | 242 | 253 | 272 | 304 | 290 | 286 |
| Taux de pauvreté | 21,8 | 17,7 | 16,4 | 15,0 | 14,8 | 15,6 | 16,9 | 15,8 | 15,3 |
| Déficit total[c] ($) | 1 623 | 1 412 | 1 494 | 1 255 | 1 300 | 1 379 | 1 532 | 1 458 | 1 400 |
| Déficit moyen[d] ($) | 5 307 | 5 311 | 5 764 | 5 200 | 5 197 | 5 133 | 5 033 | 5 027 | 4 904 |
| Ratio **revenu-seuil** | 0,70 | 0,69 | 0,66 | 0,68 | 0,68 | 0,69 | 0,69 | 0,69 | 0,70 |
| Écart type relatif du déficit moyen | 0,25 | 0,26 | 0,27 | 0,24 | 0,23 | 0,24 | 0,23 | 0,23 | 0,25 |
| Indice global | 10,3 | 8,7 | 8,5 | 7,3 | 7,1 | 7,4 | 7,9 | 7,4 | 7,3 |

a et b : en milliers.
c : en millions de dollars constants de 1985.
d : en dollars constants de 1985.

Note : Le calcul du taux, du déficit moyen ou de l'indice global à l'aide des données du tableau peut donner un résultat légèrement différent en raison des arrondissements successifs.

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## T A B L E A U 4.19

**Évolution des indicateurs de la pauvreté pour l'ensemble des personnes seules, Québec, 1973-1986**

| Indicateur | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Nombre total[a] de personnes seules | 514 | 560. | 546 | 588 | 647 | 684 | 722 | 699 | 740 |
| Nombre total[b] de personnes seules pauvres | 241 | 284 | 251 | 274 | 314 | 326 | 335 | 324 | 329 |
| Taux de pauvreté (%) | 46,9 | 50,8 | 46,1 | 46,6 | 48,5 | 47,6 | 46,4 | 46,4 | 44,5 |
| Déficit total[c] ($) | 1 143 | 1 331 | 1 121 | 1 073 | 1 104 | 1 142 | 1 320 | 1 090 | 1 122 |
| Déficit moyen[d] ($) | 4 741 | 4 686 | 4 461 | 3 916 | 3 542 | 3 545 | 3 944 | 3 361 | 3 408 |
| Ratio **revenu-seuil** | 0,50 | 0,50 | 0,53 | 0,59 | 0,64 | 0,63 | 0,60 | 0,65 | 0,65 |
| Écart type relatif du déficit moyen | 0,28 | 0,27 | 0,26 | 0,24 | 0,25 | 0,24 | 0,26 | 0,24 | 0,25 |
| Indice global | 30,0 | 32,2 | 28,0 | 25,7 | 25,2 | 24,6 | 25,8 | 23,5 | 22,8 |

a et b: en milliers.
c: en millions de dollars constants de 1985.
d: en dollars constants de 1985.

Note: Le calcul du taux, du déficit moyen ou de l'indice global à l'aide des données du tableau peut donner un résultat légèrement différent en raison des arrondissements successifs.

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## T A B L E A U 4.20

**Évolution des indicateurs de la pauvreté pour l'ensemble des ménages, Québec, 1973-1986**

| Indicateur | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Nombre total[a] de ménages | 1 919 | 2 062 | 2 127 | 2 194 | 2 362 | 2 432 | 2 520 | 2 530 | 2 602 |
| Nombre total[b] de ménages pauvres | 547 | 550 | 511 | 516 | 567 | 598 | 639 | 615 | 615 |
| Taux de pauvreté | 28,5 | 26,7 | 24,0 | 23,5 | 24,0 | 24,6 | 25,4 | 24,3 | 23,6 |
| Déficit total[c] ($) | 2 766 | 2 743 | 2 615 | 2 329 | 2 405 | 2 521 | 2 852 | 2 548 | 2 522 |
| Déficit moyen[d] ($) | 5 058 | 4 988 | 5 122 | 4 517 | 4 278 | 4 267 | 4 463 | 4 147 | 4 102 |
| Ratio **revenu-seuil** | 0,61 | 0,59 | 0,60 | 0,63 | 0,66 | 0,66 | 0,64 | 0,67 | 0,67 |
| Écart type relatif du déficit moyen | 0,27 | 0,27 | 0,28 | 0,26 | 0,25 | 0,25 | 0,25 | 0,25 | 0,26 |
| Indice global | 15,8 | 15,2 | 13,6 | 12,6 | 12,3 | 12,5 | 13,2 | 12,1 | 11,9 |

a et b: en milliers.
c: en millions de dollars constants de 1985.
d: en dollars constants de 1985.

Note: L'addition du nombre de personnes seules avec le nombre de familles (les pauvres ou non) peut donner un résultat légèrement différent de celui indiqué au tableau en raison des arrondissements successifs. Pour la même raison, le calcul du taux du déficit moyen ou de l'indice global à l'aide des données du tableau peut aussi donner des résultats légèrement différents.

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

# 4.6 Conclusion

Dans ce chapitre nous avons présenté deux nouveaux aspects de la pauvreté (la gravité de la pauvreté et la distribution des revenus des ménages pauvres) avec des mesures comme le déficit moyen de la pauvreté, le ratio **revenu-seuil** et l'écart type relatif du déficit de la pauvreté. En combinant le taux de pauvreté avec sa gravité et la distribution des revenus

des ménages pauvres, nous avons obtenu un indice global de pauvreté. Nous avons ainsi plusieurs indicateurs de l'état de pauvreté de la population. Ces indicateurs, en nous révélant de nouvelles dimensions de la pauvreté, nous permettent une meilleure compréhension de la situation de la pauvreté au Québec.

Bien que ces nouvelles mesures statistiques nous apportent des éclairages nouveaux sur la pauvreté, elles ne sont pas pour autant parfaites. La mesure de base demeure le revenu. La durée de la pauvreté, un aspect important mais difficilement mesurable, manque à notre analyse. De plus, nous sommes conscients qu'une mesure statistique comme notre indice global ne tient pas compte du vécu des gens pauvres, ni de leur patrimoine. Enfin, nous sommes conscients que la pauvreté est une situation pénible à vivre pour tous ceux qui se retrouvent dans cet état, même pour ceux qui font partie des groupes dont la gravité de la pauvreté est classée moins forte que les autres. Compte tenu des limitations que nous imposent les données disponibles, nous pensons cependant que ces indicateurs nous permettent d'en tirer le maximum d'informations.

L'indice global de pauvreté est utile pour comparer les différents groupes entre eux, mais chacune des mesures individuelles (taux, gravité, dispersion) est plus utile pour décrire la situation particulière d'un groupe donné.

Les principaux faits saillants du chapitre se résument à la découverte que, malgré un taux de pauvreté parmi les plus élevés, les familles de 65 ans et plus sont le groupe parmi les pauvres dont la situation est moins grave que celle des autres. De plus, les jeunes de 15-24 ans, qu'ils soient chefs de famille ou personnes seules, sont les plus gravement touchés par la pauvreté et leur situation s'est détériorée entre 1973 et 1986. En effet, le taux de pauvreté de ces gens est élevé, mais contrairement aux 65 ans et plus, leur déficit moyen de pauvreté, de même que la dispersion de leurs revenus, sont tous deux élevés, ce qui rend leur situation beaucoup plus grave.

Du côté des familles, les monoparentales apparaissent nettement désavantagées. Leur indice global de pauvreté est généralement quatre fois supérieur à celui des familles biparentales. Dans les faits, leur situation se compare beaucoup plus à celle des personnes seules qu'à celle des familles.

Un autre fait saillant chez les personnes seules est l'indice global de pauvreté des femmes qui en 1986 est légèrement inférieur à celui des hommes. Malgré le taux plus élevé de pauvreté des femmes, leur déficit moyen

de pauvreté est moins élevé et leurs revenus sont plus concentrés près du seuil, ce qui tend à égaliser les deux situations. Nos constatations sur les différences d'âge et sur l'évolution du taux d'activité des hommes et des femmes peuvent expliquer ce résultat.

Il est souhaitable que ces mesures deviennent d'usage courant afin de ne plus se limiter à la simple mesure du taux de pauvreté. En apportant des précisions et des nuances à la mesure du taux de pauvreté, on peut faire une analyse plus complète et plus détaillée de la situation. Cela permet de mieux comprendre la situation et peut éventuellement guider les décideurs quant à d'éventuelles interventions dans le domaine de la pauvreté. D'un côté, il est possible de cibler l'intervention chez les groupes qui connaissent la gravité la plus grande. Cette intervention pourrait alors diminuer la gravité de la pauvreté sans pour autant en diminuer le taux. De l'autre, il est possible de cibler un groupe dont la gravité de la pauvreté est faible et où l'intervention aurait un impact important sur le taux de pauvreté. Voilà qui illustre l'intérêt et les possibilités que nous offrent ces nouvelles mesures.

CHAPITRE

# 5

# Les ménages pauvres et les autres: les revenus

Au cours des chapitres précédents, les analyses ont été concentrées sur la population pauvre du Québec. Un examen détaillé de ses caractéristiques socio-économiques et des liens que cette population maintient avec le marché du travail a été fait. De plus, les conditions changeantes de ce groupe particulier face à la pauvreté ont aussi été évaluées sur treize années (neuf années comme points de référence) pour la période 1973 à 1986.

Au cours de ce chapitre, nous nous attarderons à leurs revenus, tout en les comparant à ceux qui ne sont pas sous les seuils de pauvreté; nous examinerons les revenus de la population pauvre à l'aide de certaines mesures (ratios et revenus moyens) et en tenant compte de certaines caractéristiques socio-économiques. De plus, les différences de revenus seront abordées sous l'angle des liens avec le marché du travail. Pratiquement rien n'a été fait pour le Québec (ni pour le Canada) à ce jour sous cet angle d'analyse. On retrouve en effet plus d'analyses sur la distribution et sur la redistribution des revenus (quintiles et autres mesures similaires) que sur la comparaison des revenus des pauvres et des non-pauvres.

Rappelons quelques définitions. on a vu, dans le chapitre précédent que le ratio **revenu-seuil** est le résultat de la division des revenus d'un ménage par son seuil spécifique de pauvreté. Exprimé en pourcentage[1], il indique la position relative d'un ménage ou d'un groupe de ménages par rapport au seuil de pauvreté: s'il est sous 100 %, c'est par définition un ménage pauvre et il peut se situer n'importe où entre 0 et 99 %. Quant à la population non pauvre, elle a des revenus égaux ou supérieurs aux seuils de pauvreté; ses revenus peuvent être deux (200 %), trois (300 %) quatre (400 %) fois (et plus) supérieurs aux seuils. Une autre façon de situer les revenus des deux groupes (pauvres et non-pauvres), c'est de comparer leurs écarts de revenus.

1. Dans le chapitre précédent, le ratio n'a pas été multiplié par 100.

En prenant le revenu moyen de la population non pauvre et en le divisant par le revenu moyen de la population pauvre, on retrouve, sous forme de ratio, cet écart. Ainsi un ratio de 3 indique que le revenu moyen d'un groupe particulier est trois fois plus élevé pour les non-pauvres par rapport aux pauvres de ce même groupe. En comparant chacun des groupes et en les situant par rapport à 1973, nous pouvons savoir si ces écarts se creusent ou se comblent avec le temps.

Tout d'abord, nous allons appliquer ces mesures et situer le Québec par rapport à l'ensemble du Canada autant pour les familles pauvres et non pauvres que pour les personnes seules. Par la suite, nous procéderons à l'analyse détaillée des revenus familiaux en tenant compte des caractéristiques comme le sexe, l'âge et la scolarité du chef de famille; puis nous comparerons les différences de revenus en tenant compte d'informations liées au marché du travail comme le statut d'activité et la source principale des revenus familiaux. La deuxième section reprend le même type d'analyses statistiques des revenus pour les personnes seules. Le chapitre se termine en tentant de préciser, à l'aide d'une estimation économétrique simple, la contribution relative de certains facteurs à l'explication des différences de revenus. Il ne faut pas apparenter ce modèle avec un modèle causal: les facteurs énumérés n'expliquent pas la pauvreté et la non-pauvreté en termes de liens de causalité. On ne fait qu'expliquer les différences de revenus en tenant compte de plusieurs éléments; toutefois certains en sont exclus, comme les facteurs institutionnels, psychologiques, sociaux, etc.

Il faut aussi souligner que les revenus dépendent de plusieurs autres considérations dont nous n'avons pas pu tenir compte (le secteur industriel d'activité, le type d'emploi occupé, le taux horaire, le nombre d'années d'expérience, le nombre annuel d'heures de travail). Nous aurions aussi voulu pousser plus loin certains constats, mais nous nous sommes rapidement heurtés à un nombre d'individus statistiquement trop faibles et peu fiables.

# 5.1 Les revenus des pauvres et des non-pauvres: les différences de 1973 à 1986

## 5.1.1 Comparaison entre les familles, les personnes seules du Québec et celles du Canada: leur situation passée et leur situation récente

Avant de présenter la situation détaillée du Québec, nous allons faire un tour d'horizon de la situation passée (1973) et récente (1986). Cependant, ces deux années ne peuvent pas être qualifiées de similaires sur le plan de la conjoncture économique; en 1973[2], on se situait à un sommet du cycle du début des années soixante-dix. L'année 1986 ne représente pas un sommet de l'activité économique (la croissance se perpétuant en 1987 et 1988), mais elle a rattrapé une bonne part des pertes subies[3] lors de la grande récession du début des années quatre-vingt. La croissance de 1986 (3,2 %) n'a pas connu l'emballement de l'année 1973 (7,9 %).

Au niveau canadien, l'inflation qui se mettait à accélérer en 1973 (7,7 % en 1973 et 10,9 % en 1974)[4] demeure stable en 1986 à un peu plus de 4 %. Le taux de chômage est cependant beaucoup plus élevé en 1986 (9,6 %) qu'en 1973 (5,5 %); le Québec suit aussi cette évolution (11 % en 1986 et 6,8 % en 1973). Les taux d'intérêt, malgré une inflation plus faible, sont plus élevés en 1986 (9,2 %) qu'en 1973 (6,1 %).

Ces données tirées des informations compilées par Statistique Canada permettent d'illustrer certaines différences entre les deux époques. Un taux de chômage plus élevé et des revenus du travail augmentant moins rapidement que l'inflation (salaire hebdomadaire en hausse de 2,8 % en 1986

2. La croissance de 1973 (7,9 %) s'est ralentie en 1974 (3,7 %) et en 1975 (1,4 %).

3. L'emploi en 1986 a dépassé le niveau de 1981 et est plus élevé que toutes les années antérieures. Le taux d'activité est aussi à son plus haut niveau de la période et ce, autant au Québec qu'au Canada.

4. La commission anti-inflation commençait à contrôler les prix et les revenus, contrôle qu'elle exerça pendant trois ans.

le salaire annuel moyen en hausse de 3,4 %) ont été compensés en partie par des transferts aux particuliers qui étaient en hausse de 5,9 % en 1986. Ces indicateurs sont importants et ont certes une relation avec l'évolution de la pauvreté.

D'autres éléments, comme ceux reliés à la démographie (structure d'âge des ménages, nombre de personnes dans les ménages, divorces, naissances, mariages) modifient les revenus familiaux, et le bilan de la pauvreté est sensible à ces changements dans les ménages. Pour le moment, nous n'avons pas tenté d'en tirer toutes les implications ou les impacts sur la pauvreté au Québec tout comme nous n'avons pas pu explorer les différences régionales.

Nous allons nous concentrer tout d'abord sur les familles du Québec et du Canada. Les données présentées au tableau 5.1 permettent de faire plusieurs constats. Autant au Québec qu'au Canada, les familles pauvres ont entre les deux tiers et 70 pour cent de leurs besoins couverts. Ainsi leurs revenus par rapport aux seuils sont estimés en 1986 à 69,9 % au Québec et à 68,0 % au Canada en progression légère par rapport à 1973 (0,2 point pour le Québec et 1,3 point pour le Canada).

Le deuxième constat donne un aspect plus défavorable de l'état des revenus pour les familles pauvres du Québec par rapport à ceux du Canada. La progression de leurs revenus familiaux moyens dans les deux cas (150,3 % et 168,3 %) a été plus faible que l'inflation (178,2 %). Ceux-ci ont donc diminué en termes réels; la baisse des revenus réels est estimée à 10 % au Québec et à 3,5 % au Canada, un rythme trois fois plus rapide au Québec qu'au Canada. Cependant les revenus familiaux des familles pauvres sont plus élevés au Québec en 1986 (2,9 % ou 331 $) et ils l'étaient encore davantage en 1973 (10,3 %): l'avantage relatif des familles pauvres du Québec diminue donc. Toutefois les revenus des familles non pauvres au Québec sont inférieurs à ceux des familles non pauvres du Canada.

Si on compare cette évolution des revenus des familles pauvres avec ceux des familles non pauvres, on arrive au troisième constat suivant.

L'écart des revenus s'est accru entre les familles pauvres et les autres au Québec comme au Canada; les revenus moyens des non-pauvres en 1986 sont trois fois et demie (3,54) plus élevés que ceux des pauvres et cet écart était inférieur à trois (2,96) en 1973. L'écart s'est aussi accru dans l'ensemble du Canada (de 3,38 à 3,82), mais ce fut un peu moins accentué; l'écart

## T A B L E A U 5.1

**Évolution des revenus des personnes seules et des familles pauvres et non pauvres au Québec et au Canada, 1973 et 1986**

| | Québec | | | Canada | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Pauvres | Non-pauvres | Écart des revenus (non-pauvres/pauvres) | Pauvres | Non-pauvres | Écart des revenus (non-pauvres/pauvres) |
| **Familles** | | | | | | |
| **Ratio revenu-seuil** | | | | | | |
| 1973 (%) | 69,7 | 213,8 | 3,07 | 66,7 | 230,5 | 3,46 |
| 1986 (%) | 69,9 | 248,3 | 3,55 | 68,0 | 263,5 | 3,88 |
| **Variation 1973-1986 (%)** | **0,2** | **34,5** | **0,48** | **1,3** | **33,0** | **0,42** |
| **Revenus moyens** | | | | | | |
| 1973 ($ courants) | 4 692 | 13 888 | 2,96 | 4 254 | 14 397 | 3,38 |
| 1986 ($ courants) | 11 744 | 41 575 | 3,54 | 11 413 | 43 624 | 3,82 |
| **Variation 1973-1986 (%)** | **150,3** | **199,4** | **0,58** | **168,3** | **203,3** | **0,44** |
| **Personnes seules** | | | | | | |
| **Ratio revenu-seuil** | | | | | | |
| 1973 (%) | 49,5 | 219,5 | 4,43 | 50,7 | 226,6 | 4,47 |
| 1986 (%) | 64,9 | 223,5 | 3,44 | 64,8 | 235,0 | 3,63 |
| **Variation 1973-1986** | **15,4** | **4,0** | **−0,99** | **14,1** | **8,4** | **−0,84** |
| **Revenus moyens** | | | | | | |
| 1973 ($ courants) | 1 752 | 7 822 | 4,47 | 1 756 | 8 013 | 4,56 |
| 1986 ($ courants) | 6 526 | 22 491 | 3,47 | 6 466 | 23 365 | 3,61 |
| **Variation 1973-1986 (%)** | **272,5** | **187,5** | **−1,00** | **268,2** | **191,6** | **−0,95** |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

des revenus familiaux entre pauvres et non-pauvres en 1986 est plus élevé au Canada (3,82) qu'au Québec (3,54).

Cet écart accru s'explique par la progression des revenus moyens plus rapide pour les non-pauvres que pour les pauvres. Ce quatrième constat est similaire dans l'ensemble du Canada: la progression des revenus réels a été plus forte de 1973 à 1986 au Canada (8,9 %) qu'au Québec (7,6 %) pour les non-pauvres; ceci a donc creusé légèrement l'écart de revenu des familles non pauvres du Québec par rapport à celles du Canada. Le revenu familial moyen des familles non pauvres est estimé à 95,3 % (96,5 % en 1973) du revenu moyen de ces mêmes familles au Canada (41 575 $ en 1986 au Québec et 43 624 $ au Canada).

Les personnes seules présentent un portrait différent de celui des familles. Leurs besoins, lorsqu'elles sont pauvres, sont couverts à peu près aux deux tiers en 1986 tant au Québec qu'au Canada, mais leur situation s'est nettement améliorée depuis 1973: leur ratio **revenu-seuil** n'était alors que d'environ 50 %.

Si la progression des revenus nominaux des personnes seules a été plus forte que l'inflation autant au Québec qu'au Canada, c'est au Québec, (33,9 % comparativement à 32,4 % au canada), que les revenus réels des personnes pauvres progressent le plus rapidement; cependant la progression des revenus réels est supérieure au Canada (4,8 %) pour les personnes non pauvres (au Québec elle est estimée à 3,4 %).

Si l'écart des revenus familiaux entre pauvres et non-pauvres s'accroît, c'est l'inverse pour les personnes seules. En 1973, les revenus des personnes seules non pauvres étaient quatre fois et demie plus élevés que ceux des personnes seules pauvres et cet écart s'est rétréci à trois fois et demie autant au Canada qu'au Québec. Les revenus des personnes pauvres sont à peu près équivalents au Québec (6 526 $) et au Canada (6 466 $) et cet écart relatif des personnes pauvres du Québec n'a pratiquement pas bougé de 1973 à 1986.

Comme les revenus des non-pauvres augmentent à peu près au même rythme au Canada (191,6 %) qu'au Québec (187,5 %), l'écart entre les revenus d'une personne seule non pauvre au Québec par rapport au canada n'a pratiquement pas bougé. Le revenu d'une personne seule non pauvre atteint 22 491 $ au Québec et 23 365 $ au Canada (96,3 % de la moyenne canadienne en 1986); le pourcentage correspondant était estimé à 97,6 % en 1973.

## 5.1.2
## Situation actuelle et évolution chez les familles du Québec

Entre 1973 et 1986, plusieurs changements sont intervenus non seulement dans les revenus des familles et personnes seules pauvres, mais aussi dans les revenus des non-pauvres. Des écarts grandissants de revenus sont apparus entre les familles pauvres et non pauvres du Québec. Les revenus moyens des familles pauvres régressent en termes réels pendant que des gains réels se font chez les non-pauvres; en même temps, le ratio **revenu-seuil** des pauvres reste pratiquement stable alors que celui des non-pauvres s'accroît sensiblement.

Est-ce bien différent d'une année à l'autre? Pour les neuf années disponibles, le ratio **revenu-seuil** des pauvres est à son maximum en 1986 (tableau 5.2) et fut à son minimum en 1977, probablement sous l'effet de l'inflation galopante de l'époque: en effet, de 1973 à 1977, les prix progressaient de 9,3 % (taux annuel composé) et les revenus moyens de 5,9 %. Cet écart de plus de 3 points de pourcentage s'est traduit par une baisse des revenus réels du même ordre (−3,1 %); cette baisse s'est accompagnée d'une hausse du taux de chômage au Québec, celui-ci étant passé de 6,8 % en 1973 à 10,3 % en 1977. Les familles pauvres ont donc vécu une détérioration de leur situation, mais elles étaient en moins grand nombre (306 000 en 1973 et 259 000 en 1977) sous les seuils de pauvreté et leur taux de pauvreté baissait de 5,4 points (21,8 % à 16,4 %).

Les trois dernières années de reprise économique de 1984 à 1986 font état d'une légère amélioration du ratio **revenu-seuil** chez les familles pauvres; en 1986, une inflation un peu moins rapide (4,1 %) que la hausse des revenus moyens (4,4 %) permet d'assurer de légers gains réels aux familles pauvres. L'année précédente, ce fut l'inverse alors que l'inflation progressait plus vite que les revenus (4,3 % contre 3,1 %).

Pour les non-pauvres, la situation est à son mieux en 1986 tout comme en 1979 alors que le ratio **revenu-seuil** atteint un sommet déjà atteint en 1979 (248,3). Les revenus réels ont progressé fortement; même pendant la période d'inflation galopante, de 1973 à 1977, les revenus moyens augmentaient plus vite que les prix. Depuis 1982, le ratio s'est remis à augmenter; les revenus réels diminuaient légèrement (−0,4 %) en 1985 et progressaient en 1986 (1,6 %). Cette évolution est présentée aux graphiques familles 5.1, 5.2 et 5.3).

## T A B L E A U 5.2

**Évolution et situation relative des familles en fonction du revenu (dollars courants), Québec, 1973-1986**

| | Ratio **revenu-seuil** | | | Revenus moyens | | | | | Écart des revenus |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Pauvres | Non-pauvres | Ensemble | Pauvres | | Non-pauvres | | Ensemble | | Non-pauvres/pauvres Ratio |
| Année | % | % | % | $ | % | $ | % | $ | % | |
| 1973 | 69,7 | 213,8 | 182,4 | 4 692 | 39,5 | 13 888 | 116,8 | 11 887 | 100,0 | 2,96 |
| 1975 | 69,1 | 222,2 | 195,1 | 5 358 | 35,0 | 17 453 | 114,0 | 15 313 | 100,0 | 3,26 |
| 1977 | 66,3 | 240,8 | 212,2 | 5 897 | 31,1 | 21 506 | 113,5 | 18 947 | 100,0 | 3,65 |
| 1979 | 68,2 | 248,3 | 221,2 | 7 146 | 30,8 | 26 014 | 112,2 | 23 178 | 100,0 | 3,64 |
| 1981 | 68,4 | 242,2 | 216,5 | 8 824 | 31,6 | 31 258 | 111,9 | 27 941 | 100,0 | 3,54 |
| 1982 | 69,3 | 241,3 | 214,5 | 9 878 | 32,4 | 34 343 | 112,5 | 30 530 | 100,0 | 3,48 |
| 1984 | 69,4 | 244,0 | 214,5 | 10 912 | 32,7 | 37 954 | 113,7 | 33 379 | 100,0 | 3,48 |
| 1985 | 69,4 | 245,1 | 217,2 | 11 247 | 32,2 | 39 326 | 112,8 | 34 877 | 100,0 | 3,50 |
| 1986 | 69,9 | 248,3 | 220,9 | 11 744 | 31,7 | 41 575 | 112,4 | 37 002 | 100,0 | 3,54 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Cette évolution différenciée de la situation des familles pauvres et des non pauvres tant sur le plan du ratio **revenu-seuil** que sur celui des revenus moyens amène des écarts de revenus. À la section précédente, on avait souligné que les écarts de revenus entre pauvres et non-pauvres allaient en augmentant si on compare 1973 et 1986.

Cependant, les écarts avaient été encore plus élevés en 1977 : à l'époque, les non-pauvres avaient des revenus 3,7 fois supérieurs aux pauvres. Ils se sont rétrécis par la suite jusqu'en 1982 et ont peu bougé jusqu'en 1985. En 1986, l'écart des revenus (3,5) augmentait un peu. Cette analyse globale pour la période s'étendant de 1973 à 1986 permet maintenant de mieux situer nos deux points de repère (du début et de la fin) sur lesquels nous allons baser nos évaluations plus détaillées. Dans un premier temps, nous passerons en revue les différences entre pauvres et non-pauvres en tenant compte de leurs caractéristiques socio-économiques. Dans un deuxième temps, la réflexion sera élargie au marché du travail.

## GRAPHIQUE 5.1

**Évolution du ratio *revenu-seuil* des familles pauvres au Québec, 1973-1986**

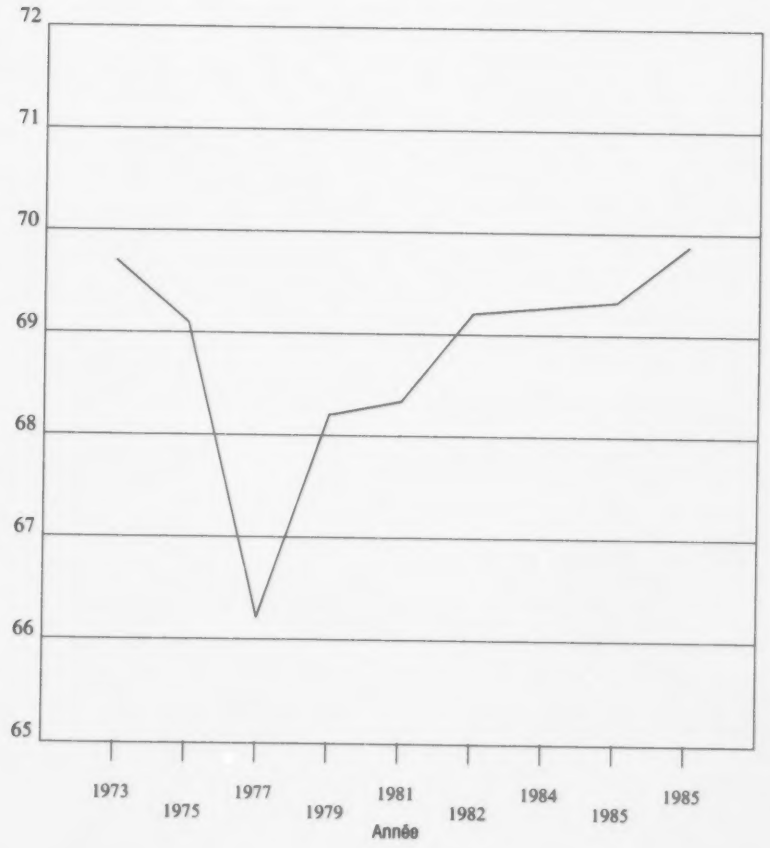

## GRAPHIQUE 5.2

**Évolution du ratio *revenu-seuil* des familles non pauvres au Québec, 1973-1986**

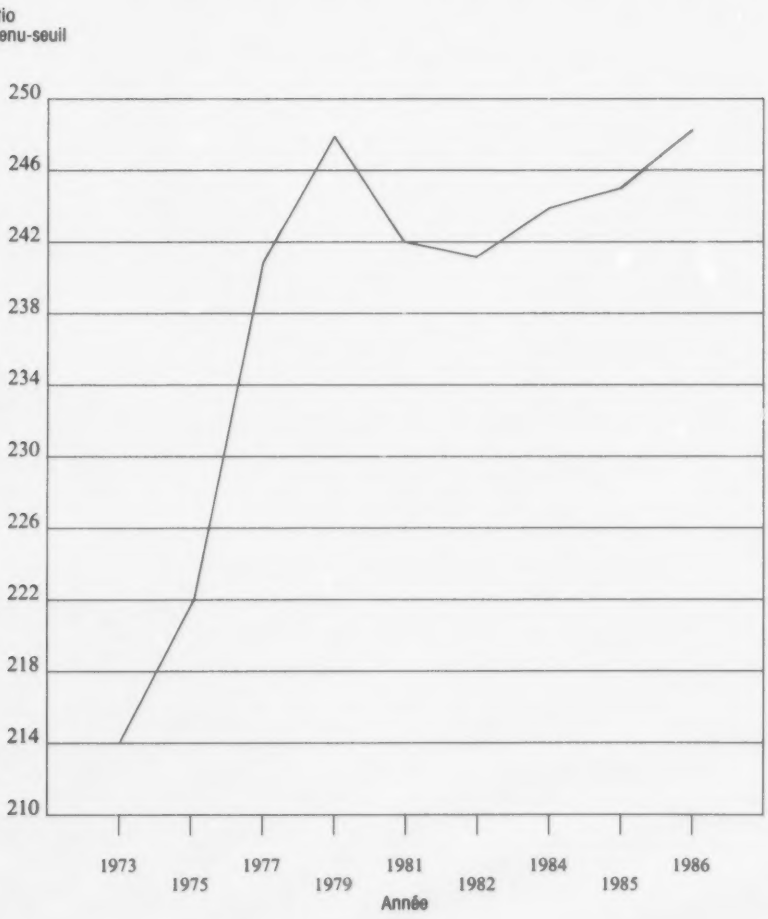

## GRAPHIQUE 5.3

**Évolution de l'écart des revenus moyens des familles (ratio non-pauvres / pauvres) au Québec, 1973-1986**

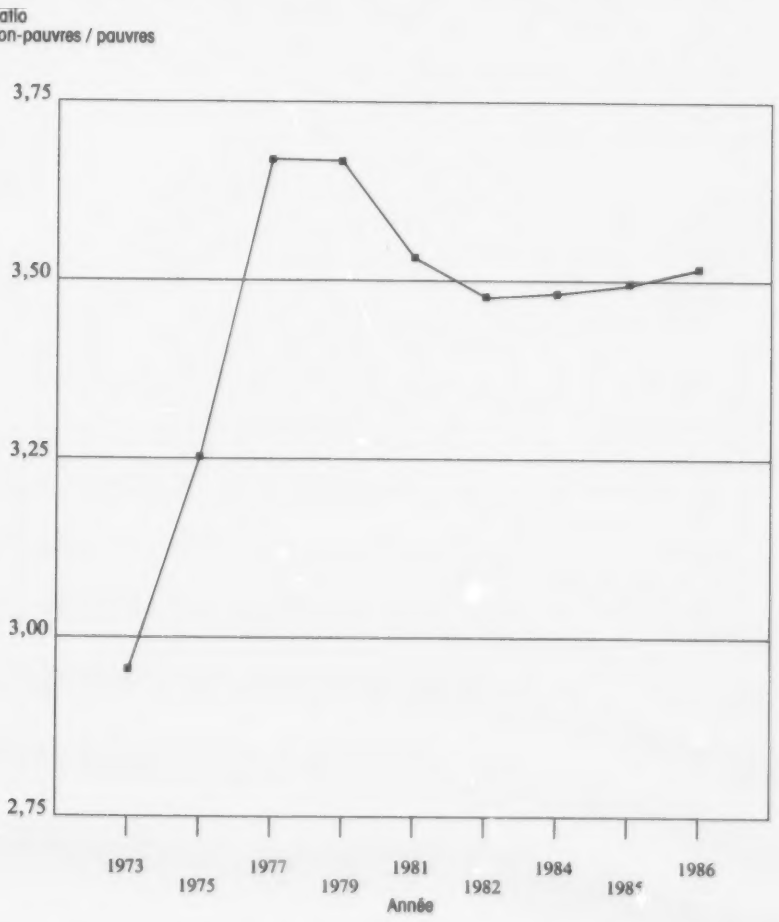

## Le sexe

On se rappellera que les unités familiales pauvres et non pauvres sont en général classées selon le sexe du chef du ménage, en l'occurrence l'époux dans cette banque de données. Les caractéristiques de l'épouse sont aussi disponibles, mais la plupart des études n'y font pas référence[5]. On aura donc présent à l'esprit que la plupart des familles ont un chef de sexe masculin et ce ne sont pratiquement que des familles monoparentales qui ont un chef féminin.

Parmi les familles pauvres, les familles dont le chef est masculin ont amélioré leur ratio **revenu-seuil** d'un peu moins de 1 point de pourcentage (tableau 5.3); celles ayant une femme à leur tête ont des gains cinq fois plus élevés (4,3 points), mais leur ratio demeure toujours plus bas que celles ayant un chef masculin (63,8 % en 1986 contre 73,0 %). Cette différence dans les ratios entre hommes et femmes pauvres est aussi présente

T A B L E A U 5.3

**Comparaison du ratio *revenu-seuil* et des revenus moyens des différentes familles selon le sexe des chefs de famille, Québec, 1973 et 1986**

| | Ratio **revenu-seuil** | | Revenus moyens | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Pauvres (%) | Non-pauvres (%) | Pauvres ($) | Non-pauvres ($) | Écart des revenus (ratio non-pauvres / pauvres) |
| **1973** | | | | | |
| Masculin | 72,2 | 215,4 | 4 952 | 14 090 | 2,84 |
| Féminin | 59,5 | 189,9 | 3 608 | 10 865 | 3,01 |
| **1986** | | | | | |
| Masculin | 73,0 | 252,1 | 12 679 | 42 474 | 3,35 |
| Féminin | 63,8 | 203,6 | 9 917 | 31 253 | 3,15 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

5. À l'exception des familles monoparentales. Une étude détaillée des différences selon le sexe exigerait qu'on mette en parallèle les caractéristiques des époux et celles des épouses (pauvres et non-pauvres).

parmi les non-pauvres. Comme on part d'un ratio et d'un revenu plus bas, les hausses enregistrées sont plus importantes en points de pourcentage ou en pourcentage. L'écart des revenus entre pauvres et non-pauvres s'est accru chez les deux groupes de familles; pour celles dont le chef est de sexe masculin, l'écart est passé de 2,8 en 1973 à 3,4 en 1986. Pour les autres, l'écart chez les femmes s'est aussi accentué, mais comme il a progressé moins rapidement, il est devenu moins élevé que celui constaté chez les familles avec un chef de sexe masculin.

Les femmes chefs de familles pauvres ont vu leurs revenus augmenter plus vite (174,9 %) que ceux des hommes (156,0 %) au cours de ces treize années; c'est l'inverse qui se produit chez les non-pauvres, alors que le revenu moyen des familles avec un chef masculin augmente de plus de 200 % (trois fois le niveau de 1973) et avec un chef féminin d'un peu moins (187,6 %). Comme globalement pour les familles pauvres (avec un homme ou une femme comme chef) les revenus moyens évoluent moins vite que ceux des non-pauvres, les écarts de revenus se sont accrus.

### Les groupes d'âge

Parmi les familles pauvres, les chefs appartenant aux groupes d'âge de 45 ans et plus ont amélioré leur ratio **revenu-seuil** de 1973 à 1986, et l'amélioration est encore plus sensible chez les 65 ans et plus (tableau 5.4); les moins de 45 ans ont assisté à la détérioration de leur situation, et elle fut plus prononcée chez les plus jeunes. Le ratio est plus élevé chez les gens âgés (65 ans et plus) que chez les plus jeunes, et cela vaut autant pour le début que pour la fin de la période.

Par contre, dans les familles non pauvres, seuls les 15-24 ans n'ont pas enregistré d'amélioration dans leur ratio. Si le ratio augmente à mesure qu'on progresse dans la structure d'âge, il atteint par contre un maximum pour ceux âgés de 45 à 64 ans et redescend par la suite.

Du côté des revenus moyens des familles pauvres, on constate que ce sont des chefs de famille de 25 à 44 ans qui ont les revenus les plus élevés; cependant, les plus fortes augmentations de revenus sont allées aux 65 ans et plus dont les revenus ont plus que triplé (231 %) de 1973 à 1986.

Chez les non-pauvres, on trouve les revenus les plus élevés (tout comme les ratios) parmi ceux qui se retrouvent dans le groupe d'âge des 45-64 ans. c'est d'ailleurs parmi ces derniers que les écarts de revenus moyens entre pauvres et non-pauvres sont les plus forts (3,9) autant en 1986 qu'en 1973.

Parmi presque tous les groupes d'âge, on voit les écarts de revenus entre pauvres et non-pauvres se creuser davantage de 1973 à 1986; la seule exception vient des personnes âgées, pour lesquelles l'écart s'est rétréci (2,9 en 1973 et 2,6 en 1986).

Tout comme les chefs de familles pauvres âgés de 65 ans et plus, les chefs de familles non pauvres ayant de 25 à 44 ans et ceux de 45 à 64 ans ont pratiquement triplé leurs revenus (209 % et 198 % respectivement). Les jeunes non pauvres se sont classés au dernier rang pour les augmentations calculées entre ces deux années; ils sont dans le même cas lorsqu'ils sont pauvres.

T A B L E A U 5.4

**Comparaison du ratio *revenu-seuil* et des revenus moyens des différentes familles selon l'âge du chef de famille, Québec, 1973 et 1986**

| | Ratio revenu-seuil | | Revenus moyens | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Pauvres % | Non-pauvres % | Pauvres $ | Non-pauvres $ | Écart des revenus (ratio non-pauvres / pauvres) |
| 1973 | | | | | |
| 15-24 | 67,0 | 212,0 | 3 830 | 10 563 | 2,76 |
| 25-44 ans | 69,7 | 209,8 | 5 339 | 13 871 | 2,60 |
| 45-64 ans | 68,4 | 224,3 | 4 581 | 15 315 | 3,34 |
| 65 ans et plus | 72,9 | 194,7 | 3 516 | 10 283 | 2,92 |
| 1986 | | | | | |
| 15-24 ans | 57,2 | 200,4 | 8 300 | 27 865 | 3,36 |
| 25-44 ans | 68,2 | 250,1 | 12 442 | 42 867 | 3,45 |
| 45-64 ans | 71,3 | 265,5 | 11 673 | 45 686 | 3,88 |
| 65 ans et plus | 82,9 | 210,7 | 11 625 | 30 033 | 2,58 |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## Niveau de scolarité

S'il est généralement admis qu'il y a des différences de revenus selon l'âge et le sexe, il en est de même selon le niveau de scolarité qui semble exercer une influence prépondérante sur les revenus (les salaires). C'est d'ailleurs la conclusion à laquelle en est arrivée une étude américaine à partir de données longitudinales: «First and foremost is the impressive ability of education to explain permanent earnings difference between individuals[6]». Cette hypothèse semble surtout se vérifier chez les familles non pauvres du Québec.

T A B L E A U 5.5

**Comparaison du ratio *revenu-seuil* et des revenus moyens des différentes familles selon le niveau de scolarité du chef de famille, Québec, 1973-1986**

| | Ratio revenu-seuil | | Revenus moyens | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Pauvres % | Non-pauvres % | Pauvres $ | Non-pauvres $ | Écart des revenus (ratio non-pauvres / pauvres) |
| **1973** | | | | | |
| 0 à 8 années | 70,1 | 185,4 | 4 569 | 12 093 | 2,65 |
| Études secondaires | 70,6 | 207,4 | 5 070 | 13 424 | 2,65 |
| Études post-secondaires | 60,9 | 271,8 | 3 953 | 17 647 | 4,46 |
| **1986** | | | | | |
| 0 à 8 années | 73,5 | 205,2 | 11 780 | 33 556 | 2,85 |
| Études secondaires | 68,2 | 236,2 | 11 752 | 39 103 | 3,33 |
| Études post-secondaires | 67,5 | 302,9 | 11 642 | 52 077 | 4,47 |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

6. Greg J. DUNCAN, *Years of Poverty, Years of Plenty*, University of Michigan, 1984, p. 110.

Pour ces dernières, autant en 1973 qu'en 1986, il existe une relation positive entre le niveau de scolarité, le revenu moyen et le ratio **revenu-seuil**. Quant aux familles pauvres, la relation est peu évidente[7] et elle est dominée par d'autres facteurs comme l'âge. On peut aussi observer que les écarts de revenus moyens entre pauvres et non-pauvres augmentent avec le niveau de scolarité. Pour les moins scolarisés, les revenus moyens des non-pauvres sont estimés à 2,9 fois les revenus moyens des pauvres; cet écart passe à 4,5 pour les plus scolarisés. De 1973 à 1986, cet écart s'est surtout élargi pour ceux ayant atteint le niveau secondaire.

Seuls, parmi les familles pauvres, ceux ayant atteint des études secondaires ont vu leur ratio **revenu-seuil** baisser de 1973 à 1986 ( – 2,4 points de pourcentage). Cette baisse a été accompagnée d'une diminution de près de 2000 $ des revenus réels, ce qui dépasse les 16 %.

Si, comme nous l'avons constaté dans les chapitres précédents, il faut tenir compte des caractéristiques démographiques chez les familles pauvres pour analyser les différences dans les mesures de la pauvreté (ratio **revenu-seuil** et revenus moyens), on ne peut s'empêcher de comparer ces mêmes différences avec les non-pauvres.

Nous poursuivons dans la même direction en intégrant certaines dimensions du marché du travail. Deux angles d'analyse retiennent notre attention : le statut d'activité et la source principale des revenus. Pour cette dernière variable, nous avons examiné la relation entre le marché du travail et l'aide sociale comme source principale de revenu.

## Le statut d'activité

En 1986, si les ratios **revenu-seuil** sont à peu près égaux entre les actifs et les inactifs[8] qui sont pauvres, c'est très différent chez les non-pauvres car ceux-ci présentent un écart de 53 points de pourcentage (tableau 5.6). De 1973 à 1986, les ratios ont eu tendance à baisser chez les actifs pauvres alors qu'on notait le phénomène inverse chez les inactifs. Toutefois les chefs de familles non pauvres ont obtenu des gains plus appréciables de leur ratio, soit 24,5 points pour les inactifs et 41 points pour les actifs.

7. Il se peut que la concentration des personnes âgées dans les premiers niveaux de scolarité vienne donner l'illusion contraire, car elles ont un ratio **revenu-seuil** plus élevé que les autres pauvres.

8. Le lien avec l'âge ne peut pas être ignoré ici non plus.

Ce sont les actifs pauvres qui ont vu leurs revenus moyens augmenter le moins rapidement (137 %) comparativement aux inactifs pauvres (201 %). Du côté des non-pauvres, les augmentations de revenus ont été à peu près similaires pour les deux groupes (209 % pour les actifs et 200 % pour les inactifs). Les transferts ainsi que leur indexation quasi automatique peuvent expliquer en partie ces phénomènes. Autant parmi les pauvres que les non-pauvres, les ratios **revenu-seuil** et les revenus moyens sont plus élevés parmi les actifs comparativement aux inactifs; entre les pauvres et les non-pauvres, les écarts de revenus en 1986 sont plus importants chez les actifs (3,5) que chez les inactifs (2,8).

T A B L E A U 5.6

**Comparaison du ratio *revenu-seuil* et des revenus moyens des différentes familles selon le statut d'activité du chef de famille, Québec, 1973 et 1986**

| | Ratio revenu-seuil | | Revenus moyens | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Pauvres % | Non-pauvres % | Pauvres $ | Non-pauvres $ | Écart des revenus (ratio non-pauvres / pauvres) |
| 1973 | | | | | |
| Actif | 72,9 | 218,1 | 5 328 | 14 380 | 2,70 |
| Inactif | 64,2 | 181,6 | 3 580 | 10 188 | 2,80 |
| 1986 | | | | | |
| Actif | 70,2 | 259,1 | 12 625 | 44 406 | 3,50 |
| Inactif | 69,6 | 206,1 | 10 772 | 30 614 | 2,84 |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## La source principale de revenus

Tout d'abord, nous n'avons retenu que trois sources principales de revenus, soit les salaires et traitements, les paiements de transfert comme les pensions et l'assurance-chômage, à l'exclusion de l'aide sociale[9], et l'aide sociale. Ceux dont les revenus proviennent d'autres sources (revenus de

9. Nous avons déjà situé ce groupe lors de l'analyse des taux de pauvreté au chapitre 3.

placements, dividendes, etc.) et ceux sans revenu, vu leur petit nombre, n'ont pas été retenus. Il ne faut pas oublier que les ménages peuvent avoir simultanément plusieurs sources de revenus au cours d'une année, mais ici ils sont classés d'après leur source principale uniquement.

Le ratio **revenu-seuil** des familles recevant de l'aide sociale est estimé à 64,8 % en 1986 (tableau 5.7). Autrement dit, en moyenne, une famille pauvre recevant de l'aide sociale comble environ les deux tiers de ses besoins exprimés par les seuils de faible revenu de Statistique Canada et que nous avons assimilés à des seuils de pauvreté. Ceux qui sont au-dessus de ces seuils et qui principalement reçoivent aussi de l'aide sociale ont un ratio **revenu-seuil** qui nous indique que leurs revenus totaux sont plus élevés de 40 % que leurs seuils de pauvreté.

T A B L E A U 5.7

**Comparaison du ratio *revenu-seuil* et des revenus moyens des différentes familles selon la source principale de revenu des familles, Québec, 1973 et 1986**

| | Ratio revenu-seuil | | Revenus moyens | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Pauvres % | Non-pauvres % | Pauvres $ | Non-pauvres $ | Écart des revenus (ratio non-pauvres / pauvres) |
| 1973 | | | | | |
| Revenu gagné (salaires et traitements) | 76,3 | 217,1 | 5 667 | 14 290 | 2,52 |
| Chômage ou pension | 70,0 | 134,2 | 3 904 | 6 649 | 1,70 |
| Aide sociale | 58,2 | 120,0 | 3 360 | 5 769 | 1,72 |
| 1986 | | | | | |
| Revenu gagné (salaires et traitements) | 74,5 | 260,0 | 13 772 | 44 512 | 3,23 |
| Chômage ou pension | 77,1 | 147,6 | 12 037 | 20 164 | 1,68 |
| Aide sociale | 64,8 | 139,9 | 10 450 | 20 250 | 1,94 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

En 1986, les familles pauvres inscrites à l'aide sociale se retrouvent dans un état de pauvreté un peu plus «difficile» que celles qui ont d'autres sources de revenus: autant leur ratio **revenu-seuil** que leurs revenus moyens sont plus bas. En 1973, elles avaient un ratio plus bas (58,2 %) qu'en 1986 (64,8 %) et en cette même année 1973, il était inférieur au ratio des pensionnés ou des chômeurs pauvres.

Elles ont cependant connu une augmentation de leurs revenus moyens plus importante que tous les autres groupes, qu'ils soient pauvres ou non pauvres. Leurs revenus moyens ont plus que triplé, passant de 3 360 $ en 1973 à 10 450 $, soit une hausse de 211 %; les revenus des non-pauvres recevant de l'aide sociale progressaient encore plus rapidement (211 %).

Par suite de ces variations, les écarts de revenus se sont légèrement accrus entre pauvres et non-pauvres inscrits à l'aide sociale; entre ceux qui sont à salaire, l'écart s'est un peu plus accentué. Ce n'est que chez les pensionnés et les chômeurs que les écarts de revenus ont peu changé.

Le portrait des familles pauvres et des autres familles non pauvres a permis de faire ressortir la gravité de la pauvreté chez certains groupes, l'amélioration différenciée du sort de certains d'entre eux et les différences de leur situation avec les familles des mêmes catégories (ou groupes) qui sont au-dessus des seuils de pauvreté. Nous avons laissé de côté toute la dimension des ménages qui ne sont formés que d'une personne. Leur situation étant particulière, nous avons cru nécessaire de les analyser à part dans la dernière partie de ce chapitre.

## 5.1.3 Situation actuelle et évolution chez les personnes seules du Québec

Dans la première section (5.1.1), nous avons déjà fait état de la situation des personnes seules au Québec comparée à celle du Canada. Plus haut, aux chapitres précédents, leur taux de pauvreté et la gravité de leur pauvreté ont été présentés en tenant compte de plusieurs caractéristiques sociodémographiques ou de leurs liens avec le marché du travail. Pour compléter ce portrait, nous terminerons ce chapitre par l'examen de leurs revenus.

Tout d'abord, le premier tableau (5.8) permet de situer, pour chacune des années à notre disposition, l'évolution du ratio **revenu-seuil** et des revenus moyens des personnes pauvres et non pauvres au Québec.

## T A B L E A U 5.8

**Évolution et situation relative des personnes seules en terme de revenu (dollars courant), Québec, 1973-1986**

| | Ratio **revenu-seuil** | | | Revenus moyens | | | | | | Écart des revenus |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Pauvres | Non-pauvres | Ensemble | Pauvres | | Non-pauvres | | Ensemble | | (Non-pauvres / pauvres) |
| Année | % | % | % | $ | % | $ | % | $ | % | Ratio |
| 1973 | 49,5 | 219,5 | 139,8 | 1 752 | 35,2 | 7 822 | 157,2 | 4 975 | 100,0 | 4,47 |
| 1975 | 50,5 | 226,4 | 137,1 | 2 201 | 36,6 | 9 952 | 165,4 | 6 018 | 100,0 | 4,52 |
| 1977 | 53,0 | 243,7 | 155,9 | 2 656 | 33,7 | 12 322 | 156,6 | 7 870 | 100,0 | 4,64 |
| 1979 | 58,7 | 246,9 | 159,1 | 3 511 | 36,5 | 14 949 | 155,5 | 9 616 | 100,0 | 4,26 |
| 1981 | 64,0 | 239,3 | 154,3 | 4 848 | 41,7 | 18 030 | 155,0 | 11 636 | 100,0 | 3,72 |
| 1982 | 63,8 | 229,5 | 150,6 | 5 324 | 42,4 | 19 104 | 152,3 | 12 543 | 100,0 | 3,59 |
| 1984 | 60,1 | 232,5 | 152,5 | 5 514 | 39,7 | 21 116 | 152,1 | 13 879 | 100,0 | 3,83 |
| 1985 | 65,4 | 226,4 | 151,7 | 6 325 | 43,2 | 21 859 | 149,2 | 14 649 | 100,0 | 3,46 |
| 1986 | 64,9 | 223,5 | 152,9 | 6 526 | 42,4 | 22 491 | 146,2 | 15 384 | 100,0 | 3,45 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Pour le premier indicateur, soit le revenu en proportion du seuil de pauvreté, la meilleure situation relative des personnes pauvres a été atteinte en 1985 (graphique 5.4). Pour 1986, on a enregistré une baisse d'un demi-point de pourcentage par rapport à ce sommet de la période. Les personnes non pauvres ont cependant perdu beaucoup de terrain par rapport au seuil de pauvreté; leur sommet, atteint en 1979 (graphique 5.5), n'a pas été effleuré par la suite et, en 1986, leur ratio y est inférieur de plus de 23 points de pourcentage.

Au tableau 5.9 on observe que depuis 1977, à l'exception de 1984, l'écart des revenus moyens entre pauvres et non-pauvres baisse constamment. Cet écart a atteint son maximum en 1977 (4,64) et est à son plus bas niveau de toute la période en 1986 (3,45).

## GRAPHIQUE 5.4

**Évolution du ratio *revenu-seuil* des personnes seules et pauvres au Québec, 1973-1986**

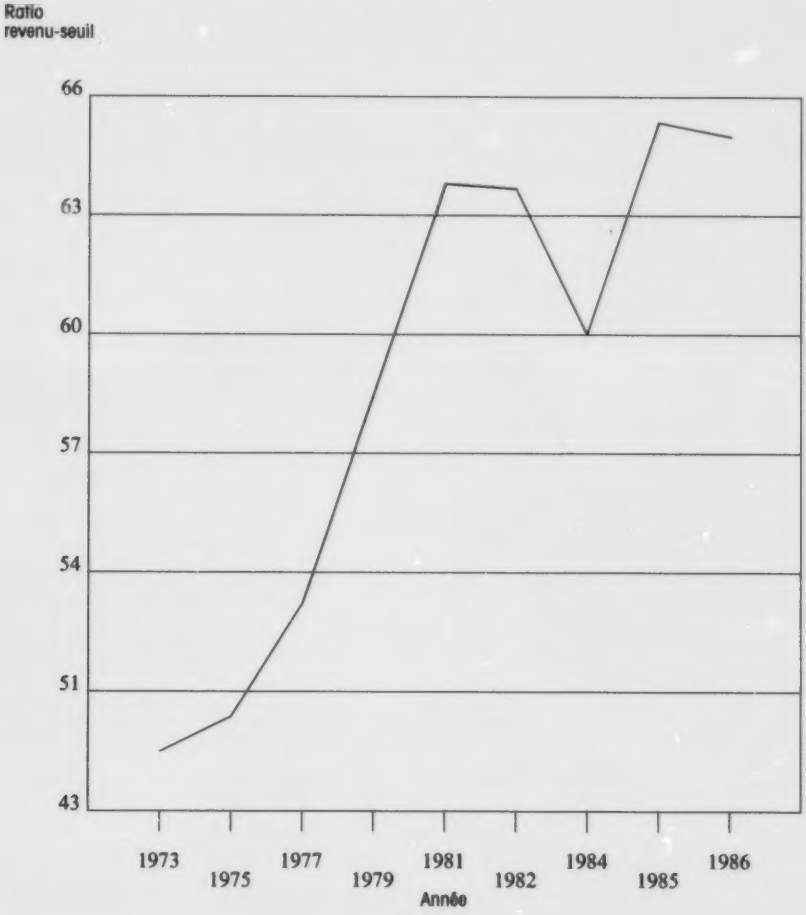

## GRAPHIQUE 5.5

**Évolution du ratio *revenu-seuil* des personnes seules et non pauvres au Québec, 1973-1986**

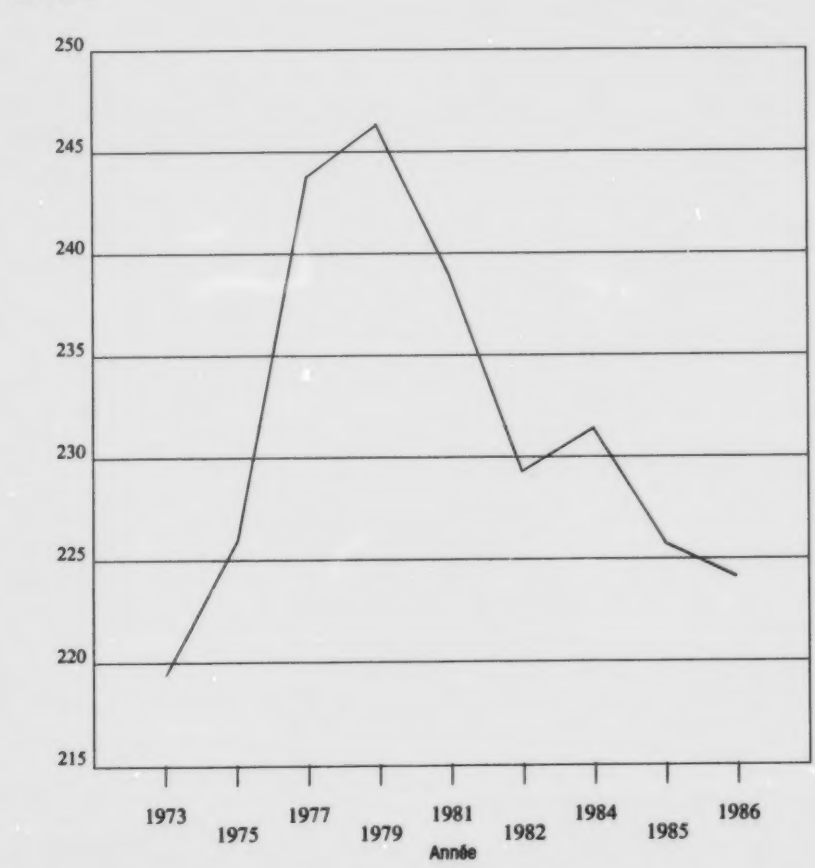

Les revenus moyens des personnes pauvres ont presque quadruplé (tableau 5.9) par rapport à 1973 (273 % d'augmentation) et ceux des non-pauvres a presque triplé (188 % d'augmentation). Les ratios **revenu-seuil** ont donc plus augmenté chez les pauvres (15,4 points) que chez les non-pauvres (4 points) au cours de ces treize années. Les deux groupes ont donc fait des gains réels et les premiers en ont eu des plus importants que les seconds[10].

T A B L E A U 5.9

**Comparaison du ratio *revenu-seuil* et des revenus moyens des personnes seules selon le sexe de la personne, Québec, 1973 et 1986**

| | Ratio revenu-seuil | | Revenus moyens | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Pauvres % | Non-pauvres % | Pauvres $ | Non-pauvres $ | Écart des revenus (ratio non-pauvres / pauvres) |
| **1973** | | | | | |
| Masculin | 46,8 | 237,0 | 1 652 | 8 443 | 5,11 |
| Féminin | 51,0 | 201,8 | 1 808 | 7 194 | 3,98 |
| **1986** | | | | | |
| Masculin | 59,1 | 237,5 | 5 935 | 23 765 | 4,00 |
| Féminin | 68,8 | 211,3 | 6 930 | 21 373 | 3,08 |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Comme nous allons le voir, ces constats doivent être nuancés selon le groupe d'âge auquel on appartient, le sexe et le niveau de scolarité. De plus, on doit aussi prendre en considération certains facteurs reliés au marché du travail.

10. La section 5.1.1 résume cette évolution que nous ne voulons pas reprendre en détail ici.

## Le sexe

On a déjà vu au chapitre précédent que chez les personnes seules pauvres, les femmes bénéficient d'une meilleure position relative que les hommes. Le ratio **revenu-seuil** et les revenus moyens, d'après lesquels est mesuré cet écart, ont tendance à montrer que cette différence s'est accrue de 1973 à 1986. Ainsi le ratio **revenu-seuil** des femmes était de 4 points supérieur à celui des hommes et cette différence atteint près de 10 points en 1986 (tableau 5.9).

En ce qui regarde les personnes non pauvres, les femmes ont un ratio et des revenus moyens plus bas que ceux des hommes, mais cet écart tend à se rétrécir au cours de ces mêmes treize années. De 35 points qu'il était en 1973, la différence entre les deux ratios est passée à 26 points.

Les plus fortes augmentations de revenus moyens sont allées aux femmes pauvres (283 %) suivies par les hommes pauvres (259 %); les premières ont vu leurs revenus presque quadrupler. Chez les non-pauvres, ce sont aussi les femmes qui ont obtenu les gains les plus importants (197 %). C'est pourquoi les écarts de revenus entre hommes pauvres et non pauvres comme ceux entre femmes ont eu tendance à s'amenuiser. Mais ces écarts de revenus demeurent plus prononcés en 1986 chez les hommes (4,0) que chez les femmes (3,1).

## Les groupes d'âge

S'il existe des différences selon le sexe entre pauvres et non-pauvres, il en existe aussi selon l'âge. Prenons l'exemple du ratio revenu-seuil. S'il a tendance à s'élever à mesure que l'on change de groupe d'âge chez les pauvres (tableau 5.10), il ne suit pas le même cheminement chez les non-pauvres. Celui-ci augmente tant qu'on ne dépasse pas le groupe des 45-64 ans et redescend par la suite, plus bas même que celui des jeunes de 15-24 ans.

Si les plus fortes augmentations du ratio parmi les personnes pauvres sont allées aux groupes de 45-64 ans et de 65 ans et plus, il en va autrement pour les non-pauvres de 65 ans et plus dont le ratio a baissé de plus de 23 points de pourcentage. Les plus jeunes (15-24 ans) ont obtenu les plus faibles augmentations si on ne retient que les pauvres; mais ce sont eux qui se sont le mieux tirés d'affaire parmi les non-pauvres. Ces changements et tendances se sont reflétés dans la variation des revenus moyens.

T A B L E A U 5.10

**Comparaison du ratio *revenu-seuil* et des revenus moyens des personnes seules selon l'âge, Québec, 1973 et 1986**

| | Ratio revenu-seuil | | Revenus moyens | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Pauvres % | Non-pauvres % | Pauvres $ | Non-pauvres $ | Écart des revenus (ratio non-pauvres / pauvres) |
| **1973** | | | | | |
| 15-24 | 37,5 | 168,0 | 1 361 | 5 930 | 4,36 |
| 25-44 ans | 48,6 | 244,8 | 1 759 | 8 786 | 4,99 |
| 45-64 ans | 42,2 | 236,8 | 1 489 | 8 363 | 5,62 |
| 65 ans et plus | 62,0 | 183,7 | 2 157 | 6 551 | 3,04 |
| **1986** | | | | | |
| 15-24 ans | 48,0 | 182,0 | 4 957 | 18 345 | 3,70 |
| 25-44 ans | 60,9 | 247,2 | 6 243 | 25 096 | 4,02 |
| 45-64 ans | 61,4 | 249,1 | 6 004 | 24 898 | 4,15 |
| 65 ans et plus | 79,6 | 160,2 | 7 957 | 15 800 | 1,99 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Il s'en est suivi une baisse des écarts de revenus entre pauvres et non pauvres et ce, pour tous les groupes d'âge. Les plus fortes réductions sont apparues dans le groupe des 45-64 ans (5,6 en 1973 et 4,2 en 1986). Il existe de plus importants écarts de revenus entre pauvres et non-pauvres pour ceux ayant de 25 à 64 ans (4,1) que pour ceux plus âgés (2,0).

### Le niveau de scolarité

Malgré le fait qu'on s'attende à ce que le ratio ou les revenus moyens progressent avec le niveau de scolarité, on ne peut pas vérifier cette hypothèse complètement chez les pauvres[11]. Le fait que le groupe des 65 ans

11. La remarque que nous avons faite à la section précédente (5.1.2) sur le lien entre la scolarité et l'âge s'applique aussi pour les personnes seules.

et plus soit important parmi les pauvres domine la relation qu'il peut y avoir entre la scolarité et les revenus: ces personnes ont en général un niveau de scolarité plus bas, mais un ratio **revenu-seuil** plus élevé ou des revenus moyens plus élevés (tableau 5.11). C'est pourquoi la relation entre le niveau de scolarité et le ratio **revenu-seuil** peut sembler inversée chez les pauvres en 1986 ou en 1973 (tableau 5.11). D'ailleurs, chez les non-pauvres, la structure des revenus et des ratios tend à respecter cette progression selon le niveau de scolarité.

## T A B L E A U 5.11

**Comparaison du ratio *revenu-seuil* et des revenus moyens des personnes seules selon le niveau de scolarité, Québec, 1973-1986**

| | Ratio revenu-seuil | | Revenus moyens | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Pauvres % | Non-pauvres % | Pauvres $ | Non-pauvres $ | Écart des revenus (ratio non-pauvres / pauvres) |
| **1973** | | | | | |
| 0 à 8 années | 55,9 | 177,7 | 1 951 | 6 233 | 3,19 |
| Études secondaires | 43,8 | 203,6 | 1 576 | 7 335 | 4,65 |
| Études post-secondaires | 41,6 | 257,2 | 1 498 | 9 144 | 6,10 |
| **1986** | | | | | |
| 0 à 8 années | 70,0 | 176,8 | 6 884 | 17 160 | 2,52 |
| Études secondaires | 63,6 | 209,2 | 6 492 | 21 070 | 3,27 |
| Études post-secondaires | 57,4 | 258,0 | 5 916 | 26 231 | 4,43 |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Un autre élément qui se dégage de ce tableau a trait aux écarts de revenus entre pauvres et non-pauvres. Un pauvre peu scolarisé est beaucoup mois éloigné d'un non-pauvre peu scolarisé (écart de 2,5 en 1986) que ne l'est un pauvre plus scolarisé (4,4).

Si les écarts de revenus entre pauvres et non-pauvres se sont amenuisés entre 1973 et 1986, c'est que la progression des revenus moyens a été plus rapide pour les pauvres, quel que soit leur niveau de scolarité. Parmi les pauvres, ceux ayant fait des études secondaires ont plus que quadruplé leurs revenus moyens (321 %); ce sont aussi ces derniers qui ont obtenu les plus fortes augmentations chez les non-pauvres (187,3 %) suivis de très près par les plus scolarisés (186,9 %). Par contre, ceux ayant de 0 à 8 années de scolarité ont le moins amélioré leurs ratios et leurs revenus moyens parmi les pauvres; il en est de même pour les non-pauvres peu scolarisés, ceux-ci ayant même vu leur ratio chuter de presque 1 point de pourcentage.

## Le statut d'activité

Ce n'est pas parce qu'une personne a un statut d'actif (au moment de l'enquête) et qu'elle est pauvre qu'elle se trouve en meilleure position, quant à ses besoins ou sur le plan des revenus (tableau 5.12). Si elle a des revenus supérieurs ou égaux à son seuil, c'est-à-dire qu'elle est non pauvre, elle est dans une meilleure situation relative si elle est active que si elle est inactive.

T A B L E A U 5.12

**Comparaison du ratio *revenu-seuil* et des revenus moyens des personnes seules selon le statut d'activité, Québec, 1973 et 1986**

| | Ratio revenu-seuil | | Revenus moyens | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Pauvres % | Non-pauvres % | Pauvres $ | Non-pauvres $ | Écart des revenus (ratio non-pauvres / pauvres) |
| **1973** | | | | | |
| Actif | 47,4 | 224,0 | 1 701 | 7 971 | 4,69 |
| Inactif | 50,9 | 189,1 | 1 785 | 6 812 | 3,82 |
| **1986** | | | | | |
| Actif | 61,5 | 243,1 | 6 274 | 24 599 | 3,92 |
| Inactif | 66,7 | 172,0 | 6 663 | 16 939 | 2,54 |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Même si les écarts de revenus entre pauvres et non-pauvres sont plus élevés parmi les actifs que chez les inactifs, ils ont eu tendance à diminuer pour les deux groupes entre 1973 et 1986. Cette évolution s'explique par la progression des revenus moyens, les augmentations chez les pauvres ayant largement dépassé celles des non-pauvres, quel que soit le statut d'activité. On aura aussi observé la baisse du ratio **revenu-seuil** chez les inactifs non pauvres (189,1 % en 1973 et 172 % en 1986) due à une augmentation moins rapide de leurs revenus moyens (149 %) que de l'inflation.

### La source principale de revenus

Déjà, un certain nombre de remarques ont été formulées précédemment[12] que nous ne reprendrons pas ici.

Actuellement, les données de 1986 (tableau 5.13) indiquent que les écarts de revenus entre pauvres et non-pauvres sont plus importants chez ceux recevant des salaires ou traitements et ils ont peu bougé depuis 1973; pour eux en effet, les revenus ont plus que triplé entre ces deux années (202 % et 209 %). Ces écarts de revenus ont diminué surtout chez ceux recevant des paiements de transfert (assurance-chômage, pension et aide sociale). Les écarts de revenus sont moins prononcés chez ces derniers (1,5 et 1,6) que chez ceux gagnant un revenu.

Parmi les pauvres, les plus importantes augmentations de ratio ou de revenus moyens sont allées aux personnes inscrites à l'aide sociale (13,2 points et 253 %); les personnes recevant une pension ou de l'assurance-chômage et qui sont pauvres ont augmenté leurs revenus moyens de 227 % (la deuxième meilleure), alors que les non-pauvres recevant une pension ou de l'assurance chômage ne progressent que de 189 %, soit une hausse supérieure à l'inflation.

En 1986, une personne seule inscrite à l'aide sociale couvre en moyenne les deux tiers de ses besoins estimés par les seuils de faible revenu de Statistique Canada si elle est au-dessous du seuil; celles au-dessus du seuil les couvrent à 119 %. Pour les premières, le ratio s'est accru entre 1973 et 1986 de plus de 13 points et pour les secondes, ce fut une hausse de près de 4 points. N'oublions pas qu'il s'agit de la principale source de revenus. Pour certains, ça peut être la seule, mais pas pour tous.

12. Voir section 5.1.2 et chapitre 3.

T A B L E A U 5.13

**Comparaison du ratio *revenu-seuil* et des revenus moyens des personnes seules selon leur principale source de revenu, Québec, 1973 et 1986**

| | Ratio revenu-seuil | | Revenus moyens | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Pauvres % | Non-pauvres % | Pauvres $ | Non-pauvres $ | Écart des revenus (ratio non-pauvres / pauvres) |
| **1973** | | | | | |
| Revenu gagné (salaires et traitements) | 55,5 | 225,1 | 1 998 | 8 027 | 4,13 |
| Chômage ou pension | 71,7 | 124,0 | 2 523 | 4 335 | 1,72 |
| Aide sociale | 53,7 | 115,1 | 1 869 | 3 854 | 2,06 |
| **1986** | | | | | |
| Revenu gagné (salaires et traitements) | 58,6 | 244,8 | 6 042 | 24 778 | 4,14 |
| Chômage ou pension | 81,4 | 131,9 | 8 260 | 12 547 | 1,52 |
| Aide sociale | 66,9 | 118,9 | 6 602 | 10 639 | 1,61 |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Les personnes seules pauvres recevant principalement un salaire n'arrivent pas à couvrir 60 % de leurs besoins en 1986 et leur ratio **revenu-seuil** de même que leurs revenus moyens sont les plus faibles en 1986 parmi les pauvres.

Quand une personne reçoit une pension ou de l'assurance-chômage, elle se trouve relativement mieux qu'une personne inscrite à l'aide sociale, qu'elle soit pauvre ou non pauvre.

## 5.2 Conclusion

Nous ne nous attarderons pas sur tous les facteurs qui peuvent influencer les revenus et qui ont abondamment été discutés dans la documentation sur le sujet. Cette section de l'étude vise plutôt à départager l'influence de différents facteurs sur les revenus des ménages, qu'ils soient pauvres ou non pauvres. Aucune distinction n'est faite ici entre les personnes seules et les familles, si ce n'est la présence d'une variable sur le nombre de personnes touchant un revenu ou le nombre de personnes dans l'unité d'observation.

Ce qui en ressort est résumé au tableau 5.14 où les résultats d'une technique de régression simple a été appliquée. Si on met en relation tous les facteurs pouvant contribuer à expliquer simultanément les revenus, on constate que les six facteurs suivants ressortent davantage chez les ménages pauvres: le nombre de personnes dans le ménage, la source principale de revenus, le nombre de personnes touchant un revenu, la taille de la région de la résidence, le nombre d'enfants et l'âge du chef.

Ces facteurs et quelques autres contribuent à expliquer 62 % des différences de revenus parmi ces catégories de ménages. Cette explication vaut seulement pour 1986.

Si on distingue les ménages non pauvres, le pouvoir explicatif tombe à un peu moins de 50 % et les revenus sont surtout influencés par le nombre de semaines travaillées (en 1986), le niveau d'instruction, l'âge de l'époux (ou de l'épouse), la taille de la région de résidence, le mode d'occupation du logement (propriétaire avec ou sans hypothèque, ou locataire) et le nombre de personnes touchant un revenu.

Si on combine les deux types de ménage, les facteurs retenus tiennent toujours pour la plupart et, en tenant compte de leur contribution relative au modèle, on arrive à expliquer les trois cinquièmes (0,598) de ces différences. Parmi les pauvres, on aura remarqué que le facteur prépondérant qui ressort de l'analyse, c'est le nombre de personnes dans le ménage. Quant aux non-pauvres, la relation des revenus avec tous les autres facteurs est dominée par le nombre de semaines de travail en 1986.

## T A B L E A U 5.14

**Principales variables contribuant à expliquer[a] les revenus des personnes selon leur situation par rapport aux seuils de pauvreté, Québec, 1986**

| | Contribution partielle à l'explication du modèle | | |
|---|---|---|---|
| | Personnes pauvres | Personnes non pauvres | Ensemble |
| 1. Nombre de semaines travaillées en 1986 | | 0,3013 | 0,3951 |
| 2. Niveau d'instruction du chef | | 0,0645 | 0,0243 |
| 3. Âge de l'épouse | | 0,0425 | 0,0003 |
| 4. Taille de la région de résidence | | 0,0137 | 0,0093 |
| 5. Mode d'occupation du logement (propriétaire ou locataire) | | 0,0146 | 0,0056 |
| 6. Âge du chef | | 0,0121 | 0,0171 |
| 7. Niveau de scolarité de l'épouse | | 0,0125 | 0,0407 |
| 8. Nombre de personnes touchant un revenu | | 0,0057 | 0,0051 |
| 1. Nombre de personnes dans le ménage | 0,4145 | | 0,0100 |
| 2. Source principale de revenus | 0,0627 | | 0,0005 |
| 3. Nombre de personnes touchant un revenu | 0,0367 | | — |
| 4. Taille de la région de résidence | 0,0294 | | — |
| 5. Nombre d'enfants de 18 à 21 ans | 0,0148 | | 0,0034 |
| 6. Âge du chef | 0,0119 | | — |
| 7. Travail à temps plein ou à temps partiel | 0,0143 | | — |
| 8. Année d'immigration du chef | 0,0103 | | 0,0009 |
| **Coefficient de détermination** | **0,6205** | **0,4915** | **0,5980** |

a. Technique de régression appliquée aux données pondérées par le nombre de personnes dans le ménage (familles et personnes seules regroupées). Ce modèle n'est pas causal et ne sert qu'à départager l'importance de chacune des variables relativement aux autres variables.

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Il s'agit donc d'informations qui sont utiles pour justifier les choix d'analyses qui ont été menées (sur les personnes seules et sur les familles pauvres) en tenant compte de plusieurs caractéristiques sociodémographiques ou des liens avec le marché du travail. Cependant, ce modèle doit être considéré comme un outil d'évaluation des différents facteurs sous-jacents dans les situations de pauvreté et de non-pauvreté; il ne doit pas être assimilé à un modèle causal qui tenterait d'établir des liens de causalité entre ces facteurs et la pauvreté.

En résumé, ce chapitre a permis de faire plusieurs constats sur les revenus des familles pauvres et non pauvres tout comme sur ceux des personnes seules. En situant le Québec dans l'ensemble du Canada, il a été établi que:

- l'écart des revenus s'est accru de 1973 à 1986 entre les familles pauvres et les familles non pauvres au Québec comme au Canada;
- le ration **revenu-seuil** des familles pauvres s'est légèrement amélioré au cours de la même période, mais la progression a été plus rapide chez les familles non pauvres;
- le même ratio s'est accru plus rapidement encore chez les personnes seules et pauvres que chez les personnes non pauvres;
- malgré ces améliorations, le ratio **revenu-seuil** des familles et des personnes seules pauvres indique que le tiers des besoins n'est pas couvert par leur revenu
- grâce à l'amélioration sensible des revenus moyens des personnes seules et pauvres, les écarts de revenus entre non-pauvres et pauvres ont eu tendance à diminuer chez ces personnes.

CHAPITRE

# 6

# Le Québec dans le contexte canadien

Après avoir dressé le bilan de la pauvreté au Québec, nous allons maintenant déborder les frontières de la province afin de le situer dans le contexte canadien. Ce chapitre permet de mettre en perspective la situation décrite précédemment et de mieux interpréter les résultats. Dans un premier temps, nous compare la situation au Québec avec celle de l'Ontario et avec la moyenne canadienne. Par la suite, nous élargirons ce cadre de comparaison pour inclure l'ensemble du pays que nous divisons en cinq régions: l'Atlantique (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse), le Québec, l'Ontario, les Prairies (Manitoba, Saskatchewan et Alberta) et enfin la Colombie-Britannique.

## 6.1 Comparaison avec l'Ontario et le Canada

Nous allons maintenant voir comment se compare la situation de la pauvreté au Québec avec celles de l'Ontario et du Canada. Les tableaux 6.1 à 6.3, inclusivement, étalent l'évolution du taux de pauvreté au Québec et en Ontario en proportion de celui du Canada pour les personnes seules, les familles et le total des personnes. Ce ratio, que nous appelons indice d'incidence[1] (I.I.), prend une valeur entre 0 et 1 quand le taux de la province étudiée est inférieur à celui du Canada, 1 quand il est égal à celui du Canada et une valeur supérieur à 1 quand l'incidence de la pauvreté de la province est supérieure à celle du Canada. Évidemment, pour le Canada, cet indice sera toujours égal à 1.

1. Cet indice est calculé de la manière suivante:

$$\text{I.I.} = \frac{\text{Taux de pauvreté de la province}}{\text{Taux de pauvreté du Canada}}$$

Le tableau 6.1 présente l'indice d'incidence des personnes seules. Celui du Québec est toujours supérieur à 1 et il s'est fortement détérioré entre 1973 et 1986, passant de 1,01 à 1,30. Cela nous indique que le Québec a toujours été surreprésenté parmi les pauvres. La situation ontarienne est plus reluisante, avec un I.I. toujours inférieur à 1 et qui s'améliore entre 1973 et 1986, passant de 0,94 à 0,82. Ainsi, en 1986, le Québec avait une incidence de la pauvreté des personnes seules de 30 % plus élevée que la moyenne canadienne alors que l'Ontario se retrouvait avec une incidence de 18 % inférieure à la moyenne canadienne. Ce résultat en 1986 pour le Québec est inquiétant. En effet, le taux de pauvreté des personnes seules est à son plus bas, 44,5 % comparé à 46,9 % en 1973 et, malgré ce fait, le I.I. se détériore fortement. Par conséquent, bien que le Québec soit parvenu à diminuer son incidence de la pauvreté des personnes seules entre 1973 et 1986, il l'a fait à un rythme beaucoup plus lent que la moyenne canadienne.

T A B L E A U 6.1

**Évolution de l'indice d'incidence de la pauvreté au Québec et en Ontario entre 1973 et 1986**

***Personnes seules***

| | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Région | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Québec | 1,01 | 1,13 | 1,07 | 1,15 | 1,28 | 1,27 | 1,23 | 1,26 | 1,30 |
| Ontario | 0,94 | 0,91 | 0,94 | 0,96 | 0,91 | 0,87 | 0,90 | 0,87 | 0,82 |
| Canada | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMFRSP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Le tableau 6.2 présente l'évolution de l'indice d'incidence des familles. Comme pour les personnes seules, la situation du Québec pour les familles montre un I.I. toujours supérieur à 1 et qui atteint un sommet de 1,24 en 1986, comparativement à 1,20 en 1973. L'Ontario vit une situation inverse avec une amélioration de son I.I. entre 1973 et 1986 qui passe de 0,78 à 0,71. Il est donc toujours inférieur à 1. La même constatation peut être faite autant pour les familles que pour les personnes seules, à savoir que malgré une amélioration de l'incidence de la pauvreté des familles, cette amélioration se fait à un rythme plus lent que la moyenne canadienne, ce qui a pour effet de détériorer notre situation relative.

T A B L E A U 6.2

**Évolution de l'indice d'incidence de la pauvreté au Québec et en Ontario entre 1973 et 1986**

***Familles***

| | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Région | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Québec | 1,20 | 1,15 | 1,14 | 1,10 | 1,23 | 1,18 | 1,17 | 1,19 | 1,24 |
| Ontario | 0,78 | 0,84 | 0,86 | 0,90 | 0,83 | 0,86 | 0,78 | 0,77 | 0,71 |
| Canada | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMFRSP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Le tableau 6.3 montre l'évolution de l'indice d'incidence du total des personnes. Alors qu'en 1973 le Québec avait un I.I. de 1,18, en 1986 ce dernier atteignait 1,22. Le Québec a donc un taux de pauvreté pour le total des personnes de 22 % supérieur à la moyenne canadienne alors que celui de l'Ontario lui est inférieur de 27 %.

T A B L E A U 6.3

**Évolution de l'indice d'incidence de la pauvreté au Québec et en Ontario entre 1973 et 1986**

***Total des personnes***

| | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Région | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Québec | 1,18 | 1,11 | 1,11 | 1,08 | 1,21 | 1,16 | 1,16 | 1,18 | 1,22 |
| Ontario | 0,78 | 0,83 | 0,87 | 0,90 | 0,82 | 0,86 | 0,80 | 0,79 | 0,73 |
| Canada | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMFRSP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Nous constatons donc que l'évolution de l'incidence de la pauvreté des familles et des personnes seules au Québec suit la même tendance que l'évolution de l'incidence de l'ensemble du Canada, mais à un rythme plus lent. Cette observation s'applique aussi pour le total des personnes.

Les tableaux 6.4 à 6.6 exposent la proportion de Canadiens pauvres (personnes seules, familles et total des personnes) qui habitent le Québec. Il présentent la part de la population canadienne de ces trois catégories qui habitent le Québec et l'indice relatif de pauvreté (I.R.P.)[2]. Cet indice prend une valeur comprise entre 0 et 1 lorsque le Québec est sous-représenté parmi les pauvres, égale à 1 lorsque le Québec est également représenté parmi les pauvres et supérieure à 1 lorsque le Québec est surreprésenté parmi les pauvres.

Le tableau 6.4 fait voir la situation des personnes seules. L'indice relatif de pauvreté du Québec est toujours supérieur à 1, ce qui signifie que le Québec est surreprésenté parmi les pauvres. Cette constatation confirme les résultats du tableau 6.1. En 1986, le Québec avait 33,6 % des personnes seules pauvres du Canada et seulement 21,8 % des personnes seules du Canada.

## T A B L E A U 6.4

**Évolution de la part du Québec dans l'ensemble canadien**
**Personnes seules pauvres et total des personnes seules**

***(Canada = 100 %)***

| | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Catégorie | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Personnes seules pauvres (%) (1) | 27,2 | 28,9 | 25,4 | 27,0 | 32,7 | 32,6 | 32,6 | 32,1 | 33,6 |
| Total des personnes seules (%) (2) | 26,8 | 22,9 | 22,5 | 21,0 | 21,1 | 21,5 | 23,0 | 21,6 | 21,8 |
| I.R.P. [(1)/(2)] | 1,02 | 1,26 | 1,13 | 1,28 | 1,55 | 1,52 | 1,42 | 1,49 | 1,54 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

2. Cet indice est calculé de la manière suivante :

$$\text{I.R.P.} = \frac{\text{Part relative du Québec dans l'ensemble des pauvres canadiens}}{\text{Part relative du Québec dans l'ensemble de la population canadienne}}$$

À noter que s'il s'agit des familles, on prend la part des familles sur le total des familles. C'est la même chose pour les personnes seules ou pour la population totale.

Le tableau 6.5 illustre la situation des familles. Ici aussi, le Québec est toujours surreprésenté parmi les pauvres avec 33,5 % des familles pauvres du Canada en 1986 et 26,1 % des familles du Canada. Il est facile de voir à quel point la surreprésentation est importante.

T A B L E A U 6.5

**Évolution de la part du Québec dans l'ensemble canadien**
**Familles pauvres et total des familles**

***(Canada = 100 %)***

| | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Catégorie | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Familles pauvres (%) (1) | 32,4 | 30,9 | 30,8 | 29,4 | 33,0 | 31,5 | 31,3 | 32,0 | 33,5 |
| Total des familles (%) (2) | 25,7 | 26,1 | 26,4 | 26,3 | 25,9 | 26,0 | 26,1 | 26,1 | 26,1 |
| I.R.P. [(1)/(2)] | 1,26 | 1,18 | 1,17 | 1,12 | 1,27 | 1,21 | 1,20 | 1,22 | 1,29 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Le tableau 6.6 montre l'évolution de la situation du total des personnes. Le Québec a toujours été surreprésenté parmi les pauvres. En 1973, son I.R.P. était de 1,24, il a diminué jusqu'en 1979, année où il est à son plus bas, à 1,10. Il remonte ensuite en 1981 à 1,27 et après être baissé à 1,20 en 1982 et 1984, il remonte en 1985 et 1986 pour se fixer, cette dernière année, à 1,26. Avec 32,4 % des pauvres du Canada pour 25,6 % de la population canadienne en 1986, on peut affirmer que le Québec a le tiers des Canadiens pauvres avec le quart de la population.

T A B L E A U 6.6

**Évolution de la part du Québec dans l'ensemble canadien**
**Total des personnes pauvres et total des personnes**

***(Canada = 100 %)***

| | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Catégorie | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Personnes pauvres (%) (1) | 32,9 | 30,3 | 29,6 | 28,6 | 32,5 | 31,0 | 30,8 | 31,1 | 32,4 |
| Total des personnes (%) (2) | 26,6 | 26,5 | 26,2 | 26,0 | 25,6 | 25,8 | 25,7 | 25,5 | 25,6 |
| I.R.P. [(1)/(2)] | 1,24 | 1,14 | 1,13 | 1,10 | 1,27 | 1,20 | 1,20 | 1,22 | 1,26 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## 6.2
## La place du Québec parmi les provinces canadiennes

Comme on vient de le voir, la pauvreté au Québec est nettement plus importante qu'elle ne l'est en Ontario ou au Canada. Mais quel est le rang du Québec parmi les dix provinces canadiennes? Le tableau 6.7 présente l'évolution du rang du Québec parmi les dix provinces canadiennes pour les personnes seules, les familles et le total des personnes. À noter que les provinces sont classées selon le taux de pauvreté dans chacune des provinces. Le premier rang va à celle dont le taux est le plus faible et ainsi de suite. Par conséquent, le 10e rang va à la province dont le taux de pauvreté est le plus élevé de toutes.

Chez les personnes seules, le Québec est passé du 3e rang en 1973 au 9e rang en 1986 et il a même obtenu le triste honneur du 10e rang en 1981, 1982 et 1985. Du côté des familles, le Québec est passé du 5e rang en 1973 au 8e rang en 1986 en passant par le 9e rang en 1985. Enfin, chez le total des personnes, il est aussi passé du 5e au 8e rang entre 1973 et 1986. En 1986, seules Terre-Neuve et la Saskatchewan avec respecti-

T A B L E A U 6.7

**Évolution du rang du Québec parmi les dix provinces canadiennes selon le taux de pauvreté, 1973-1986**

| | Année | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Catégorie | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Personnes seules | 3 | 8 | 4 | 7 | 10 | 10 | 9 | 10 | 9 |
| Familles | 5 | 6 | 5 | 5 | 5 | 8 | 8 | 9 | 8 |
| Total des personnes | 5 | 5 | 4 | 4 | 7 | 6 | 8 | 9 | 8 |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

vement des taux de pauvreté de 22,9 % et 19,7 % font pire que le 18,1 % du Québec pour le total des personnes. Comme on pouvait s'y attendre, cette même année, c'est l'Ontario qui détient le 1$^{er}$ rang avec un taux de pauvreté du total des personnes de seulement 10,9 %.

Cette sous-section nous a révélé la situation désavantageuse du Québec sur le plan de la pauvreté. En effet, avec le quart de la population totale du pays, nous avons le tiers de ses pauvres. Cela nous place globalement au 8$^{e}$ rang des provinces canadiennes, situation peu enviable. Malgré l'amélioration de l'incidence de la pauvreté de la population totale qui est passée de 25 % en 1973 à 18,1 % en 1986, la tendance observée sur l'ensemble de la période confirme une détérioration de la position relative du Québec dans l'ensemble canadien.

Ces résultats ont de quoi surprendre et nous ont forcés à pousser l'analyse un peu plus loin. Nous avons tenté de savoir si ce glissement de la position relative du Québec pouvait s'expliquer par des facteurs démographiques. De plus, pour simplifier l'analyse et pour avoir des sous-groupes plus comparables entre eux, nous avons divisé le Canada en cinq régions. Ces régions sont: l'Atlantique (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick), le Québec, l'Ontario, les Prairies (Manitoba, Saskatchewan et Alberta) et enfin la Colombie-Britannique.

Du côté des personnes seules, nous avons calculé le rang du Québec ainsi que la proportion de personnes seules selon le groupe d'âge et le sexe pour les années 1973, 1981 et 1986. Le tableau 6.8 présente le rang du Québec parmi les cinq régions du Canada pour les personnes seules selon l'âge et le sexe.

Première constatation: peu importe le groupe d'âge ou le sexe de la personne, le rang du Québec ne change pratiquement jamais. Deuxièmement, ce rang est, en 1981 et 1986, systématiquement le même: le 5e (à l'exception des 15-24 ans où c'est le 4e). Donc le Québec est la région du Canada où le taux de pauvreté des personnes seules est le plus élevé.

Quand on regarde la proportion des personnes seules au Québec pendant ces trois années, on constate qu'elle est légèrement inférieure à la moyenne canadienne. En 1986, le Québec compte 11,23 % de personnes seules alors que la moyenne canadienne est de 11,55 %. En comparaison, l'Ontario a une proportion de personnes seules de 11,57 % et occupe le 1er rang parmi les régions canadiennes en 1986. Parmi les personnes seules, on observe en 1986 que la proportion de 15-24 ans et de 65 ans et plus est légèrement plus faible au Québec qu'au Canada, alors que la proportion de 25-44 ans et de 45-64 ans est légèrement plus élevée au Québec qu'au Canada. La proportion de personnes seules selon le sexe est de 44,01 % d'hommes et de 55,99 % de femmes en 1986 au Québec alors que ces chiffres sont respectivement de 45,23 % et de 54,77 % pour le Canada.

T A B L E A U 6.8

**Rang du Québec parmi les cinq régions du Canada pour les personnes seules, selon l'âge et le sexe, 1973, 1981 et 1986**

| | Année | | |
|---|---|---|---|
| Catégorie | 1973 | 1981 | 1986 |
| 15-24 ans | 3 | 4 | 4 |
| 25-44 ans | 3 | 5 | 5 |
| 45-64 ans | 5 | 5 | 5 |
| 65 ans et plus | 2 | 5 | 5 |
| Hommes | 3 | 5 | 5 |
| Femmes | 2 | 5 | 5 |
| **Total** | **3** | **5** | **5** |

Source: Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

La piètre performance du Québec chez les personnes seules ne semble donc pas pouvoir s'expliquer par des différences au niveau de la structure démographique. Les différences constatées sont trop faibles pour véritablement influencer la situation.

Du côté des familles, le Québec parvient à éviter le 5e rang et se maintient au 4e rang lors des trois années étudiées. Le tableau 6.9 nous montre le rang du Québec parmi les cinq régions du Canada pour les familles selon l'âge et le type de famille.

T A B L E A U 6.9

**Rang du Québec parmi les cinq régions du Canada pour les familles, selon l'âge et le type de famille, 1973, 1981 et 1986**

| | Année | | |
|---|---|---|---|
| Catégorie | 1973 | 1981 | 1986 |
| 15-24 ans | 3 | 3 | 1 |
| 25-44 ans | 4 | 4 | 3 |
| 45-64 ans | 4 | 4 | 4 |
| 65 ans et plus | 4 | 5 | 5 |
| Couple sans enfant | 3 | 5 | 5 |
| Biparentale | 4 | 4 | 4 |
| Monoparentale | 2 | 4 | 3 |
| Familles | 4 | 4 | 4 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Au cours des trois années étudiées, le Québec conserve le 4e rang, devant la région de l'Atlantique. Cependant, l'écart entre le taux de pauvreté du Québec et celui de la région de l'Atlantique, qui était de 4,13 points de pourcentage en 1973, n'est plus que de 0,26 point de pourcentage en 1986 (15,59 % contre 15,33 %).

Quand on analyse la situation selon l'âge, on constate avec surprise que le Québec passe du 3e rang au 1er rang chez les jeunes familles de 15-24 ans et ce malgré le fait, comme nous l'avons vu précédemment,

que leur situation au Québec s'est détériorée par rapport aux autres groupes d'âge. Notons cependant que seulement 5 % des familles ont un chef de ce groupe d'âge, ce qui est trop peu pour influencer significativement la moyenne.

La situation des 25-44 ans s'améliore par rapport aux autres régions du Canada en passant du 4e au 3e rang entre 1973 et 1986. Celle des 45-64 ans demeure stable pendant que celle des 65 ans et plus se détériore. On se souvient qu'au chapitre 2 nous avions vu que la situation des familles de 65 ans et plus au Québec s'était grandement améliorée entre 1973 et 1986. Nous voyons ici que comparativement aux autres régions du Canada, les familles québécoises dont le chef est âgé de 65 ans et plus sont les moins avantagées. Chez les 15-24 ans, c'est exactement l'inverse qui se produit, ce qui nous cause une certaine surprise. Du côté des types de ménage, les couples sans enfant au Québec en 1986 se retrouvent au 5e rang alors que les familles monoparentales font mieux que la moyenne québécoise avec un 3e rang en 1986.

La proportion de familles de 15-24 ans, de 25-44 ans et de familles biparentales est légèrement plus élevée au Québec que dans l'ensemble du Canada alors que c'est l'inverse pour les autres groupes d'âge et les autres types de famille. Les différences demeurent assez faibles en 1986, sauf dans le cas des familles biparentales dont la proportion au Québec (59,97 %) est supérieure à la proportion au Canada (54,42 %) de 5,55 points de pourcentage. Malgré tout, chez les familles, il ne semble pas y avoir de lien entre le rang du Québec et sa structure démographique. Il en va de même pour les autres régions du Canada.

Si ce n'est pas la structure démographique, alors se peut-il que ce soient des facteurs liés au marché du travail? Nous avons tenté de vérifier cette hypothèse à l'aide d'un indicateur du marché du travail: le rapport emploi/population.

Nous avons choisi le rapport emploi/population parce que c'est le meilleur indicateur de la situation réelle du marché du travail. Contrairement au taux de chômage, il prend en compte l'ensemble de la population d'une région donnée. Le rapport emploi/population s'avère un bon indicateur du rang d'une région. Chez les familles, plus ce rapport est élevé, plus le rang est faible. Chez les personnes seules, il en va de même à l'exception des régions de l'Atlantique et du Québec qui changent de place aux 4e et 5e rangs.

En effet, on retrouve l'Ontario au 1er rang suivi des Prairies, de la Colombie-Britannique, du Québec et enfin de l'Atlantique, tant du côté du rapport emploi/population que de celui de la pauvreté des familles et des personnes seules, avec l'exception notée précédemment de l'Atlantique et du Québec chez les personnes seules.

Étant donné les liens très forts entre la pauvreté et l'attachement au marché du travail constaté au chapitre 3, ce résultat pour les régions semble aller dans le même sens. Par conséquent, l'insuffisance d'emplois serait à la source de cette mauvaise situation du Québec en 1986. Cependant, cela n'explique pas pourquoi le rang du Québec à chuté depuis 1973 puisqu'à cette époque les régions se classaient de la même manière qu'en 1986 quant au rapport emploi/population.

T A B L E A U 6.10

**Rapport emploi/population, données révisées**
**Moyennes annuelles**

| Région | Rapport emploi/population 1973 % | 1981 % | 1986 % | 1988 % |
|---|---|---|---|---|
| Atlantique | 48,3 | 49,5 | 48,9 | 51,6 |
| Québec | 53,7 | 55,1 | 55,5 | 58,0 |
| Ontario | 59,7 | 63,2 | 63,7 | 66,1 |
| Prairies | 58,9 | 65,4 | 63,4 | 64,3 |
| Colombie-Britannique | 55,6 | 60,7 | 57,1 | 58,9 |
| Canada | 56,4 | 59,9 | 59,4 | 61,6 |

Source : Compilation de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir du catalogue 71-201 de Statistique Canada.

N'oublions pas que nous avons limité nos observations à trois années seulement, notre intention n'étant pas de faire un bilan comparatif du Québec avec les autres régions du Canada, mais seulement d'y situer ce dernier. Il est possible qu'une analyse portant sur toutes les années disponibles et qui utiliserait plusieurs indicateurs du marché du travail puisse avancer des explications de ce phénomène. Nous terminons ce chapitre avec nos indicateurs de la gravité de la pauvreté utilisés au chapitre 4. En nous limitant à l'ensemble des familles et des personnes seules, nous

verrons maintenant à quel niveau se situe le Québec pour chacun d'entre eux. Le tableau 6.11 nous présente un résumé de tous ces indicateurs pour les personnes seules selon les cinq régions du Canada en 1986.

Nous savons déjà que chez les personnes seules, le Québec se retrouve au 5e rang quant au taux de pauvreté. Avec un taux de 44,5 %, on se retrouve à 6,6 points de pourcentage du 4e rang détenu par la région Atlantique et à un impressionnant 16,3 points du premier rang de l'Ontario. Les autres indicateurs nous révèlent que le Québec obtient le 3e rang, devant l'Ontario et les Prairies, pour ce qui est du déficit moyen et du ratio **revenu-seuil**. Par conséquent, même si le Québec a une proportion de pauvres plus forte que dans ces régions, la situation de ces derniers n'est pas plus grave pour autant. La dispersion, mesurée par l'écart type relatif du déficit moyen de la pauvreté, place même le Québec au 1er rang, indiquant ainsi que les revenus des pauvres au Québec sont moins dispersés ici qu'ailleurs au Canada. Malgré tout, en raison du taux de pauvreté nettement plus élevé au Québec, l'indice global de pauvreté indique que le Québec est bon dernier chez les personnes seules parmi les cinq régions du Canada en 1986.

T A B L E A U 6.11

**Résumé des indicateurs de la gravité de la pauvreté des personnes seules pour les cinq régions du Canada, 1986**

| | Région | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Indice | Atlantique | Québec | Ontario | Prairies | Colombie-Britannique |
| Taux de pauvreté (%) | 37,90 | 44,51 | 28,21 | 31,25 | 32,97 |
| rang | 4 | 5 | 1 | 2 | 3 |
| Déficit moyen ($ constants de 1985) | 2 861 | 3 408 | 3 419 | 3 579 | 3 308 |
| rang | 1 | 3 | 4 | 5 | 2 |
| Ratio **revenu-seuil** | 66,07 | 64,88 | 64,77 | 62,56 | 66,28 |
| rang | 2 | 3 | 4 | 5 | 1 |
| Écart type relatif | 27,92 | 25,44 | 26,93 | 29,00 | 27,43 |
| rang | 4 | 1 | 2 | 5 | 3 |
| Indice global | 19,85 | 22,98 | 14,86 | 17,37 | 17,11 |
| rang | 4 | 5 | 1 | 3 | 2 |

Note : Les résultats présentés ici pour le Québec peuvent diverger légèrement de ceux du chapitre 4 en raison des arrondissements successifs différents.

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

T A B L E A U 6.12

**Résumé des indicateurs de la gravité de la pauvreté des familles pour les cinq régions du Canada, 1986**

| Indice | Région | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Atlantique | Québec | Ontario | Prairies | Colombie-Britannique |
| Taux de pauvreté (%) | 15,59 | 15,33 | 8,74 | 12,86 | 13,32 |
| rang | 5 | 4 | 1 | 2 | 3 |
| Déficit moyen ($ constants de 1985) | 4 537 | 4 904 | 5 498 | 5 791 | 5 096 |
| rang | 1 | 2 | 4 | 5 | 3 |
| Ratio **revenu-seuil** | 69,67 | 69,91 | 66,21 | 64,79 | 68,20 |
| rang | 2 | 1 | 4 | 5 | 3 |
| Écart type relatif | 22,95 | 24,70 | 25,34 | 26,80 | 24,13 |
| rang | 1 | 3 | 4 | 5 | 2 |
| Indice global | 7,22 | 7,26 | 4,42 | 6,76 | 6,43 |
| rang | 4 | 5 | 1 | 3 | 2 |

Note : Les résultats présentés ici pour le Québec peuvent diverger légèrement de ceux du chapitre 4 en raison des arrondissements successifs différents.

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Du côté des familles, on voit au tableau 6.12 que le Québec se retrouve au 5e rang quand on regarde l'indice global de pauvreté, mais à seulement 0,04 point de la région Atlantique. Même si le taux de pauvreté au Québec de même que le ratio **revenu-seuil** sont meilleurs ici que dans la région Atlantique, l'avantage marqué de cette région quant à la dispersion des revenus lui permet de ravir le 4e rang au Québec. On remarque qu'en règle générale, les régions à taux de pauvreté élevé ont un ratio **revenu-seuil** lui aussi élevé. Cependant, on ne sait pas s'il faut en conclure que les pauvres dans ces régions sont moins mal pris, ou si encore cela peut s'expliquer par la présence parmi les pauvres, dans ces régions, d'un nombre important de gens ayant des emplois saisonniers et recevant alors des prestations d'assurance-chômage[3].

3. Il se pourrait également que l'absence de grandes régions urbaines, surtout dans les Maritimes, favorise cette région par rapport au Québec en raison des seuils de pauvreté plus faibles qui y sont associés.

## 6.2 Conclusion

Ce chapitre nous a montré la position relative du Québec en regard de la pauvreté. On y a constaté que malgré l'amélioration de la situation au Québec entre 1973 et 1986, cette amélioration s'est effectuée à un rythme plus lent que dans les autres provinces canadiennes. Ainsi, le Québec occupait dans l'ensemble du Canada une position moins bonne en 1986 qu'en 1973. En effet, il est passé durant cette période du cinquième rang au huitième rang. Le Québec possédait, en 1986, le tiers des Canadiens pauvres alors que seulement le quart de la population canadienne vivait sur son territoire.

De plus, quand on divise le Canada en cinq régions, le Québec passe, entre 1973 et 1986, du 3$^{e}$ au 5$^{e}$ rang chez les personnes seules et conserve le 4$^{e}$ rang chez les familles. Malgré la détérioration constatée au Québec de la situation des familles dont le chef est âgé de 15 à 24 ans, ces dernières se classent au 1$^{er}$ rang en 1986 comparativement au 3$^{e}$ rang en 1973. Donc, même si la situation de nos jeunes familles est peu reluisante au Québec, elle est encore pire ailleurs. Les familles dont le chef est âgé de 65 ans et plus au Québec ont vu leur situation s'améliorer grandement entre 1973 et 1986 et, malgré cela, elles passent du 4$^{e}$ au 5$^{e}$ rang quand on les compare avec celles des autres régions du Canada.

Enfin, si on se fie à notre indice global de pauvreté, le Québec occupe le 5$^{e}$ rang en 1986 tant du côté des personnes que des familles.

Nous n'avons pas pu expliquer de façon satisfaisante pourquoi la position du Québec s'est détériorée comparativement aux autres régions du Canada. L'explication de ce phénomène commande à lui seul une étude d'importance qu'il n'était pas dans notre mandat de faire. Quoi qu'il en soit, voilà un sujet qui reste ouvert pour des analyses futures.

Cette recherche sur la pauvreté visait principalement à identifier les groupes les plus fragiles économiquement au sein de la société québécoise, et à voir dans quelle mesure leur situation s'est améliorée ou détériorée depuis le milieu des années soixante-dix. Elle devait également permettre de savoir jusqu'à quel point la composition de la population pauvre s'est modifiée.

Pour remplir le premier objectif, nous avons eu recours à l'analyse du taux de pauvreté et à une autre mesure, le ratio revenu/besoin. Cette dernière mesure, beaucoup moins répandue jusqu'à présent dans les études sur la pauvreté au Canada, nous a permis d'évaluer la gravité plus ou moins grande de la pauvreté chez les groupes défavorisés. Elle nous a permis dans un deuxième temps de mesurer l'écart entre pauvres et non-pauvres selon certaines variables sociodémographiques ou socio-économiques. Le deuxième objectif a été rempli par l'examen de la répartition de la pauvreté.

La base de données constituée à partir de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada s'est avérée la source d'information la plus fiable pour suivre l'évolution de la pauvreté au Québec depuis plus d'une décennie. Elle offrait en outre l'avantage de permettre la comparaison entre la situation québécoise et celle des autres provinces.

Les seuils de revenu minimum élaborés par le Ministère pour établir les barèmes de l'aide sociale n'ont pas été retenus comme seuils de pauvreté puisque alors l'étude se serait limitée presque uniquement aux ménages qui doivent avoir recours à l'aide sociale pour une période prolongée. Peu de ménages vivant d'autres sources de revenu ont en effet un revenu annuel équivalent à l'aide sociale. Compte tenu de son premier objectif, l'étude devait s'étendre à un ensemble plus large de ménages qui, tout en ayant un revenu supérieur au seuil de subsistance assuré par l'aide sociale, sont cependant assez éloignés de la moyenne des ménages québécois pour être considérés économiquement faibles.

Les seuils de faible revenu de Statistique Canada ont été retenus en bonne partie parce qu'ils remplissaient cet objectif, en plus de permettre la comparaison avec les autres provinces. Les seuils de faible revenu de 1978, retenus par l'étude, considèrent ainsi que les familles qui doivent débourser plus de 58,5 % de leur revenu à l'alimentation, au logement et à l'habillement sont dans une situation financière difficile. Ce pourcentage a été établi en ajoutant 20 points de pourcentage à ce qu'en moyenne, les familles canadiennes doivent débourser pour satisfaire ces trois besoins essentiels, tel qu'établi par l'enquête sur les dépenses des familles en 1978.

Il est à noter que l'organisme refuse cependant d'assimiler ces seuils à des seuils de pauvreté. Une des raisons pouvant motiver ce refus est que pour mesurer de façon absolument rigoureuse l'ampleur du phénomène de pauvreté, les avoirs ou les dettes accumulés, de même que les biens et services reçus gratuitement, devraient être considérés dans les calculs au même titre que les revenus. Dans plusieurs études sur la pauvreté au Canada,

il est toutefois devenu coutume d'y faire référence comme s'il s'agissait effectivement de seuils de pauvreté.

L'étude a été menée séparément pour les personnes seules et les familles définies selon le concept de famille économique, qui a été retenu par Statistique Canada pour son enquête sur les finances des consommateurs. La famille comprend, selon cette définition, toutes les personnes apparentées par le sang, par alliance ou par adoption qui habitent le même logement. Cette définition est donc un peu plus large que celle de la famille de recensement, qui correspond à la famille nucléaire, composée des parents et de leurs enfants célibataires. Sont par ailleurs considérées comme personnes seules les personnes habitant seules ou dans un ménage où elles ne sont pas apparentées aux autres membres.

En 1986, plus du quart des personnes seules vivaient ainsi avec d'autres. Nous n'avons malheureusement pas pu mener une analyse de l'évolution de la pauvreté qui distingue entre les différents types de ménage composés de personnes seules parce que les seuils de pauvreté des personnes seules ne distinguent pas entre celles qui vivent vraiment seules et celles qui peuvent partager certaines dépenses avec d'autres. Il est vraisemblable, par conséquent, que les taux de pauvreté des personnes seules soient légèrement surestimés. Malgré cela, les tendances observées quant à l'évolution des taux de pauvreté des personnes seules demeurent valables.

### La pauvreté chez les familles

Le taux de pauvreté des familles québécoises a baissé de façon appréciable au cours de la période étudiée, passant de 21,8 % en 1973 à 14,8 % en 1986. Cette amélioration de la situation des familles québécoises a cependant été plus lente que celle qui a pu être observée dans l'ensemble des familles canadiennes. Le taux de pauvreté des familles québécoises était ainsi 1,24 fois supérieur à la moyenne canadienne en 1986 contre 1,20 fois en 1973.

Cette amélioration plus lente de la situation des familles québécoises s'est répercutée sur l'évolution du rang du Québec parmi les dix provinces canadiennes. Sur une échelle où le premier rang va à la province où le taux de pauvreté est le plus bas, le Québec s'est en effet retrouvé au 8$^{e}$ rang en 1982, 1984 et 1986, après s'être maintenu au 5$^{e}$ ou 6$^{e}$ rang entre 1973 et 1981.

L'amélioration générale de la situation chez les familles québécoises s'est par ailleurs différenciée plus ou moins fortement selon certaines caractéristiques sociodémographiques ou socio-économiques. Nous avons pu constater ainsi que le taux de pauvreté des familles monoparentales n'a baissé que très peu, puisqu'il est passé de 44,5 % en 1973 à 43,4 % en 1986. Parce que la grande majorité des familles monoparentales sont dirigées par une femme, le taux de pauvreté des familles ayant une femme comme chef n'a lui aussi baissé que légèrement, de 46,1 % à 43,4 %. Pendant ce temps, le taux de pauvreté des familles dirigées par un homme a chuté de presque huit points de pourcentage, de 19,3 % à 11,5 %. L'écart entre les deux groupes s'est donc élargi entre 1973 et 1986. Le taux de pauvreté des familles dirigées par une femme était en effet 3,76 fois supérieur à celui des familles dirigées par un homme en 1986 contre 2,39 fois en 1973.

Cet élargissement de l'écart entre les deux groupes, ajouté à la proportion croissante de familles monoparentales dirigées par une femme au sein de l'ensemble des familles québécoises, s'est traduit par une augmentation très marquée du poids relatif des familles dirigées par une femme au sein des familles pauvres, confirmant ainsi l'hypothèse d'une féminisation de la pauvreté chez les familles québécoises. Formant 19,4 % de l'ensemble des familles pauvres en 1973, les familles dirigées par une femme représentaient en effet 33,8 % du total des familles pauvres en 1986 alors qu'à l'inverse, la part relative des familles pauvres dirigées par un homme baissait de 80,6 % à 66,2 %. Le revenu moyen des familles pauvres dirigées par une femme a été en outre beaucoup plus bas tout au long de la période à l'étude. Malgré une amélioration de 4,3 points de pourcentage depuis 1973, leur revenu ne représentait que 63,8 % du seuil de pauvreté en 1986 alors que celui des familles dirigées par un homme en représentait 73,0 %.

Il faut noter cependant que dans l'enquête sur les finances des consommateurs, l'ensemble des familles qu'on considère être dirigées par un homme comprend, en plus d'un nombre restreint de familles monoparentales dirigées par un homme, tous les couples sans enfant et les familles biparentales. La baisse marquée du taux de pauvreté chez les familles dirigées par un homme recouvre par conséquent l'amélioration très nette observée autant chez les couples sans enfant, dont le taux de pauvreté a chuté de 19,2 % à 12 %, que chez les familles biparentales, où il a chuté de 19,3 % à 11,2 %. À cause du petit nombre de cas observés, nous n'avons pas pu mesurer le taux de pauvreté des familles monoparentales dirigées par un homme.

Une autre constatation majeure de l'étude a été la détérioration marquée de la situation des jeunes familles[1]. Après avoir baissé de 21 % à 18,4 % entre 1973 et 1977, le taux de pauvreté des familles dont le chef avait entre 15 et 24 ans a augmenté rapidement par la suite, jusqu'à atteindre un sommet de 33,4 % en 1985. Il est ensuite redescendu à 27,7 % en 1986. Les jeunes familles pauvres ont en outre subi une diminution de leur revenu moyen, qui ne s'élevait qu'à 57,2 % du seuil de faible revenu de Statistique Canada en 1986 alors qu'en 1973, il en représentait 67 %.

Même si la hausse du taux de pauvreté est observable chez toutes les jeunes familles, nous avons pu voir cependant qu'elle est beaucoup plus prononcée chez celles, de plus en plus nombreuses, dont le chef fréquente une institution scolaire à temps plein. Selon nos estimations[2], le taux de pauvreté chez celles-ci aurait plus que doublé, passant de 23,2 % à 54,4 %. Chez les autres jeunes familles, le taux augmentait quand même nettement, de 15,8 % à 24,4 %.

Malgré une certaine augmentation des taux de pauvreté par suite de la récession de 1982, les familles dont le chef avait entre 25 et 64 ans ont connu pour leur part une diminution appréciable de leur taux de pauvreté sur l'ensemble de la période à l'étude. Le taux de pauvreté de celles dont le chef avait entre 25 et 44 ans a baissé de 20,5 % à 15,4 % à 13,3 % entre 1973 et 1986. Dans les deux cas, la baisse est survenue surtout entre 1973 et 1975, vraisemblablement grâce à l'effet combiné de la prospérité économique d'alors et de l'amélioration des allocations familiales en 1974.

À cause de leur très large prépondérance dans l'ensemble des familles québécoises, les familles dont le chef avait entre 25 et 64 ans formaient toutefois la majorité des familles pauvres tout au long de la période. En dépit de la baisse marquée du taux de pauvreté des familles dont le chef avait entre 25 et 44 ans, leur poids relatif au sein des familles pauvres augmentait même de quelques points de pourcentage pour atteindre 49,9 % en 1986.

Ce sont cependant les familles dont le chef était âgé de 65 ans et plus qui ont connu la plus forte amélioration de leur taux de pauvreté, qui a chuté de 34,7 % à 15,6 % entre 1973 et 1986. Le revenu moyen de

1. L'étude a tenté de mesurer le niveau de pauvreté des jeunes qui forment un ménage. Elle n'éclaire donc pas la situation des jeunes qui vivent avec leurs parents.

2. Ces estimations sont basées sur un petit nombre d'observations. Elles doivent donc n'être considérées qu'à titre indicatif.

celles qui se retrouvaient tout de même sous le seuil de faible revenu augmentait pendant ce temps de façon substantielle, passant de 72,9 % à 82,9 % de ce seuil. La bonification des programmes de transfert aux personnes de plus de 65 ans et une plus grande accessibilité à des régimes de rentes privés ou publics expliquent en grande partie cette amélioration très nette de la situation des personnes âgées.

Cette amélioration explique quant à elle le fait que les familles dont le chef a moins de huit années de scolarité ont été les seules à connaître une importante baisse de leur taux de pauvreté depuis 1973, qui est passé de 31,2 % à 19,2 %. Cette observation, surprenante à première vue, résulte en effet surtout du fait qu'une fraction croissante de ces familles ont des chefs âgés de plus de 65 ans.

Le taux de pauvreté des familles dont le chef a fait des études secondaires a tout d'abord chuté lui aussi, passant de 18,6 % à 12,6 % entre 1973 et 1981, mais il est remonté ensuite jusqu'à 17,1 % en 1986. Jouissant des taux de pauvreté les plus bas, les familles dont le chef a fait des études postsecondaires ont par contre vu leur taux augmenter, de 6,4 % à 8,7 %.

L'amélioration du sort des familles dont le chef est âgé de 65 ans et plus s'est répercutée également sur l'évolution du taux de pauvreté des familles dont le chef est inactif, qui a chuté de 46,3 % à 29,6 % entre 1973 et 1986. Le taux de pauvreté des familles dont le chef est actif a baissé également, quoique de façon moins marquée. Il a diminué de 16,7 % à 10,7 %.

L'examen des données selon la principale source de revenu a révélé que le taux de pauvreté des familles dont le chef tirait son principal revenu du travail a baissé de presque 8 points de pourcentage entre 1973 et 1986. Cette chute de leur taux de pauvreté, de 14,5 % à seulement 6,4 %, est survenue surtout entre 1973 et 1975. À cause de leur large prépondérance dans l'ensemble des familles québécoises, ces familles formaient toutefois, malgré leur très faible taux de pauvreté, une proportion importante des familles pauvres. Leur poids relatif parmi les familles pauvres a cependant diminué fortement, puisqu'il a chuté de 56,8 % à 31,4 % entre 1973 et 1986.

La situation chez les familles dont le chef avait pour principales sources de revenu des prestations de chômage ou des revenus de pension gou-

vernementale s'est améliorée.[3]. Leur taux de pauvreté a chuté en effet de 54 % à 28,6 % entre 1973 et 1986, soit une chute de plus de 25 points de pourcentage. Si cette évolution peut être partiellement liée à l'amélioration très nette du sort des familles âgées, elle peut s'expliquer également par la forte baisse du taux de pauvreté des familles dont le chef subissait un chômage prolongé, vraisemblablement par suite de la réforme du programme d'assurance-chômage, instaurée en 1971. De 1973 à 1977, le taux de pauvreté des familles dont le chef avait été en chômage 30 semaines ou plus au cours d'une année a en effet chuté de 60,9 % à 37,4 %. Il variait ensuite assez peu pour atteindre 41,7 % en 1986. Quoique moins spectaculaire, la chute a été sensible également chez les familles dont le chef a été en chômage entre 1 et 29 semaines au cours d'une année. Leur taux de pauvreté est passé de 28,3 % en 1973 à 15,9 % en 1981, augmentant ensuite de quelques points de pourcentage pour atteindre 18,0 % en 1986.

L'évolution du taux de pauvreté des familles dont le chef recevait de l'aide sociale comme principale source de revenu a oscillé entre 86 % en 1973 (son niveau le plus haut) et 73,8 % en 1981, soit le taux le plus faible sur toute la période. La proportion au sein de la population pauvre est aussi importante, elle a atteint 43,8 % en 1986 après avoir été à seulement 26,9 % en 1973.

Notons finalement que la proportion de familles québécoises comptant plus d'une personne active sur le marché du travail a augmenté sensiblement depuis 1973. Formant 49,2 % du total des familles québécoises en 1973, elles représentaient 57,1 % de ce total en 1986. De plus en plus de familles québécoises amélioraient donc leur condition économique en ayant plus d'une personne active sur le marché du travail. Leur taux de pauvreté oscillait autour de 5 % tout au long de la période à l'étude alors que, malgré une certaine amélioration, le taux de pauvreté des familles ne comptant qu'une seule personne active variait autour de 20 %.

### La pauvreté chez les personnes seules

Contrairement à ce qui a été observé chez les familles, le taux de pauvreté chez les personnes seules n'a diminué que très légèrement entre 1973 et 1986, passant de 46,9 % à 44,5 %. Tandis que, malgré l'augmenta-

3. L'enquête sur les finances des consommateurs ne permet malheureusement pas de distinguer rigoureusement entre ces deux types de revenu, qu'elle regroupe sous le terme « revenu de transfert ».

tion du nombre de familles québécoises, le nombre total de familles pauvres a diminué de 306 000 en 1973 à 286 000 en 1986, le nombre total de personnes seules pauvres augmentait quant à lui significativement, de 241 000 à 329 000.

Ces évolutions divergentes ont eu pour conséquence une modification importante de la composition de la population pauvre, où les personnes seules sont proportionnellement de plus en plus nombreuses. Alors qu'elles représentaient 16,5 % de la population pauvre en 1973, leur proportion s'élevait à 27,6 % en 1986. Selon les estimations qui peuvent être faites à partir de l'enquête sur les finances des consommateurs, le poids démographique de l'ensemble des personnes seules n'augmentait pendant ce temps que de 8,8 % à 11,2 %.

Le taux de pauvreté des personnes seules a par ailleurs diminué beaucoup plus lentement au Québec que dans le reste du Canada. Alors qu'il était égal à la moyenne canadienne en 1973, le taux de pauvreté des personnes seules québécoises lui était ainsi de 30 % supérieur en 1986. Comme chez les familles, cette détérioration de la situation relative du Québec s'est répercutée sur l'évolution de son rang parmi les dix provinces canadiennes. Le Québec a glissé du 3e rang en 1973 au 9e rang en 1986, se retrouvant même au 10e rang en 1981, 1982 et 1985. Au Québec comme au Canada, le revenu moyen des personnes seules et pauvres s'est cependant amélioré largement. Au Québec, il s'élevait à 64,9 % du seuil de pauvreté en 1986 alors qu'il n'en représentait que 49,5 % en 1973.

L'évolution des taux de pauvreté des personnes seules au Québec a par ailleurs été fort différente pour les hommes et les femmes. Le taux de pauvreté des femmes seules a baissé entre 1973 et 1986, passant de 53,3 % à 47,2 %, tandis que celui des hommes seuls a augmenté de 38,6 % à 41,1 %. L'écart entre le taux de pauvreté des hommes seuls et celui des femmes seules a donc été réduit considérablement: il était de 6,1 points de pourcentage en 1986 contre 14,7 points de pourcentage en 1973. L'augmentation de la proportion de femmes âgées bénéficiant de régimes de sécurité de revenu pour personnes âgées explique vraisemblablement l'amélioration de la situation des femmes seules. L'âge moyen des femmes seules en 1973 était en effet de 54 ans alors que celui des hommes était de 44 ans. En 1986, l'âge moyen des femmes augmentait à 56 ans tandis que celui des hommes n'était plus que de 40 ans.

La diminution du taux de pauvreté chez les femmes seules s'est traduite par une diminution de leur poids relatif au sein de l'ensemble des

personnes seules pauvres. Leur proportion a baissé de 64,2 % en 1973 à 59,4 % en 1986 alors que la proportion d'hommes augmentait de 35,8 % à 40,6 %. Le revenu moyen des femmes seules et pauvres s'est amélioré également pendant ce temps, passant de 51 % à 68,8 % du seuil de faible revenu entre 1973 et 1986. Au cours de la même période, le revenu moyen des hommes pauvres s'améliorait lui aussi, mais moins rapidement. Le ratio de leur revenu par rapport au seuil augmentait de 46,8 % à 59,1 %.

Comme chez les familles, la situation des personnes seules âgées de 15 à 24 ans s'est aggravée au cours des ans, leur taux de pauvreté augmentant de 46,4 % à 59,1 % entre 1973 et 1986. Contrairement à ce qu'on a vu chez les familles, le taux de pauvreté des 25-44 ans a cependant augmenté sensiblement de 24,8 % à 31,7 %.

Les 45-64 ans ont quant à eux bénéficié d'une baisse de leur taux de pauvreté, qui est passé de 52,0 % à 41,9 %. Tout en ayant des taux de pauvreté extrêmement élevés, les personnes seules de 65 ans et plus ont elles aussi vu leur sort s'améliorer, puisque leur taux de pauvreté a diminué de 70,5 % à 57,2 %. Mais les revenus de pension des personnes seules à la retraite s'avéraient toujours insuffisants, en 1986, pour permettre à une majorité de personnes seules âgées de se retrouver au-dessus du seuil de pauvreté. Tout au plus, l'augmentation de revenu de la majorité leur permettait de s'approcher du seuil. Alors qu'il équivalait à 62,0 % du seuil de faible revenu en 1973, leur revenu annuel s'élevait à 79,6 % de ce seuil en 1986. Pour cette même année, le ratio **revenu-seuil** des autres groupes d'âge était d'environ 60 %, à l'exception des 15-24 ans, dont le ratio n'était que de 48 %.

Malgré une certaine amélioration, le taux de pauvreté des personnes seules ayant huit années ou moins de scolarité est demeuré extrêmement élevé sur l'ensemble de la période. Situé à 67,8 % en 1973, leur taux de pauvreté était en effet encore très élevé en 1986, alors qu'il atteignait 62,6 %. Comme chez les familles, l'amélioration est vraisemblablement attribuable au nombre accru de personnes de 65 ans et plus parmi les moins scolarisées. Le taux de pauvreté des personnes seules ayant fait des études secondaires a pour sa part augmenté, passant de 40,7 % à 43,6 %. Celui des personnes ayant fait des études postsecondaires est resté à peu près stable sur l'ensemble de la période. En 1986, il était de 29,7 %.

Le taux de pauvreté des personnes seules actives, qui était de 28,3 % en 1973, a d'abord chuté rapidement jusqu'en 1977, alors qu'il se situait

à 19,6 % pour remonter ensuite jusqu'à 28,0 % en 1986. Après avoir été de 80,7 % en 1973 et même de 85,9 % en 1975, le taux de pauvreté des personnes seules inactives a par contre décru progressivement par la suite pour atteindre 65,3 % en 1986.

Une baisse similaire a pu être observée en examinant l'évolution des revenus annuels selon la principale source de revenu. Après s'être maintenu à plus de 80 % jusqu'en 1979, le taux de pauvreté des personnes seules dont la principale source de revenu était constituée de prestations de chômage ou de revenus de pension chutait au cours des années quatre-vingt, jusqu'à atteindre 55,5 % en 1986. Comme nous l'avons déjà noté, l'enquête sur les finances des consommateurs ne permet malheureusement pas de distinguer rigoureusement entre prestations de chômage et revenus de pension.

Mais l'examen des taux de pauvreté selon le nombre de semaines en chômage suggère que cette baisse est due beaucoup plus à l'amélioration des programmes sociaux destinés aux personne âgées. Contrairement à ce qui a pu être observé chez les familles, les personnes seules qui ont subi des périodes prolongées de chômage n'ont pas connu d'amélioration de leur taux de pauvreté entre 1973 et 1986. Celui-ci a augmenté légèrement, de 68,9 % à 72 % pour celles qui ont été en chômage pendant 30 semaines ou plus au cours d'une année. Le taux de pauvreté des personnes seules qui ont été en chômage moins de 29 semaines a même augmenté encore plus, de 39 % à 46 %. Ces observations, fort différentes de ce qu'on a vu chez les familles, pourraient s'expliquer par une plus grande précarité de l'emploi chez les personnes seules. Il est possible qu'une plus forte proportion d'entre elles se retrouvent dans des emplois mal rémunérés, donnant droit à de faibles prestations de chômage. Certaines familles peuvent par ailleurs se maintenir au-dessus du seuil de pauvreté parce qu'elles comptent plus d'une personne active sur le marché du travail.

Ces constatations sur l'évolution de la pauvreté au Québec ont été suivies par une analyse des écarts de revenus entre pauvres et non-pauvres. Nous avons pu y constater que l'écart entre personnes seules pauvres et non pauvres a diminué au cours de la période étudiée. Le revenu moyen des personnes seules non pauvres était ainsi 3,45 fois supérieur au revenu moyen des personnes seules et pauvres en 1986, alors que ce ratio s'élevait à 4,47 en 1973. L'écart des revenus s'est par contre accru chez les familles. En divisant le revenu moyen des familles non pauvres par celui des familles pauvres, nous avons constaté que cet écart est passé en effet de 2,96 en 1973 à 3,54 en 1986.

Ces constatations générales pourraient bien sûr faire l'objet d'études plus approfondies. Pour ce faire, on pourrait choisir de constituer pour le Québec une banque de données transversales semblable à celle de l'enquête sur les finances des consommateurs, mais qui aurait une base d'observation plus large, permettant une analyse plus fine. Nous avons constamment été limités, au cours de notre recherche, par le trop petit nombre d'observations à notre disposition, ce qui nous a empêchés de mener des analyses plus détaillées pour les différents groupes.

Une avenue de recherche plus fructueuse consiste toutefois à constituer une banque de données longitudinales, qui suivrait les mêmes individus sur une période assez longue. En plus de distinguer entre les individus ou les groupes qui subissent une pauvreté chronique et ceux qui vivent une pauvreté temporaire, cela permettrait d'analyser dans quelle mesure et à quelles conditions les ménages réussissent ou non à se sortir de la pauvreté. Du même coup, il serait possible, vraisemblablement, de mieux évaluer l'efficacité à long terme des programmes gouvernementaux destinés aux groupes défavorisés de la société québécoise, particulièrement ceux qui visent à favoriser l'employabilité des plus démunis. En collaboration avec le Conseil économique du Canada et Statistique Canada, le MMSRFP participe présentement à l'élaboration d'une telle banque de données longitudinales.

Mais nous croyons que les analyses qui viennent d'être menées sont déjà très utiles pour aider les décideurs à choisir entre différentes interventions pouvant venir en aide aux groupes défavorisés. Elles peuvent aider, notamment, à établir un juste équilibre entre une approche qui viserait à privilégier les groupes les plus nombreux au sein de la population pauvre et une autre qui chercherait surtout à aider des groupes qui, quoique moins nombreux, sont dans une situation de pauvreté beaucoup plus grave.

ANNEXE

# A

## Les définitions en usage pour l'analyse des revenus

# 1. La famille

## Famille économique

On définit ici la famille comme un groupe de personnes qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption. Ainsi, tous les parents qui vivaient ensemble lors de l'enquête forment une seule unité familiale, quel que soit leur lien de parenté. On n'a effectué aucun rajustement pour tenir compte des membres d'une unité familiale qui ont quitté cette dernière pour une raison ou une autre (mariage, décès, etc.). Certaines unités familiales qui existaient au moment de l'enquête n'ont pas été des unités familiales pendant toute l'année (un couple qui s'est marié au milieu de l'année précédente, par exemple). Outre les enfants célibataires, les autres personnes qui composent le plus souvent le ménage sont des enfants mariés, un père veuf ou une mère veuve.

La définition de la famille utilisée dans cette étude est celle de la « famille économique ». On admet cependant que cette définition ne s'applique pas toujours à toutes les études que l'on peut faire sur les familles et que, dans bien des cas, il serait utile de la modifier. De fait, on utilise d'autres définitions lorsque les buts sont différents. Les études démographiques entreprises à la suite des recensements de la population utilisent habituellement une classification plus restreinte; la famille se compose alors du mari, de la femme et de tous les enfants célibataires qui vivent avec eux, ou d'un des parents et des enfants célibataires. Dans les études de budget, où l'on examine les habitudes de dépense des familles, il importe avant tout de savoir si les personnes qui vivent ensemble mettent ou non leurs revenus en commun, c'est-à-dire si elles constituent une seule ou plusieurs unités de dépense. Cette définition se fonde donc à la fois sur le mode de répartition du revenu et sur le lien de parenté (bien que, dans les études effectuées au Canada, les enfants célibataires soient considérés comme membres de la famille de leurs parents et non comme unités distinctes).

## Famille de recensement

Une famille de recensement, quelquefois appelée « famille immédiate » ou « famille nucléaire », se compose d'un époux et d'une épouse (avec ou sans enfants célibataires) ou de l'un ou l'autre des parents avec un ou plu-

sieurs enfants célibataires, vivant dans le même logement. Les enfants célibataires, quel que soit leur âge, font partie de la famille s'ils vivent avec leurs parents, c'est-à-dire qu'une famille de recensement comprend les enfants adultes tant qu'ils ne sont pas mariés, séparés, divorcés ou veufs. Aux fins de l'enquête sur les finances des consommateurs, les enfants adoptés, les enfants d'un autre lit et les enfants en tutelle, de moins de 21 ans, ont le même statut que les enfants issus du mariage, bien que ce ne soit pas nécessairement le cas dans le recensement.

## 2. Les personnes

### Personne seule

Une personne seule est une personne qui vit seule ou dans un ménage sans avoir de lien de parenté avec d'autres membres du ménage.

### Personne hors famille

Une personne hors famille est une personne vivant seule ou avec des personnes non apparentées (par exemple, comme chambreur, employé ou associé) ou avec des personnes apparentées auxquelles elle n'est pas liée par des liens conjugaux ou des liens de filiation (ou de tutelle) si elle n'est pas mariée.

## 3. Comparaison des familles de recensement et des familles économiques

La principale série des publications sur le revenu fondées sur les enquêtes sur les finances des consommateurs, dont la plus récente est *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu* (1986, n° 13-207 au catalogue), utilise une définition plus large de la famille (famille économique) que la famille de recensement. La définition de la famille économique com-

prend toutes les personnes apparentées habitant le même logement; elle classe aussi comme personnes seules les personnes habitant seules ou dans un ménage où elles ne sont pas apparentées aux autres membres du ménage. La définition de la famille de recensement est plus restrictive; la famille se compose alors du mari, de la femme et de tous les enfants célibataires qui vivent avec eux, ou d'un des parents et des enfants célibataires.

La série sur la répartition du revenu des familles de recensement et des personnes hors famille commençait avec la publication de *Revenus des familles* (familles de recensement) (1967, n° 13-538 au catalogue). On avait reconnu le fait qu'à diverses fins, le groupement des personnes en unités autres que la famille économique pourrait s'avérer plus approprié.

Dans la plupart des cas, le classement de la population selon les familles de recensement plutôt que selon les familles économiques ne fait pas changer la composition des familles au sein des ménages, car la plupart des ménages se composent d'une seule famille qui, selon les deux définitions, représente une unité[1].

Dans le cas où la composition de la famille change, on peut diviser une famille économique en:

i) deux ou plusieurs familles de recensement;

ii) une ou plusieurs familles de recensement avec une ou plusieurs personnes hors famille qui sont présentes;

iii) un groupe de personnes hors famille.

Par exemple, les parents habitant avec leur fils marié et son épouse seraient considérés comme faisant partie de la famille économique tandis que, pour le recensement, les deux couples seraient comptés comme des familles distinctes; une famille économique de quatre personnes devient deux familles de recensement comptant chacune deux personnes. Dans d'autres cas, des personnes apparentées, comme un père ou une mère âgé(e) et veuf(ve), sont absorbées dans la famille économique, tandis que selon la définition du recensement, ce sont des personnes hors famille. Finalement, le recensement définit un ménage comptant deux ou plusieurs personnes apparentées, par exemple des frères ou des sœurs, comme un

1. Voir un exposé détaillé sur les différences qui existent entre les familles économiques et les familles de recensement dans *Revenus des familles* (Familles de recensement) (1977, n° 13-208 au catalogue), pages 13 à 24.

ménage non familial comprenant des personnes hors famille, tandis que selon la définition de la famille économique, ces personnes constitueraient une famille.

Le classement des personnes selon les deux genres de famille n'influe pas beaucoup sur le nombre de familles; au Québec, le nombre de familles économiques n'est que légèrement supérieur au nombre de familles de recensement. En conséquence, le revenu varie également très peu. Le revenu moyen de toutes les familles de recensement, soit 36 759 $, est quelque peu inférieur à celui de l'ensemble des familles économiques (37 282 $), comme le montre le tableau explicatif A.1. Cela est dû au fait que des familles apparentées et des personnes hors famille qui faisaient partie de la famille économique ont été écartées. Les familles de recensement qui en résultent sont plus petites et ont moins de revenu, car elles ont perdu des membres recevant un revenu.

La différence de définition entre la famille de recensement et la famille économique contribue surtout à modifier la taille de la population hors famille. Selon le tableau explicatif A.1, environ 234 000 personnes étaient classées comme personnes hors famille en 1986, d'après la définition de la famille de recensement, même si elles faisaient partie d'une famille économique, c'est-à-dire même si elles habitaient dans des ménages où elles étaient apparentées à au moins un autre membre du ménage. Il est res-

T A B L E A U A.1

**Écarts constatés selon les définitions utilisées pour les concepts d'unités familiales et non familiales, Québec, 1986**

| | Familles économiques | Familles de recensement | Différences entre les unités familiales | | Personnes seules | Personnes hors famille | Différences entre les unités non familiales | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | N | % | | | N | % |
| Nombre de personnes (000) | 1 862 | 1 838 | + 28 | 1,5 | 739 | 973 | − 234 | − 24,0 |
| Revenu moyen ($) | 37 282 | 36 759 | + 523 | 1,4 | 15 345 | 14 683 | + 662 | + 4,5 |
| Revenu médian ($) | 33 320 | 32 807 | + 513 | 1,6 | 11 221 | 10 628 | + 593 | + 5,6 |

Source: Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1986*, Catalogue 13-207, tableaux 2 et 26, et *Revenus des familles, familles de recensement, 1986*, Catalogue 13-208, tableaux 2 et 15.

sorti d'études antérieures que le revenu des personnes hors famille a toujours été de beaucoup inférieur à celui des personnes seules. Par conséquent, le revenu moyen des personnes hors famille (14 683 $) en 1986 est également moindre que celui des personnes seules (15 345 $).

## T A B L E A U A.2

**Répartition en pourcentage des familles économiques, des familles de recensement, des personnes seules et des personnes hors famille, selon la tranche de revenu, Québec, 1986**

| Tranche de revenu $ | Familles économiques % | Familles de recensement % | Tranche de revenu $ | Personnes seules % | Personnes hors famille % |
|---|---|---|---|---|---|
| Moins de 5 000 | 0,9 | 1,2 | Moins de 2 500 | 4,1 | 5,0 |
| 5 000 - 9 999 | 4,8 | 5,2 | 2 500 - 4 999 | 5,4 | 6,6 |
| 10 000 - 12 499 | 4,2 | 4,3 | 5 000 - 7 499 | 15,9 | 15,6 |
| 12 500 - 14 499 | 5,1 | 5,3 | 7 500 - 9 999 | 19,1 | 20,2 |
| 15 000 - 17 499 | 5,0 | 4,9 | 10 000 - 12 499 | 11,3 | 10,6 |
| 17 500 - 19 999 | 4,3 | 4,4 | 12 500 - 14 999 | 5,7 | 5,8 |
| 20 000 - 24 999 | 9,7 | 9,8 | 15 000 - 17 499 | 4,6 | 4,2 |
| 25 000 - 29 999 | 9,7 | 9,6 | 17 500 - 19 999 | 6,5 | 6,6 |
| 30 000 - 34 999 | 9,6 | 9,7 | 20 000 - 22 499 | 5,5 | 5,0 |
| 35 000 - 39 999 | 8,7 | 8,7 | 22 500 - 24 999 | 5,2 | 4,8 |
| 40 000 - 44 999 | 7,8 | 7,5 | 25 000 - 29 999 | 5,0 | 5,2 |
| 45 000 - 49 999 | 6,8 | 6,5 | 30 000 - 39 999 | 8,1 | 7,3 |
| 50 000 - 54 999 | 5,8 | 5,6 | 40 000 - 49 999 | 1,5 | 1,4 |
| 55 000 - 59 999 | 3,9 | 4,0 | 50 000 et plus | 2,0 | 1,7 |
| 60 000 - 64 999 | 4,1 | 3,9 | | | |
| 65 000 - 69 999 | 2,2 | 2,3 | | | |
| 70 000 - 74 999 | 2,0 | 1,9 | | | |
| 75 000 et plus | 5,6 | 5,4 | | | |
| **Total** | **100,0** | **100,0** | **Total** | **100,0** | **100,0** |
| Revenu moyen ($) | 37 282 | 36 759 | Revenu moyen ($) | 15 345 | 14 683 |
| Revenu médian ($) | 33 320 | 32 807 | Revenu médian ($) | 11 221 | 10 628 |
| Nombre de dossiers | 3 570 | 3 532 | Nombre de dossiers | 1 379 | 1 672 |
| Nombre estimatif (000) | 1 862 | 1 838 | Nombre estimatif (000) | 739 | 973 |
| Erreur type du revenu moyen | 560 | 546 | Erreur type du revenu moyen | 533 | 458 |

Source : Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, Catalogue 13-207 (1986), et *Revenus des familles*, Catalogue 13-208 (1986).

Cet écart entre les revenus moyens des personnes seules et des personnes hors famille n'est pas distribué uniformément parmi toutes les tranches de revenu. Ainsi, en bas de 10 000 $ au Québec, on retrouve 44,5 % des personnes seules alors qu'on retrouve plus de personnes hors famille sous cette tranche de revenu (47,4 %); à l'inverse, en haut de 15 000 $, c'est relativement plus de personnes seules (38,4 %) que de personnes hors famille (36,2 %) qui se concentrent dans ces niveaux de revenus (tableau A.2). Les différences entre les familles de recensement et les familles économiques sont moins prononcées que celles constatées pour les autres unités précédentes.

## 4. Autres définitions

### Ensemble des unités

Le terme «ensemble des unités» est utilisé pour désigner collectivement les personnes seules et les familles de deux membres ou plus. Dans tous les cas, les titres des tableaux précisent s'il s'agit de familles seulement, ou de familles et de personnes seules.

### Chef de famille

Le chef de famille est défini comme suit: i) dans les familles se composant d'un couple marié avec ou sans enfants, le chef de famille est l'époux; ii) dans les familles monoparentales avec des enfants célibataires, le chef de famille est le parent; iii) dans les familles monoparentales avec des enfants mariés, le chef de famille est le principal soutien de la famille; iv) dans les familles autres que les familles époux-épouse ou les familles monoparentales, le chef de famille est généralement le membre le plus âgé de la famille.

### Caractéristiques des familles

La variable «caractéristiques des familles» indique la composition d'une famille. La principale sous-catégorie de familles est celle des familles époux-épouse. Les autres groupes comprennent les familles monoparentales et tous les autres genres de famille. Ce dernier groupe comprend les familles dont deux membres adultes ou plus sont apparentés, comme par exemple des frères et sœurs. Les familles époux-épouse se subdivisent de la manière

suivante: i) couple marié seulement; ii) couple marié ayant des enfants célibataires seulement; iii) couple marié vivant avec des parents autres que des enfants seulement; et iv) toutes les autres familles époux-épouse se composant d'un couple marié, d'enfants mariés et leurs familles vivant avec ou sans enfants célibataires ou d'autres parents.

### Taille de la famille

La taille de la famille représente le nombre total de personnes faisant partie de la famille au moment de l'enquête.

### Nombre d'enfants

La variable «nombre d'enfants» utilisée dans les totalisations désigne le nombre d'enfants de moins de six ans, de moins de seize ans et de moins de dix-huit ans faisant partie de la famille économique. Dans tous les cas, les titres des tableaux précisent les groupes d'âge utilisés dans les tabulations.

### Langue maternelle

La variable «langue maternelle» désigne la première langue qu'une personne a apprise dans son enfance et qu'elle comprend encore. Les données sont présentées selon trois catégories: anglais, français et autre.

### Instruction

La variable «instruction» se divise en cinq catégories: i) 0 à 8 années (0 à 8 années d'études primaires et secondaires complètes); ii) études secondaires partielles et pas d'études postsecondaires (9 à 13 années d'études primaires et secondaires complètes)[2]; iii) études postsecondaires partielles (personnes qui ont fréquenté un établissement d'enseignement postsecondaire, universitaire ou non universitaire, mais qui n'ont pas reçu de grade, de certificat ni de diplôme); iv) certificat ou diplôme d'études postsecondaires. D'autre part, pour chacune des variables utilisées dans ce document, les définitions ont été reproduites en annexe; on y fait mention des principaux changements intervenus au cours de la période.

2. Cette définition, bien que valide au Canada anglais, ne correspond pas à la réalité québécoise puisqu'avec treize années de scolarité complètes, on peut très bien avoir terminé ses études collégiales générales.

### Statut d'activité

La variable «statut d'activité» se divise en trois catégories: salarié, employeur ou travailleur à son compte et inactif. La catégorie «salarié»[3] comprend les travailleurs rémunérés occupés et en chômage dans les secteurs public et privé, les travailleurs familiaux non rémunérés et les chômeurs qui cherchent du travail pour la première fois ou qui n'ont pas travaillé au cours des cinq dernières années.

La catégorie «employeur» se compose des personnes qui exploitent leur propre entreprise avec de l'aide rémunérée, tandis que le groupe «travailleur à son compte» comprend les personnes qui exploitent leur propre entreprise non constituée en corporation et sans aide rémunérée. La catégorie «inactif» se compose des personnes qui ne travaillent pas, ni ne cherchent du travail parce qu'elles sont à la retraite, fréquentent l'école ou pour une autre raison.

Les catégories sont fondées sur le statut au moment de l'enquête et ne correspondent pas nécessairement au statut détenu durant l'année de référence, année pour laquelle on a recueilli des données sur le revenu.

## 5. Caractéristiques relatives à l'année de référence

### Particuliers ayant un revenu ou bénéficiaires d'un revenu

Un particulier ayant un revenu ou un bénéficiaire d'un revenu est une personne de quinze ans ou plus qui a reçu un revenu monétaire quelconque durant l'année de référence.

3. La classification de certain(e)s gardien(ne)s d'enfants, préposés au nettoyage, personnes à tout faire, etc., diffère entre l'enquête sur la population active et l'enquête sur les finances des consommateurs. Dans la première, ces personnes sont classées dans la catégorie «employeur ou travailleur à son compte» et dans la seconde, dans la catégorie «salarié».

### Personne gagnant un revenu

La personne gagnant un revenu est celle qui a reçu un salaire et traitement ou un revenu net provenant d'un emploi autonome durant l'année de référence.

### Expérience de chômage

La variable «expérience de chômage» désigne le nombre de semaines pendant lesquelles une personne a été en chômage durant l'année de référence. Le terme «ayant été en chômage» désigne une semaine ou plus de chômage. Les familles économiques sont classées selon l'expérience de chômage de leurs membres. Les catégories utilisées sont les suivantes: i) aucun chômeur (composée des familles dont les membres ont travaillé quelque temps durant l'année de référence ou ne faisaient pas partie de la population active); ii) chef ayant été en chômage (composée de toutes les familles dont le chef a été en chômage pendant une certaine période, quelle que soit l'expérience de chômage des autres membres de la famille; et iii) membre autre que le chef ayant été en chômage (composée des familles dont le chef n'était pas en chômage mais où l'épouse, l'enfant (les enfants) ou un autre parent (d'autres parents) l'étaient.

### Actif

Un actif est une personne de quinze ans ou plus qui travaillait ou cherchait du travail durant l'année de référence. Si la personne n'a ni travaillé ni cherché du travail à un moment quelconque durant l'année de référence, elle n'est pas classée parmi les actifs.

## 6. Revenu et composantes du revenu

Le revenu total d'une unité comprend les revenus provenant des sources suivantes:

**Salaires et traitements.** Montant brut des salaires et traitements, avant toute retenue pour l'impôt sur le revenu, l'assurance-chômage et les régimes de retraite, à l'exclusion des avantages sociaux. Les commissions des vendeurs ainsi que les revenus occasionnels pour la garde d'enfants, la livraison de

journaux à domicile, les travaux de ménage, etc., sont également compris dans cette catégorie. Tous les revenus non monétaires, comme les repas ou le gîte, sont exclus.

La solde des militaires de réserve, lorsqu'elle ne constitue qu'une part peu importante du revenu, a été ajoutée aux salaires et traitements.

**Revenu net provenant d'un emploi autonome.** Revenu net (revenu brut moins les dépenses) reçu à titre de travailleur indépendant établi à son propre compte ou associé, soit dans une entreprise non constituée en corporation, soit par l'exercice privé d'une profession. Est également compris le revenu net provenant de l'exploitation d'une ferme ou de la location de chambres.

**Revenu de placements.** Intérêts d'obligations, dividendes, intérêts de prêts hypothécaires, loyer net, revenu foncier, intérêts bancaires et autres revenus de placement.

**Transferts de gouvernement.** L'aide directe accordée par les administrations fédérale, provinciale et municipale (les allocations familiales, les pensions de sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, l'allocation au conjoint, les pensions versées par le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, les prestations d'assurance-chômage, l'indemnisation des accidents de travail, les allocations de formation, les allocations et pensions d'anciens combattants, l'assistance sociale, les pensions d'aveugles et d'invalides). Les allocations familiales sont comprises dans le revenu du père, de la mère, du tuteur ou de la tutrice qui a demandé une exemption fiscale pour les enfants en cause. Les crédits d'impôt remboursables, provinciaux et fédéral (crédit d'impôt pour enfants) sont comptés dans le revenu.

**Pensions.** Pensions de retraite et rentes.

**Revenus divers.** Bourses d'études, pensions alimentaires et autres revenus non précisés ou compris dans les catégories ci-dessus.

**Gains.** Les gains désignent le revenu provenant de salaires et traitements, et le revenu net provenant d'un emploi autonome, définis plus haut sous la rubrique «Revenu total».

**Gains non comptés comme revenus.** Sont exclus du revenu: les gains et pertes au jeu, les sommes globales héritées au cours de l'année, les gains ou les pertes de capital, le produit de la vente de propriétés ou de biens personnels, les remboursements d'impôt sur le revenu, les prêts reçus, les

prêts remboursés à un particulier agissant comme prêteur, les règlements forfaitaires en matière d'assurance, les remboursements de l'impôt foncier ou d'autres impôts ainsi que les avantages non monétaires comme les repas gratuits et le gîte, ou encore la nourriture et le combustible produits sur sa propre ferme.

**Source principale de revenu.** Cette classification suppose une comparaison des sommes provenant des six sources de revenu selon la définition donnée plus haut. On appelle la plus grande composante la «source principale de revenu». Aux fins des totalisations, on a regroupé certaines grandes composantes sous la même rubrique. Par exemple, les personnes qui ont déclaré des salaires et traitements ou un revenu net provenant d'un emploi autonome comme leur principale source de revenu sont groupées sous la rubrique «revenu gagné». De même, les personnes qui ont déclaré des revenus de placements, des pensions ou des revenus divers comme leur principale source de revenu sont groupées sous la rubrique «autre revenu monétaire». Il est à noter que les particuliers et les unités familiales dont la principale source de revenu provenait d'une solde et d'indemnités militaires sont exclus de toutes les totalisations.

**Revenu de la famille.** Le revenu de la famille se compose de tous les revenus reçus par tous les particuliers âgés de quinze ans et plus qui, au moment de l'enquête, constituaient une famille économique. Les données sur le revenu ont été recueillies auprès de chaque membre et considérées comme portant sur le revenu de la famille, même si certains membres de la famille avaient appartenu à une autre unité familiale pendant une partie ou la totalité de l'année civile précédente. En outre, on n'a effectué aucun retrait ou ajustement pour tenir compte du revenu des personnes qui avaient été membres de la famille pendant une partie de l'année et qui ont cessé d'en faire partie pour cause de mariage, de décès ou pour toute autre raison.

Les familles qui ont immigré au Canada pendant l'année de référence et dont le revenu a été gagné en partie à l'étranger et en partie au Canada ont été classées en fonction de leur revenu canadien seulement. C'est ainsi que certaines familles sont classées à un niveau de revenu inférieur à leurs gains réels parce que leur revenu antérieur à leur arrivée au Canada n'a pas été pris en compte. Les revenus de résidents canadiens provenant de l'étranger, revenus de placements et pensions de retraite par exemple, sont inclus.

## Changements intervenus dans les définitions

La plupart des concepts de l'*Enquête sur les finances des consommateurs* sont demeurés inchangés depuis 1971. Cependant, outre les modifications décrites dans la section sur les seuils de pauvreté, nous résumons ci-après certains des changements apportés au niveau des concepts qui pourraient aider à expliquer certains résultats statistiques.

1. Les fichiers de microdonnées antérieurs au fichier sur le revenu de 1984 (enquête de 1985 sur les finances des consommateurs) n'englobaient pas les particuliers dont le revenu était exceptionnellement élevé, ceux qui ont déclaré des pertes considérables découlant d'un travail autonome et ceux présentant des caractéristiques inhabituelles. À partir du fichier sur le revenu de 1984, on a annulé certaines caractéristiques des enregistrements portant sur ces particuliers au lieu de supprimer ces enregistrements du fichier.

2. À compter du fichier sur le revenu de 1977, le revenu net total d'un emploi autonome et les gains totaux comprennent le revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires. La variable «nombre de personnes gagnant un revenu» a toujours pris en compte les bénéficiaires d'un revenu provenant de chambreurs et de pensionnaires. L'effet de ce changement est négligeable.

3. La fréquentation scolaire des enfants n'a pas toujours été établie d'une façon cohérente. En ce qui concerne les fichiers sur le revenu de 1971 et de 1973, le code «allait à l'école» attribué en réponse à la question sur l'activité principale ou secondaire exercée au cours de la semaine de référence déterminait si la personne était étudiante. Selon ce système, si la troisième activité d'une personne consistait à aller à l'école (outre celles de travailler et de tenir maison, par exemple), l'enquête ne la prenait pas en compte. Aux termes de la nouvelle enquête sur la population active, on recueille des données sur la fréquentation (fichiers sur le revenu de 1977 et ultérieurs) et l'inscription (fichier sur le revenu de 1975) scolaires, quelles que soient les autres activités de la personne.

4. Le système de classement du chef et de son conjoint selon leur niveau d'instruction a changé avec le fichier sur le revenu de 1975. Pour les fichiers sur le revenu de 1971 et 1973, les codes permettaient de faire la distinction entre les «études secondaires achevées» et les «études secondaires partielles», et la catégorie des études postsecondaires était divisée en deux, les études universitaires et non universitaires. Pour le fichier sur le revenu de 1975 et les fichiers ultérieurs, il n'est pas possible d'obtenir une catégorie «études secondaires achevées» parce que

la catégorie « 11e - 13e années » comprend à la fois des personnes qui ont terminé leurs études secondaires et des personnes qui ne les ont pas terminées. De plus, on ne peut distinguer entre études postsecondaires universitaires et non universitaires à moins que la personne n'ait obtenu un diplôme.

5. Les définitions relatives au codage des personnes selon leur situation vis-à-vis de l'activité ont changé à partir du fichier sur le revenu de 1975, année où la nouvelle enquête sur la population active est entrée en vigueur.

6. Le codage du statut professionnel a été modifié à partir du fichier sur le revenu de 1979, de sorte que certains genres de travailleurs indépendants (autonomes) dans l'*Enquête sur la population active* sont classés comme des travailleurs rémunérés dans l'*Enquête sur les finances des consommateurs*.

7. Le classement des professions fondé sur la classification type des professions de 1980 est utilisé pour la première fois pour le fichier sur le revenu de 1984.

8. À partir du fichier sur le revenu de 1986, toutes les variables relatives au nombre de personnes dans la famille (par exemple, nombre de femmes gagnant un revenu, nombre d'enfants, etc.) figurent en tant que « chiffres réels ». Dans les fichiers sur le revenu de 1984 et 1985, on avait attribué une limite supérieure à ces variables.

9. À partir du fichier sur le revenu de 1984, la taille de la région de résidence repose sur les dénombrements démographiques du recensement de 1981 à l'intérieur des limites de 1981. Les fichiers de microdonnées antérieurs au fichier sur le revenu de 1985 avaient été établis à partir des populations recensées en 1961 (fichier sur le revenu de 1973), de celles recensées en 1976 (fichiers sur le revenu de 1981 et 1982). La méthode de recodage de centres uniques a été révisée quelque peu à partir du fichier sur le revenu de 1984, afin d'atténuer la distortion au niveau de la taille des régions de résidence (voir « Régions de résidence »).

10. À partir du fichier sur le revenu de 1981, le concept du revenu a été élargi afin d'inclure le crédit d'impôt fédéral pour enfants et les crédits d'impôt remboursables des provinces qui sont réclamés sur les déclarations de revenus. Ce changement a influé sur plusieurs variables autres que revenu total et revenu après impôt, et notamment :

— Total des transferts gouvernementaux (Transferts imposables et non imposables) pour la famille, le chef de famille et le conjoint;

— Principale source de revenu;

— Le code de faible revenu révisé de 1969.

11. À la suite de la révision des seuils de faible revenu à partir des données de l'enquête sur les dépenses des familles de 1978, nous avons inclus depuis le fichier sur le revenu de 1981 le code de faible revenu (base de 1978) pour la famille *économique*.

12. L'édition de 1980 de la publication n° 13-207 au catalogue renferme, en annexe, des explications plus détaillées sur les changements 10 et 11 ci-dessus. Vous trouverez aussi, aux pages pertinentes du présent document, des explications plus détaillées sur ces variables.

13. À partir du fichier sur le revenu de 1985, le nombre de semaines en chômage a été réduit de 50 à 49 semaines afin de se conformer aux méthodes du recensement et ce, depuis 1981.

14. À partir du fichier sur le revenu de 1985, les zones de dollars ont été augmentées de sept à huit positions.

15. Du point de vue méthodologique, trois changements importants ont été apportés.

    i) Avec les données sur le revenu de 1984, le plan de sondage a été modifié; de celui qui est décrit dans la publication *Méthodologie de l'enquête sur la population active du Canada* (n° 71-526 au catalogue), il est devenu celui qui est décrit dans l'article du mois paru dans *La population active, janvier 1985*, n° 71-001 au catalogue;

    ii) À partir de la publication des données sur le revenu de 1977, l'imputation de données sur le revenu aux non-répondants a été intégrée au système de traitement de l'enquête;

    iii) Les estimations du nombre d'unités familiales ayant servi à produire les pondérations sur les fichiers sur le revenu de 1981 et 1982 ont été calculées en fonction des chiffres du recensement de 1981 dont la couverture correspondait à celle de l'enquête sur la population active. Cela influe dans une certaine mesure sur la comparabilité des estimations tirées des fichiers antérieurs. Pour plus de détails à ce sujet, se reporter à la page 12 du document n° 13-208 de 1981 publié par Statistique Canada.

ANNEXE

# B

## Les seuils de faible revenu

# 1.
# Les seuils fondés sur les dépenses de 1969 et de 1978

Afin de distinguer les unités à faible revenu des autres, Statistique Canada utilise deux séries de seuils de faible revenu. La première série, qu'on appelle «seuils de faible revenu de 1969», a été établie en indexant les seuils pour les années suivantes de façon à tenir compte de la hausse de l'indice des prix à la consommation. Les familles dont le revenu est inférieur à ces seuils dépensent habituellement 62 %[1] ou plus de leur revenu au titre de l'alimentation, du logement et de l'habillement.

La seconde série de seuils, qu'on appelle les «seuils de faible revenu de 1978», a été établie par suite d'une analyse des données de l'enquête sur les dépenses des familles de 1978. Par conséquent, ces seuils révisés reflètent le comportement des familles canadiennes sur le plan de la consommation. Comme la proportion globale du revenu consacrée à l'alimentation, au logement et à l'habillement a diminué, on considère maintenant que les familles qui dépensent en moyenne 58,5 % ou plus de leur revenu au titre de ces biens et services sont dans une situation financière difficile. Les deux séries de seuils de faible revenu se différencient par la taille de la région de résidence et la taille de la famille.

Ce changement de base dans les données de Statistique Canada s'est traduit par un nombre et un pourcentage plus élevés de personnes à faible revenu. Pour le Québec, les deux séries de données indiquent pour les familles qu'un écart moyen de près de 3,6 points de pourcentage existe entre les deux seuils de faible revenu: le premier, celui de 1969, indique qu'il y aurait 12,0 % des familles québécoises sous ce seuil alors que le second établit ce pourcentage à 15,5 % et ce, sur la période 1979-1986; quant aux personnes seules, les écarts sont encore plus prononcés et près de trois fois plus élevés que ceux constatés pour les familles.

1. Ce pourcentage correspond au pourcentage moyen des trois postes budgétaires auquel on ajoute 20 %.

Ce changement de base aura donc eu des effets non négligeables; la mise à jour de ces données fondées sur des estimés de dépenses plus récents (1982 ou 1984) n'aurait pas entraîné de variation significative sur ces pourcentages.

## T A B L E A U B.1

**Taux de pauvreté selon les deux séries de seuils pour les familles et les personnes seules, Québec, 1979-1986**

| Familles | | | |
|---|---|---|---|
| Année | Seuils de 1969 % | Seuils de 1978 % | Différence entre les deux seuils % |
| 1979 | 11,4 | 14,6 | 3,2 |
| 1980 | 12,1 | 15,2 | 3,1 |
| 1981 | 11,3 | 14,8 | 3,5 |
| 1982 | 12,0 | 15,6 | 3,6 |
| 1983 | 12,6 | 16,2 | 3,6 |
| 1984 | 12,9 | 16,8 | 3,9 |
| 1985 | 12,4 | 15,8 | 3,4 |
| 1986 | 11,2 | 15,3 | 4,1 |
| **Moyenne de 1979 à 1986** | **12,0** | **15,5** | **3,6** |

| Personnes seules | | | |
|---|---|---|---|
| Année | Seuils de 1969 % | Seuils de 1978 % | Différence entre les deux seuils % |
| 1979 | 39,3 | 46,8 | 7,5 |
| 1980 | 35,7 | 45,5 | 9,8 |
| 1981 | 37,7 | 48,5 | 10,8 |
| 1982 | 37,1 | 47,5 | 10,4 |
| 1983 | 38,1 | 47,7 | 9,6 |
| 1984 | 37,1 | 46,4 | 9,3 |
| 1985 | 32,6 | 46,4 | 13,8 |
| 1986 | 31,0 | 44,6 | 13,6 |
| **Moyenne de 1979 à 1986** | **36,1** | **46,7** | **10,6** |

Source: Adaptation des données et du texte de Statistique Canada pour le Québec et tiré du Catalogue 13-207.

# 2. Revenu minimum garanti et seuils de Statistique Canada

Pour un ménage bénéficiaire de l'aide sociale, le revenu minimum garanti (aide sociale + allocations familiales + crédit d'impôt pour enfants) correspond à un peu plus de la moitié du seuil de Statistique Canada, soit de 51,4 % à 62,1 % dépendamment de la taille du ménage vivant dans une région urbaine de 500 000 habitants et plus (tableau B.2); pour un ménage vivant en région rurale, cette différence est moins accentuée (69,8 % à 84,8 % du seuil de Statistique Canada).

Les deux seuils sont plus ou moins comparables: le barème de l'aide sociale est différent pour les personnes de moins de 30 ans et ne tient pas compte de la région de résidence. Aux États-Unis, on intègre un facteur non considéré au Canada, soit celui de l'âge du chef de ménage (65 ans et plus ou moins de 65 ans). Pour l'année 1985, le seuil américain s'établit comme suit:

| | | |
|---|---|---|
| Personne seule non âgée | 5 590 $US | (7 631 $CAN) |
| Deux personnes, chef de 15 à 64 ans | 7 230 $US | (9 870 $CAN) |
| Deux personnes, chef de 65 ans et plus | 6 510 $US | (8 887 $CAN) |
| Trois personnes, tous les groupes d'âge | 8 570 $US | (11 700 $CAN) |
| Quatre personnes, tous les groupes d'âge | 10 990 $US | (15 004 $CAN) |

Le seuil américain correspond à moins des trois quarts des seuils de faible revenu au Canada pour une personne vivant dans les centres urbains de 500 000 habitants et plus.

## T A B L E A U B.2

**Comparaison entre le revenu minimum garanti des bénéficiaires de l'aide sociale et les seuils de faible revenu de Statistique Canada, Québec, 1986**

| Aide sociale | | | Seuil de faible revenu de Statistique Canada[b] selon la taille de la région de résidence | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Taille de la famille économique | | Revenu minimum garanti[a] | Régions urbaines | | | | Régions rurales |
| Adulte | Enfant | $ | 500 000 et plus $ | 100 000 à 499 999 $ | 30 000 à 99 999 $ | Moins de 30 000 $ | $ |
| 1 | 0 | 5 472 | 10 651 | 10 116 | 9 490 | 8 774 | 7 877 |
| | 1 | 8 148 | 14 053 | 13 339 | 12 445 | 11 546 | 10 295 |
| | 2 | 9 648 | 18 799 | 17 815 | 16 650 | 15 488 | 13 785 |
| | 3 | 11 100 | 21 663 | 20 588 | 19 246 | 17 903 | 15 936 |
| 2 | 0 | 8 736 | 14 053 | 13 339 | 12 445 | 11 546 | 10 295 |
| | 1 | 10 164 | 18 799 | 17 815 | 16 650 | 15 488 | 13 785 |
| | 2 | 11 616 | 21 663 | 20 588 | 19 246 | 17 903 | 15 936 |
| | 3 | 13 068 | 25 243 | 23 902 | 22 290 | 20 768 | 18 531 |
| 6 personnes | | - - - | 27 571 | 26 049 | 24 349 | 22 647 | 20 231 |
| 7 personnes et plus | | - - - | 30 347 | 28 735 | 26 856 | 24 975 | 22 290 |

a. Revenu minimum de base des ménages inscrits à l'aide sociale en vigueur au 1er juillet 1986 : il est composé des barèmes de l'aide sociale, des allocations familiales fédérale et provinciales et du crédit d'impôt pour enfants.

b. Seuil basé sur la pondération des dépenses de 1978.

Sources : Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, Catalogue 13-207, et Service des politiques et de la recherche en sécurité du revenu.

ANNEXE

# C

## Changements dans les caractéristiques des familles et des personnes seules, entraînés par l'adoption de seuils de pauvreté différents

# T A B L E A U C.1

**Changements dans les caractéristiques socio-économiques des familles, entraînés par l'adoption de seuils de pauvreté différents, Québec, 1986**

| | Seuil à 50 % | | | Seuil à 80 % | | | Seuil à 90 % | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre et % par rapport au nombre de familles pauvres (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté | Nombre et % par rapport au nombre de familles pauvres (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté | Nombre et % par rapport au nombre de familles pauvres (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté |
| | N | % | % | N | % | % | N | % | % |
| **Groupe d'âge** | | | | | | | | | |
| 15 à 24 ans | 9 080 | 35,0 | 9,7 | 21 100 | 81,3 | 22,5 | 23 200 | 89,4 | 24,8 |
| 25 à 34 ans | 13 230 | 16,0 | 3,1 | 59 420 | 71,7 | 13,7 | 67 300 | 81,2 | 15,5 |
| 35 à 44 ans | 6 370 | 10,7 | 1,3 | 37 620 | 63,0 | 7,6 | 48 570 | 81,3 | 9,8 |
| 45 à 54 ans | 9 060 | 23,3 | 2,7 | 27 940 | 71,9 | 8,3 | 33 860 | 87,1 | 10,1 |
| 55 à 64 ans | 5 450 | 13,0 | 2,0 | 20 460 | 48,6 | 7,5 | 26 650 | 63,3 | 9,8 |
| 65 ans et plus | 250 | 0,7 | 0,1 | 10 740 | 29,8 | 4,6 | 21 480 | 59,6 | 9,3 |
| **Sexe du chef** | | | | | | | | | |
| Masculin | 23 430 | 12,4 | 1,4 | 103 250 | 54,7 | 6,3 | 136 790 | 72,4 | 8,3 |
| Féminin | 20 010 | 20,7 | 9,0 | 74 030 | 26,6 | 33,2 | 84 270 | 87,2 | 37,8 |
| **Statut d'activité** | | | | | | | | | |
| Actif | 21 720 | 14,5 | 1,6 | 91 150 | 60,9 | 6,5 | 115 320 | 77,0 | 8,2 |
| Inactif | 21 720 | 16,0 | 4,7 | 86 130 | 63,5 | 18,8 | 105 740 | 77,9 | 23,0 |
| **Nombre de personnes gagnant un revenu** | | | | | | | | | |
| - Aucune | 25 160 | 19,2 | 9,1 | 97 040 | 73,9 | 35,0 | 112 240 | 85,4 | 40,5 |
| - 1 personne | 11 300 | 11,2 | 2,2 | 57 020 | 56,4 | 10,9 | 73 040 | 72,3 | 14,0 |
| - 2 personnes ou plus | 6 980 | 13,1 | 0,7 | 23 220 | 43,7 | 2,2 | 35 780 | 67,3 | 3,4 |
| **Source principale de revenu** | | | | | | | | | |
| - Revenus salariaux | 12 610 | 14,1 | 0,9 | 41 080 | 46,3 | 3,0 | 60 010 | 67,0 | 4,3 |
| - Transferts | 24 440 | 13,7 | 7,1 | 125 690 | 70,4 | 36,3 | 150 600 | 84,3 | 43,4 |
| - Autres | 6 390 | 36,8 | 5,6 | 10 110 | 58,2 | 8,8 | 10 450 | 60,1 | 9,1 |
| **Nbre de sem. de chômage en 1986** | | | | | | | | | |
| - Aucune | 30 530 | 15,4 | 2,0 | 117 140 | 59,2 | 7,7 | 147 900 | 74,7 | 9,7 |
| - 1 à 9 sem. | 280 | 2,9 | 0,5 | 4 820 | 50,4 | 8,1 | 8 140 | 85,1 | 13,8 |
| - 10 à 29 sem. | 6 280 | 21,6 | 4,0 | 18 300 | 63,1 | 11,8 | 22 870 | 78,8 | 14,7 |
| - 30 à 48 sem. | 280 | 1,2 | 0,4 | 13 180 | 57,3 | 17,4 | 17 110 | 74,4 | 22,6 |
| - 49 à 52 sem. | 6 070 | 23,5 | 14,6 | 23 840 | 92,2 | 57,5 | 25 040 | 96,8 | 60,4 |
| **Ensemble** | 43 440 | 15,2 | 2,3 | 177 280 | 62,1 | 9,5 | 221 060 | 77,4 | 11,9 |

| Seuil à 100 % | | | Seuil à 110 % | | | Seuil à 120 % | | | Seuil à 150 % | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre et % par rapport au nombre de familles pauvres (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté | Nombre et % par rapport au nombre de familles pauvres (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté | Nombre et % par rapport au nombre de familles pauvres (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté | Nombre et % par rapport au nombre de familles pauvres (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté |
| N | % | % | N | % | % | N | % | % | N | % | % |
| 25 950 | 100,0 | 27,7 | 31 850 | 122,7 | 34,0 | 33 800 | 130,3 | 36,1 | 46 000 | 177,3 | 49,1 |
| 82 850 | 100,0 | 19,1 | 91 560 | 110,5 | 21,1 | 101 830 | 122,9 | 23,5 | 135 710 | 163,8 | 31,3 |
| 59 730 | 100,0 | 12,1 | 72 800 | 121,9 | 14,7 | 86 360 | 144,6 | 175,0 | 134 380 | 225,0 | 27,2 |
| 38 860 | 100,0 | 11,5 | 49 020 | 126,1 | 14,6 | 60 770 | 156,4 | 18,0 | 85 600 | 220,3 | 25,4 |
| 42 070 | 100,0 | 15,4 | 46 990 | 111,7 | 17,3 | 55 750 | 132,5 | 20,5 | 81 060 | 192,7 | 29,8 |
| 36 040 | 100,0 | 15,6 | 52 840 | 146,6 | 22,8 | 67 720 | 187,9 | 29,2 | 122 590 | 340,1 | 52,9 |
| 188 870 | 100,0 | 11,5 | 240 570 | 127,4 | 14,7 | 292 110 | 154,7 | 17,8 | 470 980 | 249,4 | 28,7 |
| 96 630 | 100,0 | 43,4 | 104 490 | 108,1 | 46,9 | 114 120 | 118,1 | 51,2 | 134 380 | 139,1 | 60,3 |
| 149 780 | 100,0 | 10,7 | 184 770 | 123,4 | 13,2 | 221 040 | 147,6 | 15,7 | 340 660 | 227,4 | 24,3 |
| 135 720 | 100,0 | 29,6 | 160 290 | 118,1 | 34,9 | 185 190 | 136,5 | 40,3 | 264 700 | 195,0 | 57,6 |
| 131 270 | 100,0 | 47,3 | 147 860 | 112,6 | 53,3 | 164 670 | 125,6 | 59,4 | 218 060 | 166,1 | 78,6 |
| 101 080 | 100,0 | 19,4 | 124 710 | 123,4 | 23,9 | 149 360 | 147,8 | 28,6 | 212 320 | 210,1 | 40,6 |
| 53 150 | 100,0 | 5,0 | 72 490 | 136,4 | 6,8 | 92 200 | 154,7 | 8,7 | 174 980 | 329,2 | 16,5 |
| 89 520 | 100,0 | 6,4 | 121 050 | 135,2 | 8,6 | 154 050 | 172,1 | 11,0 | 281 710 | 314,7 | 20,1 |
| 178 600 | 100,0 | 51,5 | 206 290 | 115,5 | 59,5 | 229 910 | 128,7 | 66,3 | 287 820 | 161,2 | 83,0 |
| 17 380 | 100,0 | 15,1 | 17 720 | 102,0 | 15,4 | 22 270 | 128,1 | 19,4 | 35 [illegible]0 | 206,2 | 31,1 |
| 198 030 | 100,0 | 12,9 | 245 740 | 124,1 | 16,1 | 296 720 | 149,8 | 19,4 | 454 690 | 229,6 | 29,7 |
| 9 570 | 100,0 | 16,2 | 10 420 | 108,9 | 17,6 | 10 860 | 113,5 | 18,4 | 18 920 | 197,7 | 32,0 |
| 29 020 | 100,0 | 18,6 | 32 740 | 112,8 | 21,0 | 38 020 | 131,0 | 24,4 | 58 700 | 202,3 | 37,7 |
| 23 010 | 100,0 | 30,4 | 26 560 | 115,4 | 35,0 | 30 780 | 133,8 | 40,6 | 40 760 | 177,1 | 53,8 |
| 25 870 | 100,0 | 62,4 | 29 600 | 114,4 | 71,3 | 29 850 | 115,4 | 72,0 | 32 290 | 124,8 | 77,8 |
| 285 500 | 100,0 | 15,3 | 345 060 | 120,9 | 18,5 | 406 230 | 142,3 | 21,8 | 605 360 | 212,0 | 32,5 |

## TABLEAU C.1 (suite et fin)

**Changements dans les caractéristiques socio-économiques des familles, entraînés par l'adoption de seuils de pauvreté différents, Québec, 1986**

| | Seuil à 50 % | | | Seuil à 80 % | | | Seuil à 90 % | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre et % par rapport au nombre de familles pauvres (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté | Nombre et % par rapport au nombre de familles pauvres (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté | Nombre et % par rapport au nombre de familles pauvres (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté |
| | N | % | % | N | % | % | N | % | % |
| Semaines de travail en 1986 | | | | | | | | | |
| Aucune | 27 460 | 16,0 | 6,5 | 106 740 | 70,1 | 25,2 | 126 210 | 82,8 | 29,9 |
| 1 à 9 semaines | 6 350 | 43,9 | 21,7 | 12 650 | 87,4 | 43,3 | 13 440 | 92,9 | 46,0 |
| 10 à 29 sem. | 2 770 | 7,6 | 1,9 | 17 110 | 48,4 | 11,6 | 24 890 | 70,5 | 16,8 |
| 30 à 48 sem. | 1 980 | 10,0 | 1,4 | 11 280 | 57,1 | 7,9 | 14 600 | 73,8 | 10,2 |
| 49 à 52 sem. | 4 880 | 7,7 | 0,4 | 29 500 | 46,4 | 2,6 | 41 920 | 65,9 | 3,7 |
| Ensemble | 43 440 | 15,2 | 2,3 | 177 280 | 62,1 | 9,5 | 221 060 | 77,4 | 11,9 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

| Seuil à 100 % | | | Seuil à 110 % | | | Seuil à 120 % | | | Seuil à 150 % | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre et % par rapport au nombre de familles pauvres (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté | Nombre et % par rapport au nombre de familles pauvres (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté | Nombre et % par rapport au nombre de familles pauvres (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté | Nombre et % par rapport au nombre de familles pauvres (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté |
| N | % | % | N | % | % | N | % | % | N | % | % |
| 152 370 | 100,0 | 36,0 | 179 070 | 117,5 | 42,4 | 202 830 | 133,1 | 48,0 | 274 800 | 180,4 | 65,0 |
| 14 470 | 100,0 | 49,5 | 16 010 | 110,6 | 54,8 | 18 710 | 129,3 | 64,0 | 19 790 | 136,8 | 67,7 |
| 35 320 | 100,0 | 23,9 | 40 580 | 114,9 | 27,4 | 44 810 | 126,9 | 30,3 | 65 580 | 185,7 | 44,3 |
| 19 770 | 100,0 | 13,9 | 22 940 | 116,0 | 16,1 | 25 610 | 129,5 | 17,9 | 46 310 | 234,2 | 32,4 |
| 63 570 | 100,0 | 5,7 | 86 460 | 136,0 | 7,7 | 114 270 | 179,8 | 10,2 | 198 880 | 312,9 | 17,8 |
| 285 500 | 100,0 | 15,3 | 345 060 | 120,9 | 18,5 | 406 230 | 142,3 | 21,8 | 605 360 | 212,0 | 32,5 |

# T A B L E A U C.2

## Changements dans les caractéristiques socio-économiques des personnes seules, entraînés par l'adoption de seuils de pauvreté différents, Québec, 1986

| | Seuil à 50 % | | | Seuil à 80 % | | | Seuil à 90 % | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre et % par rapport au nombre de personnes seules (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté | Nombre et % par rapport au nombre de personnes seules (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté | Nombre et % par rapport au nombre de personnes seules (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté |
| | N | % | % | N | % | % | N | % | % |
| **Groupe d'âge** | | | | | | | | | |
| 15 à 24 ans | 32 480 | 53,4 | 31,5 | 51 210 | 84,1 | 49,7 | 57 490 | 94,5 | 55,8 |
| 25 à 34 ans | 14 860 | 25,2 | 8,5 | 42 050 | 71,2 | 24,0 | 49 810 | 84,3 | 28,4 |
| 35 à 44 ans | 5 470 | 20,2 | 5,7 | 22 730 | 84,0 | 23,6 | 24 230 | 89,6 | 25,1 |
| 45 à 54 ans | 6 640 | 22,4 | 8,6 | 25 820 | 87,1 | 33,5 | 27 490 | 92,7 | 35,6 |
| 55 à 64 ans | 4 900 | 11,5 | 5,1 | 34 390 | 80,7 | 36,1 | 39 150 | 91,9 | 41,1 |
| 65 ans et plus | 5 510 | 5,0 | 2,9 | 42 780 | 38,9 | 22,2 | 79 000 | 71,8 | 41,1 |
| **Sexe** | | | | | | | | | |
| Masculin | 37 460 | 28,0 | 11,5 | 102 200 | 76,4 | 31,4 | 119 770 | 89,6 | 36,8 |
| Féminin | 32 400 | 16,6 | 7,8 | 116 780 | 59,7 | 28,2 | 157 400 | 80,5 | 38,0 |
| **Statut d'activité** | | | | | | | | | |
| Actif | 34 240 | 29,5 | 8,3 | 85 350 | 73,4 | 20,6 | 98 650 | 84,9 | 23,9 |
| Inactif | 35 620 | 16,7 | 10,9 | 133 630 | 62,7 | 50,0 | 178 520 | 83,8 | 54,8 |
| **Nombre de personnes gagnant un revenu** | | | | | | | | | |
| - Aucune | 29 710 | 14,3 | 9,5 | 130 370 | 62,6 | 42,2 | 174 200 | 83,6 | 56,4 |
| - 1 personne | 40 150 | 33,2 | 9,3 | 88 610 | 73,3 | 20,6 | 102 970 | 85,1 | 23,9 |
| **Source principale de revenu** | | | | | | | | | |
| - Revenus salariaux | 33 280 | 39,1 | 8,8 | 66 240 | 77,9 | 17,6 | 75 940 | 89,3 | 20,2 |
| - Transferts | 15 420 | 7,2 | 5,4 | 127 880 | 59,9 | 44,9 | 174 820 | 81,9 | 61,4 |
| - Autres | 21 160 | 68,8 | 27,0 | 24 860 | 80,8 | 31,7 | 26 410 | 85,8 | 33,7 |
| **Nbre de sem. de chômage en 1986** | | | | | | | | | |
| - Aucune | 51 610 | 19,8 | 8,4 | 167 730 | 64,4 | 27,2 | 217 290 | 83,4 | 35,2 |
| - 1 à 9 sem. | 5 240 | 40,9 | 19,6 | 9 790 | 76,5 | 36,6 | 12 160 | 95,0 | 45,4 |
| - 10 à 29 sem. | 7 060 | 32,4 | 14,6 | 15 600 | 71,5 | 32,2 | 18 480 | 84,7 | 38,1 |
| - 30 à 48 sem. | 5 120 | 22,2 | 14,6 | 16 560 | 71,8 | 47,1 | 18 060 | 78,2 | 51,3 |
| - 49 à 52 sem. | 830 | 7,4 | 6,7 | 9 300 | 83,2 | 75,0 | 11 180 | 100,0 | 90,2 |
| **Ensemble** | 69 860 | 21,2 | 9,4 | 218 980 | 66,5 | 29,6 | 277 170 | 84,2 | 37,5 |

| Seuil à 100 % | | | Seuil à 110 % | | | Seuil à 120 % | | | Seuil à 150 % | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre et % par rapport au nombre de personnes seules (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté | Nombre et % par rapport au nombre de personnes seules (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté | Nombre et % par rapport au nombre de personnes seules (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté | Nombre et % par rapport au nombre de personnes seules (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté |
| N | % | % | N | % | % | N | % | % | N | % | % |
| 60 860 | 100,0 | 59,1 | 65 260 | 107,2 | 63,4 | 71 940 | 118,2 | 69,9 | 78 310 | 128,7 | 76,0 |
| 59 080 | 100,0 | 33,7 | 61 940 | 104,8 | 35,3 | 66 280 | 112,2 | 37,8 | 85 890 | 145,4 | 49,0 |
| 27 050 | 100,0 | 28,0 | 27 050 | 100,0 | 28,0 | 29 670 | 109,7 | 30,7 | 30 880 | 114,2 | 32,0 |
| 29 650 | 100,0 | 38,4 | 30 780 | 103,8 | 39,9 | 32 960 | 111,2 | 42,7 | 35 890 | 121,0 | 46,5 |
| 42 620 | 100,0 | 44,7 | 46 710 | 109,6 | 49,0 | 50 200 | 117,8 | 52,6 | 56 840 | 133,4 | 59,6 |
| 110 020 | 100,0 | 57,2 | 133 580 | 121,4 | 69,5 | 145 030 | 131,8 | 75,4 | 165 750 | 150,7 | 86,2 |
| 133 740 | 100,0 | 41,1 | 145 150 | 108,5 | 44,6 | 154 250 | 115,3 | 47,4 | 185 260 | 138,5 | 56,9 |
| 195 540 | 100,0 | 47,2 | 220 170 | 112,6 | 53,2 | 241 830 | 123,7 | 58,4 | 268 300 | 137,2 | 64,8 |
| 116 230 | 100,0 | 28,1 | 126 480 | 108,8 | 30,6 | 140 920 | 121,2 | 34,1 | 171 060 | 147,2 | 41,4 |
| 213 050 | 100,0 | 65,4 | 238 840 | 112,1 | 73,3 | 255 160 | 119,8 | 78,3 | 282 500 | 132,6 | 86,7 |
| 208 340 | 100,0 | 67,4 | 233 840 | 112,2 | 75,7 | 247 930 | 119,0 | 80,2 | 270 550 | 129,9 | 87,6 |
| 120 940 | 100,0 | 28,1 | 131 480 | 108,7 | 30,5 | 148 150 | 122,5 | 34,4 | 183 010 | 151,3 | 42,5 |
| 85 050 | 100,0 | 22,6 | 93 440 | 109,9 | 24,8 | 108 810 | 127,9 | 28,9 | 141 200 | 166,0 | 37,5 |
| 213 460 | 100,0 | 75,0 | 239 880 | 112,4 | 84,2 | 253 220 | 118,6 | 88,9 | 271 960 | 127,4 | 95,5 |
| 30 770 | 100,0 | 39,3 | 32 000 | 104,0 | 40,8 | 34 050 | 110,7 | 43,5 | 40 400 | 131,3 | 51,6 |
| 260 400 | 100,0 | 42,2 | 292 040 | 112,2 | 47,3 | 315 600 | 121,2 | 51,2 | 363 480 | 139,6 | 58,9 |
| 12 800 | 100,0 | 47,8 | 13 550 | 105,9 | 50,6 | 16 910 | 132,1 | 63,2 | 17 680 | 138,1 | 66,1 |
| 21 820 | 100,0 | 45,0 | 25 150 | 115,3 | 51,8 | 28 240 | 129,4 | 58,2 | 35 030 | 160,5 | 72,2 |
| 23 080 | 100,0 | 65,6 | 23 400 | 101,4 | 66,5 | 24 150 | 104,6 | 68,6 | 26 190 | 113,5 | 74,4 |
| 11 180 | 100,0 | 90,2 | 11 180 | 100,0 | 90,2 | 11 180 | 100,0 | 90,2 | 11 180 | 100,0 | 90,2 |
| 329 280 | 100,0 | 44,5 | 365 320 | 110,9 | 49,4 | 396 080 | 120,3 | 53,5 | 453 560 | 137,7 | 61,3 |

## TABLEAU C.2 (suite et fin)

**Changements dans les caractéristiques socio-économiques des persones seules, entraînés par l'adoption de seuils de pauvreté différents, Québec, 1986**

| | Seuil à 50 % | | | Seuil à 80 % | | | Seuil à 90 % | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre et % par rapport au nombre de personnes seules (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté | Nombre et % par rapport au nombre de personnes seules (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté | Nombre et % par rapport au nombre de personnes seules (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté |
| | N | % | % | N | % | % | N | % | % |
| Semaines de travail en 1986 | | | | | | | | | |
| Aucune | 2 346 | 1,2 | 7,9 | 120 070 | 60,7 | 40,5 | 163 890 | 82,9 | 55,3 |
| 1 à 9 semaines | 11 900 | 69,8 | 57,3 | 15 340 | 90,0 | 73,8 | 15 980 | 93,8 | 76,9 |
| 10 à 29 sem. | 17 520 | 33,8 | 21,5 | 38 370 | 74,0 | 47,0 | 43 210 | 83,4 | 52,9 |
| 30 à 48 sem. | 6 810 | 28,6 | 12,4 | 15 210 | 63,8 | 27,6 | 19 460 | 81,7 | 35,3 |
| 49 à 52 sem. | 10 170 | 26,2 | 3,6 | 29 990 | 77,4 | 10,5 | 34 630 | 89,3 | 12,1 |
| Ensemble | 69 860 | 21,2 | 9,4 | 218 980 | 66,5 | 29,6 | 277 170 | 84,2 | 37,5 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

| Seuil à 100 % | | | Seuil à 110 % | | | Seuil à 120 % | | | Seuil à 150 % | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre et % par rapport au nombre de personnes seules (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté | Nombre et % par rapport au nombre de personnes seules (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté | Nombre et % par rapport au nombre de personnes seules (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté | Nombre et % par rapport au nombre de personnes seules (seuil à 100 %) | | Taux de pauvreté |
| N | % | % | N | % | % | N | % | % | N | % | % |
| 197 800 | 100,0 | 66,7 | 223 360 | 112,9 | 75,3 | 237 100 | 119,9 | 79,9 | 258 390 | 130,6 | 87,1 |
| 17 040 | 100,0 | 82,0 | 17 040 | 100,0 | 82,0 | 17 790 | 104,4 | 85,6 | 19 120 | 112,2 | 92,0 |
| 51 840 | 100,0 | 63,5 | 52 970 | 102,2 | 64,9 | 54 070 | 104,3 | 66,2 | 60 720 | 117,1 | 74,4 |
| 23 830 | 100,0 | 43,2 | 28 450 | 119,4 | 51,6 | 23 400 | 140,2 | 60,6 | 39 680 | 166,5 | 72,0 |
| 38 770 | 100,0 | 13,6 | 43 500 | 112,2 | 15,2 | 53 720 | 138,6 | 18,8 | 75 650 | 195,1 | 26,5 |
| 329 280 | 100,0 | 44,5 | 365 320 | 110,9 | 49,4 | 396 080 | 120,3 | 53,5 | 453 560 | 137,7 | 61,3 |

ANNEXE

# D

## Le nombre de familles et de personnes seules pauvres selon certaines variables sociodémographiques Québec 1973-1986

## T A B L E A U D.1

### Nombre de familles pauvres selon l'âge du chef, Québec, 1973-1986

| | Nombre de familles pauvres | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Groupe d'âge | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| 15-24 ans | 15 180 | 15 460 | 18 230 | 20 340 | 22 860 | 26 680 | 26 780 | 30 880 | 25 950 |
| 25-44 ans | 137 720 | 109 260 | 116 610 | 100 720 | 114 690 | 135 090 | 151 150 | 157 840 | 142 580 |
| 45-64 ans | 97 490 | 71 520 | 67 940 | 74 290 | 70 340 | 82 310 | 87 470 | 72 650 | 80 930 |
| 15-64 ans | 250 390 | 196 240 | 20 278 | 195 350 | 207 890 | 244 080 | 265 400 | 261 370 | 249 460 |
| 65 ans et plus | 55 430 | 69 600 | 56 380 | 46 100 | 45 500 | 28 330 | 38 950 | 28 780 | 36 040 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## T A B L E A U D.2

### Nombre de familles pauvres selon le sexe du chef, Québec, 1973-1986

| | Nombre de familles pauvres | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sexe | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Hommes | 246 380 | 202 150 | 186 770 | 172 510 | 173 280 | 177 306 | 200 910 | 181 660 | 188 870 |
| Femmes | 59 440 | 63 690 | 72 390 | 68 940 | 80 110 | 95 110 | 103 440 | 108 490 | 96 630 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## T A B L E A U D.3

**Nombre de familles pauvres selon le nombre de personnes dans l'unité familiale, Québec, 1973-1986**

| Nombre de personnes | Nombre de familles pauvres | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| 2 | 89 470 | 100 340 | 95 870 | 95 310 | 101 210 | 97 440 | 117 790 | 117 240 | 125 270 |
| 3 | 51 370 | 55 030 | 59 880 | 61 580 | 55 820 | 77 510 | 79 940 | 75 290 | 72 850 |
| 4 | 56 920 | 49 640 | 49 720 | 38 900 | 51 660 | 57 820 | 64 980 | 57 990 | 53 770 |
| 5 et plus | 108 060 | 60 830 | 53 690 | 45 660 | 44 700 | 39 640 | 41 640 | 39 630 | 33 610 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## T A B L E A U D.4

**Nombre de familles pauvres selon le type d'unité familiale, Québec, 1973-1986**

| Type d'unité familiale | Nombre de familles pauvres | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Couple sans enfant | 59 470 | 69 780 | 60 950 | 55 930 | 50 210 | 47 400 | 54 590 | 47 090 | 67 420 |
| Biparentale | 178 630 | 125 010 | 117 600 | 110 650 | 111 010 | 118 880 | 132 700 | 118 910 | 114 080 |
| Monoparentale | 53 390 | 57 740 | 67 900 | 60 070 | 75 100 | 88 430 | 102 300 | 110 340 | 92 470 |
| Autres | 14 330 | 13 310 | 12 710 | 14 800 | 17 070 | 17 700 | 14 760 | 13 810 | 11 530 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## T A B L E A U D.5

**Nombre de familles pauvres selon le nombre d'enfants de moins de dix-huit ans dans l'unité familiale, Québec, 1973-1986**

| | Nombre de personnes seules pauvres | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre d'enfants | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| 0 | 78 790 | 104 580 | 91 650 | 89 270 | 89 500 | 82 240 | 101 550 | 93 260 | 111 660 |
| 1 | 49 470 | 50 160 | 59 000 | 63 470 | 67 690 | 79 890 | 86 720 | 88 050 | 75 760 |
| 2 | 63 630 | 49 610 | 49 880 | 49 890 | 50 000 | 74 130 | 75 680 | 69 190 | 64 440 |
| 3 et plus | 113 930 | 61 490 | 58 630 | 38 820 | 46 200 | 36 150 | 40 400 | 39 650 | 33 640 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## T A B L E A U D.6

**Nombre de familles pauvres selon le niveau de scolarité du chef, Québec, 1973-1986**

| | Nombre de personnes seules pauvres | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Niveau de scolarité | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| 0-8 années | 192 360 | 161 090 | 140 180 | 126 730 | 132 120 | 114 940 | 128 750 | 120 040 | 97 480 |
| Études secondaires | 96 170 | 76 380 | 87 150 | 93 640 | 88 430 | 128 430 | 145 160 | 130 300 | 142 710 |
| Études postsecondaires | 17 290 | 28 370 | 31 830 | 21 080 | 32 840 | 29 040 | 30 440 | 39 810 | 45 310 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## T A B L E A U D.7

**Nombre de personnes seules pauvres selon l'âge, Québec, 1973-1986**

| | Nombre de personnes seules pauvres | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Groupe d'âge | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| 15-24 ans | 46 920 | 56 010 | 46 090 | 36 140 | 45 390 | 57 870 | 62 020 | 54 350 | 60 860 |
| 25-44 ans | 39 590 | 46 210 | 33 750 | 44 690 | 55 200 | 66 030 | 78 770 | 66 920 | 86 130 |
| 45-64 ans | 66 700 | 75 650 | 61 810 | 74 720 | 76 240 | 70 660 | 89 180 | 92 750 | 72 270 |
| 15-64 ans | 153 210 | 177 870 | 141 650 | 155 550 | 177 370 | 194 560 | 229 970 | 214 020 | 219 260 |
| 65 ans et plus | 87 880 | 106 220 | 109 770 | 118 590 | 136 660 | 131 010 | 104 680 | 110 300 | 110 020 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## T A B L E A U D.8

**Nombre de personnes seules pauvres selon le sexe, Québec, 1973-1986**

| | Nombre de personnes seules pauvres | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sexe | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Hommes | 86 200 | 101 770 | 86 590 | 93 030 | 104 770 | 122 820 | 130 570 | 120 120 | 133 740 |
| Femmes | 154 890 | 182 320 | 164 830 | 181 110 | 209 260 | 202 750 | 204 080 | 204 200 | 195 540 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## T A B L E A U D.9

**Nombre de personnes seules pauvres selon le niveau de scolarité, Québec, 1973-1986**

| | Nombre de personnes seules pauvres | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Niveau de scolarité | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| 0-8 années | 122 540 | 134 670 | 126 080 | 137 000 | 162 820 | 155 590 | 148 680 | 144 700 | 136 540 |
| Études secondaires | 72 820 | 69 750 | 69 410 | 85 780 | 101 660 | 103 530 | 111 570 | 108 680 | 118 830 |
| Études postsecondaires | 45 730 | 79 670 | 55 930 | 51 360 | 49 550 | 66 450 | 74 400 | 70 940 | 73 910 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## T A B L E A U D.10

**Taux de pauvreté chez les familles selon le niveau de scolarité du chef, Québec, 1973-1986**

| | Taux de pauvreté % | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Niveau de scolarité | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| 0-8 années | 31,2 | 26,6 | 23,6 | 21,9 | 22,2 | 20,1 | 22,1 | 21,4 | 19,2 |
| Études secondaires | 18,6 | 14,7 | 14,5 | 13,8 | 12,6 | 17,3 | 18,9 | 17,1 | 17,1 |
| Études postsecondaires | 6,4 | 7,6 | 8,3 | 6,1 | 7,9 | 6,7 | 6,8 | 7,9 | 8,7 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## T A B L E A U D.11

**Taux de pauvreté chez les personnes seules selon le sexe, Québec, 1973-1986**

| | Taux de pauvreté % | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sexe | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| Hommes | 38,6 | 41,7 | 36,5 | 38,7 | 39,0 | 41,7 | 42,6 | 38,6 | 41,1 |
| Femmes | 53,3 | 57,7 | 53,4 | 52,1 | 55,2 | 52,1 | 49,2 | 52,6 | 47,2 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## T A B L E A U D.12

**Taux de pauvreté chez les personnes seules selon le niveau de scolarité, Québec, 1973-1986**

| | Taux de pauvreté % | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Niveau de scolarité | 1973 | 1975 | 1977 | 1979 | 1981 | 1982 | 1984 | 1985 | 1986 |
| 0-8 années | 67,8 | 73,4 | 66,9 | 67,2 | 71,2 | 69,5 | 66,2 | 64,4 | 62,6 |
| Études secondaires | 40,7 | 40,8 | 39,6 | 41,7 | 42,0 | 41,5 | 41,9 | 46,5 | 43,6 |
| Études postsecondaires | 29,6 | 38,8 | 30,7 | 28,8 | 28,1 | 31,6 | 32,3 | 29,5 | 29,7 |

Source : Compilations de la Direction de la recherche du MMSRFP à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

ANNEXE

# E

## Définitions et formules mathématiques reliées à la gravité de la pauvreté

# 1. Définitions des indicateurs utilisés dans le chapitre 4 sur la gravité de la pauvreté

**Incidence de la pauvreté:** dénombrement des ménages d'un groupe donné dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté.

**Déficit de la pauvreté:** somme totale d'argent requise pour hausser le revenu de tous les ménages à faible revenu jusqu'au seuil de pauvreté, i.e. pour éliminer ce déficit.

**Déficit moyen de la pauvreté:** somme d'argent requise en moyenne pour hausser le revenu d'un ménage jusqu'au seuil de pauvreté.

**Ratio *revenu-seuil*:** revenu moyen d'un groupe de pauvres en proportion du seuil de pauvreté moyen de ce groupe.

**Écart type relatif du déficit de la pauvreté:** l'écart type du déficit de la pauvreté en proportion du seuil de pauvreté; il permet de situer la distribution des revenus pour les ménages pauvres.

**Indice global de pauvreté:** indice qui regroupe les aspects incidence, ratio **revenu-seuil** et distribution de la pauvreté.

# 2. Formules mathématiques

**Incidence de la pauvreté**

$$I = Q / N$$

où Q est le nombre de ménages d'un groupe donné dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté et N est la population totale du même groupe.

**Déficit de la pauvreté**

$$G = \sum_{i=1}^{Q} (L_i - Y_i)$$

où $L_i$ est le seuil de pauvreté d'un ménage donné et $Y_i$ son revenu.

**Déficit moyen de la pauvreté**

$$Gm = G / Q$$

**Ratio *revenu-seuil***

$$R = \sum_{i=1}^{Q} Y_i / \sum_{i=1}^{Q} L_i$$

**Écart type du déficit de la pauvreté**

$$S = \sum_{i=1}^{Q} (G_i - Gm)^2 / Q$$

**Écart type relatif du déficit de la pauvreté**

$$D = S * Q / \sum_{i=1}^{Q} L_i$$

**Indice global de pauvreté**

$$C = I^* [(1 - R) + (R * D)]$$

# Bibliographie

## A
## Mesures et définitions


BEEGHLEY, Leonard, «Illusion and Reality in the Measurement of Poverty» dans *Social Problems*, vol. 31, n° 3, février 1984, pp. 322-333.

BLACKURBY, C. et D. DONALDSON, «Ethical Indices for the Measurement of Poverty» dans *Econométrica*, n° 48, 1980, pp. 1053-1060.

BLACKURBY, C. et D. DONALDSON, «A Theoritical Treatment of Indices of Absolute inequality» dans *International Economic Review*, n° 20, 1980, pp. 10-36.

BLACKURBY, C. et D. DONALDSON, «Measures of Relative of Equality and their Meaning in Terms of Social Welfare» dans *Journal of Economic Theory*, n° 18, 1978, pp. 59-80.

BRADSHAW, Jonathan, Deborah MITCHELL et Jane MORGAN, «Evaluating Adequacy: the Potential of Budget Standards» dans *Journal of Social Policy*, vol. 16, n° 2, 1987, pp. 165-181.

CHAKRAVARTY, Satya Ranjan, «Ethically Flexible Measures of Poverty» dans *Revue canadienne d'Économique*, vol. XVI, n° 1, février 1983, pp. 74-85.

CHAMBERS, Donald E., «The U.S. Poverty Line: a Time for Change» dans *Social Work*, vol. 27, n° 4, juillet 1982, pp. 354-358.

CLAIRMONT, Don, «Book Review - Measuring Poverty» dans *Options publiques*, vol. 6, n° 1, janvier 1985, pp. 39-40.

CLICHE, Pierre, *Indicateurs sociaux: conception et élaboration*, Québec, Ministère des Affaires sociales, août 1975, (Coll. «Indicateurs sociaux», projet Doris, doc. n° 1).

CLICHE, Pierre et Denis FUGÈRE, *La détermination d'un seuil de pauvreté: inventaire critique des mesures existantes*, Québec, Ministère des Affaires sociales, mars 1979, 269 p., (Coll. «Indicateurs sociaux», projet Doris, doc. n° 8).

CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, *Trop peu: définition et évaluation de la pauvreté au Canada*, Rapport du groupe de travail du CCDS chargé de définir et d'évaluer la pauvreté au Canada, CCDS, 1984, 100 p.

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, *Les seuils de pauvreté de 1987*, Ottawa, Conseil national du bien-être social, mars 1987, 17 p.

DANZIGER, Sheldon et Peter GOTTSCHALK, *The Measurement of Poverty: Implications for antipoverty Policy*, Wisconsin, Institute for Research on Poverty, University of Wisconsin-Madison, 1983, pp. 739-756, (Coll. «IRP Reprint Series»).

DASGUPTA, P., A. Sen et D. STARRETT, «Notes on the Measurement of Inequality» dans *Journal of Economic Theory*, n° 6, 1973, pp. 67-86.

FUGÈRE, Denis et Pierre LANCTOT, *Méthodologie de détermination des seuils de revenu minimum au Québec*, Québec, Ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, novembre 1985, 189 p.

HAMADA, K. et N. TAKAYAMA, « Censored Income Distribution and the Measurement of Poverty » dans *Bulletin of the International Statistical Institute*, n° 47, Book 1, 1977.

HSIEH, David, *Fiscal Measures for Poverty Alleviation in the United States*, Genève, International Labour Organization, 1979, 159 p.

INSTITUTE FOR RESEARCH ON POVERTY, « Valuing In-Kind Transfers » dans *Fours*, vol. 6, n° 1, pp. 13-14.

KAKWANI, Nanak, *Decomposition of Normalization Axiom in the Measurement of Poverty: a Comment*, United Nations University, WP2, mars 1986, 5 p., (Coll. « Wider Working Papers »).

_____ « Notes on a New Measure of Poverty » dans *Econometrica*, n° 49, 1981, pp. 525-526.

MARC, Élisabeth et Bernard SIMONIM, *Pauvreté - Précacité: Tentatives de mesure - Pauvreté et protection sociale des plus démunis dans les pays de la C.C.E.*, Paris, Centre de la recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), octobre 1986, 108 p.

MCLACHLAN, Hugh V., « Comment - Concepts of Poverty and deprivation » dans *Journal of Social Policy*, vol. 15, n° 4, 1986, pp. 499-501.

_____ « Towsend and the Concept of « Poverty » dans *Social Policy and Administration*, vol. 17, n° 2, été 1983, pp. 97-105

MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL DU CANADA, *La mesure de la pauvreté*, Ottawa, décembre 1969, 47 p., (Coll. « Séries sur la sécurite sociale », mémorandum 19).

PIACHAUD, David, « Problems in the Definition and Measurement of Poverty » dans *Journal of Social Policy*, vol. 16, n° 2, 1987, pp. 147-164.

PODOLUK, Jenny, « Pauvreté et niveaux de revenu » dans Conseil écononique du Canada (dir.), *Observations sur les revenus au Canada*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1980, pp. 311-338.

SEN, Amartya, « Issues in the Measurement of Poverty », dans *Scandinavian Journal of Economics*, 1979.

_____ , « Social Choice Theory : a Re-Examination » dans *Econometrica*, n° 45, 1977, pp. 53-89.

_____ , « Poverty on Ordinal Approach to Measurement » dans *Econometrica*, n° 44, 1976, pp. 229-231

SMEEDING, Timothy, *Alternative Methods for Valuing Selected IN-Kind Transfer Benefit and Measuring the Effects on Poverty*, Washington, D.C., U.S. Bureau of Census, 1982.

SMEEDING, Timothy et Marilyn MOON, « Valuing Government Expenditures : The Case of Medical Care Transfers and Poverty » dans *The Review of Income and Wealth*, n° 26, mars 1980, pp. 305-324.

SMOLENSKY, Eugene *et al.*, «In-Kind Transfers and the Size Distribution of Income» dans Marilyn MOON et Eugene SMOLENSKY (dir.), *Improving Measures of Economics Well Being*, New York, Academic Press, 1977.

STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur les finances des consommateurs*, fichiers de microdonnées (1973, 1975, 1977, 1979, 1981, 1982, 1984, 1985, 1986).

_____ , *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, cat. 13-207, (annuels, 1971 à 1986), Approvisionnements et Services Canada, Ottawa.

TAKAYAMA, N., «Poverty Income Inequality and Their Measures. Professor Sen's Axiomatic Approach Reconsidered» dans *Econometrica*, n° 47, 1979, pp. 747-759.

VICKERY, Clair, «The Time-Poor: A New look at Poverty» dans *The Journal of Human Resources*, vol. XII, n° 1, 1977, pp. 27-47.

WALKER, Robert, «Consensual Approaches to the Definition of Poverty: Towards an Alternative Methodology» dans *Journal of Social Policy*, vol. 16, n° 2, pp. 213-226.

## B
## Économie

ABRAHAMSON, Peter *et al.*, «Unemployment and Poverty in the Contemporary Welfare States» dans *Acta Sociologica*, vol. 29, n° 1, pp. 51-60.

ALLIE, Émile, *Incidence of Taxes and Welfare Program on Labor Supply and Human Capital Accumulation Decisions*, Montréal, Université de Montréal , 1987, 18 p., (Coll. «Cahiers du CRDE», n° 2587).

ANDERSON, Martin, «A New Look at Taxation: II. The Roller-Coaster Income Tax» dans *The Public Interest*, n° 50, hiver 1978, pp. 17-28.

BALDWIN, William, «Creative Destruction» dans *Forbes*, 70th anniversary issue, 13 juillet 1987, pp. 49-51.

BAUMOL, W.J., A.S. BLINDER et W.M. SCARTH, *L'économie - Principes et politiques - Macro-économie*, traduction par Michel Lessard, Montréal, Éditions Études Vivantes, 1986, 513 p.

_____ , *L'économie - Principes et politiques - Micro-économie*, traduction de Michel Lessard, Montréal, Éditions Études Vivantes, 1986, 579 p.

BLAU, David M. et Philip K ROBINS, «Labor Supply Response to Welfare Programs: A Dynamic Analysis» dans *Journal of Labor Economics*, vol. 4, n° 1, 1986, pp. 82-103.

BLAUG, Mark, *La pensée économique - origine et développement*, 4e édition, Paris, Économica, 1986, 891 p.

BLUESTONE, Barry, William N. MURPHY et Mary STEVENSON, *Low Wages and the Working Poor*, Michigan, The Institute of Labor and Industrial Relations, juillet 1973, 215 p.

COURCHENE, Thomas J. , « How Canada Practises Economic Discrimination Against the Poor » dans *Canadian Welfare (CW)*, vol. 47, n° 6, nov.-déc. 1971, pp. 4-6.

DANZIGER, Sheldon, Robert HAVEMAN et Robert PLOTNICK, « How Income Transfert Programs Affect Work Savings, and the Income Distribution: A Critical Review » dans *Journal of Economic Literature*, vol. XIX, septembre 1981, pp. 975-1028.

GILDER, George, « A Supply-Side Economics of the Left » dans *The Public Interest*, n° 72, été 1983, pp. 29-43.

GOLDSTEIN, Richard et Stephen N. SACHS, *Applied Poverty Research*, U.S.A., Rowman & Allanheld, 1983, 305 p.

GORDON, D. M., *Theories of Poverty and Underemployment*, Lexington, Massachusets, Lexington Books, 1972.

LIPTON, Michael , *Demography and Poverty*, Washington, The World Bank, 1983, 127 p., (Coll. « World Bank Staff Working Papers », n° 623).

_____ , *Labor and Poverty*, Washington, the World Bank, 1983, 148 p., (Coll. « World Bank Staff Working Papers », n° 616).

PERLMAN, Richard, *The Economics of Poverty*, McGraw-Hill Book Company, 1976, 240 p.

ROSS, David, « No Fault Poverty - Do Economist Invent The Poor? » dans *Canadian Welfare*, vol. 51, n° 6, septembre-octobre 1975, p. 21.

SCOVILLE, James G., *Perspectives on Poverty and Income Distribution*, Toronto, D.C. Heath and Company, 1971, 312 p.

SWINTON, David H. , « Economic Theory and Working Class Poverty Towards a Reformulation » dans *The American Economic Review*, vol. 77, n° 2, mai 1987, pp. 223-228.

TAGGART, Robert, *Hardship - The Welfare Consequences of Labor Market Problems - A Policy Discussion Paper*, Michigan, W.E. Upjohn Institute For Employment Research, 1982, 440 p.

THUROW, Lester C., *Poverty and Discrimination*, Washington, The Brookings Institution, 1969, 214 p.

TUSSING, A. Dale, *Poverty in a Dual Economy*, New York, St. Martin's, 1975, 229 p.

VASSEUR, Philippe, *Le chômage, c'est les autres*, Paris, Éd. Pierre-Belfond, 1985, 226 p.

WANNISKI, Jude, « A New Look at Taxation: Taxes, Revenues and the « Laffer Curve » » dans *The Public Interest*, n° 50, hiver 1978, pp. 3-16.

## C
## Analyse de la pauvreté

ASSOCIATED PRESS, « Malgré la croissance économique, 20 millions d'Américains ont faim » dans *La Presse*, Montréal, 27 octobre 1987, p. E8.

AUER, Ludwig et Kathryn MCMILLEN, *Évolution de la pauvreté entre 1967 et 1976 dans les centres métropolitains du Canada*, Ottawa, Conseil économique du Canada, juin 1980, 62 p., (Coll. «Documents», n° 171).

BANE, Mary Jo et David T. ELLWOOD, «Slipping into and out of Poverty: The Dynamics of Spells» dans *The Journal of Human Resources*, 1985, pp. 1-23.

BARNHURST, Kevin G., «The Lumpen Middle Class» dans *The American Scholar*, été 1982, pp. 369-379.

BARTHE, Marie-Annick, «Les formes de la pauvreté en France» dans *Revue française des affaires sociales*, 41e année, n° 2, avril-juin 1987, pp. 113-125.

BASSI, Laurie J., «The Feminization of Poverty - Poverty Among Women and Children: What Accounts for the Change?» dans *AEA Papers and Proceedings*, vol. 78, n° 2, mai 1988, pp. 91-95.

BECKERMAN, Wilfred et Stephen CLARK, *Poverty and Social Security in Britain since 1961*, New York, Oxford University Press, 1982, 94 p.

BELLER, Andrea H. et John W. GRAHAM, «The Feminization of Poverty. Child Support Payments: Evidence From Repeated Cross Sections» dans *AEA Papers and Proceedings*, vol. 78, n° 2, mai 1988, pp. 81-85.

BELZILE, Bertrand *et al.*, *Les Québécois à faible revenu face au travail et à l'aide sociale*, Québec, Département des relations industrielles, Université Laval, 1980, 716 p.

BOUILLAGUET-BERNARD, Patricia, Marie-Pierre GANDON et Jean-Luc OUTIN, «Chômage de longue durée et pauvreté en France» dans *Économies et Sociétés*, vol. 43, n° 2, 1987, pp. 222-259.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, *Chômage et pauvreté dans un monde en crise - Rapport d'un groupe d'experts sur l'emploi*, Genève, Bureau international du travail, 1985, 61 p.

CARMON, Naomi, «Poverty and Culture - Empirical Evidence and Implications for Public Policy» dans *Sociological Perspectives*, vol. 28, n° 4, octobre 1985, pp. 403-417.

CASKIE, Donald M., *Canadian Fact Book on Poverty, 1979*, Ottawa, CCSD, 1979, 76 p.

CLICHE, Pierre, *Les variations régionales de la pauvreté au Québec de 1951 à 1971*, Québec, Ministère des Affaires sociales, septembre 1977, (Coll. «Indicateurs sociaux», projet Doris, doc. n° 4).

_____, *Analyse causale de la pauvreté*, Québec, Ministère des Affaires sociales, 1977, (Coll. «Indicateurs sociaux», projet Doris, doc. n° 3).

_____, *Un schéma explicatif de la pauvreté*, Québec, Ministère des Affaires sociales, juillet 1976, (Coll. «Indicateurs sociaux», projet Doris, doc. n° 2).

COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ, *La pauvreté au Canada*, Ottawa, Imprimeur de la reine pour le Canada, 1971.

CONSEIL CANADIEN DE L'AMÉNAGEMENT RURAL, *Bref soumis par le CCAR au Comité spécial du Sénat sur la pauvreté*, Ottawa, CCAR, 1970, 31 p.

CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA, *Défi posé par la croissance et le changement*, 5e exposé annuel, Ottawa, CEC, septembre 1968, 235 p.

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, *Profil de la pauvreté 1988*, Ottawa, Conseil national du bien-être social, avril 1988, 124 p.

_____ , *Progrès de la lutte contre la pauvreté*, Ottawa, Conseil national du bien-être social, avril 1987, 24 p.

_____ , *Profil de la pauvreté 1985*, Ottawa, Conseil national du bien-être social, octobre 1985, 78 p.

_____ , *Soixante-cinq ans et plus*, Ottawa, Conseil national du bien-être social, février 1984, 83 p.

_____ , *La femme et la pauvreté - Rapport du Conseil national du bien-être social*, Ottawa, Conseil national du bien-être social, octobre 1979, 75 p.

_____ , *L'emploi et la pauvreté - Rapport du Conseil national du bien-être social sur les petits salariés au Canada*, Ottawa, Conseil national du bien-être social, juin 1977, 42 p.

_____ , *Seul dans un monde à deux - Rapport du Conseil national du bien-être social*, Ottawa, Conseil national du bien-être social, avril 1976, 46 p.

_____ , *Les enfants pauvres - Rapport du Conseil national du bien-être social sur les enfants pauvres au Canada*, Ottawa, Conseil national du bien-être social, mars 1975, 48 p., xiv p.

_____ , *Les pauvres et la consommation - Rapport du Conseil national du bien-être social sur la situation du consommateur à faible revenu face au marché canadien*, Ottawa, Conseil national du bien-être social, avril 1974, 69 p.

DANZIGER, Sheldon et Peter GOTTSCHALK, «Continuing Black Poverty: Earnings Inequality, the Spatial Concentration of Poverty, and the Underclass» dans *The American Economic Review*, vol. 77, n° 2, mai 1987, pp. 211-215.

_____ , «The Poverty of Losing Group» dans *Challenge*, mai-juin 1985, pp. 32-38.

_____ , *Changes in Poverty, 1967-1982: Methodological Issues and Evidence*, Wisconsin, Institute for Research on Poverty, University of Wisconsin-Madison, septembre 1983, 60 p., (Coll. «I.R.P. Discussion Papers», pp. 737-183).

DANZIGER, Sheldon *et al.*, «Work and Welfare as Determinants of Female Poverty and Household Headship» dans *The Quality Journal of Economics*, vol. 97, n° 3, août 1982, pp. 519-534.

DUBUC, Alain, «Oui, les Canadiens s'enrichissent», dans *La Presse*, 8 décembre 1988, p. B-2.

DUNCAN, Grey J. *et al.*, *Years of Poverty Years of Plenty - The Changing Economic Fortunes of American Workers and Families*, Michigan, Institute for Social Research, The University of Michigan, 1984, 184 p.

ELLIS, G.F.R., «The Dimensions of Poverty» dans *Social Indicators Research*, vol. 15, n° 3, octobre 1984, pp. 229-253.

EVANSON, Elizabeth, «Social and Economic Change since the Great Depression: Studies of Census Data, 1940-1980» dans *Focus*, vol. 11, n° 3, automne 1988, pp. 1-10.

FRACASSI, A., M.F. MARQUES et J. WALTER, *La pauvreté: une approche plurielle*, Paris, Les Éditions ESF, 1985, 238 p.

GARFINKEL, Irwin et Robert HAVENAN, «Earnings Capacity, Economic Status, and Poverty» dans *The Journal of Human Resources*, vol. XII, n° 1, 1977, pp. 49-70.

GARFINKEL, Irwin et Sara S. MCLANAHAN, *Single Mothers and their Children - A New America Dilemma*, Washington, D.C., The Urban Institute Press, 1986, 198 p.

GAUTHIER, Madeleine (dir.), *Les nouveaux visages de la pauvreté*, Montréal, Institut québécois de la recherche sur la culture, 1987, 258 p., (Coll. «Questions de culture»).

GELPI, Barbara C. *et al.* (dir.), *Women and Poverty*, Chicago, The University of Chicago Press, 1986, 253 p.

GREENSTEIN, Robert, «The Intellectual Mugging of the Great Society - Losing Faith in «Losing Ground»» dans *The New Republic*, n° 3 662, 25 mars 1985, pp. 3-17.

HAGENAARS, Aldi J.M., *The Perception of Poverty*, The Netherlands, North-Holland, 1986, 301 p.

HARRINTON, Michael, *The New American Poverty*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1984, 271 p.

_____, *The Other America*, Harmondsworth, Penguin Books, 1962.

HILL, Martha S., "The Changing Nature of Poverty" dans *The Annals of the American Academy*, n° 479, mai 1985, pp. 31-47.

HILL, Martha S., Daniel H. HILL et James N. MORGAN (dir.), *Five thousand American Families Patterns of Economic Progress. Volume IX Analyses of the First Twelve Years of the Panet Study of Income Dynamics*, Michigan, Institute for Social Research, 1981, 538 p.

HOUILLON, Michel, «Le retour des misérables - La société duale en question» dans *Futuribles*, n° 107, février 1987, pp. 33-40.

KNIESNER, Thomas J., Marjorie B. MCELROY et Steven P. WILCOX, «The Feminization of Poverty - Getting into Poverty Without a Husband and Getting Out, With or Without» dans *AEA Papers and Proceedings*, vol. 78, n° 2, mai 1988, pp. 86-90.

LENOIR, René, *Les Exclus - Un Français sur dix*, 3e édition, Paris, Éditions du Seuil, 1974, 183 p.

LESEMANN, Frédéric, *Les nouvelles pauvretés, l'environnement économique et les services sociaux*, Québec, Gouvernement du Québec, 1987, (Coll. «Commission d'enquête sur la santé et les services sociaux», n° 4).

LEWIS, Oscar, "Rejoinder to Critics" dans *Cultural Anthropology*, avril-juin 1969.

_____, *La Vida*, London, Panther Books, 1968.

_____, *The Children of Sanchez*, Harmondsworth, Penguin Books, 1964.

LION, Antoine *et al.*, *L'insécurité sociale: paupérisation et solidarité*, Paris, Économie et humanisme, Les Éditions ouvrières, 1982, 193 p., (Coll. « Politique sociale »).

MACKAND, Joanna et Stewart LANSLEY, *Poor Britain*, préface d'A.H. Halsey, London, George Allen and Univin, 1985, 324 p.

MAYER-RENAUD, Micheline, *La distribution de la pauvreté et de la richesse dans les régions urbaines du Québec. Portrait de la région de Montréal*, en collaboration avec Monique BERTHIAUME et Jean RENAUD, Montréal, Centre de services sociaux du Montréal métropolitain, février 1986, 109 p.

MCLANAHAN, Sara, "Family Structure and The Reproduction of Poverty" dans *American Journal of Sociology*, vol. 90, n° 4, janvier 1985, pp. 873-901.

MÉTHOT, Suzanne, « Les Canadiens à faible revenu » dans *Tendances sociales canadiennes*, printemps 1987, pp. 2-7.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, *Particularités marquantes du mémoire présenté au Comité spécial du Sénat sur la pauvreté*, Ottawa, 1969, 14 p.

MURRAY, Charles, « White Welfare, White Families, « White Trash » », dans *National Review*, vol. 38, n° 5, 28 mars 1986, pp. 30-34.

NATIONS-UNIES, *La situation sociale dans le monde*, Paris, Économica, 1983, 298 p.

O'HARE, William, "The Eight Myths of Poverty" dans *American Demographics*, vol. 8, n° 5, mai 1986, pp. 22-25.

PETERSON, Janice, "The Feminization of Poverty" dans *Journal of Economic Issues*, vol. 21, n° 1, mars 1987, pp. 329-337.

POOLEY, Eric, "Beggars'Army" dans New York, vol. 21, n° 34, 29 août 1988, pp. 30-37.

PROVOST, Monique, Pierre DAHER et Michel ROY, *La situation des jeunes dans Hochelaga-Maisonneuve*, Montréal, Concertation Jeunesse Hochelaga-Maisonneuve, 1988, 96 p.

RODGERS, Gerry, *Poverty and Population: Approaches and Evidence*, Genève, Bureau international du travail, 1984, 213 p.

ROSS, David P., *The Canadian Fact Book on Poverty, 1983*, Toronto, James Lorimer ed., 1983, 75 p.

SCHRAMM, Gunter (resp.), *L'évolution de la pauvreté dans les régions*, Ottawa, Conseil canadien de l'aménagement rural, Approvisionnements et Services Canada, 1976, 306 p.

SEGALMAN, Ralph et Asoke BASU, *Poverty in America*, Westport, Connecticut, Greenwood Press, 1981, 418 p.

SIRARD, Guylaine *et al.*, *Des mères seules, seules, seules: une étude sur la situation des femmes cheffes de famille monoparentale du Centre Sud de Montréal*, Montréal, Groupe de recherche auprès des femmes cheffes de famille, 1986, 153 p.

SMEEDING, Timothy M., Barbara Boyle TORREY et Martin REIN, *Patterns of Income and Poverty: The Economic Status of the Young and the Elderly in Eight Countries*, à paraître.

SMEEDING, Timothy M. *et al.*, *Luxembourg Income Study (LIS): Information Guide*, LIS - CEPS Working Paper #7, avril 1988, 24 p.

_____ , *Poverty in Major Industrialized Countries*, LIS - CEPS Working Paper #2, Centre d'études de populations de pauvreté et de politiques socio-économiques A.S.B.L., Walferdange, Luxembourg, juillet 1985, 55 p.

SMITH, Alister M.M., J. Eden CLOUTIER et David N. HENDERSON, *Poverty and Government Income Support in Canada, 1971-1975: Characteristics of the Low Income Population*, Ottawa, Conseil économique du Canada, avril 1979, 50 p., (Coll. « Discussion Paper » n° 130).

STOLERU, Lionel, *Vaincre la pauvreté dans les pays riches*, France, Flammarion, 1977, 319 p.

STONE, Michael , "The Poor Soup Kitchen" dans *New York*, 18 avril 1988, pp. 74-75.

TOWSEND, Peter, "Paradigms of Poverty: A Comment" dans *Journal of Social Policy*, vol. 15, n° 44, 1986, pp. 497-498.

_____ , "A Rejoinder on Poverty" dans *Social Policy and administration*, vol. 18, n° 2, été 1984, pp. 165-167.

_____ , *Poverty in the United Kingdom - A Survey of Household Resources and Standards of Living*, Londres, Allan Lane, 1979, 1 216 p.

TREAS, Judith, "Trickle Down or Transfers? Postwar Determinants of Family Income Inequality" dans *American Sociological Review*, vol. 48, n° 4, août 1983, pp. 546-559.

TREMBLAY, Odile « Misères urbaines » dans *Santé Société*, vol. 9, n° 2, 1987, pp. 26-29.

VEIT-WILSON, John H., "Comment - Paradigms of Poverty: A Reply to Peter Townsend and Hugh McLachlan" dans *Journal of Social Policy*, vol. 15, n° 4, 1986, pp. 503-507.

_____ , "Paradigms of Poverty: A Rehabilitation of B.S. Rowntree" dans *Journal of Social Policy*, vol. 15, n° 1, 1986, pp. 69-99.

WILKINS, Russel, *Données sur la pauvreté dans la région métropolitaine de Montréal à partir d'une série de totalisations spéciales du recensement de 1981*, Montréal, Département de santé communautaire, Hôpital général de Montréal - Groupe de recherche Surfacing the Poor, 18 juin 1985, 109 p.

WILSON, William Julius, "Cycles of Deprivation and the Underclass Debate" dans *Social Service Review*, vol. 59, n° 4, décembre 1985, pp. 541-559.

WRESINSKI, M. J., *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, Paris, Conseil économique et social, 28 février 1987, 104 p.

# D
# Général

BECKERMAN, Wilfred, *Les programmes de maintien du revenu et leur impact sur la pauvreté dans quatre pays développés*, Genève, Bureau international du travail, 1979, 104 p.

CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FAMILLE, *Mémoire à la Commission d'étude sur l'avenir des municipalités*, Québec, CASF, 10 juin 1986, 16 p.

DUBUS, André, "After 20 Years" dans *North American Review*, n° 271, décembre 1986, pp. 60-61.

FRAPPIER-DESROCHERS, Monique, *Les inégalités de revenu et la conjoncture actuelle*, Québec, Ministère du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, 1984, 24 p., non publié.

_____ , *L'impact des transferts sur la répartition des revenus au Québec 1967-1975*, Québec, Office de planification et de développement du Québec, 1980, 95 p.

_____ , *Évolution de la répartition des revenus au Québec 1961-1976: quelques facteurs explicatifs*, Québec, Office de planification et de développement du Québec, mars 1979, 93 p.

GAZIER, Bernard, *La pauvreté unidimensionnelle: Essai sur la politique sociale aux États-Unis depuis 1964*, (préface d'Henri Bartoli), Paris, Économica, 1981, 295 p.

HIMMELFARB, Gertrude, "The Idea of Poverty" dans *History Today*, vol. 34, avril 1984, pp. 22-30.

LEFEBVRE, Pierre, *L'impact redistributif de la sécurité du revenu: qu'en savons-nous?*, Montréal, LABREV, UQAM, juin 1982, p. 69.

LESEMANN, Frédéric *et al.*, « La pauvreté: raison d'État, affaire de cœur » dans *Revue internationale d'action communautaire*, 16/56, automne 1986, 222 p.

MANN, W. Edward (dir.), *Poverty and Social Policy in Canada*, Montréal, The Copp Clark Publishing Company, 1970, 429 p.

MYLES, J., G. PICOT et T. WANNEL, *Wages and Jobs in the 1980's: Changing Youth Wages and the Declining Middle*, Canada, Statistique Canada, juillet 1988, 147 p.

ORNATI, Oscar, *Poverty Amid Affluence*, A Report on a Research Project Carried out at the New School for Social Research, New York, The Twentieth Century Fund, 1966, 208 p.

PAYETTE, Micheline et François VAILLANCOURT, « L'incidence des recettes et dépenses gouvernementales au Québec en 1981 » dans *L'Actualité Économique, Revue d'analyse économique*, vol. 62, n° 3 septembre 1986, pp. 409-441.

_____ , *Les revenus des Québécois en 1981*, Montréal, Centre de recherche en développement économique, juin 1985, 218 p.

STATISTIQUE CANADA, *Vivre Seul*, Ottawa, Approvisionnements et services Canada, 1984.

# Liste des tableaux et graphiques

## CHAPITRE 1

### Tableaux


Tableau 1.1 Évolution de la concentration de la pauvreté chez les familles autour des seuils de faible revenu de Statistique Canada, Québec, 1973 et 1986 18

Tableau 1.2 Évolution de la concentration de la pauvreté chez les personnes seules autour des seuils de faible revenu de Statistique Canada, Québec, 1973 et 1986 19

Tableau 1.3 Évolution du nombre de pauvres et du taux de pauvreté au Québec entre 1973 et 1986. Base de 1969 24

Tableau 1.4 Évolution du nombre de pauvres et du taux de pauvreté au Québec entre 1973 et 1986. Base de 1978 25


### Graphiques


Graphique 1.1 Évolution du taux de pauvreté selon les bases de 1969 et 1978 pour les personnes seules, les familles, les ménages et le total des personnes, Québec, 1973-1986 26


## CHAPITRE 2

### Tableaux


Tableau 2.1 Répartition de l'ensemble des familles selon l'âge du chef, Québec, 1973 et 1986 34

Tableau 2.2 Répartition de l'ensemble des familles selon le type d'unité familiale, Québec, 1973 et 1986 34

Tableau 2.3 Répartition de l'ensemble des familles selon le nombre de personnes dans l'unité familiale, Québec, 1973 et 1986 35

Tableau 2.4 Répartition de l'ensemble des familles selon le nombre d'enfants de moins de dix-huit ans dans l'unité familiale, Québec, 1973 et 1986 36

Tableau 2.5 Répartition de l'ensemble des familles selon le niveau de scolarité du chef, Québec, 1973 et 1986 36

| | | |
|---|---|---|
| Tableau 2.6 | Répartition de l'ensemble des personnes seules selon l'âge, Québec, 1973 et 1986 | 37 |
| Tableau 2.7 | Répartition de l'ensemble des personnes seules selon le niveau de scolarité, Québec, 1973 et 1986 | 38 |
| Tableau 2.8 | Nombre de familles pauvres, Québec, 1973-1986 | 40 |
| Tableau 2.9 | Taux de pauvreté chez les familles selon l'âge du chef, Québec, 1973-1986 | 41 |
| Tableau 2.10 | Indice relatif des taux de pauvreté (I.R.T.P.) des 15-24 ans par rapport aux 25-64 ans, Québec, 1973-1986 | 42 |
| Tableau 2.11 | Indice relatif des taux de pauvreté (I.R.T.P.*) des 65 ans et plus par rapport aux 15-64 ans, Québec, 1973-1986 | 42 |
| Tableau 2.12 | Répartition des familles pauvres selon l'âge du chef, Québec, 1973-1986 | 43 |
| Tableau 2.13 | Indice relatif de pauvreté chez les familles selon l'âge du chef, Québec, 1973-1986 | 44 |
| Tableau 2.14 | Taux estimé de fréquentation scolaire à temps plein chez les 15-24 ans, Québec, 1975 et 1986 | 45 |
| Tableau 2.15 | Taux de pauvreté chez les 15-24 ans selon la fréquentation scolaire, Québec, 1975 et 1986 | 45 |
| Tableau 2.16 | Répartition des familles pauvres selon le sexe du chef, Québec, 1973-1986 | 48 |
| Tableau 2.17 | Indice relatif de pauvreté chez les familles selon le sexe du chef, Québec, 1973-1986 | 49 |
| Tableau 2.18 | Taux de pauvreté chez les familles selon le nombre de personnes dans l'unité familiale, Québec, 1973-1986 | 50 |
| Tableau 2.19 | Répartition des familles pauvres selon le nombre de personnes dans l'unité familiale, Québec, 1973-1986 | 51 |
| Tableau 2.20 | Indice relatif de pauvreté chez les familles selon le nombre de personnes dans l'unité familiale, Québec, 1973-1986 | 51 |
| Tableau 2.21 | Taux de pauvreté chez les familles selon le type d'unité familiale, Québec, 1973-1986 | 52 |
| Tableau 2.22 | Répartition des familles pauvres selon le type d'unité familiale, Québec, 1973-1986 | 54 |
| Tableau 2.23 | Indice relatif de pauvreté chez les familles selon le type d'unité familiale, Québec, 1973-1986 | 55 |

| | | |
|---|---|---|
| Tableau 2.24 | Taux de pauvreté chez les familles selon le nombre d'enfants de moins de dix-huit ans dans l'unité familiale, Québec, 1973-1986 | 56 |
| Tableau 2.25 | Répartition des familles pauvres selon le nombre d'enfants de moins de dix-huit ans dans l'unité familiale, Québec, 1973-1986 | 56 |
| Tableau 2.26 | Indice relatif de pauvreté chez les familles selon le nombre d'enfants de moins de dix-huit ans dans l'unité familiale, Québec, 1973-1986 | 57 |
| Tableau 2.27 | Répartition des familles pauvres selon le niveau de scolarité du chef, Québec, 1973-1986 | 60 |
| Tableau 2.28 | Indice relatif de pauvreté chez les familles selon le niveau de scolarité du chef, Québec, 1973-1986 | 61 |
| Tableau 2.29 | Nombre de personnes seules pauvres, Québec, 1973-1986 | 64 |
| Tableau 2.30 | Taux de pauvreté chez les personnes seules selon l'âge, Québec, 1973-1986 | 65 |
| Tableau 2.31 | Répartition des personnes seules pauvres selon l'âge, Québec, 1973-1986 | 67 |
| Tableau 2.32 | Indice relatif de pauvreté chez les personnes seules selon l'âge, Québec, 1973-1986 | 67 |
| Tableau 2.33 | Répartition des personnes seules pauvres selon le sexe, Québec, 1973-1986 | 69 |
| Tableau 2.34 | Indice relatif de pauvreté chez les personnes seules selon le sexe, Québec, 1973-1986 | 70 |
| Tableau 2.35 | Répartition des 65 ans et plus selon le niveau de scolarité et leur part relative, Québec, 1973 et 1986 | 71 |
| Tableau 2.36 | Répartition des personnes seules pauvres selon le niveau de scolarité, Québec, 1973-1986 | 72 |
| Tableau 2.37 | Indice relatif de pauvreté chez les personnes seules selon le niveau de scolarité, Québec, 1973-1986 | 73 |
| Tableau 2.38 | Synthèse des principaux résultats, Québec, 1973 et 1986 | 74 à 77 |


**Graphiques**


| | | |
|---|---|---|
| Graphique 2.1 | Évolution du taux de pauvreté global et chez les familles, Québec, 1973-1986 | 39 |
| Graphique 2.2 | Évolution du taux de pauvreté chez les familles selon le sexe du chef, Québec, 1973-1986 | 47 |

Graphique 2.3 Évolution de la part des familles pauvres ayant une femme comme chef, Québec, 1973-1986 48

Graphique 2.4 Évolution du taux de pauvreté chez les familles selon le type d'unité familiale, Québec, 1973-1986 53

Graphique 2.5 Évolution du taux de pauvreté chez les familles selon le niveau de scolarité du chef, Québec, 1973-1986 59

Graphique 2.6 Évolution du taux de pauvreté des ménages, des familles et des personnes seules, Québec, 1973-1986 62

Graphique 2.7 Évolution du nombre de personnes seules pauvres, Québec, 1973-1986 64

Graphique 2.8 Évolution du taux de pauvreté chez les personnes seules selon l'âge, Québec, 1973-1986 66

Graphique 2.9 Évolution du taux de pauvreté chez les personnes seules selon le sexe, Québec, 1973-1986 68

Graphique 2.10 Évolution du taux de pauvreté chez les personnes seules selon le niveau de scolarité, Québec, 1973-1986 71

**CHAPITRE 3**

**Tableaux**

Tableau 3.1 Taux de pauvreté des chefs de famille selon leur statut d'activité, Québec, 1986 85

Tableau 3.2 Répartition des chefs de familles pauvres selon leur statut d'activité, Québec, 1986 86

Tableau 3.3 Taux de pauvreté des chefs de famille selon leur principale source de revenu, Québec, 1986 88

Tableau 3.4 Répartition des chefs de familles pauvres selon leur principale source de revenu, Québec, 1986 91

Tableau 3.5 Taux de pauvreté des chefs de famille selon le nombre de semaines de chômage, Québec, 1986 93

Tableau 3.6 Répartition des chefs de familles pauvres selon le nombre de semaines de chômage, Québec, 1986 95

Tableau 3.7 Taux de pauvreté des chefs de famille selon le nombre de personnes gagnant un revenu, Québec, 1986 97

Tableau 3.8 Répartition des chefs de familles pauvres selon le nombre de personnes gagnant un revenu, Québec, 1986 99

Tableau 3.9 Taux de pauvreté des personnes seules selon le statut d'activité, Québec, 1986 101

Tableau 3.10 Répartition des personnes seules pauvres selon le statut d'activité, Québec, 1986 103

Tableau 3.11 Répartition des personnes seules pauvres, actives et inactives, Québec, 1973 et 1986 105

Tableau 3.12 Taux de pauvreté des personnes seules selon la principale source de revenu, Québec, 1986 106

Tableau 3.13 Répartition des personnes seules pauvres selon la principale source de revenu, Québec, 1986 108

Tableau 3.14 Taux de pauvreté des personnes seules selon le nombre de semaines de chômage, Québec, 1986 111

Tableau 3.15 Répartition des personnes seules pauvres selon le nombre de semaines de chômage, Québec, 1986 114

**Graphiques**

Graphique 3.1 Évolution du taux de pauvreté des chefs de famille selon leur statut d'activité, Québec, 1973-1986 85

Graphique 3.2 Évolution de la proportion de chefs de familles pauvres selon leur statut d'activité, Québec, 1973-1986 87

Graphique 3.3 Évolution du taux de pauvreté des chefs de famille selon leur principale source de revenu, Québec, 1973-1986 89

Graphique 3.4 Évolution de la proportion de chefs de familles pauvres selon la source principale de revenu, Québec, 1973-1986 92

Graphique 3.5 Évolution du taux de pauvreté des chefs de famille selon le nombre de semaines de chômage, Québec, 1973-1986 94

Graphique 3.6 Évolution de la proportion de chefs de familles pauvres selon le nombre de semaines de chômage, Québec, 1973-1986 96

Graphique 3.7 Évolution du taux de pauvreté des chefs de famille selon le nombre de personnes gagnant un revenu, Québec, 1973-1986 98

Graphique 3.8 Évolution de la proportion de chefs de famille pauvres selon le nombre de personnes gagnant un revenu, Québec, 1973-1986 99

Graphique 3.9 Évolution des taux de pauvreté des personnes seules selon le statut d'activité, Québec, 1973-1986 101

Graphique 3.10 Évolution de la répartition des personnes seules pauvres selon le statut d'activité, Québec, 1973-1986 104

Graphique 3.11 Évolution des taux de pauvreté des personnes seules selon la principale source de revenu, Québec, 1973-1986 107

Graphique 3.12 Évolution de la répartition des personnes seules pauvres selon la principale source de revenu, Québec, 1973-1986 109

Graphique 3.13 Évolution des taux de pauvreté des personnes seules selon le nombre de semaines de chômage, Québec, 1973-1986 112

**CHAPITRE 4**

**Tableaux**

Tableau 4.1 Évolution du déficit moyen de la pauvreté des familles selon l'âge, en dollars constants de 1985, Québec, 1973-1986 131

Tableau 4.2 Évolution du déficit moyen de la pauvreté des familles selon le type de famille, en dollars constants de 1985, Québec, 1973-1986 132

Tableau 4.3 Évolution du ratio **revenu-seuil** des familles selon l'âge, Québec, 1973-1986 134

Tableau 4.4 Évolution du ratio **revenu-seuil** des familles selon le type de famille, Québec, 1973-1986 135

Tableau 4.5 Évolution de l'écart type relatif du déficit moyen de la pauvreté des familles selon l'âge, Québec, 1973-1986 138

Tableau 4.6 Évolution de l'écart type relatif du déficit moyen de la pauvreté des familles selon le type de famille, Québec, 1973-1986 139

Tableau 4.7 Évolution de l'indice global de pauvreté des familles selon l'âge, Québec, 1973-1986 140

Tableau 4.8 Évolution de l'indice global de pauvreté des familles selon le type de famille, Québec, 1973-1986 141

Tableau 4.9 Évolution du déficit moyen de la pauvreté des personnes seules selon l'âge, en dollars constants de 1985, Québec, 1973-1986 143

Tableau 4.10 Évolution du déficit moyen de la pauvreté des personnes seules selon le sexe, en dollars constants de 1985, Québec, 1973-1986 144

Tableau 4.11 Évolution du ratio **revenu-seuil** des personnes seules selon l'âge, Québec, 1973-1986 145

Tableau 4.12 Évolution du ratio **revenu-seuil** des personnes seules selon le sexe, Québec, 1973-1986 146

Tableau 4.13 Proportion des personnes seules pauvres selon le groupe d'âge et selon le sexe, Québec, 1986 149

Tableau 4.14 Évolution de l'écart type relatif du déficit moyen de la pauvreté des personnes seules selon l'âge, Québec, 1973-1986 150

Tableau 4.15 Évolution de l'écart type relatif du déficit moyen de la pauvreté des personnes seules selon le sexe, Québec, 1973-1986 151

Tableau 4.16 Évolution de l'indice global de pauvreté des personnes seules selon l'âge, Québec, 1973-1986 152

Tableau 4.17 Évolution de l'indice global de pauvreté des personnes seules selon le sexe, Québec, 1973-1986 153

Tableau 4.18 Évolution des indicateurs de la pauvreté pour l'ensemble des familles, Québec, 1973-1986 154

Tableau 4.19 Évolution des indicateurs de la pauvreté pour l'ensemble des personnes seules, Québec, 1973-1986 155

Tableau 4.20 Évolution des indicateurs de la pauvreté pour l'ensemble des ménages, Québec, 1973-1986 156

**Graphiques**

Graphique 4.1 Évolution du déficit total de la pauvreté, en dollars constants de 1985, Québec, 1973-1986 122

Graphique 4.2 Répartition du déficit total de la pauvreté, selon le type de ménage pour les familles et selon le sexe pour les personnes seules, en dollars constants de 1985, Québec, 1973 123

Graphique 4.3 Répartition du déficit total de la pauvreté, selon le type de ménage pour les familles et selon le sexe pour les personnes seules, en dollars constants de 1985, Québec, 1986 124

Graphique 4.4 Distribution des familles pauvres selon le ratio **revenu-seuil** et le groupe d'âge, Québec, 1986 136

Graphique 4.5 Distribution des familles pauvres selon le ratio **revenu-seuil** et le type de famille, Québec, 1986 137

Graphique 4.6 Distribution des personnes seules pauvres selon le ratio **revenu-seuil** et le groupe d'âge, Québec, 1986 148

Graphique 4.7 Distribution des personnes seules pauvres selon le ratio **revenu-seuil** et le sexe, Québec, 1986 149

**CHAPITRE 5**

**Tableaux**

Tableau 5.1 Évolution des revenus des personnes seules et des familles pauvres et non pauvres au Québec et au Canada, 1973 et 1986 165

Tableau 5.2 Évolution et situation relative des familles en fonction du revenu (dollars courants), Québec, 1973-1986 168

Tableau 5.3 Comparaison du ratio **revenu-seuil** et des revenus moyens des différentes familles selon le sexe des chefs de famille, Québec, 1973 et 1986 172

Tableau 5.4 Comparaison du ratio **revenu-seuil** et des revenus moyens des différentes familles selon l'âge du chef de famille, Québec, 1973 et 1986 174

Tableau 5.5 Comparaison du ratio **revenu-seuil** et des revenus moyens des différentes familles selon le niveau de scolarité du chef de famille, Québec, 1973 et 1986 175

Tableau 5.6 Comparaison du ratio **revenu-seuil** et des revenus moyens des différentes familles selon le statut d'activité du chef de famille, Québec, 1973 et 1986 177

Tableau 5.7 Comparaison du ratio **revenu-seuil** et des revenus moyens des différentes familles selon la source principale de revenu des familles, Québec, 1973 et 1986 178

Tableau 5.8 Évolution et situation relative des personnes seules en fonction du revenu (dollars courants), Québec, 1973-1986 180

Tableau 5.9 Comparaison du ratio revenu-seuil et des revenus moyens des personnes seules selon le sexe de la personne, Québec, 1973 et 1986 184

Tableau 5.10 Comparaison du ratio revenu-seuil et des revenus moyens des personnes seules selon l'âge, Québec, 1973 et 1986 185

Tableau 5.11 Comparaison du ratio revenu-seuil et des revenus moyens des personnes seules selon le niveau de scolarité, Québec, 1973 et 1986 186

Tableau 5.12 Comparaison du ratio revenu-seuil et des revenus moyens des personnes seules selon le statut d'activité, Québec, 1973 et 1986 187

Tableau 5.13 Comparaison du ratio revenu-seuil et des revenus moyens des personnes seules selon leur principale source de revenu, Québec, 1973 et 1986 189

Tableau 5.14 Principales variables contribuant à expliquer les revenus des personnes selon leur situation par rapport aux seuils de pauvreté, Québec, 1986 191

**Graphiques**

Graphique 5.1 Évolution du ratio revenu-seuil des familles pauvres au Québec, 1973-1986 169

Graphique 5.2 Évolution du ratio revenu-seuil des familles non pauvres au Québec, 1973-1986 170

Graphique 5.3 Évolution de l'écart des revenus moyens des familles (non-pauvres/pauvres) au Québec, 1973-1986 171

Graphique 5.4 Évolution du ratio revenu-seuil des personnes seules et pauvres au Québec, 1973-1986 181

Graphique 5.5 Évolution du ratio revenu-seuil des personnes seules et non pauvres au Québec, 1973-1986 182

**CHAPITRE 6**

**Tableaux**

Tableau 6.1 Évolution de l'indice d'incidence de la pauvreté au Québec et en Ontario entre 1973 et 1986 – Personnes seules 196

Tableau 6.2 Évolution de l'indice d'incidence de la pauvreté au Québec et en Ontario entre 1973 et 1986 – Familles 197

Tableau 6.3 Évolution de l'indice d'incidence de la pauvreté au Québec et en Ontario entre 1973 et 1986 – Total des personnes 197

Tableau 6.4 Évolution de la part du Québec dans l'ensemble canadien – Personnes seules pauvres et total des personnes seules (Canada = 100 %) 198

Tableau 6.5 Évolution de la part du Québec dans l'ensemble canadien - Familles pauvres et total des familles (Canada = 100 %) 199

Tableau 6.6 Évolution de la part du Québec dans l'ensemble canadien - Total des personnes pauvres et total des personnes (Canada = 100 %) 200

Tableau 6.7 Évolution du rang du Québec parmi les dix provinces canadiennes selon le taux de pauvreté, 1973-1986 201

Tableau 6.8 Rang du Québec parmi les cinq régions du Canada pour les personnes seules, selon l'âge et le sexe, 1973, 1981 et 1986 202

Tableau 6.9 Rang du Québec parmi les cinq régions du Canada pour les familles, selon l'âge et le type de famille, 1973, 1981 et 1986 203

Tableau 6.10 Rapport emploi/population, données révisées - Moyennes annuelles 205

Tableau 6.11 Résumé des indicateurs de la gravité de la pauvreté des personnes seules pour les cinq régions du Canada, 1986 206

Tableau 6.12 Résumé des indicateurs de la gravité de la pauvreté des familles selon les cinq régions du Canada, 1986 207

**ANNEXES**

**Annexe A**

Tableau A.1 Écarts constatés selon les définitions utilisées pour les concepts d'unités familiales et non familiales, Québec, 1986 224

Tableau A.2 Répartition en pourcentage des familles économiques, des familles de recensement, des personnes seules et des personnes hors famille, selon la tranche de revenu, Québec, 1986 225

**Annexe B**

Tableau B.1 Taux de pauvreté selon les deux séries de seuils pour les familles et les personnes seules, Québec, 1979-1986 238

Tableau B.2 Comparaison entre le revenu minimum garanti des bénéficiaires de l'aide sociale et les seuils de faible revenu de Statistique Canada, Québec, 1986 240

**Annexe C**


Tableau C.1 Changements dans les caractéristiques socio-économiques des familles, entraînés par l'adoption de seuils de pauvreté différents, Québec, 1986 242 à 245

Tableau C.2 Changements dans les caractéristiques socio-économiques des personnes seules, entraînés par l'adoption de seuils de pauvreté différents, Québec, 1986 246 à 249


**Annexe D**


Tableau D.1 Nombre de familles pauvres selon l'âge du chef, Québec, 1973-1986 253

Tableau D.2 Nombre de familles pauvres selon le sexe du chef, Québec, 1973-1986 253

Tableau D.3 Nombre de familles pauvres selon le nombre de personnes dans l'unité familiale, Québec, 1973-1986 254

Tableau D.4 Nombre de familles pauvres selon le type d'unité familiale, Québec, 1973-1986 254

Tableau D.5 Nombre de familles pauvres selon le nombre d'enfants de moins de dix-huit ans dans l'unité familiale, Québec, 1973-1986 255

Tableau D.6 Nombre de familles pauvres selon le niveau de scolarité du chef, Québec, 1973-1986 255

Tableau D.7 Nombre de personnes seules pauvres selon l'âge, Québec, 1973-1986 256

Tableau D.8 Nombre de personnes seules pauvres selon le sexe, Québec, 1973-1986 256

Tableau D.9 Nombre de personnes seules pauvres selon le niveau de scolarité, Québec, 1973-1986 257

Tableau D.10 Taux de pauvreté chez les familles selon le niveau de scolarité du chef, Québec, 1973-1986 257

Tableau D.11 Taux de pauvreté chez les personnes seules selon le sexe, Québec, 1973-1986 258

Tableau D.12 Taux de pauvreté chez les personnes seules selon le niveau de scolarité, Québec, 1973-1986 258

# LA PAUVRETÉ AU QUÉBEC

## Situation recente et evolution de 1973 a 1986

Cette etude fournit un bilan de la pauvrete au Quebec et de son evolution depuis le debut des annees 70. Elle presente les caracteristiques des personnes pauvres, l'ampleur de leur probleme et la gravite de leur situation.

Realise a partir d'indicateurs utilises pour la premiere fois au Quebec, ce bilan traite d'abord des approches et des mesures de la pauvrete, de la situation changeante de cette derniere, de meme que du taux et de la repartition de la pauvrete en relation avec le marche du travail. Par la suite y sont abordes les aspects de la gravite de la pauvrete et les differences entre les revenus des pauvres et des non-pauvres. Finalement, l'etude situe le Quebec dans le contexte canadien.

Cette etude, qui se veut une contribution a la connaissance de la situation de la pauvrete au Quebec, s'averera utile pour guider les interventions aupres des personnes defavorisees de notre societe.

ISBN 2-551-14136-2

90000

9 782551 141364

Imprimé au Québec, Canada